TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 10 045 — 46 PAGES — MARDI 17 MAI 1977

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,50 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Danemark, 3,50 kr.; Espagne, 30 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 rls; Italie, 350 l.; Liban, 175 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 15 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 41

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
TÉL. : 246-72-23

Les dirigeants de l'enseignement catholique se rapprochent des socialistes

LIRE PAGE 16

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Le dialogue franco-soudanais

Le président du Soudan est reçu ce lundi à Paris en visite officielle. Bien que les relations entre la France et son pays soient demeurées fort modestes, elles ne traversèrent jamais de phases de tension sérieuse. Cependant, la guerre d'Algérie, la crise de Suez, puis les expériences nucléaires françaises au Sahara, enfin les émeutes de Djibouti de 1966, et le référendum qui y fut organisé l'année suivante, altérèrent par moments ce climat serein. En fait, aucun désaccord n'a surgi depuis la prise du pouvoir par le général Nemeiry, en 1969, et le président soudanais souhaite que s'établissent entre Paris et Khartoum de véritables liens de coopération.

Dans le domaine commercial, les échanges entre les deux pays sont susceptibles d'un certain développement. Alors que la France est déjà le deuxième client du Soudan, après l'Italie, elle ne se classe actuellement qu'au onzième rang des fournisseurs. Or, depuis la visite à Khartoum, en janvier 1975, de M. Robert Galley, alors ministre de l'équipement, de nouvelles perspectives se sont offertes aux entreprises françaises qui avaient une dizaine d'années plus tôt commencé à s'intéresser au marché soudanais.

Le général Nemeiry souhaite obtenir de la Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (COFACE) une procédure de financement simplifié pour certains des grands travaux dont son gouvernement projette la réalisation. Cet organisme n'accordant, aux yeux des Soudanais, sa garantie qu'avec parcimonie, les entreprises françaises risquent dans certains cas d'être défavorisées par rapport à leurs concurrentes étrangères.

Le gouvernement soudanais estime, d'autre part, que la coopération culturelle avec la France reste insuffisante. L'enseignement du français se développe en effet beaucoup dans les lycées depuis qu'il a été rendu obligatoire dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les Soudanais espèrent que la France, qui détache à des professeurs de français à l'Ecole normale supérieure d'Omdurman, des spécialistes en pédagogie et des professeurs à l'université de Khartoum, va augmenter les effectifs des coopérants enseignant dans leur pays.

Enfin, le président Nemeiry a l'intention d'acquérir du matériel militaire dans un pays qui est habitué à vendre, aux Etats africains notamment, une gamme étendue d'armements. Dans une interview récemment accordée au journal libanais « An Nahar », le chef de l'Etat soudanais a d'ailleurs déclaré : « Je ne divulguerai aucun secret en disant que l'Arabie Saoudite nous aide à acheter des armes et de l'équipement. Il est tout aussi naturel que j'essaye d'obtenir des Français tout ce qui est possible en matière de matériel militaire. »

Les entretiens entre le général Nemeiry et le président Giscard d'Estaing auront aussi un important aspect politique. Le plus vaste des pays d'Afrique, comptant la population la plus nombreuse de tous les Etats du monde arabe après l'Egypte, le Soudan occupe une position stratégique à la jonction de ces deux ensembles géopolitiques que constituent l'Afrique noire et le Proche-Orient.

M. Giscard d'Estaing n'aura pas de peine à convaincre son interlocuteur du bien-fondé de son attitude au Zaïre et de ses prises de position en faveur du maintien de la stabilité sur l'ensemble du continent noir. De son côté, le général Nemeiry exposera ses thèses sur l'évolution de la mer Rouge, qui doit devenir un « lac arabe ». Si les deux hommes d'Etat risquent d'avoir des vues divergentes sur l'attitude à adopter vis-à-vis du nationalisme érythréen, que soutiennent ouvertement les Soudanais, tout porte à croire que leurs points de vue sont très proches en ce qui concerne l'évolution de la Corne orientale de l'Afrique, de Djibouti à Mogadiscio.

(Lire page 4.)

ZAIRE : le conflit du Shaba serait « virtuellement terminé »

Les forces zaïroises et marocaines poursuivent leur progression au Shaba, et semblent ne pas rencontrer de résistance sérieuse. Tandis que le chef de l'état-major particulier du président Mobutu juge la guerre « virtuellement terminée », le roi Hassan II, dans une interview publiée par l'hebdomadaire américain Newsweek, *en date du 16 mai, estime que le contingent marocain sera rapatrié « dans trois ou quatre semaines », après la reconquête totale du territoire par les forces de Kinshasa.*

De notre envoyé spécial

Kasaji. — Tout près de la piste herbeuse où vient de s'immobiliser le Buffalo de l'armée zaïroise, quelques lépreux bavardent avec des soldats. Ce seront les seuls civils entraperçus à Kasaji par les journalistes conviés, le samedi 14 mai, à visiter, en compagnie du président Mobutu, la ville située sur un axe routier et ferroviaire à 300 kilomètres à l'ouest de Kolwezi. Elle avait été reprise deux jours plus tôt aux anciens gendarmes katangais (*le Monde* du 14 mai). Avant les événements du Shaba, Kasaji comptait sept mille habitants.

Accueilli par un détachement qui lui rend les honneurs puis clame le « serment de fidélité » de la division Kamanyola, le chef de l'Etat est entouré de M. Engulu, vice-président chargé des affaires intérieures, du général Singa, commandant opérationnel, du colonel Seti, chef de la sécurité, et du colonel Loubaris, responsable du corps expéditionnaire marocain. Les slogans retentissent : « *Servir : oui. Se servir : non !* » L'arc à la main, le carquois rempli de flèches, le gri-gri au cou, des groupes de combattants, tous originaires de l'Equateur, province du chef de l'Etat, posent fièrement pour la photo souvenir.

Le président s'informe du moral des troupes puis examine le « *matériel récupéré sur le champ de bataille* ». Le butin est modeste, à la mesure de cette guerre : une dizaine d'armes légères et quelques vieux fusils, trois trépieds de mitrailleuse, des caisses de munitions soviétiques et américaines. On présente au général Mobutu quatre prisonniers capturés la veille. Deux d'entre eux, assez âgés, marchent avec peine. Le plus jeune, en tenue léopard parle portugais. Le président l'interroge, par l'entremise d'un interprète, mais le dialogue tourne court : « *Vous voyez bien, il est drogué.* » Le captif, en effet, est agité de légers tremblements, son regard est brillant, ses réponses sont incohérentes. Est-ce l'angoisse ou le chanvre ?

Le président et sa suite remontent à pied l'avenue Mobutu, artère principale de la cité fantôme. « *Le guide a survolé Kasaji en feu* », titrait la presse de Kinshasa voici quelques jours.

En fait la ville est pratiquement intacte. En revanche, plusieurs hectares de brousse ont été grillés par les bombardements de l'aviation. Les seuls vestiges de la présence ennemie sont quelques inscriptions sur les murs des magasins : « *Camarades* », « *F.N.L.C.* ». Les douze missionnaires qui vivaient à Kasaji se sont repliés en Angola.

Equipés de haut-parleurs, des hélicoptères de l'armée zaïroise sillonnent la brousse, invitant la population à rentrer chez elle.

« *La guerre est virtuellement terminée* », assure avec une satisfaction évidente le colonel Eluki, chef de l'état-major particulier du président, en précisant qu'il exprime le sentiment de ce dernier.

Il ajoute : « *Les forces conjointes zaïro-marocaines se trouvent déjà à plus de 30 kilomètres au-delà de Kasanji ; elles avancent rapidement vers Dilolo ; l'ennemi est en pleine débandade et a pratiquement abandonné Sandoa et Kapanga.* »

Le commandement zaïrois ne croit pas aux chances de succès d'une guérilla, même si les assaillants, débarrassés de leur uniforme, réussissent, comme c'est probable, à se dissimuler parmi les populations villageoises. La savane, il est vrai, se prête mal à ce type de combat. « *Les fuyards seront dénoncés par les paysans* », prédit — hâtivement, peut-être — le colonel Eluki.

Les cérémonies du 20 mai, qui marquent cette année le dixième anniversaire de la création du parti unique (Mouvement populaire de la révolution) donneront au régime l'occasion inespérée de célébrer avec éclat sa victoire.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

ESPAGNE : la grève générale au Pays basque est très suivie

L'ordre de grève générale était très suivi, lundi matin 16 mai, au Pays basque espagnol, où l'atmosphère était très tendue et où des manifestations étaient prévues pour l'après-midi.

Cette grève fait suite à quatre jours d'affrontements très violents entre manifestants et forces de l'ordre, qui ont fait cinq morts et plusieurs dizaines de blessés. Les mouvements démocratiques et les syndicats de gauche des quatre provinces du Nord avaient organisé une semaine de lutte pour l'amnistie de tous les prisonniers politiques et le retour des exilés basques.

Les forces de police, renforcées depuis samedi par cinq compagnies de gardes civils, ont dispersé les colonnes de manifestants avec la plus grande brutalité, tirant parfois à la mitraillette. La situation est qualifiée, ce lundi, d'« insurrectionnelle » par un journal de Madrid.

Des incidents graves ont éclaté samedi et dimanche à Renteria, à l'occasion des obsèques d'un manifestant tué jeudi, à Bilbao et à Saint-Sébastien, où les autorités avaient pourtant interdit tous les défilés, à Pampelune, à Guernica, à Barracaldo. Des mesures de sécurité exceptionnelles avaient été prises par la police et la garde civile. Toutes les routes d'accès à Bilbao étaient coupées. Mais des scènes d'émeute ont de nouveau éclaté dans la capitale de la Biscaye et sa ceinture industrielle, paralysée par des barricades auxquelles les manifestants mettaient parfois le feu. Tous les transports publics étaient arrêtés, la presse, à l'exception de rares titres, n'a pas paru, en signe de deuil pour les victimes tombées les jours précédents.

Plusieurs milliers de personnes se sont enfermées dans des églises pour entreprendre des grèves de la faim. Des mairies ont été occupées par des militants nationalistes basques dans une trentaine de localités du Pays basque. Les matches de football ont dû être annulés. Le Tour cycliste d'Espagne, qui devait prendre fin dimanche à Pampelune, a dû être dérouté, et un meeting de l'Alliance populaire, au cours duquel M. Fraga, secrétaire général de l'Alliance, devait prendre la parole, a été annulé à Saint-Sébastien. Les stations de radio de Bilbao et de Saint-Sébastien ont seulement diffusé de la musique classique pendant toute la journée de dimanche.

Des civils armés

Deux faits nouveaux illustrent l'escalade de la violence dans une région dont la révolte ouverte s'inscrit dans le contexte plus général des revendications des « nationalités », un problème que le gouvernement de M. Adolfo Suarez peut de moins en moins éluder à un mois des élections générales du 15 juin.

(Lire la suite page 3.)

M. Barre peut-il animer la majorité pour les élections ?

Les formations de la majorité, qui ont été très actives au cours du week-end, continuent de s'interroger sur la meilleure manière de préparer les élections législatives. Gaullistes, centristes et giscardiens semblent s'orienter vers des négociations directes si M. Raymond Barre ne se décide pas à manifester son autorité politique et à se poser en coordonnateur de la majorité.

A gauche, les dirigeants des trois formations signataires du programme commun doivent se rencontrer « au sommet », mardi 17 mai, afin de mettre en route le processus d'actualisation de ce document.

MM. Fabre, Marchais et Mitterrand auront notamment à décider s'ils étendent ces négociations à de nouvelles familles politiques. Les gaullistes d'opposition, qui se sont partiellement unifiés, samedi et dimanche, à Nice, au sein d'une Union des gaullistes de progrès, ont manifesté le désir d'être associés au processus d'actualisation du programme commun.

Poussées par la nécessité, les formations de la majorité sont-elles sur le point de trouver entre elles les moyens d'aborder dans les moins mauvaises conditions possible, les prochaines échéances électorales ? Il y a va de leur salut, et c'est ce qui pousse certains responsables à envisager aujourd'hui des solutions dont ils n'auraient pas voulu entendre parler il y a seulement quelques semaines.

La question posée est simple : dans quel ordre de bataille et sous quel chef d'état-major, gaullistes, giscardiens, centristes et radicaux vont-ils se présenter aux élections législatives ?

La réponse du R.P.R. et de M. Chirac est la plus anciennement connue : le Rassemblement va de l'avant — qui l'aime le suive — et le premier ministre ne saurait exercer sur lui, ni d'ailleurs sur l'ensemble de la majorité, une quelconque autorité d'arbitre ou de coordonnateur.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 11.)

La mer d'empoigne

La sixième session de la troisième conférence des Nations unies sur le droit de la mer s'ouvrira le 23 mai à New-York, pour une durée de huit semaines. Après les trente-trois semaines d'âpres négociations qui, en quatre sessions, ont déjà été consacrées au droit de la mer (Caracas en 1974, Genève en 1975, New-York deux fois en 1976) — pour ne pas parler de la première session préparatoire de New-York en 1973, — nul ne peut encore dire si — et quand — le nouveau droit de la mer sera codifié par une convention internationale et si, dans l'affirmative, celle-ci sera ratifiée et observée...

Ces réunions sont loin cependant d'avoir été stériles : en trois ans, elles ont engendré un nouveau doit coutumier qui a bouleversé le droit maritime traditionnel. Depuis 1945, la propriété des richesses minérales du plateau continental était reconnue à l'Etat côtier. Depuis 1952, plusieurs pays, surtout d'Amérique du Sud, s'étaient adjugé la propriété des ressources vivantes des eaux jusqu'à 200 milles nautiques (370,4 km.) de leurs côtes ; certains avaient même proclamé cette large bande « eaux territoriales ». Depuis 1958, la première conférence des Nations unies sur le droit de la mer avait codifié l'appropriation et l'éventuel partage du plateau continental. Depuis 1974 est apparue, enfin, la notion de zone économique exclusive de 200 milles, qui implique la propriété des ressources vivantes et minérales des eaux, du sol et du sous-sol, quelle que soit la profondeur de la mer. En trois ans, il s'est dégagé un consensus tel que la plupart des États côtiers — même ceux qui y étaient opposés au départ — se sont approprié ou vont s'approprier unilatéralement soit des zones économiques exclusives, soit des zones de pêche exclusives larges, les unes et les autres, de 200 milles.

I. — A quoi sert l'océan ?

par YVONNE REBEYROL

La Terre devrait plutôt s'appeler la Mer. 71 % de sa surface (soit 362 millions de kilomètres carrés) sont en effet recouverts par les eaux de l'océan mondial. Le volume total des mers du globe (1 362 200 000 kilomètres cubes) est tel qu'il rassemble 97,3 % de l'eau de notre planète. L'océan mondial est un monde énorme qui conditionne les climats et la météorologie, et donc la vie, sur l'ensemble de la Terre : il joue le rôle de réservoir et d'agent de répartition d'une partie de l'énergie solaire reçue par notre planète. Cette énergie, transportée par la circulation océanique, puis transférée dans l'atmosphère, est à nouveau transportée par la circulation atmosphérique. Aucune région continentale, si éloignée soit-elle de la mer, n'échappe à l'influence de l'océan.

Le monde océanique est encore fort mal connu. L'étude de la mer a commencé il y a plusieurs siècles et s'est intensifiée pendant les premières décennies du dix-neuvième. Mais la recherche systématique et scientifique à l'échelle du globe remonte à cent ans seulement : les spécialistes s'accordent pour la faire débuter avec la croisière du navire britannique le *Challenger* (1872-1876). Encore a-t-il fallu attendre la seconde guerre mondiale pour que les progrès scientifiques et technologiques comme l'organisation de vastes campagnes nationales ou internationales améliorent nettement la connaissance du monde marin, contenu et contenant : d'une part l'eau, avec ses éléments minéraux et sa matière vivante, d'autre part le sol et le sous-sol sous-marins. L'eau de mer ne contient pas seulement du chlorure de sodium ; la plupart des éléments naturels y sont présent en proportion constante (1). Seule change la salinité globale : de 35 pour 1 000 elle peut atteindre 40 pour 1 000 en mer Rouge et 30 pour 1 000 devant les côtes septentrioanales de la Sibérie.

(Lire la suite page 15.)

(1) L'eau de mer de salinité moyenne (35 pour 1 000) contient 19 pour 1 000 de chlore et 10,5 pour 1 000 de sodium. A eux deux, ces éléments constituent 84,3 % de la salinité de l'océan. Bien loin derrière eux, viennent en premier le magnésium (1,35 pour 1 000), le soufre (0,885 pour 1 000), le calcium (0,4 pour 1 000), le potassium (0,38 pour 1 000) et en queue de liste l'uranium (0.000 003 pour 1 000), le manganèse (0,000 002 pour 1 000), l'argent (0,000 003 pour 1 000), l'or (0.000 000 04 pour 1 000).

Face à la crise de l'emploi

UN AUTRE PARTAGE DU TRAVAIL

par J.-J. DUPEYROUX

(LIRE PAGE 44.)

AU JOUR LE JOUR

MERGITUR

Voilà donc le sous-marin Edgar Faure en plongée involontaire. Mme Françoise Giroud disait que la vertu d'un sous-marinier est de savoir nager. Encore faut-il qu'il puisse faire surface.

En l'occurrence, c'est la bouée de sauvetage qui n'a pas fonctionné. On ne peut pourtant pas dire que M. Edgar Faure ne soit pas gonflé. Mais, si vraiment M. Jacques Chirac désirait arraisonner le vieux rafiot radical avec un engin pneumatique, il aurait dû se méfier de la dent des squales et ne pas lésiner sur la qualité de la baudruche.

ROBERT ESCARPIT.

AU FESTIVAL DE CANNES

Les circuits d'une micro-société

On a téléphoné de Barcelone. On veut faire sur la Croisette une pyramide humaine, avec cent personnes. D'ici vingt-quatre heures, M. Touzet, secrétaire général du Festival, devra trouver de quoi loger cent Catalans quand il n'y a plus une place dans les hôtels, alerter la mairie, la police, les services de sécurité, pour que la Croisette soit « bloquée » pendant vingt minutes. C'est le Festival de Cannes.

Le matin les chaises sont face à la mer. Le soir elles regardent le Palais du Festival. Ainsi, en pivotant, ont changé d'écran les badauds. Dans la nouvelle salle Miramar, pour qui sera « Carradine-Kung-Fu », pour l'ouvreuse de gauche ou celle de droite ? Le soir de l'inauguration, on s'est mis à attendre, « les trois quarts du temps, on ne sait pas qui », expliquait un monsieur. Du Carlton au Palais, les gens se sont appuyés contre les barrières, ont vu arriver à pied ou en voiture officielle les invités. Ils en reconnaissaient un sur vingt, jaugeaient les toilettes, réclamaient des sourires et de la simplicité. C'était un peu hideux parce que le soleil couchant s'écrasait sur les maquillages du soir, mais il y avait Brigitte Fossey, Patrick Dewaere...

CLAIRE DEVARRIEUX.

(Lire la suite page 30.)

EUROPE

Union soviétique

La «Pravda» accuse les «expansionnistes chinois» de «miser sur une conflagration mondiale»

De notre correspondant

Moscou. — L'Union soviétique a décidé d'intensifier sa propagande contre Pékin. Tel est le sens que l'on donne à Moscou à la diatribe antichinoise qui a été publiée samedi 14 mai dans la *Pravda* sous la signature d'I. Alexandrov. Ce personnage n'existe pas, mais le recours à cette signature indique que le contenu de l'article a été approuvé au plus haut niveau. « I. Alexandrov » avait été particulièrement prolixe en 1968 lorsqu'il avait donné le signal des attaques « en clair » contre M. Dubcek.

L'article — qui ne fait aucune allusion au contentieux idéologique sino-soviétique, manifestement dépassé — cherche essentiellement à démontrer le danger que ferait courir non seulement à l'Union soviétique, mais à la planète tout entière, la « militarisation » de la Chine. A plusieurs reprises la *Pravda* revient avec insistance sur un ton presque apocalyptique sur le danger de guerre.

« *L'expansionnisme des dirigeants chinois*, écrit l'auteur, *montre qu'ils ne sont pas certains de pouvoir résoudre leurs problèmes vitaux en restant dans la voie de l'édification pacifique. Ils misent sur la guerre, sur une conflagration mondiale, dans l'espoir que la guerre détruira les plus grandes puissances du monde. Les éperviers chinois se bercent d'illusions en espérant que la Chine survivrait à une guerre nucléaire grâce à ses ressources démographiques énormes. Ce sont des espoirs cyniques et vains ! Une guerre thermonucléaire provoquée par les maoïstes causerait des malheurs incalculables à tous les peuples de la terre, sans épargner le peuple chinois.* »

Après avoir affirmé que « *les nouveaux dirigeants de la Chine ont repris à leur compte les idées de Mao Tsé-toung et font de l'antisoviétisme et du militarisme leur programme à long terme* », la *Pravda* met en garde les puissances occidentales qui « *étudient la possibilité de fournir de l'armement à la Chine* ». « *Tout porte à croire*, poursuit le quotidien, *que certains milieux occidentaux, au lieu de faire preuve de réalisme, se bercent d'illusions en espérant qu'ils échapperont à l'expansionnisme chinois et qu'ils réussiront à le détourner dans une autre direction. Ils oublient les douloureuses leçons de l'histoire récente, où la volonté de calmer l'agresseur a conduit à une catastrophe inqualifiable aussi bien pour les « pacificateurs » que pour la paix universelle. Qui peut dire que l'histoire ne se reproduira pas ?* »

Après cette claire allusion à Munich et à Hitler, la *Pravda* se fait plus explicite : « *Les bavardages de Pékin sur le prétendu hégémonisme soviétique sont destinés à justifier les colossales dépenses militaires de la Chine, à détourner l'attention du monde de ses plans expansionnistes, dirigés en premier lieu contre les pays du Pacifique et de l'Asie du Sud-Est. N'est-il pas clair que la course aux armements nucléaires déployée par la Chine, avec l'approbation des milieux militaro-industriels des Etats-Unis, de la R.F.A., de la France, du Japon, de la Grande-Bretagne, constitue une menace aussi bien pour l'Union soviétique et les autres pays limitrophes de la Chine que pour la paix universelle ? Les hégémonistes de Pékin, qui ont cessé leurs attaques contre l'impérialisme américain et le militarisme japonais, ne considèrent pas pour autant les Etats-Unis et le Japon comme leurs amis. Ils voudraient les exploiter dans la lutte contre l'Union soviétique et se retourner ensuite contre ces pays.* »

La *Pravda* termine son analyse par une sorte d'appel à l'union sacrée contre la Chine : « *Ce serait une erreur impardonnable que de rester impassible devant la politique démentielle de Pékin et d'attendre le moment où le danger atteindra son point culminant. Tous ceux à qui la paix est chère, qui veulent poursuivre tranquillement leur travail créateur, doivent conjuguer leurs efforts pour dénoncer et arrêter les visées et les actions très dangereuses des maoïstes et des autres provocateurs.* »

Pourquoi le Kremlin a-t-il pris l'initiative d'une pareille offensive, qu'on élargira sans doute, mais avec plus de discrétion, en direction des P.C. occidentaux ? La détérioration des rapports avec Washington y est sans doute pour quelque chose, tant on craint ici que les Etats-Unis n'exploitent davantage le conflit. On peut aussi invoquer l'état actuel des relations avec Tokyo. Mais aucune de ces explications n'est, à vrai dire, entièrement satisfaisante, aucun élément vraiment nouveau n'étant intervenu récemment.

JACQUES AMALRIC.

Pologne

APRÈS TROIS DÉCENNIES D'ATTENTE

Les catholiques de Nowa-Huta disposent désormais d'une église

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — Quelque cinquante mille personnes ont assisté, le dimanche 15 mai, à Nowa-Huta, près de Cracovie, à l'inauguration de la première église construite dans ce centre industriel moderne. La cérémonie s'est déroulée en présence de l'archevêque de Cracovie, le cardinal Wojtyla. Ce dernier a déclaré que l'ouverture de cette église était « *un acte historique pour chaque Polonais et pour tout le pays* ». « *Nowa-Huta n'est plus une ville sans Dieu* », a-t-il souligné.

Née après la guerre, Nowa-Huta devait devenir rapidement la plus grande « ville de l'acier » de la Pologne populaire. Elle compte environ deux cent mille habitants. En dépit des demandes répétées des autorités ecclésiastiques, l'administration s'est refusée pendant longtemps à accorder l'autorisation de bâtir un lieu du culte pour les nombreux catholiques.

Le même jour, de trois mille à cinq mille jeunes ont participé, à Cracovie, à une messe, puis à une marche silencieuse à la mémoire de l'étudiant Stanislaw Pyjas, décédé le 7 mai dans des circonstances mystérieuses. Après la messe célébrée par deux dominicains, les étudiants, dont certains portaient au bras un bandeau de deuil, se sont rendus devant la maison où le corps de Pyjas avait été trouvé mort, puis ont poursuivi leur marche jusqu'au château royal. L'un des participants a lu une résolution annonçant la création d'un « *comité de solidarité étudiant* ». Sur le seuil de la maison de Pyjas, une sorte d'autel funéraire avait été installé, avec des bougies et des fleurs et une pancarte sur laquelle on pouvait lire : « *Ici, a été tué Stanislaw Pyjas.* » La police a laissé la manifestation se dérouler sans intervenir.

Pyjas s'était fait connaître dans les milieux étudiants en raison de son action pour la signature d'une pétition réclamant la création d'une commission d'enquête sur les brutalités commises ces derniers mois par la police contre les contestataires et les ouvriers. Selon la version officielle, publiée en quelques lignes dans un journal de Cracovie, il serait mort après une chute dans l'escalier de son immeuble. Dans les cercles de l'opposition, cette explication est accueillie avec scepticisme. On fait remarquer en particulier que Pyjas avait reçu, ces derniers temps, à plusieurs reprises, des menaces de mort. Le comité de soutien aux travailleurs, créé à la suite des événements de juin, a réclamé l'ouverture d'une enquête sur les circonstances du décès de cet étudiant.

Plusieurs membres du comité, Jacek Kuron, l'actrice Halina Mikolajska, Adam Michnik et Anka Kowalska, ont été interceptés dimanche, alors qu'ils se rendaient de Varsovie à Cracovie à bord d'une automobile, vraisemblablement pour assister à la cérémonie à la mémoire de Stanislaw Pyjas. Relâchés peu après, certains d'entre eux ont été de nouveau interpellés alors qu'ils tentaient de gagner Cracovie cette fois par le train. A Cracovie même, un autre membre actif du comité, M. Antoni Macierewicz, ainsi que plusieurs étudiants contestataires avaient été appréhendés dès samedi.

MANUEL LUCBERT.

Finlande

Des communistes font partie du nouveau gouvernement de M. Sorsa

De notre correspondant

Helsinki. — Le président Kekkonen a désigné, dimanche 15 mai, le nouveau gouvernement majoritaire, qui réunit, sous la direction de M. Sorsa, premier ministre, le parti social-démocrate, le Parti du centre et l'Union démocrate populaire de Finlande (S.K.D.L.), dont font partie les communistes, ainsi que les deux petits partis suédois et libéral.

A la suite de près de deux années de crise, M. Sorsa, président du parti social-démocrate, redevient premier ministre. Mais il a fallu en passer par trois tentatives gouvernementales : le cabinet d'expédition des affaires courantes de M. Liinamaa, le ministère majoritaire de M. Miettunen, formé après l'une des crises les plus longues de l'histoire finlandaise, et, après l'échec presque complet de celui-ci, un gouvernement minoritaire centriste, toujours dirigé par M. Miettunen. Les élections législatives en 1975, et municipales en 1976, s'ajoutant aux conséquences de la dépression économique, la coopération de la gauche et du centre se révéla impossible.

Ce sont les difficultés économiques qui avaient marqué la naissance du gouvernement « *d'urgence nationale* » de M. Miettunen, en décembre 1975, dans lequel les communistes avaient fait leur rentrée. Ces mêmes difficultés sont à l'origine de la formation du nouveau gouvernement majoritaire « *pour la reprise économique* », comme l'a caractérisé le premier ministre. En effet, avec l'inflation, qui reste nettement au-dessus de 10 % (on estime, a rappelé M. Sorsa, que les prix augmenteront de 13 à 14 % cette année), la baisse de la compétitivité des produits finlandais, le faible taux de croissance et le chômage, qui a doublé en un an (158 000 chômeurs au 1er mai 1977, soit 7 % de la population active), la dure réalité économique s'est imposée à tous.

C'est l'attitude des communistes qui a provoqué le plus de surprise. Qu'ils aient affirmé, avec M. Saarinen, le président du parti, leur volonté de participer à la lutte contre la crise économique est une chose. Mais qu'ils aient fait preuve d'un tel réalisme est tout à fait nouveau, surtout après avoir été violemment critiqués par la minorité du parti, pour laquelle la participation au gouvernement est une trahison.

Ce qui a amené les communistes au réalisme, c'est la crainte de voir se perpétuer la tendance inaugurée par le cabinet démissionnaire, qui reçut, tout au long de son existence, un actif soutien de la droite dans sa politique économique. M. Saarinen s'est montré prêt à en tirer les conséquences. « *Ce qui est essentiel*, a rappelé M. Aalto, secrétaire du P.C., qui a obtenu le portefeuille du travail, *c'est de voir dans quelle mesure, sur des positions différentes connues, on peut rassembler, dans le cadre de la coopération gouvernementale, une volonté commune.* »

Le second facteur qui a permis en quelques jours de mener à bien ces négociations est, comme l'a souligné M. Sorsa, « *le retour d'une certaine confiance* » entre les partis. Choisis comme boucs émissaires, affaiblis par les résultats des élections, les sociaux-démocrates, désireux de faire une cure d'opposition, prirent leurs distances à l'égard du centre, avec lequel ils collaboraient depuis près de dix ans. En obtenant le vote de certains textes qu'ils avaient demandés, ils ont pu surmonter peu à peu leur aversion. Enfin, l'aboutissement de laborieuses négociations sur la politique des revenus a déblayé le terrain. C'était le moment, pour les sociaux-démocrates, de faire une percée, ce que M. Sorsa a su faire avec maîtrise. Il a obtenu pour son parti, outre le poste de premier ministre, le portefeuille vital des finances, qui est confié à M. Paavela, grand commis de l'Etat.

Quatre nouveaux ministres

Le parti du centre a su marchander sa bonne volonté, puisqu'il obtient cinq portefeuilles, au détriment du petit parti suédois, qui, au lieu des deux postes espérés, a dû se contenter du seul portefeuille de l'éducation. La gauche, avec sept ministres sur quinze, détient les postes économiques et techniques.

Les « partis bourgeois » (partis du centre, libéral et suédois) ont, eux aussi, sept portefeuilles mais d'importance politique moindre. A l'exception des affaires étrangères, confiées au très jeune — il n'a pas encore trente et un ans — vice-président du parti du centre, M. Paavo Vayrynen, qui accompagnera dès mardi 17 mai M. Kekkonen dans son voyage officiel en Union soviétique. Enfin, un ministre « sans parti », M. Rekola, deuxième ministre des finances, donne une légère majorité, dans le cabinet, au centre.

Le gouvernement ne comprend que quatre nouveaux ministres sur quinze. Cinq d'entre eux viennent du cabinet démissionnaire, huit appartenaient au gouvernement majoritaire d'il y a dix-huit mois. Le gouvernement compte peut-être les trois meilleurs politiciens finlandais, habiles au compromis, et aptes à saisir l'occasion favorable : MM. Johannes Virolainen, le vétéran de la politique agrarienne, qui a maintenu son parti en position de force ; Kalevi Sorsa, que le passage forcé à l'opposition a considérablement mûri, et le communiste Arvo Aalto, qui associe les talents du stratège à long terme à un réalisme inébranlable.

GILLES GERMAIN.

LE NOUVEAU CABINET

Premier ministre : M. Kalevi Sorsa (social-démocrate) ;

Ministre de l'agriculture et des forêts assurant l'intérim du premier ministre : M. Johannes Virolainen (parti du centre) ;

Economie : M. Esko Rekola (sans parti) ;

Affaires étrangères : M. Paavo Väyrynen (parti du centre) ;

Justice : M. Tuure Salo (libéral) ;

Intérieur : M. Eino Uusitalo (parti du centre) ;

Défense : M. Taisto Tähkämaa (parti du centre) ;

Finances : M. Paul Paavela (parti social-démocrate) ;

Education : MM. Kristian Gestrin (parti suédois) **et Kalevi Kivistö** (S. K. D. L.) ;

Transports : M. Veikko Saarto (S. K. D. L.) ;

Commerce et industrie : M. Eero Rantala (social-démocrate) ;

Affaires sociales et santé : Mme Pirkko Työläjärvi (parti social-démocrate) **et M. Olavi Martikainen** (parti du centre) ;

Travail : M. Arvo Aalto (S.K.D.L.).

ASIE

Pakistan

L'opposition a rejeté le projet de référendum annoncé par M. Bhutto

L'opposition a catégoriquement rejeté samedi 14 mai le projet de référendum présenté par M. Bhutto (*le Monde* des 15-16 mai) pour mettre un terme à la crise que connaît le pays depuis les élections du 7 mars. Elle exige la démission du premier ministre, considérant qu'aucun scrutin régulier ne peut avoir lieu tant qu'il sera au pouvoir.

Le *Pir* (titre religieux) Pagaro a été assigné à résidence quelques heures après avoir lu la déclaration dans laquelle l'Alliance nationale pakistanaise — coalition des partis d'opposition — exprimait son refus. Il était le seul des dirigeants de l'Alliance encore en liberté.

Le calme a régné samedi et dimanche à Karachi et à Lahore, principaux foyers d'agitation. Mais à Multan, importante ville du Pendjab, des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre ont fait au moins huit morts et une trentaine de blessés. Un communiqué officiel fait état de cinq blessés graves parmi les forces de l'ordre. L'administration d'une partie de la ville a été confiée à l'armée.

Le général Iqbal, chargé de l'application de la loi martiale à Lahore, a affirmé au correspondant de l'agence Associated Press qu'il a été victime d'un « *acte de malveillance* » de la part de l'opposition (qui avait annoncé sa démission). Le général Iqbal continue d'assumer ses fonctions, mais un officier appartenant à son état-major a déclaré qu'il y avait « *une part de vérité* » dans les informations faisant état de la démission de cinquante-cinq officiers. — (*A.F.P., A.P.*)

Inde

LES ÉTATS-UNIS SERAIENT PRÊTS A REPRENDRE LES LIVRAISONS D'URANIUM A NEW-DELHI

Washington (*A.F.P.*). — Le gouvernement américain est prêt à reprendre ses livraisons d'uranium à l'Inde, si ce pays accepte le contrôle international, ont indiqué, dimanche 15 mai à Washington, des sources proches de l'administration.

Aux termes d'un contrat signé par les deux pays, l'Inde a commandé, l'année dernière, 12 tonnes d'uranium légèrement enrichi aux Etats-Unis, destiné à alimenter sa centrale de Tarapur. Mais la livraison avait été bloquée par le président Ford, décision confirmée par le président Carter. New-Delhi a fait valoir que la centrale de Tarapur, qui alimente en électricité quarante millions d'Indiens, cesserait de fonctionner si le combustible américain n'était pas prochainement livré.

Les Etats-Unis mettraient comme condition à toute nouvelle livraison d'uranium la signature d'un nouveau contrat obligeant l'Inde à accepter le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur ses installations nucléaires du Rajastan, où a été expérimentée en 1974 la première bombe atomique indienne.

● *Les sept journalistes étrangers* expulsés par le gouvernement de Mme Gandhi après la proclamation de l'état d'urgence peuvent revenir en Inde et y reprendre leurs activités, a annoncé, samedi 14 mai, le ministre indien de l'information. — (*U.P.I.*)

DIPLOMATIE

Pour la première fois depuis quatre ans...

LES FORCES ALLIÉES ONT DÉFILÉ A BERLIN-OUEST

Berlin. — La Journée des forces alliées, commémorant la fin de la seconde guerre mondiale, a été célébrée samedi 14 mai à Berlin-Ouest avec un éclat particulier. Plus de 1 500 soldats, 120 véhicules et quelque 100 chars et engins à chenilles des forces américaines, britanniques et françaises ont défilé devant les généraux alliés, les bourgmestres, M. Stobbe, qui administre la cité sous l'autorité des Trois, et des milliers de Berlinois, qui les ont applaudis.

Les alliés ont ainsi renoué avec une tradition datant de 1964 et qui avait été interrompue en 1973 en raison des incidents que, à la suite de l'agitation étudiante et des manifestations contre la guerre du Vietnam, elle provoquait.

Toute manifestation ou distribution de tracts avaient été interdites aux abords du défilé.

D'autre part, la *Pravda* du dimanche 15 mai dénonce la déclaration du Berlin adoptée au « sommet » de Londres (*le Monde* du 11 mai) comme témoignant d'une volonté de « *miner l'accord quadripartite de 1971* » sur l'ancienne capitale allemande. M. Zioubanov, correspondant à Berlin de l'organe du P.C. soviétique, écrit que « *les ennemis de la détente* » ont accueilli cette déclaration comme « *un signal pour de nouvelles attaques contre les dispositions fondamentales de cet accord* », et ajoute : « *Pour faire en sorte que Berlin-Ouest cesse d'être un foyer de disputes et devienne un élément constructif pour la paix et la détente, il faut observer rigoureusement l'accord sur tous ses points et ne pas en miner la base par des déclarations comme celles de Londres.* » — (*A.F.P.*)

A propos du Parlement européen

M. DEBRÉ : une nouvelle négociation est possible.

M. Michel Debré, évoquant dimanche 15 mai devant « le Club de la presse » d'Europe 1 le problème de l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel, a déclaré : « *J'ai appris qu'une nouvelle négociation était impossible. Or il n'est pas besoin d'être un vieil habitué des problèmes internationaux pour se souvenir que, il y a quelques années, le gouvernement britannique conservateur avait achevé, avec les autres partenaires, une bonne négociation pour faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Puis, les élections ont conduit un gouvernement travailliste au pouvoir et c'est celui-ci qui s'est tourné vers les autres partenaires en leur déclarant : « Nous rouvrons la négociation. »*

» *Alors, pourquoi ce qui a été accepté pour la Grande-Bretagne ne le serait-il pas pour la France ? En ce qui me concerne, je tiens à vous indiquer que je n'accepte pas l'idée qu'une nouvelle négociation soit impossible. (...)*

» *Pour un certain nombre de pays, les pouvoirs de cette Assemblée ne doivent avoir aucune limitation, et sa compétence — pour reprendre les termes de la motion votée par le Parlement hollandais — doit être aussi grande que celle d'un Parlement. Et à nous, Français, on nous dit : compétence strictement limitée au traité de Rome.*

» *Sur ce point, personne depuis trois mois ne m'a apporté d'objection. Il existe une incompatibilité totale, une contradiction complète entre ce qui est déclaré dans certaines capitales et ce qui est dit chez nous.* »

M. Jacques Chirac a déclaré, samedi 14 mai, devant les secrétaires départementaux du R.P.R. : « *Nous ne voterons pas la ratification de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne si ne sont pas obtenues les garanties que nous jugeons nécessaires.* »

OCÉANIE

WASHINGTON ENVISAGERAIT D'ACCORDER L'INDÉPENDANCE A LA MICRONÉSIE

Washington (*A.P.*). — Selon le *Washington Post*, le président Carter pourrait accorder l'indépendance totale aux îles du Pacifique du Nord qui forment la Micronésie, territoire sous tutelle des Etats-Unis depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Jusqu'à présent, Washington n'envisageait qu'une formule d'indépendance « partielle ». Les projets du président seront discutés à partir du mercredi 18 mai entre une mission du gouvernement américain et des dirigeants micronésiens qui se réuniront à Honolulu.

[Si les Etats-Unis accordent son indépendance à la Micronésie, ils ne feront que respecter la lettre et l'esprit du mandat qui leur fut confié par l'ONU. Jusqu'à présent, les Américains ont mené une politique d'intégration des quelque cent cingt mille Micronésien qui vivent sur plusieurs centaines d'îles. Les îles Marianne sont déjà « territoire américain » et, dans les autres archipels, la population est, au fil des années, devenu de plus en plus dépendante, économiquement et culturellement, des Etats-Unis. Washington demeure de toute façon décidé à défendre ses intérêts stratégiques dans la région et soutient le projet de construction d'un super-port pétrolier dans les îles Palau, avec la participation de capitaux japonais et iraniens.]

EUROPE

Espagne

Don Juan de Bourbon cède tous ses droits dynastiques à son fils Juan Carlos

De notre correspondant

Madrid. — Don Juan de Bourbon, comte de Barcelone, a cédé le samedi 14 mai tous ses droits dynastiques, comme chef de la maison royale espagnole, à son fils Juan Carlos Ier. Cette cession signifie que la « légitimité » de Don Juan Carlos ne s'appuie plus seulement sur le fait qu'il est le successeur de Franco et l'héritier des militaires soulevés en 1936 contre le gouvernement républicain, mais qu'il prend place de plein droit dans la ligne dynastique qui, pendant des siècles, a régné en Espagne.

Le jeune souverain assume ainsi la légitimité de son grand-père Alphonse XIII, dernier roi d'Espagne qui, détrôné le 14 avril 1931, quitta le pays lors de l'installation de la seconde république.

L'acte de renonciation (il ne s'agit pas, en effet, d'abdication, puisque Don Juan n'a, en fait, jamais régné) s'est déroulé au cours d'une cérémonie au palais de la Zarzuela à Madrid.

Don Juan de Bourbon, au garde-à-vous, saluant d'un léger mouvement de tête son fils, a dit à celui-ci : « *Majesté, l'Espagne avant tout* », formule prononcée devant lui par Alphonse XIII, le 28 février 1941, à Rome, quelques heures avant sa mort. Ce dernier avait abdiqué en sa faveur un mois plus tôt.

Au cours de son acte de renonciation, Don Juan de Bourbon a déclaré : « *Le roi doit être le roi de tous les Espagnols.* »

Regrettant vivement que sa pensée politique n'ait pas touché l'ensemble des Espagnols (la dictature franquiste censura pratiquement tous ses messages en faveur de la monarchie constitutionnelle), le comte de Barcelone a conclu : « *Une fois la monarchie installée et consolidée en la personne de mon fils et héritier, Juan Carlos, qui, au cours de la première étape de son règne a été clairement accepté par le peuple espagnol et qui, sur le plan international, a ouvert de nouveaux horizons, je crois que le moment de lui remettre la « légalité historique » dont j'ai moi-même hérité est enfin arrivé. En conséquence, j'offre à ma patrie la renonciation de mes droits historiques, titres et avantages (...). Je désire seulement conserver pour moi-même le titre de comte de Barcelone.* »

Juan Carlos a répondu à son père que les désirs d'Alphonse XIII avaient été exaucés : « *Vous avez accompli un acte important.* » Il a ajouté : « *Je respecterai la volonté populaire en défendant les valeurs traditionnelles et en pensant surtout que la liberté, la justice et l'ordre doivent inspirer mon règne. Dans ces conditions, la monarchie constituera un élément décisif en faveur de la stabilité si nécessaire à la nation.* »

Le geste du comte de Barcelone a désamorcé une possible campagne politique menée par ceux qui rappellent que la légitimité de Juan Carlos avait été proclamée d'abord par les vainqueurs de la guerre civile. Le comte de Barcelone, respecté par tous les Espagnols et d'une orientation démocratique indiscutable, a donc renforcé la position du roi.

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

La grève générale au Pays basque est très suivie

(Suite de la première page.)

En premier lieu, des civils armés ont fait le coup de feu contre les militants nationalistes basques. Il s'agit, sans doute, de membres d'organisations d'extrême droite ayant l'intention de jeter de l'huile sur le feu et d'exploiter à leur profit la poudrière basque. D'autre part, le slogan « *ETA, le peuple est avec toi* » a pour la première fois éclaté dans les rues de Bilbao dimanche. L'organisation révolutionnaire basque, responsable de très nombreux attentats et sabotages au cours des dernlèes années, ne s'est pas manifestée depuis l'embuscade tendue à deux policiers il y a deux mois à Mondragon. Ceux-ci avaient été tués.

La branche politico-militaire de l'ETA s'est en partie intégrée dans plusieurs organisations basques d'extrême gauche et, selon certaines rumeurs, elle aurait accepté de conclure une trêve de fait jusqu'aux élections du 15 juin. Mais la branche militaire de l'ETA n'a pas adopté la même position et menace de passer de nouveau à l'action directe si *tous les prisonniers politiques* basques ne sont pas libérés d'ici au 24 mai. Bien que certaines organisations nationalistes soient loin d'approuver toutes les méthodes violentes de l'ETA, il est clair que les brutalités policières de ces derniers jours contribuent à faire basculer la majorité de la population basque du côté des éléments les plus actifs et les plus engagés. Fait significatif, la pétition urgente adressée à la fin de la semaine dernière au chef du gouvernement de Madrid pour attirer son attention sur la situation « très grave » au Pays basque était signée par toutes les organisations politiques, ETA inclus, des provinces du Nord.

Les quatre-vingts candidats aux élections des partis d'opposition, qui s'étaient enfermés vendredi dans une église de Bilbao, ont quitté les lieux et rédigé un texte affirmant que « *l'amnistie totale et immédiate ainsi que le libre retour des exilés sont deux conditions indispensables pour la coexistence au Pays basque* ».

Une colère fondée sur un sentiment d'injustice

Le gouvernement espagnol a publié un communiqué lundi, rappelant que « *l'ordre public sera rigoureusement maintenu pour garantir le déroulement des élections* ». De leur côté, les formations nationalistes du Pays basque font appel avec insistance à tous les partis espagnols, légalisés ou non, se réclamant de la démocratie, et leur demandent leur aide.

La colère basque, fondée sur un sentiment d'injustice et de discrimination, est un défi lancé à la fois au gouvernement central et à des formations de gauche, dont la solidarité paraît assez faible à un mois des premières élections générales en Espagne depuis quarante ans.

Italie

APRÈS QUARANTE JOURS DE SÉQUESTRATION

M. de Martino a été libéré en échange d'une rançon de 1 milliard de lires

De notre correspondant

Rome. — M. Guido De Martino, secrétaire de la fédération socialiste de Naples, a été libéré par ses ravisseurs, dimanche 15 mai, après une quarantaine de jours de séquestration. Ce n'est pas une souscription proprement dite, mais une « *offre spontanée* », qui aurait permis à sa famille de payer une rançon évaluée à 1 milliard de lires (6 millions de francs). Devant les journalistes, l'intéressé a émis l'hypothèse d'un acte de délinquance lié à des activités politiques. Son père, M. Francesco De Martino, ancien secrétaire général du parti socialiste, reste persuadé que le rapt « *a une origine politique, car*, dit-il, *de simples délinquants ne se seraient pas attaqués à une famille peu fortunée comme la nôtre* ».

Cet enlèvement s'inscrit dans une longue série d'atteintes à l'ordre public, qui ont pris, depuis quelques jours, un caractère encore plus accentué : aux attentats quotidiens s'ajoutent de petits épisodes de guérilla urbaine et des agressions politiques à main armée. Le bilan des heurts entre manifestants et forces de l'ordre, vendredi 13 et samedi 14 mai, s'élève à deux morts, puisqu'un policier, qui avait été blessé par balle à Milan, vient de succomber à ses blessures. Quant à la jeune fille tuée à Rome par un coup de feu, elle doit être enterrée, ce lundi 16 mai, dans la capitale. On ne peut exclure de nouveaux incidents à cette occasion, l'interdiction de manifester à Rome n'étant plus observée par le mouvement étudiant, l'extrême gauche et les provocateurs qui y sont infiltrés. — R. S.

Portugal

Lisbonne tente d'obtenir du F.M.I. un prêt destiné à financer le déficit de la balance des paiements

Le vice-président des Etats-Unis, M. Mondale, est arrivé à Lisbonne le 15 mai pour une visite de trois jours au Portugal. Après s'être entretenu dimanche avec M. Young de la situation en Afrique australe, il devait avoir, ce lundi, des entretiens avec le chef de l'Etat, le général Eanes, et avec M. Soares, premier ministre. L'essentiel des discussions devait être consacré à la sitation économique du Portugal et à l'assistance financière que pourrait recevoir ce pays afin de rééquilibrer sa balance des paiements et tenter de sortir de la crise où il se débat.

De notre correspondant

Lisbonne. — Négocier dans les meilleures conditions un prêt permettant de financer le déficit prévu de la balance des paiements en 1977 : tel est, semble-t-il, l'objectif de la délégation portugaise — constituée par MM. Lopes et Constancio, respectivement gouverneur et vice-gouverneur de la Banque du Portugal, — qui, ce lundi 16 mai, devait rencontrer au siège du F.M.I., à Paris, les représentants de dix-sept pays (les membres du Marché commun et de l'Association européenne de libre échange (sauf l'Islande, les Etats-Unis, le Canada, le Venezuela et le Japon).

Selon l'hebdomadaire modéré *Expresso*, la formation du consortium de pays qui devaient prêter au Portugal 1,5 milliard de dollars, serait très compromise. Les discussions de Paris ne porteraient que sur une somme de 750 millions de dollars — dont 300 millions doivent être versés par les Etats-Unis, et 200 millions par la R.F.A. La détermination des conditions du financement et le contrôle de son utilisation pourraient être confiés au F.M.I.

Or les conditions posées par le F.M.I. et la Banque mondiale sont de plus en plus lourdes. « *Leurs conseils ont très vite pris la forme d'exigences et d'obligations* », écrivait le 29 avril l'hebdomadaire *O Jornal*. Le redressement de l'économie portugaise dépendrait, selon un rapport de la *Banque mondiale en date du* 23 décembre 1976, de l'application des mesures suivantes : libération des prix et blocage des salaires afin de réduire la consommation ; réduction du déficit budgétaire ; augmentation des impôts et des bénéfices des entreprises publiques ; augmentation de l'investissement public ; encouragement de l'épargne privée par des exemptions fiscales et la majoration des taux d'intérêt ; adoption d'une politique plus dynamique en matière de taux de change (c'est-à-dire, en fait, une dévaluation) ; incitation à l'exportation ; rationalisation des importations. Selon ce rapport, le rétablissement de la confiance du secteur privé, qui aurait été ébranlé par les événements des « *dernières années* », serait notamment conditionné *par la politique du gouvernement* en ce qui concerne l' « *attribution d'indemnités aux propriétaires d'actions des entreprises nationalisées* »

Quelques-unes de ces « suggestions » ont été incorporées dans le « programme d'austérité » annoncé le 28 février. Une dévaluation de 15 % avait été décrétée. L'augmentation des salaires en 1977 a été limitée à 15 %. D'autre part, un projet de loi sur les indemnisations est en discussion au Parlement. Les députés devront également se prononcer sur trois autres projets qui préciseront l'orientation donnée à l'économie du pays : l'un sur la grève, l'autre sur le statut juridique des « commissions de travailleurs », et le dernier sur l'exercice du « contrôle ouvrier ». Une loi définissant les limites des secteurs public et privé a été approuvée le 5 mai.

Les prix n'ont pas été entièrement libérés. Ils ont pourtant sensiblement augmenté ces derniers mois — y compris ceux des produits de première nécessité (pain, lait, œufs, poulet, huiles, viande surgelée, pommes de terre, fromage et beurre). Quelques articles, composant le « panier de la ménagère », gardent leurs prix bloqués jusqu'à la fin de l'année, mais ce « panier » est très peu garni. « *On ne peut même pas faire une soupe avec* », dit-on ici. Le taux d'inflation depuis le 1er janvier n'est pas connu ; le secrétariat d'Etat à la planification et l'Institut national de la statistique ont, paraît-il, des chiffres différents. Dans des milieux proches du ministère des finances on l'estime à 25 % ; et ce taux est sans doute provisoire : l'effet de la dévaluation ne se fera réellement sentir qu'à partir de la fin mai.

L'accroissement de la consommation

Le mécontentement se répand : à en croire une étude faite par l'intersyndicale, le niveau de vie, pour beaucoup de travailleurs, serait déjà inférieur à celui d'avant la « *révolution des œillets* ».

« *Il n'y a pas de démocratie sans stabilité économique* », déclare M. Mario Soares. La marge de manœuvre du gouvernement est, pourtant, très réduite : l'héritage est difficile à supporter.

Aujourd'hui, le Portugal n'a plus de colonies. Les envois des immigrés ont sensiblement diminué et les touristes sont allés à la recherche d'autres horizons. La productivité a baissé. Les investissements ont fléchi, des capitaux portugais ont franchi la frontière, des entreprises étrangères ont choisi des endroits plus calmes. L'épargne privée a baissé, l'augmentation des salaires se traduisant, en règle générale, par l'accroissement de la consommation. En revanche, les dépenses publiques ont crû vertigineusement. Et le déficit de la balance des paiements s'est aggravé.

Pour payer, en partie, ce déficit, les autorités ont dû puiser sur les réserves : en décembre 1976, il ne restait que 204 millions de dollars en devises, 10 millions en droits de tirage spéciaux et 1,125 milliard en or — dont 36 % hypothéqués.

Alors que la dette envers l'étranger atteint déjà des proportions considérables — 105,7 milliards d'escudos, c'est-à-dire plus de 2,5 milliards de dollars, — le gouvernement doit encore emprunter en 1977, notamment pour financer la construction d'écoles, de routes, de logements sociaux et de projets agricoles.

A Londres, les dirigeants des pays de l'OTAN ont salué il y a quelques jours en la personne du général Eanes la nouvelle démocratie portugaise. Sont-ils disposés à le soutenir financièrement ?

JOSÉ REBELO.

Aux Açores

DE SÉRIEUX INCIDENTS OPPOSENT SÉPARATISTES ET POLICIERS

Ponta-Delgada (Reuter). — Cinq personnes — dont trois policiers — ont été blessées par balles, et deux bombes ont fait explosion à Ponta-Delgada au cours d'une attaque menée, le 15 mai, contre le siège de la police par des séparatistes des Açores.

Ministre résident du Portugal au Açores, le général Galvao de Figueiredo a déclaré qu'il s'agissait du plus grave incident enregistré à ce jour dans l'archipel, parce qu'il y a eu usage d'armes à feu. Cet incident est intervenu dans un climat de tension créé par l'ordre donné par le président de la République portugaise, le général Ramalho Eanes de faire amener les drapeaux séparatistes qui flottaient sur l'archipel à l'occasion d'une fête religieuse.

Le général Eanes a déclaré que tous les Portugais devraient condamner cette « provocation » venue d'un groupe séparatiste « minoritaire et non démocratique ». Il a critiqué, en outre, l'attitude peu énergique du gouvernement régional, dominé par les sociaux-démocrates du P.S.D.

Le président a discuté de la situation aux Açores avec M. Francisco Sa Carneiro, dirigeant de cette formation. Ce dernier a indiqué qu'il déplorait ce qui se passait aux Açores et qu'il pourrait s'y rendre pour en discuter avec le gouvernement régional.

À travers le monde

Allemagne fédérale

● DES HEURTS ENTRE DES MANIFESTANTS DE GAUCHE ET D'EXTRÊME DROITE ont fait onze blessés dimanche 15 mai à Hambourg. *La police a procédé à huit arrestations.* Les affrontements ont éclaté lorsque les militants de gauche ont tenté d'empêcher des représentants de la formation nationaliste D.V.U. (Union du peuple allemand) de tenir une réunion au cours de laquelle l'ancien colonel de la Luftwaffe Hans Ulrich Rudel devait prendre la parole. — *(A.F.P., U.P.I.)*

● AU CONGRÈS ANNUEL DE LA SECTION ALLEMANDE DU PEN CLUB, réuni du 12 au 14 mai à Mannheim, seize membres ont donné leur démission pour protester contre l'élection de M. Ernest Mandel, secrétaire de la IVe Internationale (trotskiste) et auteur de plusieurs ouvrages de théorie marxiste, qui vit en Belgique, mais qui est d'origine allemande. Ces seize écrivains et journalistes, parmi lesquels figurent MM. Joachim Fest, auteur d'une biographie de Hitler, et Johannes Gross, rédacteur en chef du magazine économique *Capital*, ont été suivis par M. Maihofer, ministre de l'intérieur.

Belgique

● « LE GUIDE DE LA BELGIQUE EN LUTTE », publié par les éditions Vie ouvrière, a été saisi, vendredi 13 mai, pour propagande illicite favorable à l'avortement, apprend-on dans les milieux judiciaires bruxellois. Cet ouvrage, présenté comme un « annuaire des gauches de la Belgique francophone », est l'œuvre de quatre cent cinquante-sept groupes, associations, partis et syndicats, favorables à un « changement de société dans un sens socialiste ».

Bolivie

● M. TERENCE TODMAN, sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires interaméricaines, est arrivé le 14 mai à La Paz. Deux thèmes devaient être discutés lors de son court séjour en Bolivie : le cas de citoyens américains détenus dans ce pays pour trafic de stupéfiants et la question des droits de l'homme. A ce propos, on a annoncé à La Paz la création d'une assemblée permanente des droits de l'homme avec, à sa tête, l'ancien président Luis Siles Suazo, et formée par des assemblées religieuses en contact avec les plus hautes instances internationales. D'autre part, un document dénonçant la violation des droits de l'homme en Bolivie, signé par « *un groupe représentatif de citoyens nord-américains résidant en Bolivie* », a été remis le 14 mai à La Paz à M. Todman. — *(A.F.P.)*

Brésil

● SEPT CHEFS INDIENS ONT DEMANDE, dans une lettre aux autorités, qu'il soit mis fin aux injustices, à l'exploitation et aux atteintes aux droits de l'homme dont sont victimes les quelque 180 000 personnes appartenant à leurs ethnies. Ils déplorent, en particulier, que la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) ait, en violation des coutumes, désigné divers chefs de tribus. Ils accusent les autorités de ne pas les faire profiter des bénéfices provenant de l'exploitation des arbres situés sur leurs terres. Ils dénoncent, enfin, plusieurs cas d'emprisonnement, et même de tortures, infligés à des Indiens par des Blancs recrutés par la FUNAI pour s'occuper de leurs villages. — *(A.F.P.)*

Danemark

● APRES PLUS DE TROIS SEMAINES d'une agitation qui avait gagné, petit à petit, l'ensemble des facultés et des instituts d'enseignement supérieur du royaume, les organisations estudiantines danoises ont donné l'ordre aux étudiants d'évacuer les bâtiments qu'ils avaient occupés (*le Monde* du 7 mai).

Le repli s'est fait dans l'ordre. Cette décision a été prise par les contestataires au moment où le Parlement entamait un débat visant à condamner sévèrement leur action. — *(Corresp.)*

Ghana

● LE GOUVERNEMENT DU GHANA a décidé, vendredi 13 mai, la fermeture dest rois universités du pays : Ghana University de Legon, l'université de sciences et de technologie de Kumasi et Cape Coast University, à la suite de manifestations d'étudiants. — *(A.F.P.)*

Italie

● ONZE MEMBRES OU SYMPATHISANTS DU SECOURS ROUGE (qui vient en aide aux militants d'extrême gauche incarcérés), dont deux avocats, ont été arrêtés la semaine dernière au cours d'une rafle organisée par la police italienne à Milan, Bergame et Bologne. — *(A.P.)*

Pays-Bas

● LE DOCTEUR MIKHAIL STERN, cinquante-huit ans, qui a quitté le mois dernier l'Union soviétique, où il a été détenu, a demandé l'asile politique aux Pays-Bas, apprend-on de source autorisée néerlandaise. Le docteur Stern a obtenu un permis de séjour de trois mois en attendant une *décision* définitive du ministère de la justice. — *(A.F.P.)*

Sierra-Leone

● LE ALL PEOPLE'S CONGRESS, parti gouvernemental, a remporté aux élections législatives du 6 mai 74 des 97 sièges soumis à l'élection au Parlement de Freetown. A la suite de cette consultation, le président Siaka Stevens a remanié son gouvernement, l'élargissant de dix-neuf à vingt-huit membres. M. Saidu A. Fofana, ministre de l'agriculture et des ressources naturelles, ne fait pas partie du nouveau cabinet. — *(Reuter.)*

Suisse

● PLUSIEURS MILLIERS D'AUTONOMISTES FRANCOPHONES se sont réunis samedi 14 mai à Moutier, dans le Jura méridional suisse, pour protester contre la suppression de la mention du peuple jurassien dans la Constitution du canton de Berne. Cette manifestation s'est déroulée sans incident. — *(Corresp.)*

Union soviétique

● M. PIOTR DEMENTIEV, ministre soviétique de l'industrie aéronautique et membre du comité central du parti, est décédé samedi 14 mai à l'âge de soixante-onze ans. — *(A.F.P.)*

● A L'INVITATION DU GOUVERNEMENT DE L'U.R.S.S., M. de Guiringaud, ministre français des affaires étrangères, fera une visite officielle en *Union soviétique* les 6 et 7 juin 1977.

Vietnam

● LES CONSEILS POPULAIRES chargés de l'administration d'Ho-Chi-Minh-Ville (Saigon), et de trente-huit provinces du Sud ont été élus le dimanche 15 mai. L'agence vietnamienne de presse précise que dans de nombreux bureaux la participation a été de 100 %, et que des personnalités de l'ancien régime ont pu exercer leur droit électoral. De son côté, l'agence yougoslave Tanyoug indique que dans certaines circonscriptions des tracts appelant au boycottage ont été distribués clandestinement et que des affiches de candidats ont été lacérées.

AFRIQUE

LA VISITE EN FRANCE DU PRÉSIDENT NEMEIRY

Le général Gaafar El Nemeiry, président de la République démocratique du Soudan, est attendu ce lundi après-midi 16 mai à Paris pour une visite officielle de trois jours en France.

Au cours de cette visite, le chef d'Etat soudanais, qui est accompagné de sept de ses ministres, dont M. Mansour Khaled, le chef de la diplomatie de Khartoum, aura trois heures de conversation avec M. Giscard d'Estaing, lundi et mercredi.

Mardi matin, le président soudanais s'entretiendra avec M. Robert Galley, ministre de la coopération, et M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères. Il se rendra, d'autre part, à l'Hôtel de Ville, où il sera reçu par M. Jacques Chirac, maire de Paris. Dans l'après-midi, il visitera le camp de Satory en compagnie du ministre de la défense, M. Yvon Bourges. Mercredi matin, il se rendra au château de Versailles, où un déjeuner sera offert en son honneur au Grand Trianon par M. Michel d'Ornano, ministre de la culture et de l'environnement. Dans la soirée, il offrira un dîner en l'honneur de M. et Mme Giscard d'Estaing.



PORTRAIT

Du socialisme nassérien à l'alliance avec les régimes modérés

« *Nous voulons faire de la nouvelle République démocratique du Soudan un phare du socialisme sur notre continent comme l'est devenu le pays de Fidel Castro en Amérique latine* », déclarait, en août 1969, le général Gaafar el Nemeiry. Deux mois auparavant, il avait été choisi par un groupe d'officiers socialistes, nassériens et communistes pour présider la junte révolutionnaire qui avait pris le pouvoir, le 25 mai, afin de débarrasser le pays du « *régime corrompu des partis* ».

Depuis lors, le général Nemeiry a déjoué au moins une demi-douzaine de tentatives de coups d'Etat provenant aussi bien de l'extrême droite que de la gauche. Dans cette longue lutte pour sa survie politique, il a évolué radicalement. Connu, à l'origine, pour ses positions anti-impérialistes et panarabes proches de celles du président Nasser, il s'est rapproché graduellement de l'Afrique modérée, des pays arabes conservateurs et de l'Occident, empruntant ainsi une voie qu'il avait condamnée avec tant de véhémence en 1969.

Ce militaire de quarante-sept ans, bâti en athlète, le sourire triste, la chevelure drue et la moustache fine, a été élevé dans le respect de l'islam. Il s'est montré, à l'occasion, impitoyable. « *On ne fait pas de bonnes révolutions avec de bons sentiments* », déclarait-il au lendemain de son arrivée au pouvoir. En mars 1970, il noie dans le sang l'insurrection des partisans de l'iman Hadi El Mahdi, chef de la secte politico-religieuse des Ansar, dont les adeptes s'étaient réfugiés dans l'île d'Aba, à 250 kilomètres du sud de Khartoum. En juillet 1971, il fait exécuter — après des procès sommaires — une vingtaine de sympathisants ou de membres du parti communiste, dont quelques-uns étaient ses compagnons d'armes les plus proches, ceux-là mêmes qui l'avaient aidé à prendre le pouvoir et qui, par la suite, l'avaient épargné lorsque, durant les trois jours de l'éphémère « Commune de Khartoum », ils détinrent le pouvoir après le succès initial de leur coup d'Etat.

Il avait alors été jusqu'à se faire photographier en train de prendre le café avec les condamnés à mort dont Abdel Khalek Mahgoub, secrétaire général du parti communiste, juste avant de les envoyer au supplice.

L'élimination du parti communiste et des officiers de gauche de la junte militaire fait du président Nemeiry le dirigeant incontesté du Soudan. Les communistes et leurs alliés au sein de l'armée refusaient, en effet, obstinément de dissoudre leurs organisations et de s'enrôler à titre individuel dans le parti unique qu'il voulait créer sur le modèle de l'Union socialiste arabe en Egypte. Rien ne s'oppose désormais à ses projets. En septembre 1971, il se fait plébisciter président de la République, ordonne la dissolution du Conseil de la révolution, jusqu'alors autorité suprême de l'Etat, et fait ratifier par le congrès de l'Union socialiste, désormais acquis à ses idées, la Constitution permanente qui consacre sa prééminence au sein du régime. Il contrôle personnellement l'armée qu'il épure de tous les éléments « *suspects* ». *Outre les pro-communistes*, il écarte les socialistes et les nassériens. Tout en maintenant les formes d'organisation calquées sur le modèle nassérien, il rejette son idéologie « *unioniste et anti-impérialiste* ». Cela entraînera la détérioration des relations du Soudan avec la Libye du colonel Kadhafi, qui se pose déjà en tant que successeur du Raïs, et de l'Egypte du président Sadate, qui n'a pas entamé encore sa politique de dénassérisation.

Le nouvel homme fort du Soudan, se dégageant de plus en plus du pan-arabisme, renonce à adhérer à l'Union des Républiques arabes (Egypte, Libye et Syrie), dont il avait pourtant contribué à lancer l'idée fin 1970 et dont le concours lui avait permis de vaincre la révolte des officiers de gauche. En même temps, il prend ses distances à l'égard de l'U.R.S.S. et des pays du bloc socialiste, et se rapproche de l'Occident, en particulier des Etats-Unis avec lesquels il rétablit, en juillet 1972, les relations diplomatiques.

L'ouverture sur le monde occidental et les avances faites aux pays africains limitrophes lui permettent de mettre fin à la « *guerre oubliée* », qui, depuis près de dix-sept ans, opposait les populations noires animistes ou chrétiennes des trois provinces méridionales du pays au gouvernement de Khartoum. L'Ethiopie de l'empereur Hailé Sélassié, qui avait encouragé la rébellion sudiste, accepte de l'aider à élaborer un *règlement politique* fondé sur l'autonomie interne. En échange, le chef de l'Etat soudanais met fin à l'assistance qu'il fournissait aux guérilleros d'Erythrée. L'accord d'Addis-Abeba du 23 février 1972 renforce les assises du régime en supprimant un abcès de fixation dans le Sud, qui drainait les ressources financières du pays et compromettait tout développement économique d'envergure.

Les problèmes intérieurs demeurent cependant. Si le parti communiste, décapité, ne représente plus une menace réelle pour le régime, les sectes politico-religieuses des Ansar et des Khatmia, ainsi que les Frères musulmans, constituent une force d'opposition d'autant plus dangereuse qu'elle semble disposer de l'appui de l'Arabie Saoudite. Ryad estime en effet que le pouvoir personnel exercé par le président Nemeiry est trop fragile pour écarter entièrement l'éventualité d'un retour en force de la gauche sur la scène politique.

Deux nouvelles tentatives de coup d'Etat, en septembre 1975 et en juillet 1976 — toutes deux férocement réprimées, — montrent que le régime reste menacé. Habile politicien, le général Nemeiry se rend en Egypte où il signe, le *15 juillet 1976*, avec M. Sadate un pacte de défense commune pour vingt ans.

Allié privilégié de l'Arabie Saoudite, le président Sadate réussit à convaincre Ryad de la nécessité d'apporter une contribution concrète aux besoins militaires et économiques du Soudan. Le 17 juillet, les trois chefs d'Etat décident à Djeddah de coopérer dans le domaine militaire et de la sécurité. La « *sainte alliance* » qui unit l'Arabie Saoudite, le Soudan et l'Egypte garantit désormais la stabilité du régime de Khartoum.

JEAN GUEYRAS.

[Né à Omdurman en 1930, le général Nemeiry est issu d'une famille modeste. Son grand-père était un muezzin et son père employé d'une société d'agents maritimes britanniques. Après l'école primaire dans sa ville natale, il fait des études secondaires à Khartoum, ville jumelle d'Omdurman. En 1950, il est admis à l'école militaire de Khartoum, d'où il sort deux ans plus tard. Au début de 1963, il participe à la tête de sa compagnie aux opérations contre les rebelles du Sud. Ses succès sur le terrain et ses idées politiques anticonformistes lui valent de partir en stage de formation militaire d'abord en Allemagne fédérale (1964-65), puis aux Etats-Unis (1966). A son retour il se voit confier le commandement de la place de Chendi, au nord de Khartoum, dont la garnison est chargée de la défense de la capitale. Il conservera ce poste jusqu'au jour du coup d'Etat, le 25 mai 1969. Au lendemain de la prise du pouvoir par la junte militaire dont il devient le chef, il est nommé général et commandant en chef des forces armées.]

Guinée

● LE PRESIDENT SEKOU TOURÉ a annoncé, samedi 14 mai, la suppression « *totale et définitive* » de l'imposition directe en Guinée. Cette décision a été prise, à l'occasion du trentième anniversaire du parti démocratique de Guinée (P.D.G.), par le Conseil national de la révolution. — *(Reuter.)*

Un projet prestigieux, le canal de Jonglei

De notre envoyé spécial

Juba. — Une seule machine, *colossale, certes, pour* percer un canal de 281 kilomètres de long, et le Soudan, pauvre et sous-exploité, changera de visage. Le rêve du début du siècle est en passe de se réaliser. L'Egypte et le Soudan se sont entendus pour discipliner le Nil Blanc entre Jonglei et Malakal, dans la province méridionale du Haut-Nil. Coût de l'opération 220 millions de francs, à *partager entre les deux pays* voisins. Son but est de récupérer 3,8 milliards de mètres cubes d'eau perdus par évaporation, et d'aménager des centaines de milliers d'hectares de terres propres aux cultures.

Un peu en amont de la localité de Malakal, le bras du Nil venu des Grands Lacs forme un large coude avant d'être rejoint par le Bahr-El-Ghazal à l'ouest et la rivière Sobat à l'est. Le coude est lui-même composé de deux voies d'eau, le Bahr-El-Jabel et le Bahr-El-Zeraf. Le canal de Jonglei, tracé pratiquement en ligne droite, doit couper ce coude. Dans une première phase, son débit de 20 millions de mètres cubes par jour permettra de réduire et de régulariser ceux du Bahr-El-Jebel et Bahr-El-Zeraf. Les risques d'inondation et de sécheresse seront réduits et les plaines avoisinantes seront aménagées. Dans une deuxième phase, les lacs équatoriaux (Albert, Kyoga et Victoria) seront utilisés comme réservoirs d'eau et la capacité du canal de Jonglei sera portée à 43 millions de mètres cubes d'eau débités par jour (soit par l'élargissement du canal, soit par la percée d'un canal paralèlle).

Les travaux d'excavation de la première phase seront exécutés par deux sociétés françaises, la Compagnie de construction internationale et la Compagnie française d'entreprises. La gérance de l'ensemble des travaux a été confiée aux Grands Travaux de Marseille. Large de 52 mètres et profond de 4 mètres, le canal aura une déclivité de 7 à 9 centimètres par kilomètre (altitude : 418 mètres à Jonglei et 386 mètres à l'embouchure de la Sobat). Trois régulateurs sont prévus : deux de tête, à la hauteur de Jonglei, et le troisième, de queue, près de l'embouchure de la Sobat. Les rives du canal seront aménagées en routes utilisables pratiquement toute l'année. Une seule machine servira au creusement du canal, qui pourrait être terminé en 1978. L'ensemble des travaux de la première phase doit s'étaler sur une période de cinq ans.

Les bénéfices de l'opération seront considérables. La localité de Fangak, qui se trouve sur le Bahr-El-eraf, est encerclée par les eaux depuis 1964. Un canal annexe d'un débit quotidien de 5 millions de mètres cubes permettra de la dégager (le Bahr-El-Zeraf verra son niveau réduit de 21 centimètres en période d'inondation et de 40 centimètres en période de basses eaux) et d'irriguer 3,7 millions de *feddans* dans le secteur compris entre le canal de Jonglei et le Bahr-El-Zeraf.

Les réserves des écologistes

La distance par voie fluviale entre Malakal, au nord, et Juba, la capitale du Soudan méridional, sera réduite de 300 kilomètres. En aval de Malakal, sur le Nil Blanc, les terres propres à l'agriculture des régions de Renk et de Gelhak pourront être exploitées. Il en ira de même dans les environs de Roseires (Nil Bleu). Pour les hautes terres de la région, propres aux pâturages, des réserves d'eau pourront être constituées. La *récupération et* l'exploitation de 3,8 milliards de mètres cubes d'eau, prévues à l'issue de la première phase, sont d'un rapport évalué à quelque 140 millions de dollars.

Les possibilités agro-industrielles seront innombrables : huileries (soja, hyptis), sucreries, conserves de viande et tanneries (grâce à l'exploitation rationnelle du cheptel du Haut-Nil, évalué en 1970, à 3,3 millions de têtes) papeteries, hydro-électricité... Bref, l'aménagement de la province du Haut-Nil à partir du canal de Jonglei doit rapprocher considérablement le Sud, isolé du reste du pays.

L'intention de récupérer les eaux évaporées du Nil remonte à 1893. Les premières études sur le terrain ont eu lieu en 1904, mais il faut attendre 1936 pour qu'une *étude préliminaire d'ensemble* soit achevée. Le premier projet de canal est présenté deux ans plus tard par le gouvernement égyptien à celui du Soudan. C'est en 1959 seulement que les deux pays, devenus indépendants, créent une commission technique pour les eaux du Nil. En juin 1974, cette commission se prononce pour la percée du canal entre Jonglei *et Malakal*.

Le Soudan, qui a la charge des travaux, envisage plusieurs projets de développement communautaire pour faciliter l'adaptation des ethnies qui habitent la province du Haut-Nil. Ce sont, pour la plupart, des éleveurs semi-nomades, mais on compte également des cultivateurs, comme les Madi (sur la rive orientale du Bahr-El-Jebel) ou les Nuer (sur les bords du Bahr-El-Zeraf).

La seule réserve, mais elle est de taille, vient des écologistes. Dans les couloirs du P.N.U.E. (*Programme des Nations unies pour* l'environnement), à Nairobi, on doute déjà de l'intérêt économique du canal. Mais, surtout, on s'indigne des bouleversements humains et climatiques attendus. « *Pour les populations de la région, les changements s'annoncent traumatisants* », nous a dit un expert africain, avant d'ajouter que « *les eaux non évaporées ne remonteront plus sur les hautes terres de l'Ethiopie pour les arroser* ». Il s'interrogeait sur les motifs d'une « participation française ». « *Même les Américains aussi se sont retirés. On devrait organiser une campagne contre ce projet* », nous a-t-il dit. Pour des raisons identiques, des organisations non gouvernementales se sont prononcées contre la percée du canal.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

L'aide extérieure est indispensable au développement agricole

De notre envoyé spécial

Khartoum. — Parmi les pays en voie de développement, le Soudan est l'un des plus pauvres. Le revenu national par tête d'habitant y est de 110 livres soudanaises, soit, en évaluant le pouvoir d'achat de la livre soudanaises à 7 *francs, 770 francs par* an, ce qui classe cette nation parmi les vingt-cinq les plus défavorisées dans l'échelle des revenus. Le salaire minimum est *actuellement de 15 livres par mois*, mais au Soudan les salariés ne sont pas la majorité... Quant aux réfugiés érythréens, aux Noirs venus du Niger, du Nigéria, du Tchad, qui constituent à Khartoum une sorte de « lumpenprolétariat », ils doivent se contenter de 6 ou 7 livres par mois.

Et pourtant — tel est le paradoxe de ce pays — le Soudan pourrait devenir l'un des greniers à grain et des pourvoyeurs de viande du Proche-Orient. Ses potentialités agricoles sont en effet très importantes. La plaine située entre les deux Nils — d'où son nom arabe de Guezireh (l'île) — *et au-delà du Nil bleu* les provinces de Darfour et de Khordofan, puis le Sud équatorial, ouvrent d'aussi grands espaces aux tracteurs de l'avenir que la *grande plaine centrale des* Etats-Unis. Dans ces immenses étendues, la terre est noire et fertile. On y voit pour le moment très peu de machines agricoles.

Le modèle de développement de ce Far West soudanais reste l'exploitation du Guezireh, créée naguère par les Anglais, sur *300 000 hectares, en vue de fournir* du coton à longues fibres aux usines de Manchester. Elle a *été* développée et diversifiée depuis l'indépendance, et s'étend *aujourd'hui sur 1 million d'hectares*. Une surface analogue (500 000 feddans) (1) est consacrée au coton et aux céréales.

Le projet de Rahad, dans la vallée du Nil bleu, à l'est de Khartoum, prévoit l'irrigation de 300 000 feddans au cours de l'année fiscale 1978-1979. Le coût du projet s'élève à 240 millions de dollars. Cette première phase devrait être suivie d'une seconde, *qui englobera 500 000 feddans*. Dans la même région, aux alentours de la rivière Atbara, un projet prévoit l'irrigation de 600 000 feddans. D'autres, de même importance, sont envisagés dans l'Ouest. Les Britanniques collaborent avec les Emirats arabes unis pour leur financement. Les Français ont aussi des plans pour la région de l'Ouest.

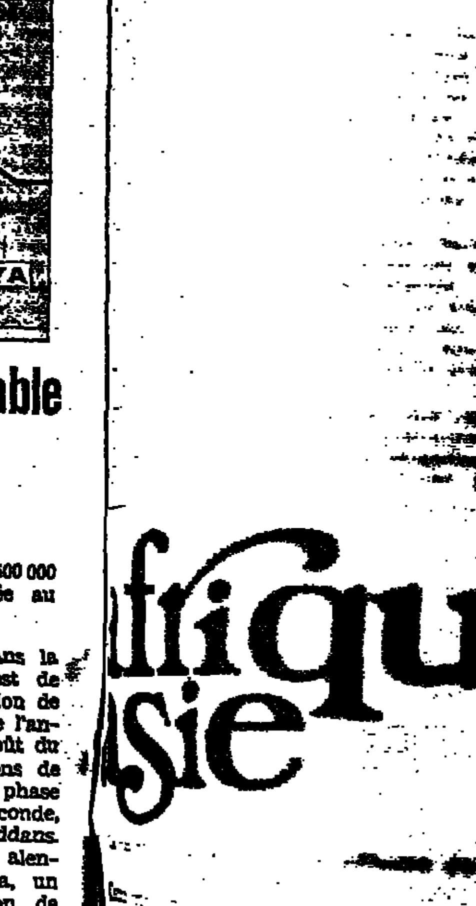
Dans le Sud, des sociétés françaises ont déjà été chargées de la construction du canal de Jonglei, qui doit relier les marais de Bahr-El-Ghazal au Nil blanc et drainer 150 000 hectares de sol cultivable. Le plan prévoit au total des crédits d'investissement de 2 milliards 700 millions de livres soudanaises, dont 48 % doivent être fournis par le Soudan et le reste par l'aide étrangère. Le taux annuel de progrès du P.N.B. a été fixé à 7,5 %, et le revenu *per capita* doit passer de 110 livres soudanaises en 1976 à 307 livres à la fin du plan.

Le grand problème reste celui des investissements étrangers. Le plan chiffre à 835 millions de livres soudanaises l'apport attendu pour le secteur public et à 550 millions pour le secteur privé. Deux sources s'offrent au gouvernement de Khartoum : les pays arabes producteurs de pétrole et les pays développés. On se montre un peu déçu, à Khartoum, de la prestation de l'Arabie Saoudite pour 1976, qui s'élève pourtant à 200 millions de dollars, soit autant que le montant de l'aide du Koweït.

En 1976, le Soudan a passé en France pour plus de 1 milliard de francs de commandes. Outre le *canal de Jonglei*, les entreprises françaises déjà à l'œuvre au Soudan s'intéressent surtout aux projets agricoles.

ROLAND DELCOUR.

(1) Un feddan égale 0,42 hectare.



AFRIQUE

Algérie

LE POLISARIO NE DONNE AUCUNE PRÉCISION SUR LE SORT DES SIX FRANÇAIS ENLEVÉS A ZOUÉRATE

(*De notre correspondant*)

Alger. — L'incertitude demeure sur le sort des six Français disparus après l'attaque de Zouérate, le 1er mai. M. Ibrahim Hakim, ministre des affaires étrangères de la R.A.S.D. (République arabe sahroui démocratique), a confirmé à Dar-Es-Salaam que le Front Polisaria avait « *fait des prisonniers* », mais il n'a pas parlé des Français. M. Ould Halek, ministre de l'information, s'est montré aussi discret à leur sujet, au cours d'une conférence de presse à Londres.

En raison des distances, les responsables du Front Polisario à Alger mettent en moyenne dix à quinze jours pour publier des communiqués détaillés sur les opérations d'envergure.

Il semble, cependant, que le chef de la diplomatie algérienne, M. Bouteflika, n'aurait pas informé le Comité international de la Croix-Rouge que son pays était disposé à « *aider le gouvernement français à établir des contacts directs avec les représentants du Front Polisario* » (*le Monde* daté 15-16 mai), s'il n'avait eu quelques informations positives sur le sort des disparus.

Cette proposition a, en outre, l'avantage de manifester la bonne volonté de l'Algérie et de réduire quelque peu la tension après les vives attaques lancées ici contre la politique de M. Giscard d'Estaing.

Certains observateurs ont vu dans la proposition de M. Bouteflika une façon de forcer discrètement la main au Polisario pour qu'il règle rapidement l'affaire des disparus. Rien cependant ne permet de l'affirmer. — P. B.

Somalie

Je ne vois rien qui puisse porter préjudice à nos relations avec Moscou

déclare le président Syaad Barre

De notre envoyé spécial

Mogadiscio. — Pas de rupture avec l'Union soviétique, aucune surenchère dans le conflit avec l'Ethiopie : le président Syaad Barre a surpris, dimanche soir 15 mai, ceux qui spéculaient sur une éventuel renversement d'alliance et un rapprochement accéléré entre la Somalie et le camp occidental. Attaqué très durement le vendredi — et pour la première fois de façon aussi précise — sur les antennes de la radio éthiopienne (1), le président somalien qui, la veille encore, envisageait, semble-t-il, de rompre les relations diplomatiques avec Addis-Abeba, a finalement choisi de temporiser. S'adressant à une quinzaine de journalistes occidentaux, il a réaffirmé sa volonté de « *maintenir le dialogue ouvert* », en dépit des inquiétudes de plus en plus vives que suscite ici l'engagement des Soviétiques en Ethiopie.

« *Chaque pays est libre de choisir ses relations extérieures*, a-t-il dit. *Il semble que l'Ethiopie fasse preuve de confusion en ce moment, ce qui l'amène à porter des accusations et à élever la voix sans aucun fondement. Nous n'aimons pas ce genre d'accusations. Nous en faisons une question de principe.* »

M. Syaad Barre a ajouté au sujet du soutien apporté par Moscou au régime militaire éthiopien : « *Nous avons informé nos amis russes de notre réaction sur ce point : nous en avons longuement parlé avec eux de façon officielle.* »

Il a confirmé l'échec des tentatives de médiation entre Addis-Abeba et Mogadiscio, entreprises en mars dernier par MM. Fidel Castro et Podgorny. Le président somalien a effectivement rencontré le lieutenant colonel mengistu Hailé Mariam, chef de l'Etat éthiopien, le 16 mars, à Aden, en présence de M. Fidel Castro, mais aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé au sujet de l'Ogaden. « *Le président Castro a fait de son mieux*, a déclaré M. Syaad Barre, *mais nos amis éthiopiens sont restés rigides dans leur attitude colonialiste.* »

La Somalie, au demeurant, n'est pas du tout d'accord avec la conception éthiopienne du socialisme. « *Nous ne croyons pas aux bains de sang*, a déclaré M. Syaad Barre. *Ni aux bains de sang ni aux assassinats. Les Ethiopiens tuent leurs étudiants, leurs professeurs, pourquoi ? Si vous tuez tout le monde quel rapport cela peut-il avoir avec le socialisme.* »

Façon assez claire de s'adresser ainsi indirectement aux Soviétiques en leur disant en somme : entre eux et nous, voyez-vous même où sont les vrais socialistes.

« Pas tout-à-fait absurde »

Interrogé sur l'amélioration récente des relations de la Somalie avec les pays arabes « *modérés* » et notamment avec l'Arabie Saoudite, le président M. Syaad Barre a déclaré que son pays avait « *traditionnellement* » de bonnes relations avec les Saoudiens. « *Je ne vois rien qui puisse porter préjudice à nos relations avec l'U.R.S.S.* », a-t-il ajouté.

Ces déclarations apaisantes du président somalien contrastent avec l'extrême nervosité manifestée durant tout le week-end dans les milieux proches du gouvernement. La reprise des attaques éthiopiennes contre la Somalie — alors même qu'une certaine détente était perceptible depuis le référendum du 8 mai à Djibouti — prouve, estime-t-on dans ces milieux, que les dirigeants d'Addis-Abeba sont désormais assurés de l'appui sans réserve de Moscou et qu'ils sont moins disposés que jamais au compromis. « *Après une telle attaque tout dialogue devient impossible* », nous assurait un proche du président. Vendredi et samedi, plusieurs réunions au niveau du gouvernement se sont prolongées tard dans la nuit. On y a surtout discuté de la réponse qu'il convenait d'apporter au « *durcissement* » des Ethiopiens. Deux sortes de considérations paraissent avoir incité M. Syaad Barre, malgré sa vive irritation, à ne pas envenimer les choses.

D'abord l'attitude à l'égard de l'U.R.S.S. et un éventuel rapprochement de la Somalie avec le camp « *capitaliste* » suscitent des dissensions assez sérieuses au sein même du régime. Les jeunes officiers pro-soviétiques et le ministre de la défense, le général Samantar, qui passe pour leur chef de file, multiplient les pressions pour empêcher un renversement d'alliance. Dans les milieux diplomatiques de Mogadiscio, on allait même jusqu'à juger « *pas tout à fait absurde* » l'hypothèse d'un coup de force militaire pour le cas où le chef de l'Etat s'éloignerait trop vite des alliés soviétiques. M. Syaad Barre, même s'il paraît assuré de l'appui du bureau politique du parti, dispose entre ces officiers et la fraction pro-arabe de la hiérarchie militaire d'une marge de manœuvre assez étroite.

Ensuite, la Somalie, entièrement tributaire de Moscou pour son armement, et partiellement pour son économie, n'a pour l'instant encore aucune véritable solution de rechange. Si elle peut compter le cas échéant sur les pétro-dollars arabes, il n'est pas certain que les pays occidentaux — Europe et surtout Etats-Unis — soient prêts, dès demain, à prendre le relais des Soviétiques, et sur la même échelle, en matière de fournitures d'armes.

C'est évidemment sur cet embarras des Somaliens qu'ont spéculé les dirigeants du Kremlin en choisissant, *au mois de février* dernier, de jouer à Addis-Abeba la « carte Mengistu ». En tendant une nouvelle perche aux Ethiopiens, en incitant les Russes à prêcher la modération à Addis-Abeba, Mogadiscio gagne du temps. Nul ne doute cependant que l'alliance de l'U.R.S.S. avec deux pays voisins et irréductiblement ennemis (aucun d'entre eux ne peut céder sur l'Ogaden) ne pourra pas se prolonger indéfiniment.

Inquiets sur la question « sacrée » de l'Ogaden, les dirigeants somaliens paraissent, en revanche, beaucoup mieux assurés au sujet de Djibouti. « *Nous ne ferons pas la guerre à Djibouti*, a répété M. Syaad Barre, dimanche soir. *Par leur culture, leur langue et leurs traditions, les gens de là-bas sont des Somalis. Cependant, c'est à eux de décider. S'ils veulent être indépendants, nous respecterons ce choix. S'ils veulent se joindre à nous, nous les accueillerons. S'ils veulent devenir Ethiopiens, nous l'accepterons, contrairement à ce que ferait l'Ethiopie dans le cas inverse.* » Il a cependant ajouté que si l'Ethiopie envahissait par la force Djibouti, la Somalie réagirait « *si les gens de Djibouti le demandent* ».

Enfin, si le général Syaad Barre se félicite de ce que le référendum sur l'indépendance et les élections ait eu lieu à Djibouti, conformément aux promesses de la France, il n'en reproche pas moins — et en termes fort vifs — à Paris d'avoir maintenu sur place des divisions tribales « *qui ont toujours de funestes conséquences. La meilleur solution pour l'élection de la Chambre*, a-t-il ajouté, *aurait été celle fondée sur le principe d'un homme, une voix.* » Puis le président somalien a rappelé que son pays était hostile à toute présence militaire étrangère dans la région, et donc au maintien des forces françaises à Djibouti.

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.

(1) Dans une émission diffusée vendredi 13 mai, le commentateur de Radio-Addis-Abeba, qui reflète le point de vue officiel, accusait notamment le président Syaad Barre « *de payer et d'envoyer des maquisards somaliens dans les provinces du Sud* » et d'aider le Front de libération de l'Erythrée et le Parti révolutionnaire du peuple éthiopien (*P.R.P.E. clandestin*).

Territoire des Afars et des Issas

M. HASSAN GOULED EST ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

(*Correspondance.*)

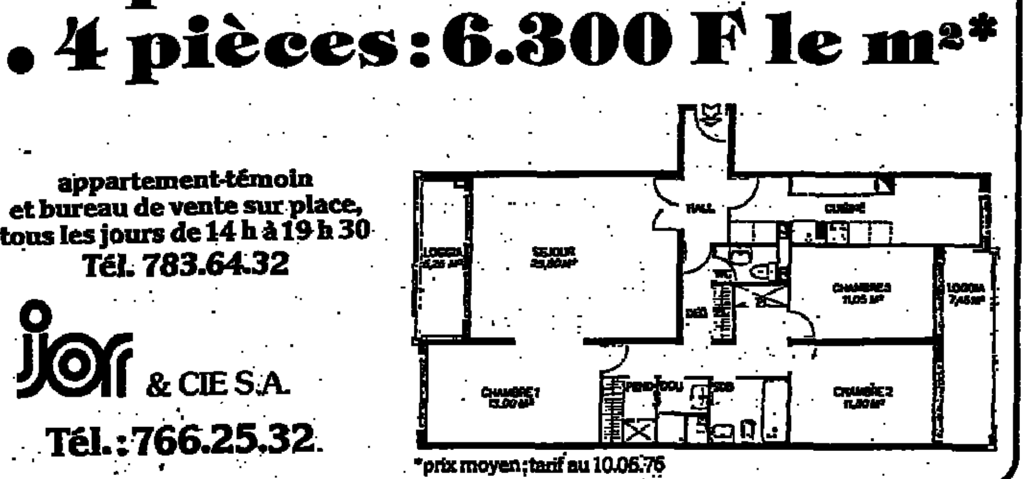
Djibouti. — M. Hassan Gouled Aptidon, président de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (L.P.A.I.) a été élu, lundi 16 mai, président du conseil de gouvernement du Territoire français des Afars et des Issas. Des soixante-cinq députés élus, le 8 mai dernier, sur une liste unique dirigée par le président de la L.P.A.I., cinquante-trois se sont déclarés favorables à la liste unique déposée dimanche soir à la Chambre des députés.

L'arrivée au pouvoir de la L.P.A.I. (six ministres sur dix appartiennent au comité directeur de ce parti,), si elle n'étonne personne à Djibouti, fait cependant quelques mécontents. Le sénateur Barkat Gourat, dirigeant Afar, n'a pas assisté à la séance de la Chambre. Le Front de libération de la Côte des Somalis (F.L.C.S.) n'est pas non plus représenté au conseil de gouvernement.

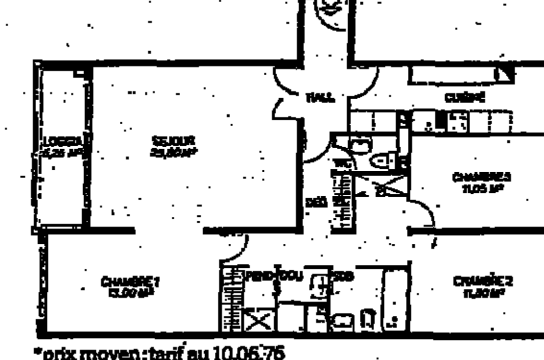


















PROCHE-ORIENT

Iran

APRÈS LE VOYAGE DE M. VANCE A TÉHÉRAN

Le chah « ne nourrit pas d'inquiétude » sur la poursuite des livraisons d'armes américaines

Téhéran (*A.F.P.*). — M. Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, a quitté dimanche matin 15 mai Téhéran pour Washington, via Genève. Les rares informations fournies de source américaine et par la presse iranienne sur les résultats de l'entretien de deux heures et demie vendredi, de M. Vance avec le chah, paraissent indiquer que les rapports entre les deux pays sont redevenus confiants, et que la traditionnelle alliance américano-iranienne ne souffrira pas du changement de style de la Maison Blanche.

Le bilan officiel de cette première prise de contact entre le chah et le successeur de M. Kissinger est cependant présenté avec réserve et discrétion : le chah *« ne nourrit pas d'inquiétude »* quant à la poursuite des fournitures d'armements américains. Washington, *« encouragé par de récents gestes iraniens »*, ne soulève plus le problème des droits de l'homme en Iran. Enfin, les négocations reprendront pour la fourniture à l'Iran de huit réacteurs nucléaires américains.

M. Vance a quitté Téhéran avant la clôture, dimanche soir, du conseil ministériel du Cento. Le communiqué final réaffirme l'attachement au Cento des pays membres de l'organisation (Iran, Turquie, Pakistan, Grande-Bretagne et Etats-Unis [membre associé]) et l'importance qu'ils accordent à la préservation de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chacun des Etats membres de la région.

En dépit des réserves du Pakistan, qui n'était représenté à la session que par son ambassadeur à Téhéran, aucune divergence n'a été jugée suffisamment importante pour figurer dans le communiqué. Le souci manifesté par la Turquie lors de l'ouverture de la session à propos du retard de plus d'un an pris par Washington pour ratifier un nouvel accord de défense entre les deux pays n'a pas non plus été exprimé dans le document final.

Liban

IL Y A UN AN EDOUARD SAAB...

Il y a un an, dans l'après-midi du dimanche 16 mai 1976, notre correspondant au Liban, Edouard Saab, était tué, alors que, après avoir recueilli les informations destinées à son « papier » quotidien, il regagnait son bureau en voiture.

« Le Monde », en ce premier anniversaire, a une pensée pour un collaborateur dont il conserve fidèlement l'exemple et le souvenir.

Egypte

Le sixième anniversaire de l'élimination des nassériens pro-soviétiques est célébré avec un éclat particulier

De notre correspondant

Le Caire. — Le 15 mai n'est pas férié en Egypte, mais cette date, à laquelle on commémore officiellement l'élimination politique, en 1971, par le président Sadate des nassériens pro-soviétiques (groupe Ali Sabie-Chaaoui .Gomaa-Sami Charaf), est devenue la principale fête du régime.

Cette année, le sixième anniversaire de la *« révolution de redressement »* a été célébré avec une solennité particulière. Les dirigeants égyptiens voulant à cette occasion montrer qu'ils ont surmonté les inquiétudes suscitées par les émeutes de janvier dernier.

Outre une débauche d'oriflammes et de portraits géants du Raïs, Le Caire a eu droit, le samedi 14 mai, à une dizaine d'allocutions ou déclarations officielles. Le chef de l'Etat a adressé un message au Parlement et il est apparu à la télévision pour répondre aux questions d'une journaliste égyptienne.

Alors que les milieux gouvernementaux admettent aujourd'hui que les troubles de janvier *« ont certes été exploités par certains opposants, mais qu'ils avaient été provoqués par des majorations de prix excessives et inopportunes »*. Le président n'a pas reconnu de circonstances atténuantes *« aux personnes impliquées dans ces événements, qui seront poursuivies sans merci »*.

Devant les députés, le premier ministre, M. Mamdouh Salem (dont le remplacement éventuel a fait l'objet de rumeurs persistantes) a cité une quinzaine d'objectifs politiques atteints par *la « révolution du 15 mai »*, dont le départ des conseillers militaires soviétiques en 1972 et la dénonciation du traité d'amitié et de coopération avec Moscou en 1976.

Au sujet de l'assistance militaire fournie par l'Egypte au Zaïre pour faire pièce à l'influence soviétique en Afrique Noire (*le Monde* du 3 mai), le général Abdel Ghani Gamassi, vice-premier ministre et ministre de la défense et de la production de guerre, a affirmé qu'elle consistait seulement dans l'envoi de mécaniciens de l'aéronautique et de médecins spécialistes et qu'elle n'avait aucune influence sur la capacité défensive de l'Egypte.

Si l'animosité à l'égard des Russes s'incrivait en filagrane dans la plupart des discours prononcés à l'occasion de l'anniversaire, aucune attaque nouvelle contre Moscou n'a été lancée. Au contraire, M. Ismail Fahmi, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, a annoncé avec une évidente satisfaction que *« son collègue soviétique l'avait invité à le rencontrer les 9 et 10 juin prochain dans une capitale européenne »*.

Du côté soviétique, on laisse entendre qu'il s'agit moins d'une « invitation » que d'une « proposition » de M. Gromyko, et qu'il est encore prématuré de parler de détente entre Le Caire et Moscou. Le contentieux n'a cessé de s'alourdir au cours des mois écoulés entre les deux pays, et la dernière rencontre Fahmi-Gromyko, à Sofia, en novembre 1976, à l'initiative de l'Egypte, n'avait eu aucun résultat. Il en ira peut-être différemment de la prochaine entrevue entre les deux ministres, les Egyptiens ayant, semble-t-il, maintenant la volonté de parvenir à un réel *modus vivendi* avec le Kremlin. On peut notamment en voir une preuve dans la signature, le 12 mai dernier au Caire, d'un accord de coopération culturelle soviéto-égyptien pour 1977 et 1978. Le Caire continuera d'envoyer des étudiants à Moscou.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

Israël

LE DÉBAT TÉLÉVISÉ PÉRÈS-BEGIN

Les travaillistes et l'opposition nationaliste n'ont pas paru en désaccord sur l'avenir de la Cisjordanie

De notre correspondant

Jérusalem. — Selon diverses estimations, les Israéliens étaient au nombre d'un million et demi (sur une population totale de trois millions cinq cents mille) à suivre à la télévision le face-à-face qui a opposé dans la soirée du dimanche 15 mai M. Shimon Pérès, chef de file de la majorité, à M. Menahem Begin, chef du principal parti d'opposition, le groupe nationaliste Likoud.

C'est la première fois qu'un tel spectacle était offert, à l'avant-veille d'une cousultation, aux électeurs israéliens.

L'affrontement a vivement déçu ceux qui s'attendaient à assister à ce que l'on a appelé le *« match du siècle »*. Le chroniqueur du *Haaretz* l'a irrévérencieusement comparé ce lundi matin à un *« soufflé raté »*. Les deux hommes, chefs de deux formations qui se disputent le pouvoir depuis la création de l'Etat, se sont donné du *« mon cher Shimon »* et du *« mon cher Menahem »*, sans paraître très convaincants ni convaincus.

M. Begin, soucieux de montrer que son récent accident cardiaque n'avait laissé aucune trace, s'est assez rapidement débarrassé de son trac pour adopter un ton disert et un air souriant qui ne l'a pratiquement pas quitté durant les quarante minutes du débat.

Très faible influence sur les intentions de vote

Le dirigeant travailliste a choisi quant à lui le ton sérieux. Mis sur la défensive, le sort ayant donné la parole en premier à M. Begin, M. Pérès n'a pas cherché à contester qu'il avait, il y a un an, affiché une attitude au sujet de l'avenir de la Cisjordanie assez proche de celle du Likoud. Il se contenta de rappeler à son interlocuteur qu'il n'avait pas pour sa part quitté la coalition gouvernementale lorsque, en 1969, le gouvernement a soumis au roi Hussein le plan Allon, qui prévoit la restitution d'une certaine partie du territoire de la Cisjordanie. Si le public s'attendait enfin à comprendre ce qui distingue le Likoud du Front travailliste au sujet de la Cisjordanie, il est resté sur sa faim.

Il n'a pas été mieux éclairé sur les intentions des deux camps au sujet des questions économiques et sociales. Tous deux veulent *« juguler l'inflation »* tout en maintenant le plein emploi, mais sans expliquer comment ils songent y parvenir.

Lors des sondages téléphoniques effectués par la radio nationale et celle de l'armée après le débat télévisé, très peu de téléspectateurs ont estimé qu'il ait pu influencer d'une manière quelconque les intentions de vote.

ANDRE SCEMAMA.

● *Jérusalem et Lisbonne* ont décidé d'établir des relations diplomatiques. Le directeur général du ministère israélien des affaires étrangères avait été informé, en août 1976, lors d'une visite privée au Portugal, de l'intention de ce pays de *« normaliser ses relations tant avec Israël qu'avec la Chine »*. Des experts israéliens participent à d'importantes opérations de développement agricole au Portugal. — (*Corresp.*)

A L'HOTEL DROUOT

Mardi

EXPOSITION

S. 1 - Objets d'art et bel ameublement princ. XVIIIe.
S. 4 - Obj. d'art d'Extrême-Orient, céramique Chine et Japon.
S. 6 - Bijoux, objets de vitrine, argenterie ancienne et moderne.
S. 10 - Art primitif. Art nègre.
S. 20 - Tabl., est. d'après Watteau.

VENTE

S. 2 - Obj. d'art d'Extrême-Orient.

VENTE A CHARTRES

GALERIE de CHARTRES
DIMANCHE 22 MAI de 10 à 22 h.
IMPORTANTE BIBLIOTHEQUE d'un AMATEUR princip. du XIXe siècle.
Illustrés romantiques. Catalogue Mes J. et J.-P. LELIEVRE, comm.-pr. ass., 1 bis, pl. du G.-de-Gaulle, CHARTRES. T. (37) 36-04-33.
Catal. Expos. jeudi 19, 17-20 h. *vend. 20, 15-17 h.* ; sam. 21, 10-12, 14-18 h.



ISRAËL : LES CARTES BROUILLÉES

III. — La révolte d'Ismaël

De notre envoyé spécial ÉRIC ROULEAU

Le mot de « changement », invoqué par la plupart des nombreuses formations en lice, a dominé la campagne électorale en Israël, marquée en outre par l'écho des scandales financiers qui ont provoqué une véritable « désacralisation du pouvoir ». Les disparités dans le niveau de vie des juifs « orientaux » et des juifs « occidentaux » sont aggravées par les difficultés économiques. Ce conflit à la fois communautaire et social risque de devenir explosif (« le Monde » des 14 et 15-16 mai).

Baka. — *« Vive l'Etat palestinien indépendant ! Vive l'Organisation de libération de la Palestine ! Vive Yasser Arafat, chef de la résistance ! »* Les acclamations de la foule réunie dans le village de Baka ponctuent les propos véhéments des orateurs. *« Les bourreaux du peuple arabe de Palestine seront balayés par le vent de l'histoire ! »* s'exclame l'un d'eux.

On croit rêver. Baka n'est pas dans le Fatahland ou dans un quelconque pays arabe, mais en Israël ; tous ses habitants, des Arabes, sont citoyens israéliens. La réunion électorale à laquelle nous assistons est l'une parmi tant d'autres que tient le Front démocratique pour la paix (Hadash), animé par le parti communiste Rakah.

« Les impérialistes, les expansionnistes israéliens et les réactionnaires arabes conjuguent leurs efforts pour faire obstacle à l'établissement d'un Etat palestinien, pour retarder l'avènement d'une paix juste qui consacrera la coexistence, dans l'égalité, de nos deux peuples », déclare M. Emile Habibi, membre du bureau politique du P.C. *« Vive le front judéo-arabe ! »* répond la foule en chœur.

M. Charlie Bitton, dirigeant des *« Panthères noires »*, qui font partie du front Hadash, a droit à une ovation. Il s'exprime en hébreu mais son auditoire, exclusivement arabe, l'écoute attentivement, réagit instantanément à ses jeux de mots ou à ses diatribes par des rires ou des cris d'indignation. Deux jeunes gens, à nos côtés, échangent leurs impressions en un arabe truffé d'expressions hébraïques. Pour la plupart employés par des entreprises juives, les Arabes de Baka, surtout la génération née depuis la création de l'Etat, il y a vingt-neuf ans, manient souvent mieux la langue d'Israël que des dizaines de milliers de juifs immigrés de fraîche date.

« Ceux qui exploitent les juifs orientaux, dit Charlie Bitton, *sont ceux-là mêmes qui vous oppriment, qui occupent les territoires arabes* (conquis en 1967), *qui gaspillent en achat d'armement les milliards qui auraient dû normalement servir à arracher à la misère les déshérités que nous sommes, vous et nous ! » « Un peuple qui en opprime un autre n'est pas libre ! »* conclut-il dans le fracas d'applaudissements frénétiques.

La nuit tombée, la foule se disperse dans le calme. Attablés à des cafés proches, des jeunes gens échangent leurs impressions. Vêtus *« à l'européenne »*, leurs pantalons de flanelle sont de bonne qualité, leurs chemises multicolores ne sont pas moins à la page que celles que portent leurs compatriotes juifs dans les rues de Tel-Aviv. Ouvriers spécialisés, contremaîtres, employés de bureau ou enseignants, ils gagnent relativement bien leur vie. Des statistiques officielles indiquent que le revenu annuel moyen d'une famille d'Arabes israéliens est supérieur à celui d'une famille de juifs orientaux. Pourtant, on ne tarde pas à constater que le mécontentement, voire la colère, est bien plus étendu chez les Arabes que chez les juifs de modeste condition.

Des citoyens de seconde zone

« Nous sommes les victimes de discriminations dans tous les domaines », nous dit un instituteur de Nazareth. *« Nos revenus sont, malgré tout, inférieurs à la moyenne nationale. Les allocations familiales qui nous sont versées sont souvent inférieures du tiers à celles accordées aux juifs, sous prétexte que nous n'accomplissons pas le service militaire. Les municipalités arabes reçoivent de l'Etat des allocations dérisoires, de six à dix fois inférieures à celles qui vont aux municipalités juives. Nous sommes condamnés à demeurer des citoyens de deuxième zone. Les Arabes, qui représentent 14 % de la population, ne constituent que 7,7 % des effectifs des écoles secondaires et 2 % seulement des établissements supérieurs. »*

« L'économie, les banques, les entreprises, la politique, l'Histadrouth (la centrale syndicale), *tout le pouvoir est concentré entre les mains des juifs (...) »*, constate pour sa part M. Schmuel Toledano, qui fut onze ans durant, et jusqu'en janvier dernier, le tout-puissant conseiller pour les affaires arabes des trois premiers ministres consécutifs. Il a assuré récemment que les Arabes *« ne seront jamais intégrés dans la société juive, même pas au degré où le sont les Noirs dans la société américaine (...) »* (1). M. Toledano en conclut que si rien n'était entrepris pour changer cet état de choses et si l'on s'en tenait à la répression, *« l'explosion »* deviendrait inévitable.

De l'avis général, l'état d'esprit des Arabes israéliens s'est radicalement transformé au cours des dix dernières années. Le rétablissement du contact avec la population de Cisjordanie, après la guerre de six jours, a ravivé leur conscience d'appartenance au peuple palestinien ; la remise en cause de l'invulnérabilité d'Israël, lors de la guerre d'octobre 1973, les a rendus plus exigeants. Malgré des progrès indéniables, dans l'absolu, de leur niveau de vie, leur combativité s'est renforcée.

L'élection, en décembre 1975, avec 68 % des suffrages exprimés, du dirigeant communiste Tewfick Zayad à la tête de la mairie de Nazareth fut l'une des manifestations marquantes de leur révolte. La grève générale du 30 mars 1976 — la première jamais organisée depuis la fondation de l'Etat d'Israël — a été largement suivie malgré l'opposition des chefs traditionnels et les mesures d'intimidation des pouvoirs publics. Organisée pour protester contre la confiscation des terres en Galilée — pratique courante depuis près de trois décennies, qui n'avait pourtant suscité aucune réaction populaire d'envergure, — la *« Journée de la terre »* se solda par six tués, une centaine de blessés et deux cent cinquante arrestations.

Le comportement des forces de l'ordre, le 30 mars dernier, bien que moins brutal, choqua la population, qui célébrait le premier anniversaire des événements sanglants de l'année précédente. Les organisateurs de cette nouvelle *« Journée de la terre »* avaient en effet donné de strictes consignes pour que les cérémonies se déroulent pacifiquement.

« Quelle fut notre surprise de voir, dès l'aube, notre village investi par des gardes-frontières, hélicoptères et des chars ! », nous dit le maire du village de Baka, M. Jalal Abou Tomeh. *« Apeurés, la plupart des habitants s'abstinrent de sortir de chez eux, et le calme le plus complet régnait quand, quelques heures plus tard, des troupes de choc, spécialement entraînées à la lutte anti-terroriste, prenaient d'assaut la localité, sous prétexte que de jeunes provocateurs avaient obstrué la grand-route avec des pierres. Les soldats ont frappé sauvagement les rares villageois rencontrés sur leur passage et fait irruption dans les maisons, qu'ils ont saccagées, en rossant les occupants. »* Les mêmes scènes se déroulèrent dans le village voisin de Jatt, faisant au total une cinquantaine de blessés.

L'action punitive suscita une vive émotion dans l'opinion israélienne. Les représentants de kibboutzim et de plusieurs partis politiques élevèrent des protestations ; une bonne partie de la presse demanda des explications aux autorités, trois ministres exigèrent l'ouverture d'une enquête impartiale. Le gouvernement nia l'essentiel des accusations et refusa de donner une suite quelconque à l'affaire.

Ses conséquences pèseront pourtant sur l'issue des élections du 17 mai. M. Jalal Abou Tomeh, *« assimilé »* s'il en est, puisqu'il a fait des études hébraïques à l'université Bar Ilan, et est l'un des rarissimes membres arabes du comité central du parti travailliste, a levé l'étendard de la contestation : il a appelé ses administrés à voter pour les formations de l'opposition. Le maire de Jatt, qui était également considéré par les nationalistes comme un *« collaborateur »*, a fait de même. M. Tomeh nous a dit qu'*« au moins 70 % des habitants des deux villages* (ils sont près de vingt mille) *donneront leurs suffrages au parti communiste »*. Celui-ci a accueilli, dans les rangs du front qu'il dirige, plusieurs maires et conseillers municipaux, naguère qualifiés de *« modérés »*.

L'arbitrage de l'O.L.P.

Il est généralement admis que les grandes formations devraient perdre une bonne partie de leur clientèle arabe. Les *« héritiers »* désignés paraissent être le P.C. et le Shelli. Ce dernier est constitué essentiellement par les membres du Conseil pour la paix Israël-Palestine qui ont été les vedettes des *« contacts secrets »* de Paris avec les représentants de l'O.L.P. Les deux partis prônent la totale égalité des arabes et des juifs israéliens ainsi qu'un règlement fondé sur le retour de l'Etat hébreu à ses frontières de 1967 et l'établissement en Cisjordanie et à Gaza d'un Etat palestinien indépendant.

Leur alliance aux élections semblait dès lors s'inscrire dans l'ordre des choses, mais un affrontement « idéologique » les plaça d'emblée dans des camps opposés. Le Rakah (P.C.), nous a déclaré son secrétaire général, M. Meir Vilner, propose au Shelli de constituer un front commun sur la base d'un programme en six points, rédigé en des termes suffisamment généraux *« pour permettre le regroupement de tous les partisans d'une paix juste, quelles que soient leurs options philosophiques, y compris les religieux, les bourgeois de toutes tendances et les sionistes »*. Le Shelli, en revanche, insista pour que le P.C. reconnaisse d'abord que *« l'Etat d'Israël conservera sa vocation inaliénable pour le sionisme »*, ainsi que le *« droit du peuple juif de réintégrer sa patrie ancestrale »*.

« Ce n'est que justice, assure M. Lova Eliav, dirigeant du Shelli *puisque nous avons admis, pour notre part, la légitimité du mouvement de libération nationale du peuple palestinien ». « Il serait chimérique, voire dangereux, d'ignorer le fait qu'Israël est un Etat dont la raison d'être est le sionisme »*, affirme pour sa part le général « Matti » Peled, autre dirigeant du Shelli. *« En réalité*, ajoute-t-il, *le P.C. refuse d'admettre cette réalité parce qu'il applique aveuglément les consignes de Moscou. »* M. Ouri Avnery, le directeur de l'hebdomadaire *Haolam Haze*, ajoute qu'en tout état de cause le Shelli s'aliénerait une bonne partie de ses sympathisants juifs si cette formation devait s'allier aux communistes, considérés généralement comme des *« agents étrangers »* et des *« traîtres »*.

Les deux partis n'ont pas cessé, tout au long de la campagne électorale, d'échanger des invectives sans aucune mesure avec celles qu'ils réservaient aux autres formations, taxées, à l'occasion, de *« racisme »* envers les Arabes israéliens et de *« chauvinisme »* à l'égard des Palestiniens.

La polémique a desservi, en dernière analyse, le Shelli auprès de l'opinion arabe de l'Etat juif. Elle a contribué, en effet, à renforcer au sein de l'O.L.P., alliée de l'U.R.S.S., la tendance favorable au Rakah, dont le chef de file est M. Farouk Kaddoumi, *« ministre des affaires étrangères »* de la *« centrale »* des fedayin. C'est ainsi que le Congrès national palestinien, réuni au Caire en mars dernier, a adopté une motion favorable au dialogue avec les juifs « anti-sionistes », désavouant ainsi implicitement les émissaires de M. Arafat, qui avaient négocié à Paris avec les dirigeants du Shelli.

La puissante machine de propagande de l'O.L.P. s'est mise, depuis lors, au service du Rakah. Pour la première fois, l'organisation palestinienne a pris parti dans une consultation israélienne, appelant notamment par la radio les électeurs, juifs et arabes, à accorder leurs suffrages aux communistes. La plupart des maires de Cisjordanie, qui s'étaient jusqu'ici abstenus de s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Etat hébreu, ont fait de même.

Fort de ce soutien, recueillant aussi les fruits de son action au sein d'une population arabe qui ne cesse de se radicaliser, le front animé par le Rakah va-t-il doubler le nombre de ses voix par rapport à 1973, comme l'assure M. Hanoch Smith, spécialiste connu des sondages d'opinion ?

Si cette prédiction devait se confirmer, les communistes pourraient se prévaloir de la confiance de la majorité absolue de la communauté arabe d'Israël. Ce ne serait pas un mince résultat.

ÉRIC ROULEAU.

Prochain article :

FAUCONS, COLOMBES ET... AUTRUCHES

(1) *Haaretz*, 28 janvier 1977.



POLITIQUE

L'union des gaullistes de progrès souhaite devenir la quatrième composante de la gauche

De notre correspondant régional

Nice. — Le congrès des gaullistes d'opposition, réuni samedi 14 et dimanche 15 mai, à Nice, à l'initiative du général François Binoche, coprésident du Front progressiste, a abouti à la création d'un nouveau mouvement, l'Union des gaullistes de progrès (U.G.P.), qui souhaite devenir la « quatrième composante » de l'union de la gauche. La nouvelle formation se déclare prête à signer le programme commun de gouvernement *« pour participer de plein droit à sa réactualisation et y défendre les options primordiales du gaullisme »*.

Animée principalement par les responsables du Front progressiste et le vice-amiral Antoine Sanguinetti (1), la réunion de Nice, à défaut d'avoir trouvé un écho favorable auprès des dirigeants de l'U.J.P., du Mouvement pour le socialisme par la participation (M.S.P.) et de la Fédération des républicains de progrès, a cependant attiré un nombre non négligeable de militants ou d'anciens militants des formations gaullistes existantes, dont certains disposent ou disposaient de responsabilités départementales ou régionales. Si M. Jean Charbonnel, président de la Fédération des républicains de progrès, est resté à Brive, M. Léo Hamon, président d'Initiative républicaine et socialiste (I.R.S.), a jugé utile, lui, de venir apporter aux participants — une centaine — un témoignage *« d'amitié, d'attention et d'espoir de coopération »*. L'ancien ministre de Georges Pompidou a précisé qu'il n'était pas lié par les décisions prises à Nice et qu'il fallait faire *« un effort plus grand pour surmonter la dispersion des gaullistes »*. Il a également avancé une objection d'ordre stratégique.

« Signer le programme commun maintenant et tout de suite, a-t-il notamment déclaré, *sans savoir si nous serons assurés, dans les négociations sur la réactualisation, d'une attention suffisante, serait s'exposer, soit à faire de la figuration intelligente, soit à renier ultérieurement notre signature. Si nous ne devons pas participer utilement à des conversations, nous aurions été des rabatteurs de voix, nous ne serions pas des partenaires. En aucun cas nous ne serons les harkis de l'union de la gauche. »*

La force d'attraction de la nouvelle formation sur les gaullistes d'opposition, qui sont restés pour le moment à l'écart, paraît dépendre étroitement du crédit qu'elle trouvera auprès de l'union de la gauche. La demande adressée, avant le congrès, par le général Binoche aux trois partis de gauche pour participer aux travaux de réactualisation du programme commun n'a obtenu qu'une seule réponse, celle de M. Georges Marchais. Le secrétaire général du P.C.F. a indiqué, par lettre, à son interlocuteur qu'il soumettrait la question à *l'ordre du jour de la réunion « au* sommet » du 17 mai.

La motion finale du congrès, adoptée à la quasi-unanimité des participants, souligne : *« Notre présence effective dans la gauche n'aura de sens que si nous y défendons pleinement notre héritage, sans restriction d'aucune sorte. Nous souhaitons donc, pour que le choix soit clair, devenir la quatrième composante de l'union de la gauche, en adhérant à la logique du programme commun de gouvernement, sans renier nos options fondamentales... »*

Aux termes de ses statuts, le nouveau mouvement comprend un comité national de cinquante-deux membres, un bureau politique de vingt et un membres et une délégation exécutive qui est chargée de la gestion quotidienne du mouvement sous l'étroit contrôle du bureau politique. Le général François Binoche et M. Jacques Debû-Bridel ont été élus conjointement présidents d'honneur.

GUY PORTE.

(1) La délégation exécutive de la nouvelle formation est composée du vice-amiral d'escadre Antoine Sanguinetti et de M. Dominique Gallet, coprésident du Front progressiste ; Mme Gilberte Lavit, adjoint au maire de Savigny-sur-Orge (Initiative républicaine et socialiste) ; MM. Alain Monteagle (Front progressiste) ; Dominique Chagnollaud (Front progressiste) ; Jean-Pierre Nicolas ; Alex Moscovitch et Alain Périès (Front progressiste).

● *M. Jean Charbonnel*, ancien ministre, président de la Fédération des républicains de progrès, a indiqué, dimanche 15 mai : *« Nous avons l'intention de proposer, dans les plus brefs délais, à toute l'opposition gaulliste des contrats d'association qui permettraient d'établir nos rapports sur une base proche et nette ; d'élaborer une charte commune de nos objectifs ; de déterminer, sur le plan du programme comme de la stratégie, nos relations avec la gauche. »*

M. GOURMELON (P.S.) EST ÉLU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BREST

(De notre correspondant.)

Brest. — M. Joseph Gourmelon, P.S., a été élu, samedi 14 mai, président de la communauté urbaine de Brest (CUB) par 61 voix sur 70 votants. Il y a eu 8 bulletins blancs. Conseiller municipal de Brest depuis le 13 mars 1977, conseiller général, M. Gourmelon succède à M. Georges Lombard, ancien maire de Brest, sénateur union centriste, battu aux dernières élections municipales. M. Louis Le Roux, adjoint au maire de Brest, membre du comité central du P.C.F., a été élu premier vice-président par 48 voix et 20 bulletins blancs.

Le parti socialiste, qui dispose de 27 sièges à la CUB, s'est vu attribuer, outre celui de président, quatre postes de vice-président. Avec 16 représentants, le parti communiste a obtenu trois postes de vice-président. L'élection des cinq derniers vice-présidents — sur les douze à pourvoir — a provoqué un différend entre le P.S. et le P.C. sur la répartition de ces postes. Les socialistes avaient exprimé le souhait que les huit communes composant la CUB soient représentées au bureau du conseil. Ils ont donc annoncé leur intention d'accorder les cinq sièges aux cinq communes (Bohars, Gouesnou, Guilers, Guipavas et Plougastel-Daoulas) dont les municipalités ne sont pas acquises à l'union de la gauche.

Les communistes avaient estimé que tous les postes de vice-président devaient revenir aux élus du programme commun. Après avoir présenté — sans succès — un candidat pour la huitième et la neuvième vice-présidence, les représentants communistes se sont abstenus pour l'attribution des trois derniers postes. Les sièges controversés sont allés aux communes susdites, leurs titulaires recueillant les seules voix des vingt-quatre délégués de ces localités. Malgré leur souci d'une représentation équitable des communes, les socialistes ont, en effet, voté blanc.

JEAN DE ROSIÈRE.



L'ACTUALISATION DU PROGRAMME COMMUN

M. Rocard : pas de chiffrage tant que la politique économique ne sera pas définie complètement

De notre correspondant

Cannes. — Interrogé sur le chiffrage de l'actualisation du programme commun publié récemment par le parti communiste, M. Michel Rocard, secrétaire national du parti socialiste, a déclaré le 14 mai à Pégomas naire sur les nationalisations organisé par la revue *Faire* : *« Nous avons repoussé ce chiffrage pour la bonne raison qu'il ne constitue pas le chiffrage du programme commun mais celui de la propre politique du P.C. et qu'il ne résulte pas d'un accord entre les partis signataires de ce programme. »*

« Pour nous, socialistes, a continué M. Rocard, *la gauche ne peut s'engager que sur une politique économique définie jusque dans les domaines les plus difficiles. Il manque en particulier dans les documents publiés par le P.C. les résultats sur le commerce extérieur des mesures qu'ils chiffrent ; or, on ne peut pas mettre la France en déficit commercial permanent. Il manque aussi dans ce texte la réflexion sur les conséquences de ces mesures en matière de hausse des prix et d'inflation. Nous n'accepterons de passer au chiffrage et à la présentation à l'opinion publique d'une politique économique que lorsque celle-ci aura été étudiée complètement dans toutes ses incidences. »*

M. Rocard a estimé que le problème des nationalisations *« ne sera pas l'un des plus épineux »* qui se posera dans les négociations sur l'actualisation du programme commun. Le secrétaire national du P.S. a rappelé que pour le parti socialiste la liste des nationalisations sur laquelle il s'était engagé devant l'opinion publique *« n'était pas susceptible actuellement de révision »*. *« Le débat,* a-t-il déclaré, *ne peut être que très long sur ce point. Mais ce qui reste à régler c'est le problème de l'exécution des nationalisations prévues, ceux de l'organisation et de la représentation des travailleurs au sein des entreprises nationalisées, des relations de celles-ci avec l'Etat, etc. »*

Dans *le Matin de Paris* de ce lundi 16 mai, M. Rocard explique le choix fait par le P.S. pour l'indemnisation des actionnaires : *« Si nous procédons par expropriations, donc par nationalisations des actifs, nous serons confrontés à un contentieux inextricable pour fixer la valeur d'indemnisation des outillages, des terrains, etc., dans le cas des groupes qui ont de nombreuses filiales en France et à l'étranger. Cela peut prendre plusieurs années.*

» Or le temps presse. Choisir l'appropriation des droits de vote, transformer l'actionnaire en prêteur, nous fera faire l'économie de toutes ces procédures. Nous aurons seulement à déterminer la valeur des titres en fonction de leur comportement durant les dernières années en Bourse. Nous n'aurons donc pas à nous préoccuper de la valeur industrielle des actifs. Nous y gagnerons en rapidité. Notre volonté de restructuration industrielle est tout à fait conciliable avec la technique que je viens d'évoquer. Nous croyons judicieux de retourner contre le capitalisme ses propres techniques en nous attachant à la réalité du pouvoir. »

S'agissant de la sidérurgie, M. Rocard a précisé : *« Les trois grands groupes sidérurgiques français ont (...) un endettement de 35 milliards de francs, dont un quart à l'égard de l'Etat. Quant à leur valeurs boursières, elles ne doivent guère dépasser 2 milliards de F. Si nous consolidons en capital cette créance, l'Etat deviendra majoritaire aux deux tiers ou aux trois quarts. Cela suffit pour prendre le pouvoir... Nous ne débourserons pas un sou. On consolide simplement la créance de l'Etat. Tous les actionnaires de la sidérurgie rêvent d'être remboursés pour aller replacer leur argent dans la spéculation foncière. En refusant la nationalisation, nous rendons cette démarche impossible. »*

[Voir page 41 l'article sur la nationalisation de l'industrie pharmaceutique.]

M. FITERMAN (P.C.) : les nationalisations rapporteront de l'argent au pays.

Saint-Etienne *(A.F.P.)*. — M. Charles Fiterman, secrétaire du comité central du parti communiste, a déclaré dimanche que *« les nationalisations ne coûteront pas de l'argent, mais en rapporteront au pays, contrairement à ce que prétendent ceux qui font un tapage ridicule autour d'une question dont la solution est d'une extrême simplicité »*.

M. Fiterman a précisé que son parti proposait de *« transformer les actions* (des entreprises qui seraient nationalisées) *en obligations dont le remboursement serait échelonné. Un intérêt à taux normal serait versé à leurs possesseurs. Les petits et moyens porteurs seront intégralement remboursés, tandis que la situation des gros possesseurs, peu nombreux, sera examinée cas par cas. Le coût annuel de cette indemnisation se situe entre 2,9 et 3,4 milliards de francs, selon les décisions prises pour les gros porteurs, c'est-à-dire, en tout cas, moins de 1 % du budget actuel de l'Etat »*.

● *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, délégué général du Mouvement des radicaux de gauche, a indiqué, le 15 mai, devant la fédération départementale du Tarn-et-Garonne, que les nationalisations proposées dans le programme commun *« constituaient un ensemble suffisant pour une seule législature »* et qu'il n'y avait *« pas de raison, pour l'instant, d'aller au-delà »*. Il a demandé la suppression de la phrase figurant au programme : *« Si le personnel d'une entreprise » demande la nationalisation de » celle-ci, le gouvernement pourra » la proposer au Parlement »*, parce *qu'elle n'ajoute rien à l'arsenal législatif, mais permet une interprétation pernicieuse de la pensée des signataires »*.

● *Accord entre l'U.J.P. et le Mouvement des démocrates.* — Réunis samedi 14 et dimanche 15 mai au Mans (Sarthe), en séminaire national autour de leur président, M. Bernard Fournier, les membres de l'U.J.P. ont décidé que, lors des prochaines élections législatives, les candidatures U.J.P. seront envisagées en accord avec le Mouvement des démocrates de M. Michel Jobert. Elles seront présentées sous un sigle commun.

La capitale aux vingt villages

Louis Althusser et Etienne Balibar discutent avec quelques-uns de leurs lecteurs dans l'espace réservé aux livres (tiens ! les éditions Maspero sont à l'extérieur). Sur une estrade, la San Francisco Mime Troupe raconte la prise de conscience du prolétariat américain. Le riche capitaliste reçoit un coup de bâton sur la tête. Il s'écrie, horrifié : « Des communistes ! » *Le public rit.* « Vous aussi, vous êtes des communistes », *lance l'acteur. Il faut s'approcher pour entendre, car il y a beaucoup de bruit, ce samedi 14 mai en fin d'après-midi, sous la halle des anciens abattoirs de La Villette, où se tient, pendant le week-end, la fête de la fédération communiste de Paris.*

On annonce par haut-parleur que Leni Escudero dédicace ses disques. Il chantera en début de soirée, avant Marie-Paule Belle et Serge Reggiani, dans la salle comble du Pavillon de Paris. Un orchestre de jazz, plus loin, anime un bal improvisé. Ici et là sont offerts des concours, des tombolas, des jeux.

Les cafés, les restaurants, ne désemplissent pas : le pot-au-feu est mangeable, l'odeur des saucisses et des escargots tenace. On se presse sous le chapiteau où d'éminents sociologues — Poulantzas, Touraine — s'interrogent sur le dépérissement de l'Etat. Du Scenic Railway parviennent des cris et des rires.

Les communistes, c'est vrai, ont réinventé la fête. Celle de l'Humanité *est gigantesque. La fête de Paris, dont c'était la deuxième édition, est plus modeste. Les organisateurs ont voulu recréer la capitale aux vingt villages, aux vingt arrondissements, dont chacun présente un visage différent. Cela ne dépasse pas cependant le pittoresque : le décor de ministère devant lequel siège la section du septième, la maquette du Centre Georges-Pompidou présentée par celle du quatrième, les tapisseries des Gobelins exposées par les communistes du treizième... Le message politique n'est pas vraiment reçu, mais on garde le souvenir d'une kermesse sage, à visage humain.* — T. E.

M. Marchais propose de nouveau de débattre avec M. Barre des propositions économiques du P.C.F.

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., a déclaré dimanche 15 mai à l'occasion de la Fête de Paris organisée par sa formation :

« M. Barre ne connaît vraiment pas la classe ouvrière. Il croyait qu'il suffirait de quelques menaces d'intimidation et de belles paroles pour que les travailleurs filent doux devant lui. Mais quel camouflet, quelle gifle, monsieur le premier ministre : jamais depuis vingt ans la C.G.T., la C.F.D.T., la FEN, la C.F.T.C., la C.G.C. et F.O. ne s'étaient retrouvées, au coude à coude, dans une action d'ampleur nationale. »

Evoquant le chiffrage des propositions communistes d'actualisation du programme commun, M. Marchais a noté :

« Que n'a-t-on pas dit ou écrit à propos de cette publication ! On a parlé de « peau de banane », de « coup bas ». En bref, ce que nous aurions cherché avec cette initiative, c'est mettre nos partenaires de l'union de la gauche en difficulté ! C'est une affabulation grossière qui n'a rien à voir avec notre politique. Pour nous, l'union est affaire sérieuse, et c'est avant tout l'affaire des travailleurs eux-mêmes. Nous avons toujours dit que tout ce qui concerne l'union doit, non pas se régler dans le secret des états-majors, mais se débattre au grand jour, devant les Français, car c'est de leur vie et de leur avenir qu'il s'agit. »

Enumérant les mesures sociales prévues par le programme commun (augmentation du SMIC et des prestations sociales...), le secrétaire général du P.C.F. a ajouté : *« Il n'y a aucune de ces propositions qui ne figurent pas déjà dans le programme commun. Ce sont ces propositions que nous avons chiffrées, et rien d'autre. On peut être d'accord sur le calcul ou pas — bien que personne ne l'ait, jusqu'ici, remis en cause. — mais, si l'on n'est pas d'accord avec ces mesures qui sont inscrites dans le programme commun, alors il faut le dire ! (...)*

» Depuis plus de deux mois, M. Barre ne perd pas une occasion d'attaquer notre parti et le programme commun. Je lui ai proposé un débat dès le 26 février. Je lui ai confirmé cette proposition par lettre le 22 avril. Dois-je vous dire que je n'ai même pas reçu d'accusé de réception ?

» Et pourtant, ce débat s'impose aujourd'hui. Il est indispensable, avant les grands choix qu'ils vont être amenés à faire, que les Français puissent juger sur pièces. Et croyez-moi, ils ne fermeraient pas le poste ! Confrontons donc nos conceptions, nos actes et nos projets pour la France, M. Barre ! Pour ma part, j'y suis prêt, aux conditions que vous choisirez. »

M. ESTIER : M. Barre ne s'est pas expliqué sur sa politique.

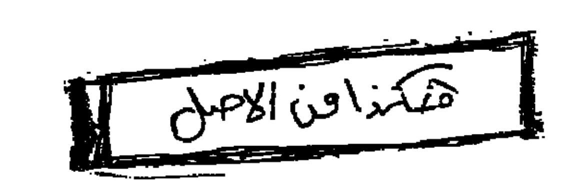
M. Claude Estier, membre du secrétariat national du parti socialiste, a déclaré, dimanche 15 mai :

« A en croire des sondages réalisés dans des conditions douteuses, M. Raymond Barre aurait été plus convaincant que François Mitterrand dans le débat télévisé qui les opposait jeudi soir. Il faut penser alors que le silence est d'or, puisque le premier ministre s'est, en fait, contenté de poser des questions sans jamais s'expliquer sur sa propre politique.

» François Mitterrand a pu, au contraire, souligner que cette politique ne répond pas aux problèmes qui sont, aujourd'hui, posés à la France et aux Français. C'est pourquoi la majorité de ceux-ci viennent de la rejeter en votant pour la gauche, il y a moins de deux mois. C'est pourquoi, aussi, pour la première fois depuis de longues années, l'ensemble des organisations syndicales françaises décide une grève générale.

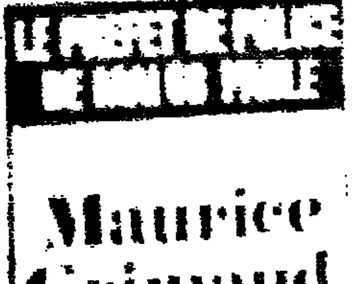
» Il est donc pour le moins téméraire d'affirmer que la majorité gouvernementale se trouve en meilleure position depuis le débat de jeudi soir. Les faits se chargeront bientôt de prouver le contraire. »

[Un sondage réalisé par Louis Harris-France et publié, samedi 14 mai par « le Matin de Paris », donnait les pourcentages suivants : Qui a gagné ? Barre, 45 ; Mitterrand, 27 ; match nul, 28. Le premier ministre a été le plus convaincant (48 contre 32) et le plus clair (49 contre 31). Mais le premier secrétaire du P.S. a semblé plus proche des préoccupations des Français (49 contre 29). Ceux des moyens audiovisuels qui ont largement exploité ce sondage sont généralement omis ce dernier pourcentage.]



La capitale aux vingt villages

M. Marchais propose de nouveau de débattre avec M. Barre des propositions économiques du P.



Maurice Grimaud

EN MAI FAIS CE QU'IL TE PLAIT



POLITIQUE

RÉPONDANT A LA LETTRE DE M. MITTERRAND

Le CERES estime que sans « un code de bonne conduite la rupture au sein du P.S. devient inévitable »

Désireux de mettre un terme à la lutte de tendances qui se développe au sein de sa formation, M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., a appelé dans une « lettre aux militants » les courants de pensée à dépasser leurs contradictions (« le Monde » du 20 avril). Ce dépassement n'a pu se concrétiser par une synthèse entre les motions déposées par la majorité et la minorité lors de la réunion du comité directeur du P.S. le 7 mai.

Mercredi 11 mai, les membres du CERES qui siègent au bureau exécutif du P.S. ont demandé que leur motion soit diffusée avec une annexe qui constitue en fait une réponse à la « lettre aux militants » de M. Mitterrand. La direction du P.S. a refusé cette prétention en faisant notamment valoir que cette annexe n'a pas été déposée lors du comité directeur et que seuls les textes examinés par cette instance peuvent être répandus au sein du parti. L'échange entre majoritaires et minoritaires a été particulièrement vif et s'est clos par le départ des représentants du CERES sur un « Bonsoir messieurs les censeurs » reprenant la formule fameuse de M. Maurice Clavel lors d'un débat télévisé « A armes égales » en décembre 1971.

Dans leur réponse au premier secrétaire, les membres de la minorité ne se contentent pas de plaider leur cause. Ils attaquent au passage les sous-courants de la majorité et en fait les amis de M. Michel Rocard. — T. P.

L'annexe à la motion de la minorité du P.S. souligne :

« L'unité du parti est-elle menacée par le « fractionnisme » ? L'application de l'article 4 des statuts doit-elle être, toutes autres affaires cessantes, le grand problème du congrès de Nantes ? La plupart des militants, à quelque courant de pensée qu'ils se rattachent, n'envisageaient certainement pas, il y a quelques semaines, que le débat puisse être engagé de cette manière. Ils avaient raison, car l'essentiel est ailleurs. Quelle ligne d'action, demain, pour le gouvernement de la gauche unie ? Comment surmonter les obstacles à l'application du programme commun de gouvernement ? Comment, dans le court laps de temps dont nous disposons encore, porter les capacités de notre parti à la hauteur de sa mission historique ? Voilà ce qui doit être l'objet principal du congrès.

» Et bien sûr, dans ce cadre, il faut parler du fonctionnement interne du parti. De sa cohésion, qui est effectivement la condition indispensable d'une action efficace. Mais aussi de la manière dont s'y exerce la démocratie. Car, pour nous, l'une ne peut aller sans l'autre. Comment pourrions-nous proposer aux Français de s'engager sur le chemin de l'autogestion, si nous n'étions pas capables de faire respecter, en notre sein, les exigences de la confrontation des idées et du pluralisme des courants de pensée ?

» Les camarades qui, depuis le congrès de Pau, forment la minorité du parti ont conscience d'avoir assumé les responsabilités qui résultaient pour eux de cette situation. Minoritaires, ils ont cherché à impulser à tous les niveaux dans le débat politique sans lequel un parti n'est plus qu'une machine. Composante intégrante du parti, ils ont constamment pris, avec discipline, toute leur place dans l'action. Cela les autorise à dire sans fard, sur ce point également, ce qu'ils ont à dire. »

Après avoir rappelé que l'article 4 des statuts du P.S., qui interdit toute « tendance organisée », a été introduit en 1945 lorsque la S.F.I.O. a supprimé, en son sein, le mécanisme de la représentation proportionnelle, le CERES ajoute :

« En 1971, au congrès d'Epinay, cette phrase a été conservée, par simple inadvertance semble-t-il. Mais sa signification ne pouvait plus être la même dès lors que le retour au mécanisme de la proportionnelle (actuel article 5) officialisait à nouveau les courants de pensée. Ce qui valait auparavant interdiction des courants devait désormais être interprété comme les autorisant.

» Bien sûr, on peut toujours chercher à distinguer « courant de pensée » et « tendance organisée ». Mais il est clair que l'existence d'un courant n'est pas possible sans un minimum de modalités pratiques. La règle imposée par l'actuelle direction du parti pour le choix des instances dirigeantes (obligation de constituer les listes de candidats non plus au congrès, mais un mois auparavant) renforce d'ailleurs cette exigence : au lieu de s'en remettre au choix des délégués au congrès, chaque courant est contraint désormais d'organiser, d'une manière autonome, une procédure nationale de consultation. (...)

» Quelle peut être alors aujourd'hui la portée de l'article 4, sinon celle qu'on veut bien lui donner au gré des circonstances ? C'est une sorte d'épée de Damoclès suspendue en permanence au-dessus de la tête de la minorité. A la limite, il pourrait se lire « la liberté de discussion est entière au sein du parti, mais les moyens de l'exercer sont rigoureusement interdits ». Dans la société bourgeoise, les socialistes connaissent cette chanson : la liberté c'est le droit des forts d'écraser les faibles. Ils préféreraient ne pas l'entendre dans leur propre parti.

» Brandir l'article 4 aujourd'hui, c'est, en fait, remettre en cause indirectement un des principaux acquis du congrès d'Epinay : la proportionnelle et, avec elle, le dynamisme retrouvé du parti.

» La conséquence première et nécessaire de la représentation proportionnelle est donc que les courants de pensée ont le droit d'exister. Ils en ont aussi le devoir, car l'esprit de la proportionnelle est bien que toutes les différences s'expriment dans des motions politiques, avant que s'engage le débat du congrès et que s'opèrent les synthèses. Il n'est pas conforme à cet esprit qu'un groupe organisé autour d'une certaine analyse politique se manifestant en tant que tel dans le parti cherche à y augmenter son influence, s'abstienne, au moment décisif, de manifester son originalité et dissimule sa pensée profonde sous la couverture d'une motion dont la signature par le premier secrétaire garantit le caractère majoritaire.

» Chaque militant sait bien, pourtant que telle est la situation dans notre parti, depuis Grenoble ou Pau, pour plusieurs des « sous-courants » qui constituent le courant majoritaire. Les uns et les autres sont fort bien organisés et largement pourvus en locaux, revenus, bulletins internes, etc. Pourtant, aucun ne tire plus, aujourd'hui, sa légitimité en tant que courant du vote direct des militants. Il n'en est que plus piquant de voir venir de là les critiques les plus acerbes vis-à-vis des moyens que se donne la minorité pour se conformer aux statuts du parti.

» Ce qui précède ne signifie pas que nous soyons opposés à l'adoption de règles concernant la pratique des courants à l'intérieur du parti. Nous pensons, au contraire, que le fonctionnement démocratique de celui-ci implique l'existence de telles règles visant à garantir les droits et à prévenir les abus de droit, de la majorité comme de la minorité.

» Le jeu de la proportionnelle implique que la majorité ne cherche pas à écraser à tout prix la minorité, mais que toutes deux, ayant en vue l'intérêt supérieur du parti, cherchent également la « synthèse ». De ce point de vue, la coupure entre majorité et minorité ne peut jamais être considérée comme un objectif mais toujours comme une situation provisoire. Sans doute, de grosses divergences, éclairées par un débat politique, peuvent-elles, à certains moments, empêcher une telle synthèse. Dans cette hypothèse, il faut qu'une carte des droits et des devoirs de la majorité comme de la minorité soit dressée. Sans ce code de bonne conduite, dont l'esprit compte autant que la lettre, la rupture au sein du parti devient inévitable.

Les droits de la minorité

» Un tel code, limitant l'expression de la minorité, a été adopté en juin 1976, sur le rapport d'une commission présidée par notre camarade Jaquet. Nous en avions voté la plupart des dispositions concernant les bulletins intérieurs au parti, les revues théoriques, l'organisation des réunions internes, les conditions d'expression à l'extérieur, etc. Rien, à notre sens, ne permet d'affirmer ni que ces dispositions n'aient pas été respectées ni qu'elles se soient révélées insuffisantes par rapport à leur objet.

» Le moment nous semble venu, en revanche, de compléter ce code par une carte des droits de la minorité. Car la pratique actuelle, de ce point de vue, n'est pas conforme aux exigences d'un fonctionnement démocratique.

» En premier lieu, il ne devrait pas y avoir confusion entre la tendance majoritaire et le parti. Il n'est pas admissible que le courant majoritaire ne distingue pas, dans son action quotidienne, le service du parti et le service de ses propres intérêts de courant. Il est, en particulier, indispensable que la direction indique, quand elle s'adresse au militant, à la veille des congrès, qu'elle le fait au nom de la majorité et non du parti.

» En second lieu, la minorité doit être associée à l'ensemble des activités du parti. Il n'est pas sain qu'elle ait été brutalement écartée de l'organisation de toutes les activités de formation, de toute collaboration effective à la presse du parti, des activités d'animation du secteur « jeunes » ou du secteur « entreprises », où son influence est pourtant prépondérante, de toute représentation au sein de la Fédération des élus socialistes et républicains, de toute possibilité d'expression régulière dans le Poing et la Rose *(1), sans parler des travaux de commissions, des « entretiens du jeudi » (2) et de l'ensemble des secteurs que le parti impulse ou entend impulser.*

« La minorité du parti ne dispose officiellement d'aucun moyen matériel d'aucune sorte. Après avoir été éliminée du secrétariat national, elle a perdu tout moyen administratif. Aucun permanent du parti n'appartient au courant 2. Les sept membres du bureau exécutif appartenant à la minorité ne disposent même pas d'un bureau, 7 bis, place du Palais-Bourbon. Ils n'ont ni secrétaire ni téléphone. Cette situation est d'autant plus anormale que ladite minorité a joué un rôle décisif dans la création du parti. Les accusations selon lesquelles cette minorité oserait dans ces conditions se doter de locaux, de moyens de financement, d'une presse extérieure au parti, etc., sont dérisoires et injustes ; elles servent de surcroît à alimenter la propagande de la droite contre notre parti. Quelle que soit l'issue du congrès de Nantes, il est nécessaire que le parti adopte pour règle que dans tous les secteurs la minorité (s'il y en a une) aura droit à une place proportionnelle à son importance politique dans le parti, qu'elle pourra s'exprimer régulièrement dans la presse du parti et dans le Poing et la Rose, *disposer au siège du parti d'un bureau et d'un secrétariat.*

» Ces dispositions constituent un minimum, et c'est seulement dans ce cadre qu'il sera possible de discuter utilement les propositions qu'on voudrait aujourd'hui imposer comme un préalable à la discussion politique.

» La division du parti en majorité et minorité n'est jamais qu'un pis-aller. Mais dès lors qu'on ne parvient pas à réduire cette division par un débat politique loyal, il ne serait conforme ni à la doctrine du parti ni à son intérêt bien compris de chercher à en venir à bout par des moyens administratifs. »

(1) Bulletin intérieur du P.S.

(2) Discussions animées par des dirigeants socialistes à l'intention des nouveaux adhérents.

M. Chirac : le président de la République et le premier ministre ne peuvent pas donner d'investiture

M. Jacques Chirac ne conçoit l'organisation de la majorité et la préparation des élections législatives qu'en se référant aux déclarations radiotélévisées faites par M. Giscard d'Estaing le 17 janvier et le 29 avril. Il affecte d'ignorer les propos tenus par le président de la République dans l'interview qu'il a accordée à l'Express dans son numéro du 8 mai.

Selon les références qu'il a choisi de retenir, M. Chirac considère donc qu'il revient aux « grands leaders » des formations politiques de la majorité d'organiser leur coopération, leur propre coordination, et d'animer la campagne des élections législatives, tandis que M. Raymond Barre se consacrerait à la gestion des affaires gouvernementales et que M. Giscard d'Estaing indiquerait, « le moment venu », quel est le « bon choix ». M. Jacques Chirac s'en tient donc à l'offre de négociation qu'il a adressée aux autres responsables de la majorité pour conclure un « pacte majoritaire » définissant des « règles de bonne conduite », ainsi qu'il l'avait fait lors des élections municipales, c'est-à-dire un engagement de désistement et de soutien réciproques pour le second tour. Cette attitude, qu'il a évoquée au cours de son récent déjeuner avec M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général des républicains indépendants, implique des candidatures multiples dans de nombreuses circonscriptions et le refus d'une investiture unique de la majorité qui serait délivrée par le premier ministre.

Si ce dernier veut convoquer prochainement les responsables de la majorité, ainsi qu'on lui en prête l'intention, ce comité ne saurait, selon M. Chirac, se substituer aux partis de la majorité eux-mêmes. — A.P.

Présidant samedi 14 mai à Paris la réunion des cent cinq secrétaires départementaux du R.P.R., M. Jacques Chirac a notamment déclaré :

« *L'organisation de la majorité s'inscrit toujours dans le cadre défini par le président de la République, d'abord le 17 janvier lorsqu'il a dit que la majorité devait être pluraliste et que cela impliquait une pluralité de candidatures, et d'autre part le 29 avril, quand il a indiqué que le président donnait les grandes options et que les partis devaient s'entendre pour conduire la bataille électorale. Il n'y a rien de nouveau à cet égard. Pour ma part, dans le respect de chacun des mouvements de la majorité et en exigeant l'indépendance de notre propre mouvement, j'ai engagé la bataille, et maintenant rien ne me fera à cet égard changer de cap. Il y a une réalité politique. Le président de la République se réserve d'indiquer quel est le bon choix pour les prochaines élections législatives sans que sa responsabilité soit engagée par le résultat de ces élections. Il a exprimé son intention de rester à son poste en cas de victoire électorale du programme commun. Il en a le droit et la légitimité. Mais il a renoncé de ce fait à investir des candidats. Le général de Gaulle et Georges Pompidou pouvaient le faire, puisqu'ils liaient leur destin à celui des candidats qui s'étaient engagés à les soutenir. Voter pour ceux-ci, c'était voter pour eux.*

» *En conséquence, si le président de la République ne peut pas donner d'investiture, le premier ministre ne peut pas en donner non plus, puisqu'il ne tient sa légitimité que de la délégation du président. Celui-ci ne peut pas déléguer un pouvoir auquel il a renoncé. Donc si le premier ministre donne des investitures, personne ne pourra en tenir compte. La référence aux élections législatives précédentes n'est pas fondée : ce n'est pas une question de personne, mais une question de système. C'est aux formations politiques qu'il revient d'investir leurs candidats dans le cadre d'un « pluralisme organisé ».*

Evoquant le face-à-face télévisé entre MM. Barre et Mitterrand, le président du R.P.R. a estimé :

« *Le programme commun de la gauche n'est pas un programme de gouvernement, mais un programme d'opposition qui ne pourrait devenir programme de gouvernement que dans la mesure où il serait appliqué autoritairement. C'est, en fait, un programme communiste qui n'a rien de démocratique.* »

* *

M. Chirac a participé, dimanche 15 mai, à Nice, au congrès de l'Union nationale des combattants, en tant qu'ancien combattant de la guerre d'Algérie. Au cours du banquet, il a déclaré :

« *La démocratie est et ne peut être qu'un régime d'autorité, dans la mesure où l'exécutif doit faire respecter les décisions des élus, mais c'est aussi un régime de tolérance et de responsabilité.* »

(Voir également la déclaration de M. Bord, page 40.)

● *M. Olivier Guichard*, ancien ministre, ancien député R.P.R., a déclaré, dimanche 15 mai aux Andelys (Eure) : « *Le président de la République a paru donner l'impression qu'il aimerait modifier la majorité, en changer un bout contre un autre. C'était une erreur, et elle a été lourdement payée.* »

● *M. Jérôme Monod*, secrétaire général du R.P.R., a déclaré à Tannay (Nièvre) : « *Le programme commun de gouvernement de la gauche, tel un iceberg, ne montre qu'une infime partie de lui-même : pour le voir tout entier, il est nécessaire de le retourner.*

» *Après un travail de décryptage et de mise au clair, il présente une implacable logique qui repose sur trois éléments essentiels : la collectivisation des moyens de production, la planification socialiste de notre économie, l'installation d'un contre-pouvoir dans chaque entreprise.* »

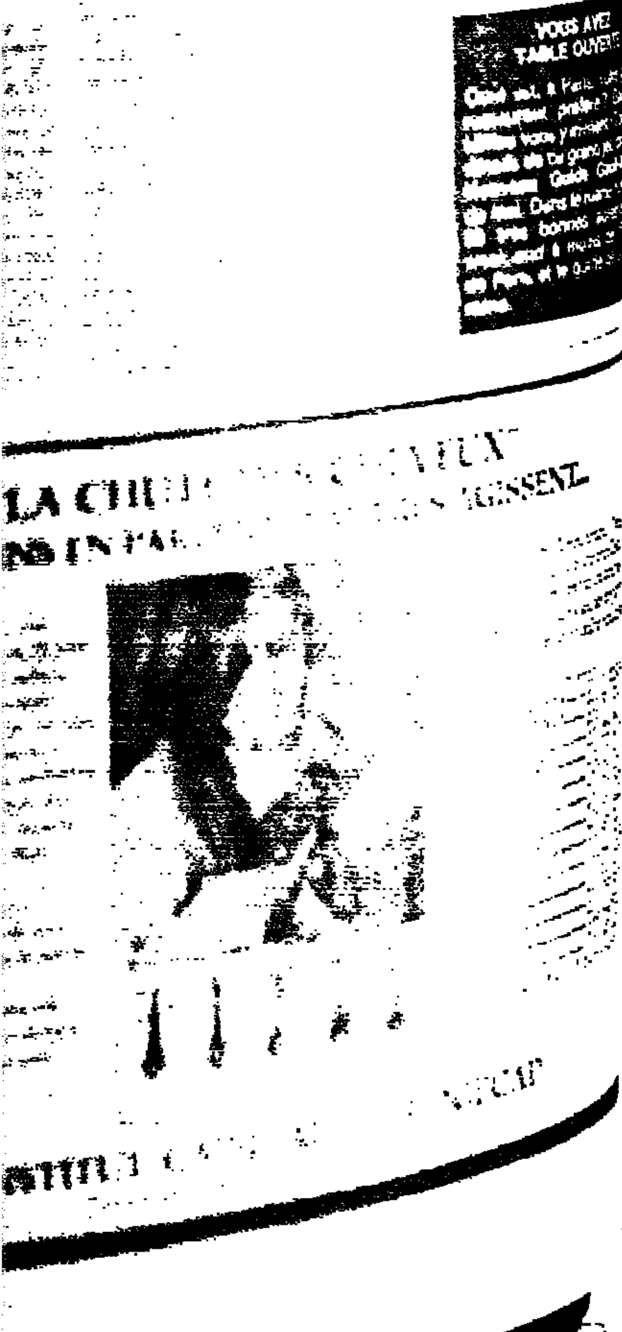
M. DEBRÉ : une réflexion contestable.

M. Michel Debré, invité du Club de la presse d'Europe 1, dimanche 15 mai, a notamment déclaré :

« *Un chef de gouvernement, à la veille des élections, a vocation pour diriger le camp dont il a la responsabilité. J'ai été très frappé, il y a quelques semaines, lorsque le gouvernement a été constitué, d'entendre dire qu'il devait s'occuper de la gestion des affaires et que c'était aux formations politiques à s'occuper des élections. Comme une méconnaissance de la légitimité de la République, il me semble que c'était une réflexion tout à fait contestable.*

» *Par ailleurs — et c'est là le point d'interrogation qui demeure — on ne conduit pas une troupe au combat uniquement en parlant d'affaires économiques. Ce dont a besoin la France dans le monde d'aujourd'hui, ce dont ont besoin les Français à la veille d'une grande consultation, c'est d'une affirmation de solidarité sociale et de souffle national. Il faut donc, dans les mois qui viennent, que la majorité soit animée non pas seulement par un bon programme de redressement économique, mais également par un souffle à la fois de solidarité et d'espoir.* »





M. Barre peut-il animer la majorité pour les élections ?

(Suite de la première page.)

C'est là un langage qui n'est pas nouveau. Celui des giscardiens, en revanche, semble l'être. M. Soisson, futur secrétaire général des R.I. nouvelle manière, entend gouverner seul son parti : il confirme ainsi que M. Poniatowski, bête noire des gaullistes, ne devrait pas venir brouiller les cartes. Pour le secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, le temps des querelles est passé et, somme toute, M. Chirac n'est peut-être pas le « *grand méchant loup* » que l'on dit ; enfin, les alliés majoritaires peuvent fort bien s'entendre, et même se livrer sans risque à une compétition de bon aloi dans les circonscriptions, à condition d'adopter auparavant un « *code de bonne conduite* ». On remarquera, d'une part, la similitude entre ce « *code* » et le « *pacte majoritaire* » proposé naguère par le président du R.P.R. ; d'autre part, l'absence de toute référence au premier ministre dans le processus envisagé.

De son côté, M. Lecanuet, président du C.D.S., s'interroge : « *M. Barre veut-il et peut-il coordonner les formations de la majorité ? Pour nous, la réponse est oui (...) Mais si c'est non il faudra discuter de parti à parti...* » Cette prise de position ne doit pas faire illusion : en réalité, M. Lecanuet et ses proches ne croient guère que le premier ministre puisse désormais intervenir efficacement. Certes, on paraît s'attendre de leur côté à une initiative spectaculaire de M. Barre : par exemple, qu'il convoque des « états généraux » de la majorité ou qu'il affirme solennellement sa volonté d'arbitrer la partie. Le maire de Rouen a même publiquement appelé, lundi matin, le premier ministre à « *prendre l'initiative de mobiliser la majorité* ». Il n'est pas évident toutefois que les démocrates-sociaux et même les R.I. soient convaincus de l'opportunité d'une telle opération.

Tout se passe comme si républicains indépendants, centristes et gaullistes convergeaient maintenant vers une même attitude, pratiquement décidés à préparer les accords électoraux par des négociations directes, « *de parti à parti* », comme dit M. Lecanuet, et cela hors du parrainage du chef du gouvernement et même du président de la République. Dans de nombreux départements, cette négociation a déjà été entreprise par des cadres locaux, plus soucieux de l'efficacité électorale que des arbitrages parisiens.

Ne pas être giscardiens

Si les responsables des partis intéressés en sont arrivés à envisager une telle tactique, c'est qu'ils ont fait, à peu de choses près, le raisonnement suivant : M. Giscard d'Estaing a décidément une trop faible cote en ce moment, mieux vaut ne pas « bénéficier » de manière trop évidente de son patronage, et mieux vaut qu'il se limite, le moment venu, à indiquer « *le meilleur choix* » de société. M. Bertrand Motte, président du Centre national des indépendants et paysans, a exprimé ce sentiment en déclarant dimanche : « *Pour être républicain indépendant, il faut être giscardien. Il y a en France une habitude de monarchisme qui n'est pas dans notre tradition. Nous ne voulons pas être giscardiens.* »

Quant à M. Raymond Barre, son image de premier ministre est bonne, et le succès de son face-à-face avec M. Mitterrand a redonné espoir à ses partisans. Néanmoins, sa « dimension » politique n'est vraisemblablement pas suffisante, aux yeux des dirigeants des partis, pour lui permettre de s'imposer et, de toute manière, le « *non* » de M. Chirac le prive de toute chance de succès.

Si une telle évolution se vérifie, giscardiens et centristes devront oublier leurs préventions — et même, pour certains d'entre eux, leur hostilité — à l'égard de M. Chirac. Nécessité fait loi, et ceux qui ont la charge de conduire des troupes aux életcions ne peuvent ignorer ni que le R.P.R. demeure, qu'on le veuille ou non, le seul élément dynamique de la coalition ni qu'il compte le plus grand nombre de députés sortants et même le plus grand nombre de candidats d'ores et déjà désignés.

Restent les radicaux. M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, proposait aux valoisiens de s'arrimer plus solidement à la majorité — et au R.P.R., — en échange de quoi il se faisait fort de leur obtenir l'élection d'au moins trente députés afin de constituer un groupe parlementaire. Mais M. Edgar Faure a été battu, et M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a été élu sur un programme tout différent. Un programme apparemment fondé sur un durcissement à l'égard du gouvernement, sur une hostilité déclarée à l'ancien premier ministre, et qui comporte même une menace de représailles électorales, la « *menace du silence* ». Un programme qui conduit à s'interroger sur la manière dont le parti radical pourra faire élire des députés et qui semble en complète divergence avec celui auquel paraissent se rallier les autres partis.

Il faut cependant y regarder de plus près. M. Servan-Schreiber a considérablement atténué certaines de ses prises de position, d'un discours de congrès à un autre. Ainsi, les candidats annoncés d'abord dans toutes les circonscriptions sont-ils devenus des candidats éventuels ; ainsi, dans sa deuxième intervention, a-t-il souligné qu'il ne ferait preuve d'ostracisme à l'égard de personne. Voilà pour ce qui pourrait être, de la part du président radical, une volonté de discussion avec les autres partis. A cela s'ajoute que son refus de reconnaître l'autorité de M. Barre est tout aussi catégorique que celui du leader gaulliste. Quant à la reconnaissance du « fait Chirac », qui caractérise l'évolution des R.I. et du C.D.S., n'est-elle pas contenue de manière tout à fait explicite dans la première initiative spectaculaire de M. Servan-Schreiber quelques minutes après son élection ? N'est-elle pas évidente dans l'appel de J.-J. S.-S. à un « *dialogue public* » avec le président du R.P.R. ?

Evidemment, les prises de position antérieures du député de Meurthe-et-Moselle et les arguments employés pendant le congrès risquent de rendre le dialogue difficile, mais du côté des radicaux on ne s'émeut plus de pareilles contradictions.

M. Chirac ne souhaite pas réagir rapidement à l'offre qui lui a été faite. Dans son entourage, on manifeste un certain agacement à la suite des propos tenus devant le congrès tant par Mme Giroux que par M. Servan-Schreiber. On dénonce les « *contre-vérités* » et les « *procès d'intention* » faits au R.P.R. par le président radical quand il désigne dans le mouvement gaulliste l'aile conservatrice de la majorité et quand il proclame : « *Vingt ans, ça suffit !* »

La balle est désormais dans le camp de M. Raymond Barre. Le premier ministre laissera-t-il se poursuivre une évolution qui mettrait un terme à ses ambitions de coordonnateur ? Nourrit-il encore de telles ambitions ? Répondra-t-il aux appels que lui lancent — mais peut-être pas pour longtemps — certains dirigeants des partis de la majorité ?

NOEL-JEAN BERGEROUX.

Certains centristes sont mécontents du fonctionnement du C.D.S.

Le conseil politique du Centre des démocrates-sociaux, qui a siégé à huis clos samedi 14 mai au palais du Luxembourg et qui avait été précédé, la veille, d'une réunion des secrétaires fédéraux, a été consacré, d'une part, à l'examen de la plate-forme doctrinale du parti ; d'autre part, à la discussion de la situation politique et à la critique du fonctionnement interne du C.D.S.

La plate-forme doctrinale, qui a été présentée par M. André Diligent, vice-président (et qui ne sera rendue publique qu'au mois de juin), a été accueillie très favorablement par les délégués, et en particulier par M. Jean-Marie Daillet, député de la Manche, qui l'a qualifiée de « *travail exceptionnel* ». (Prévue initialement pour une date plus tardive, la rédaction de ce document pourrait avoir été accélérée pour répondre à l'impatience des militants et de certains dirigeants nationaux.)

La discussion sur le fonctionnement interne du parti a commencé au cours du débat de doctrine, uisque M. Yves Laulan, membre du conseil national, a estimé que la direction du parti n'avait pas joué son rôle d'animation et que, depuis le congrès de Rennes (qui, en mai 1976, avait consacré la fusion du Centre démocrate et du C.D.P.), le C.D.S. n'avait pas fait preuve d'efficacité. Le secrétariat général s'est considéré comme mis en cause, puisque M. Jacques Barrot est intervenu pour répondre à M. Laulan. Plusieurs délégués ont d'ailleurs posé la question de savoir si le poste de secrétaire général est compatible avec la participation au gouvernement.

Au cours des débats de l'après-midi, c'est M. Jean Chelini, membre du secrétariat national qui, le premier, a fait état de la revendication, présentée dans un texte distribuée précédemment par un militant de l'Ille-et-Vilaine, M. Yves Corvaisier, et réclamant un congrès extraordinaire (*le Monde* daté 15-16 mai). M. Chelini a estimé que des assises étaient nécessaires pour « *faire le point* » et qu'il convenait de redonner une dynamique au C.D.S.

M. Jacques Barrot s'est opposé à la réunion d'un congrès avant l'été. Il a mis dans la balance son mandat de secrétaire général, soulignant que l'appareil du parti avait encore besoin d'être consolidé et que toute précipitation serait dangereuse.

M. François Guérard a souligné ensuite que les centristes doivent tenir compte de la dimension prise par MM. Raymond Barre et Jacques Chirac, chacun dans son domaine, et de l'urgence, pour la majorité, de mettre fin à ses dissensions. M. Benamour, de Paris, a pris position contre l'alliance privilégiée avec les R.I., et a réclamé une rénovation du mouvement. Après que M. Corvaisier eut repris les thèmes de son « manifeste » dans lequel la direction du C.D.S. est sévèrement critiquée, M. Pierre Messmin, député de Paris, a regretté que l'image de marque du mouvement se soit « défraîchie ». M. François Bordry, président des jeunes démocrates sociaux, a donné lecture d'une motion adoptée par son organisation, et a insisté sur la nécessité de rajeunir le parti et d'utiliser la plate-forme doctrinale présentée par M. Diligent. Quant à M. Jean-Marie Daillet, il a déclaré : « *Nous devons avoir l'orgueil de notre pensée, et surtout être plus pugnaces, plus offensifs, moins frileux sur nos opinions.* » Mme Louise Moreau a demandé que le C.D.S. ait un véritable porte-parole.

M. Lecanuet a pris acte de « *la volonté de renouveau et d'action* » des délégués et a dit : « *Si vous pensez que je dois me retirer, je me retirerai. Toutefois, sachez que j'ai l'intention d'être à nouveau présent dans le débat politique, de parler, une fois passé le délai de viduité auquel m'astreint mon appartenance récente au gouvernement.* »

Le président du C.D.S. a valoir que, si certains aspects du fonctionnement du parti pouvaient être critiqués, l'unification des démocrates-sociaux avait réussi, et que c'était là un résultat important. Il a également justifié l'attitude prise à Rennes en faveur d'une alliance privilégiée avec les R.I., et expliqué que cette stratégie répondait alors à une situation maintenant dépassée. Il a également souligné que, lors des élections législatives, le R.P.R. ne pourrait gagner seul. — N.-J. B.

M. LECANUET : si M. Barre ne coordonnait pas la majorité, il faudrait négocier de parti à parti.

Rendant compte, dimanche après-midi, 15 mai, devant la presse des travaux du conseil politique, M. Lecanuet a déclaré : « *Le C.D.S. s'est mis en état de mobilisation.* »

Le président du C.D.S. a annoncé qu'un congrès extraordinaire de sa formation siégerait à la fin du mois de septembre et affirmé, à propos de la stratégie électorale : « *La majorité doit être unie. C'est pour faciliter cette union que nous avons abandonné toute alliance privilégiée avec qui que ce soit. Comment l'alliance de la majorité va-t-elle se réaliser ? En ce domaine, la clarification reste à faire. M. Raymond Barre veut-il et peut-il coordonner l'ensemble de la majorité ? En ce qui nous concerne la réponse est oui (...).*

» *Si la réponse est non, il faudra négocier de parti à parti. La dynamique des relations au sein de la majorité n'est plus la même. Par exemple, la question « primaires ou pas primaires » est posée. En fait, tout ceci sera sans doute clair à la rentrée.* »

M. Jean-Pierre Soisson propose la création d'un « code de bonne conduite » des partis de la majorité

M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire général des républicains indépendants, rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L., samedi 14 mai, a notamment déclaré : « *Mon élection par le conseil politique des républicains indépendants n'a de sens que si elle contribue à l'instauration d'un climat nouveau au sein de la majorité. Ce climat nouveau je le définirais ainsi : oui à la différence, non à la querelle. Nous tenons à affirmer notre propre personnalité et nous admettons que les autres en fassent autant. Nous sommes des libéraux, nous ne chercherons pas à constituer une unité dans la confusion.* »

M. Jean-Pierre Soisson propose au président du R.P.R., aux responsables des mouvements centristes et au président du parti radical-socialiste de se rencontrer le mois prochain afin d'établir et de préciser un code de « bonne conduite ». Ce code de bonne conduite devrait comporter une clause de résolution des conflits lors de la désignation des candidats des partis de la majorité aux élections législatives. M. Jean-Pierre Soisson n'est pas hostile à des élections primaires, qui sont fonction du terrain politique. « *Il y a des circonscriptions dans lesquelles les primaires sont nécessaires à la majorité. (...) Nous devrons ensemble les organiser, c'est le code de bonne conduite que je propose qui devra permettre de dégager les solutions les plus appropriées.* »

POLITIQUE

REPRENANT LA PRÉSIDENCE DE SA FORMATION

M. Servan-Schreiber veut faire du parti radical le pôle réformiste de la majorité

Moins de deux ans après avoir volontairement renoncé à ce poste, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber est redevenu, dimanche 15 mai, président du parti *radical par 465 voix contre 340 à M. Edgar Faure. Le* député de Meurthe-et-Moselle l'a largement emporté au terme d'un combat où, malgré certaines apparences, les débats doctrinaux et l'affrontement des idées jouaient un rôle de camouflage.

Certes, M. Edgar Faure avait parlé près de deux heures, samedi après-midi, pour démontrer la profondeur et l'ancienneté de son tempérament radical, pour justifier son retour au bercail et pour proposer un programme. Certes, par deux fois, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber avait fait état de sa volonté de *réforme, de son exigence en matière de réalisations* concrètes et de sa stratégie. Pourtant, les discours des deux hommes ne devaient être entendus qu'à travers de tout autres « grilles ».

La première clé de ces discours était l'appât que proposait chacun des protagonistes. Faites de moi votre président et je donnerai à vos candidats les moyens matériels d'affronter les élections législatives, disait M. Jean-Jacques Servan-Schreiber. Elisez-moi et je me fais fort d'obtenir d'un de mes amis bien placés les circonscriptions où pourront être élus vos représentants, *répondait M. Edgar Faure. Autrement dit* : l'un offrait le nerf de la guerre électorale (*« Il n'y a pas d'armée sans munitions »*, disait-il), l'autres les cahmps de bataille des victoires à venir. Quel délégué n'aurait pas souhaité une belle synthèse radicale permettant *de garder les deux ? Mais celle-ci, pour une fois,* était exclue.

La secondeclé était la politique des autres. Chacune des personnalités en présence jouait, bien sûr, d'abord pour son propre compte. Mais, derrière chacune se profilait une ombre : celle de M. Giscard d'Estaing derrière le député de Meurthe-et-Moselle, celle de M. Jacques Chirac derrière le président de l'Assemblée nationale.

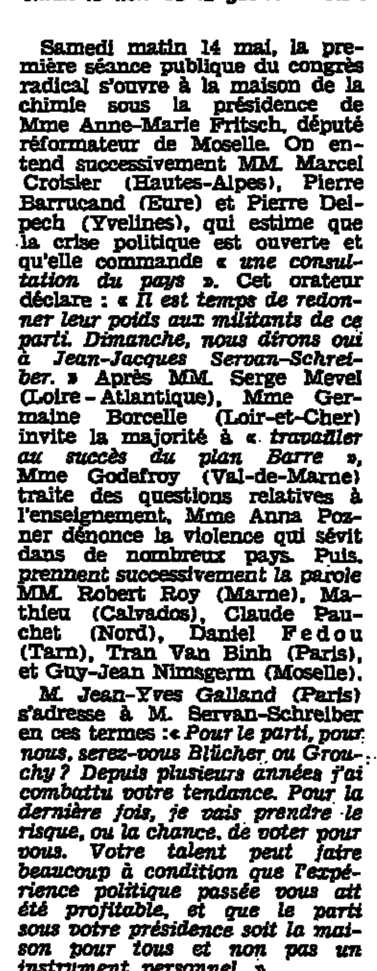
Il ne fait guère de doute qu'en imaginant fonder l'unique pôle réformiste de la majorité et en partant en guerre contre les conservateurs qui encombrent les allées du pouvoir, M. Servan-Schreiber a la conviction d'entreprendre la mission de la dernière chance qui peut encore sauver le président de la République. Il n'est pas douteux non plus qu'une victoire de M. Edgar Faure (*député du Doubs, apparenté U.D.R. jusqu'à dimanche midi*) aurait, au moins quelque temps, donné au parti gaulliste et à son chef un atout sur leur gauche. En cela, les deux adversaires étaient les champions de causes qui les dépassaient quelque peu.

De ce qui précède, les délégués radicaux pouvaient déjà fort bien se formaliser. Pourtant, ces aspects de leur congrès n'étaient pas les seuls à mériter leur courroux. En effet, bien que coutumier de certaines pratiques, disons « *folkloriques* », le parti radical n'a *rien gagné à l'affrontement de... « moyens »* auxquels donnèrent lieu ces soixante-dix-septièmes assises. En témoignent ces paroles entendues dans la bouche de dirigeants nationaux du parti, pris dans l'un et l'autre camp : « *Edgar a mis beaucoup de moyens dans l'affaire, mais peut-être moins que nous, et, de toute façon, il s'est lancé trop tard.* » « *Ils avaient mis le paquet, mais nous n'étions pas pauvres non plus.* » Et que dire de ces mandats, de ces pouvoirs qui, depuis huit jours, se négociaient au forcing ? Que dire de ce minuscule Centre républicain représenté au congrès par deux cent cinquante mandats et dont aucune assemblée récente n'avait dû réunir un nombre aussi élevé de militants ? Ce furent pourtant ses voix qui, dans une large mesure, firent la différence. Dimanche, à la Maison de la chimie, deux augures radicaux ne pouvaient se rencontrer sans sourire.

Le bilan maintenant. *Pour M. Edgar Faure, il est lourd. Le président de l'Assemblée nationale a* accueilli le résultat du vote avec élégance et sportivité, ce qui est d'autant plus à son honneur qu'il s'agit là pour lui d'un échec d'importance. En tout cas, d'un coup rude — sinon décisif — porté à ses espoirs de jouer un rôle dans la majorité, même s'il prend la tête d'une tendance au sein du parti radical.

Quant à M. Servan-Schreiber, il a désormais la charge de sa propre victoire, et ce n'est pas si simple. Il a pu constater d'abord que le climat a bien changé et que sa magie ne joue plus comme avant sur le parti radical. Cette fois, rares étaient, parmi ses partisans, ceux qui se prononçaient pour lui sans réserve et sans évoquer de mauvais souvenirs. Rares aussi étaient ceux qui imaginaient clairement ce qu'allait être la stratégie et le destin de leur parti au lendemain de cette rencontre. Car les faits sont têtus et les mêmes ambitions soulèvent toujours les mêmes questions. Comment peser sur un gouvernement pour exiger des réformes si l'on n'a pas les élus pour donner du poids aux exigences ? Comment avoir des élus dans un système électoral majoritaire, si l'on compromet d'avance une partie des alliances par des déclarations d'inimitié comme celles qui furent adressées à M. Chirac ? Comment voler au secours d'un président de la Vᵉ République, en contestant l'autorité *du premier ministre qu'il a désigné (et qui constitue* son atout quasi unique du moment) ? A ces questions, les radicaux attendent désormais les réponses d'un président qu'ils connaissent bien mais qui a encore peut-être — qui sait ? — la faculté de les surprendre. Reste à savoir de quelle manière.

N.-J. B.



Samedi matin 14 mai, la première séance publique du congrès radical s'ouvre à la maison de la chimie sous la présidence de Mme Anne-Marie Fritsch, député réformateur de Moselle. On entend successivement MM. Marcel Croisier (Hautes-Alpes), Pierre Barrucand (Eure) et Pierre Delpech (Yvelines), qui estime que la crise politique est ouverte et qu'elle commande « *une consultation du pays* ». Cet orateur déclare : « *Il est temps de redonner leur poids aux militants de ce parti. Dimanche, nous dirons oui à Jean-Jacques Servan-Schreiber.* » Après MM. Serge Mevel (Loire-Atlantique), Mme Germaine Borcelle (Loir-et-Cher) invite la majorité à « *travailler au succès du plan Barre* », Mme Godefroy (Val-de-Marne) traite des questions relatives à l'enseignement, Mme Anna Pozner dénonce la violence qui sévit dans de nombreux pays. Puis, prennent successivement la parole MM. Robert Roy (Marne), Mathieu (Calvados), Claude Pauchet (Nord), Daniel Fedou (Tarn), Tran Van Binh (Paris), et Guy-Jean Nimsgerm (Moselle).

M. Jean-Yves Galland (Paris) s'adresse à M. Servan-Schreiber en ces termes : « *Pour le parti, pour nous, serez-vous Blücher ou Grouchy ? Depuis plusieurs années j'ai combattu votre tendance. Pour la dernière fois, je vais prendre le risque, ou la chance, de voter pour vous. Votre talent peut faire beaucoup à condition que l'expérience politique passée vous ait été profitable, et que le parti sous votre présidence soit la maison pour tous et non pas un instrument personnel.* »

La séance du matin est close après l'intervention de M. Pierre Simon, ancien grand maître de la Grande Loge de France, qui lance un appel à la « *fraternité* ».

Samedi après-midi, M. Jean-Claude Colli, vice-président du parti et délégué aux énergies nouvelles, s'adresse successivement à M. Edgar Faure et à M. Servan-Schreiber. Au premier, il adresse cette citation du cardinal de Retz : « *Il faut savoir distinguer l'extraordinaire de l'impossible* » ; au second, cette citation du marquis de Sade : « *Tout est bon quand il est excessif.* » M. Colli déclare à l'adresse du député de Meurthe-et-Moselle : « *Les méthodes que vous avez employées pour convaincre n'ont pas eu, à l'évidence, le résultat espéré pour notre parti et pour son programme (...).*

» *Vous vous êtes fait exclure du gouvernement au bout de treize jours, à cause d'une déclaration intempestive (...).*

» *Le président de la République souhaitait nous consulter, à travers vous, sur notre prospective de la réforme. Voilà que vous avez rendu votre tablier (...). Vous venez de refuser à Raymond Barre votre soutien dans ses efforts. A la lumière de ces comportements, je crains que vous ne nous entraîniez maintenant ailleurs, encore ailleurs... Vers une sorte de jobertisme ? Et avec quelle audience politique ? (...).* »

MM. Robert Potier (Jura) et Boirin (Oise) prennent position en faveur de M. Servan-Schreiber. M. André Rossi, ministre du commerce extérieur, annonce qu'il ne sera « *l'homme d'aucune manœuvre, d'aucun clan et d'aucune ambition* ».

M. SERVAN-SCHREIBER : je donnerai les moyens à nos candidats

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber prend ensuite la parole. Il dit avoir écouté les critiques « *légitimes* » qui lui étaient adressées. Sur certaines d'entre elles, il « *plaide coupable* », puis il affirme : « *Le corps à corps n'est pas entre tel candidat et moi, mais entre vous et moi. La question est : « Est-ce que je mérite votre confiance ? »* Des applaudissements, mêlés de huées et de sifflets, vont alors rythmer le discours de l'ancien ministre, comme ils rythmeront, plus tard, celui de M. Edgar Faure.

Le député de Meurthe-et-Moselle déclare encore : « *Je vous ai demandé de voter pour le chef de l'Etat il y a trois ans, et si c'était à refaire, je le referais (...). Dans les derniers mois j'ai fait preuve d'une passion que certains d'entre vous sont fondés à me reprocher, mais je ne pouvais cautionner la timidité* [du gouvernement]. » L'orateur dénonce ensuite « *l'élan avec lequel le chef d'un parti de la majorité se propose d'amalgamer les autres aux siens* », puis souligne : « *Il faut que ceux qui prétendent à l'honneur d'être à votre tête prennent des engagements précis : le président du parti s'engage à réunir les moyens nécessaires pour aider les candidats dans leur bataille électorale. Il n'y a pas d'armée sans munitions.* » Après avoir estimé que les décisions relatives aux candidatures se décideraient régionalement, M. Servan-Schreiber ajoute : « *Je prends l'engagement d'aider tous ceux qui me le demanderont (...), je m'engage aussi à mettre au point une rédaction claire des propositions du parti, à aider au choix des candidats.* »

M. EDGAR FAURE : je ne suis pas un sous-marin

La parole est donnée à M. Edgar Faure. Son arrivée à la tribune est saluée d'exclamations diverses. Sa première phrase « *Nous voici donc à nouveau réunis* » provoque un éclat de rire. L'orateur sera, dans la première partie de son discours, fréquemment interrompu. Toutefois, la vivacité de ses répliques rendra, peu à peu, les intervenants prudents. « *J'ai connu pire* », lance-t-il en attendant que se calme le brouhaha qui a accueilli son arrivée. « *Je prie les débiles mentaux qui vocifèrent de bien vouloir prêter attention à mes paroles* », dira-t-il plus tard. « *Pourquoi t'es parti ?* », crie un délégué, « *Pour revenir, monsieur !* », lui répond-il.

M. Edgar Faure développe alors longuement (il parlera près de deux heures) ses états de service dans le radicalisme, rappelle ses initiatives en faveur de l'Europe, de l'échelle mobile des salaires, de la reconnaissance de la Chine. Il prend position en faveur de la proportionnelle et cite Alain, Bachelard, Edouard Herriot, Pierre Mendès France. Plusieurs fois il provoque les rires et les applaudissements, et, à mesure que son discours avance, les réactions favorables se font plus nombreuses. Elle diminueront par la suite en raison de la longueur et de la technicité du propos, mais la fin du discours sera longuement saluée.

Le président de l'Assemblée nationale évoque les prochaines élections législatives. Il dit : « *Sachez d'abord combien sont absurdes les rumeurs selon lesquelles mon intention, en venant parmi vous, serait de faire une opération sous-marinière visant à annexer votre parti, à amarrer votre esquif à la puissante nef capitaine de M. Jacques Chirac. Cela est absurde. Je ne suis pas un cheval de Troie. Je ne suis pas un cheval de jeu. Je ne peux être soupçonné de vouloir tirer les marrons du feu pour les autres.* » Puis il note, faisant allusion à une récente déclaration de M. Servan-Schreiber (*le Monde* du 14 mai 1977) :

« *J'ai lu quelque part que l'on vous propose une recette mirifique. Des primaires partout, un candidat radical partout. Il faut raison garder ! Nous n'avons même pas de fédération dans tous les départements, comment aurions-nous des candidats dans toutes les circonscriptions ? (...) Il ne faut pas vendre son âme pour avoir des élus, mais l'âme séparée du corps, c'est l'affaire des mystiques. (...) Pourquoi des primaires, et spécialement contre le R.P.R. Je ne suis pas le sous-marin du R.P.R. mais ne soyez pas le torpilleur contre le R.P.R. Le R.P.R. ne peut pas gagner les élections tout seul, vous non plus. Si vous voulez avoir de nouveaux députés il vous faudra dans de nombreuses circonscriptions vous présenter avec le soutien des autres formations de la majorité. Ce sont là des conditions nécessaires pour qu'existe un groupe parlementaire radical.* »

L'orateur propose ensuite aux congressistes un « *plan quinquennal de législature* » destiné à être opposé au programme commun et qui pourrait être discuté dans les régions avec les organisations professionnelles. Ce plan fait une large place aux mesures visant à améliorer l'emploi des jeunes, notamment par un « *service vocationnel de la jeunesse* » que les régions mettraient en œuvre.

Le président de l'Assemblée propose aussi que la France « *se réintéresse au désarmement* » et développe une longue argumentation en faveur du Parlement européen qui, une fois élu au suffrage universel, pourrait être chargé de missions précises, notamment en matière d'environnement, de « *dignité du travail* », d'éducation, de recherche, etc.

Mme GIROUD : pourquoi M. Chirac mettrait-il le parti radical dans sa poche ?

Après une interruption de séance, Mme Françoise Giroud intervient pour déclarer : « *En écoutant Edgar Faure vous avez pu constater qu'il n'est pas besoin d'être sous-marin ou torpilleur pour savoir nager* ». L'ancien secrétaire d'Etat se livre ensuite à une violente critique de M. Chirac, et mêle à celle-ci des attaques contre le président de l'Assemblée nationale, à qui elle reproche d'œuvrer pour le compte de l'ancien premier ministre. Elle affirme en particulier : « *J'avais envie depuis longtemps de prononcer l'éloge public de M. Chirac. Je saisis l'occasion qu'il nous offre puisqu'il s'intéresse à nous au point de nous prêter son propre mentor pour que nous en fassions notre président.* » Quand elle déclare : « *Pourquoi M. Chirac mettrait-il le parti radical dans sa poche, par président interposé ?* » M. Edgar Faure se lève et s'en va, suivi de son épouse. Un long chahut se déclenche alors.

A l'ancien premier ministre, Mme Giroud reproche notamment « *d'avoir été chef du gouvernement pendant deux ans et de l'avoir fait oublier en six mois (...), d'avoir trahi M. Chaban-Delmas en 1974, et M. Giscard d'Estaing en 1976* », et « *cet air qu'il a toujours d'avoir croqué la grand-mère du « Petit Chaperon rouge » et d'avoir encore faim* ». « *Si vous reculiez, si vous aviez peur de Jacques Chirac*, dit-elle à ses auditeurs, *je vous comprendrais.* »

L'ancien secrétaire d'Etat note : « *Des maires gaullistes, par dizaines, ont perdu leurs mairies, et pourtant le chef du R.P.R. annonce qu'il conduira la majorité aux élections. Et il fait toujours ce qu'il dit. Peut-on imaginer qu'ayant remporter cette victoire il en fera cadeau à un autre ? Lui non plus ne peut être soupçonné de tirer les marrons du feu pour un autre !* » Elle ajoute : « *Je ne voterai pas pour Edgar Faure, parce que, s'il m'a toujours intéressée, parfois éblouie, il ne m'a jamais convaincue. Je voterai pour Jean-Jacques Servan-Schreiber, parce que ce qui le rend incommode est encore ce qui le rend, pour le moment, irremplaçable.* »

Après une brève intervention de Mme Maguy Grosos (Paris), la séance de l'après-midi est close.

Dimanche matin 15 mai, la séance est présidée par M. Etienne Dailly, vice-président du Sénat. Dès les premières interventions, on constate que la salle est, cette fois, très nettement favorable à M. Jean-Jacques Servan-Schreiber qui, d'ailleurs, dès son arrivée, est allé s'installer à la tribune. M. Edgar Faure a rendu publique, la veille au soir, sa candidature à la présidence du parti. Parmi les orateurs successifs, M. Serge Rosenblum (Yvelines) met en doute la résistance « *physique* » du président de l'Assemblée nationale ; M. Basteri (Corse), affirme : « *Jean-Jacques Servan-Schreiber est le seul, pour moi.* » Après M. Louis Lenoir (Guyane), M. Marcel Monin (Val-de-Marne) se demande si « *en faisant don de sa personne au parti radical M. Edgar Faure fait véritablement un cadeau aux radicaux* ». M. Pierre Labbé (Aube) provoque les protestations de l'assistance en prenant position pour le président de l'Assemblée. Il en sera de même pour M. Alain Hérault. Quand celui-ci lance « *Allons-nous laisser passer cet espoir ?* », la salle répond « *Oui !* » Quand il ajoute : « *Il faut réfléchir* », elle lui crie : « *C'est fait !* » Pendant cette intervention, M. Dailly donne lecture d'un message dans lequel M. Edgar Faure indique qu'il ne prendra pas la parole au cours de cette séance et informe le congrès qu'il a mis fin à son apparentement au groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale. La nouvelle est accueillie par un tumulte.

M. Alain Joissains (Bouches-du-Rhône) estime que M. Servan-Schreiber use de « *l'épouvantail R.P.R.* » comme argument électoral et porte, sur l'affrontement oratoire de la veille, le jugement suivant : « *On ne met pas sur un même ring deux adversaires qui ne sont pas de la même catégorie* » (la comparaison jouant, à son sens, en faveur de M. Edgar Faure). M. Petit (Drôme) *ne prend pas position et* M. Bernard Bourdier (Val-de-Marne) se déclare favorable au député de Meurthe-et-Moselle. Il critique vivement le président de l'Assemblée qui invoquera ces attaques pour exercer un droit de réponse. Dans un tumulte croissant (les partisans de M. Edgar Faure sont plus nombreux), MM. Yann Marzin (Bretagne) et de Fiquelmont prennent position contre M. Servan-Schreiber.

Le président de l'Assemblée nationale qui s'est installé parmi l'assistance quelques instants auparavant, prend la parole : « *Je sens passer des vagues d'animosité dans ce congrès*, dit-il, *le fait est que j'ai été ministre du général de Gaulle. D'autres ont été ministres de M. Chirac. Il n'y a aucune infamie a être le ministre de M. Chirac.* » Il ajoute : « *Si aucun des partis de la majorité ne fait de sacrifice, c'est la majorité entière qui sera sacrifiée.* »

M. Servan-Schreiber déclare : « *Il paraît que j'avais proposé qu'il y ait des candidats radicaux partout. Ce n'est pas ce que j'ai dit* (1). *Nous devons préparer des candidats partout. Voilà la vérité. On ne commence pas par négocier, on commence pas exister. (...) Je n'ai plus l'âge de l'intransigeance : aucun ostracisme ne s'opposera à des accords avec ceux qui voudront s'entendre avec nous. (...) Au deuxième tour des élections législatives, si nous n'avons pas obtenu d'engagements précis sur les réformes précises que nous souhaitons, certes je ne dirai rien en faveur du programme commun, mais il suffira que les responsables du parti radical ne disent rien pour qu'une immense partie de notre électorat aille de l'autre coté...* »

L'ancien ministre critique ensuite point par point le programme proposé la veille par M. Edgar Faure. Il lui reproche en particulier de dire « *oui mais* » à de nombeux projets et de toujours reporter la nécessité d'agir.

M. Gabriel Péronnet prononce le discours de clôture. Il se garde de prendre position nettement pour l'un ou l'autre des candidats, mais déclare : « *Nous ne pouvons pas donner l'image d'un parti qui abandonne le navire à l'approche du danger* », et il demande aux radicaux de ne pas succomber « *au rêve de se situer ailleurs* ». « *A mon rang de militant, désormais, je me situe au carrefour et demeure vigilant* », dit-il enfin.

M. Etienne Dailly propose alors au congrès, qui approuve par acclamation, de nommer M. Péronnet président d'honneur. Les délégués vont ensuite voter. Deux heures plus tard, le résultat suivant est proclamé : M. Jean-Jacques Servan-Schreiber est élu président du parti radical par 465 voix contre 340 à M. Edgar Faure. 1 016 délégués étaient inscrits, il y eut 811 votants et 805 suffrages exprimés.

Après la proclamation des résultats, M. Servan-Schreiber, à qui M. Edgar Faure a serré la main, a déclaré : « *Vingt ans, cela suffit. Tel sera désormais le thème de notre combat. Il nous faut maintenant conduire, dans les dix mois qui restent, l'effort des radicaux, qui ont mission d'ouvrir une autre voie, celle du changement. Ma volonté est d'aller plus loin et plus fort dans la réforme.* » Il rend ensuite hommage à son adversaire : « *M. Edgar Faure a démontré sa capacité exceptionnelle à mener un débat d'idées et de réflexion. C'est un homme qui, comme moi, est réformateur, qui croit au pouvoir régional des élus et à l'indispensable équité fiscale.* »

Le soixante-dix-septième congrès du parti radical est déclaré clos.

(1) Dans une interview accordée au *Journal du Parlement*, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber déclarait : « Notre stratégie est simple : nous aurons des candidats dans la quasi-totalité des circonscriptions. » (*Le Monde* du 14 mai.)

LA MOTION VOTÉE

Le 77ᵉ congrès du parti radical a adopté, dimanche 15 mai, à main levée, le texte suivant :

« *Le développement d'une économie d'initiative, seule capable de créer des emplois, la justice sociale, l'équité fiscale, la réhabilitation des responsabilités et leur décentralisation, la construction de l'Europe politique, demeurent les objectifs prioritaires du parti radical-socialiste.*

» *Une cohérence plus rigoureuse des institutions et la représentation proportionnelle lui paraissent plus que jamais nécessaires à l'harmonie de la vie politique française.*

» *Aux prochaines élections législatives, il sera indispensable, comme le propose Raymond Barre, d'offrir aux Français une autre perspective que le réflexe conservateur ou l'abandon collectiviste.*

» *C'est pourquoi le parti radical-socialiste, attaché à ces options fondamentales et soucieux de réalisme, ne pourra accepter de candidature unique de la majorité au premier tour qu'avec les formations qui partagent clairement ces choix.* »



★ Dessin de Bonnaffé.

Pour un dialogue public avec M. Chirac

M. Servan-Schreiber a déclaré devant les journalistes : « *Si les radicaux n'ont pas satisfaction sur les réformes qu'ils considèrent comme vitales, ils ne prendront pas la responsabilité de demander à leurs électeurs de reconduire une majorité immobile. Et je suis bien placé pour le dire, car, en 1974, j'ai demandé aux électeurs radicaux de faire un choix qui n'était pas dans leur instinct et dans leur sentiment. Cette fois-ci, il faudra des engagements fermes avec des assurances dont nous serons la garantie.* »

Le président du parti radical a ajouté : « *J'ai dit plusieurs fois que je réclamais un dialogue sérieux et public sur les principaux problèmes français. Il y a des mois que je demande cela, il y a des mois que M. Chirac refuse tout dialogue et je suis convaincu maintenant qu'il comprend que l'intérêt de tout le monde — et d'abord l'intérêt de la France — c'est que ce dialogue s'instaure, et en public.* »

A la question : *Sera-ce sous l'autorité de M. Raymond Barre ?* », M. Servan-Schreiber a répondu : « *Il n'y a pas d'autorité. J'ai demandé le dialogue avec M. Chirac. M. Barre gère les affaires de la France. Il a d'autres responsabilités, à l'heure qu'il est, que de discuter avec tel ou tel responsable de la majorité.* »

De son côté, *M. Edgar Faure* a fait cette déclaration : « *Je voulais proposer une mission au parti radical. Le vote qui est intervenu n'a pas confirmé cette possibilité. J'en prends acte sans amertume. De toute façon, j'acquittais en me présentant une certaine dette envers le parti radical, qui m'a beaucoup aidé à mes débuts. Il faut maintenant reconstituer un centre gauche qui manque à la vie politique française.*

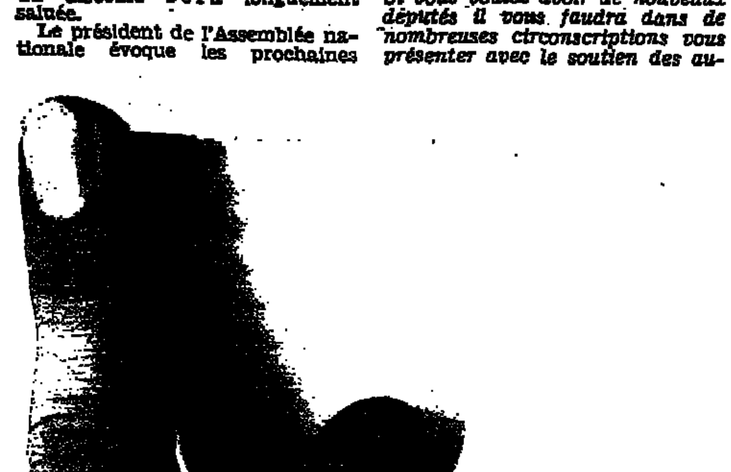
» *Je reste membre du comité directeur du parti radical et plusieurs fédérations sont disposées à travailler avec moi.* »

Une élection cantonale

MORBIHAN : canton de Locminé (premier tour).

Inscr., 9 683 ; vot., 6 574 ; suffr. expr., 6 506. Mme Sylvie de Kersabiec, maire de Moustoir-Ac, mod. maj., soutien R.P.R., 3 392 voix, ELUE ; MM. Jean Le Jeloux, mod. maj., 1 895 ; Dominique Ducom, P.S., 836 ; Jean Maingam, P.C., 383.

[Il s'agissait de pourvoir au remplacement de l'abbé Hervé Landrin, député R.P.R., décédé le 20 mars dernier. Conseiller général depuis 1967, l'abbé Hervé Landrin avait été réélu au second tour des élections cantonales de septembre 1973 avec 4 321 voix contre 782 à M. Le Bail, P.S., et 563 à M. Maingam, P.C.]



POLITIQUE

EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La majorité autonomiste craint qu'une réforme du mode de scrutin n'accentue les clivages raciaux

M. Roch Pidjot, député de la Nouvelle-Calédonie (app. réf.), président de l'Assemblée territoriale, et M. Jean-Pierre Aifa, conseiller territorial, maire (U.C.) de Bourail, ont été reçus la semaine dernière par M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat aux DOM-TOM. Ils ont protesté contre le projet de modification de la loi relative à la composition et à la formation de l'Assemblée locale et ont demandé le maintien du régime électoral en vigueur. Lundi 9 mai, le bureau de l'Assemblée territoriale avait adressé, dans le même sens, un télégramme au président de la République, au premier ministre, au président de l'Assemblée nationale, au ministre de l'intérieur et au président de la commission des lois de l'Assemblée nationale. En effet, la majorité de l'Assemblée, composée d'élus autonomistes et indépendantistes, craint que la réforme projetée n'interdise la participation des minorités et n'accentue les clivages ethniques. De son côté, M. Stirn aurait indiqué à ses interlocuteurs qu'il était prêt à modifier la proposition de loi préparée par M. Piot, député R.P.R., pour tenir compte de certaines de leurs observations. Mais le secrétaire d'Etat paraît décidé à obtenir que la réforme du mode de scrutin, jugée indispensable par les partis qui se réclament de la majorité présidentielle, soit discutée au Parlement début juin.

Territoire d'outre-mer situé à 22 000 kilomètres de la métropole, la Nouvelle-Calédonie est un pays de minorités ethniques : les Mélanésiens y sont les plus nombreux : 55 000 pour une population de 133 000 habitants. Le scrutin municipal des 13 et 20 mars dernier a consacré, d'une part, l'émergence de mouvements qui prônent une « indépendance canaque » dans les zones où les Mélanésiens sont majoritaires, et, d'autre part, le triomphe des « partis nationaux », notamment à Nouméa, la capitale, où se concentrent les autres ethnies : européenne, polynésienne, indonésienne et indochinoise.

Cette île, qui vit essentiellement, sinon exclusivement, de l'exploitation de ses gisements de nickel, traverse une crise économique d'une gravité inconnue jusqu'alors. Malgré le vote par le Parlement d'un nouveau statut plus libéral que le précédent mais très en-deçà de celui qu'a obtenu la Polynésie française, la vie politique continue d'y être dominée par le problème des rapports avec la France métropolitaine. Cette question sera d'ailleurs l'un des principaux thèmes de la campagne pour les élections à l'Assemblée territoriale, qui doivent avoir lieu en septembre 1977. La modification du mode de scrutin envisagée par les partis nationaux avant cette consultation décisive pour la vie locale fait craindre une bipolarisation quasi raciale de la vie politique.

La proposition de loi de M. Piot (député R.P.R.) a pour objectif avoué d'adapter le mode de scrutin au nouveau statut du territoire, qui doit entrer en application après les élections à l'Assemblée territoriale, en septembre 1977. Le statut adopté par le Parlement le 28 décembre 1976 marque un effort de décentralisation ; le conseil de gouvernement, élu par l'Assemblée, qui était un organe consultatif placé auprès du haut commissaire, devient en effet délibératif, alors que le législatif se voit confier les compétences élargies.

Le scrutin de liste avec représentation proportionnelle actuellement en vigueur donne lieu à des majorités changeantes : élue en septembre 1972, l'Assemblée, qui compte trente-cinq conseillers répartis en neuf partis, a connu des coalitions diverses rassemblées autour des partis dits « nationaux » (qui insistent sur l'attachement de la Nouvelle-Calédonie à la métropole). En septembre 1976, le passage de deux conseillers d'un camp dans l'autre, à l'occasion de la querelle sur le financement de l'enseignement privé, a provoqué l'élection d'un bureau représentant les partis favorables à l'autonomie interne, présidé pr M. Roch Pidjot.

Les péripéties qui ont précédé le vote des budgets en 1976 et en 1977, la nécessité enfin reconnue d'engager sans tarder une réforme fiscale et une réforme foncière, le souci d'assurer un fonctionnement « *efficace* » des nouvelles institutions, ont conduit l'auteur de la proposition de réforme du système électoral soutenu par les partis qui se réclament de la majorité présidentielle, à prévoir un mode de scrutin destiné avant tout à favoriser la formation d'une majorité stable. Pour ce faire, M. Piot envisage un système mixte, à dominante majoritaire, avec un dispositif proportionnel subsidiaire. Il écrit :

« *La règle nouvelle serait désormais que les conseillers territoriaux seront élus au scrutin de liste majoritaire dans le cadre de trois circonscriptions représentées respectivement par vingt-deux, huit et cinq conseillers. Mais ce mode de scrutin ne conduirait dans chaque circonscription qu'à la désignation de la moitié plus un des sièges à pourvoir. Ces sièges seraient attribués à la liste qui aurait obtenu la majorité absolue au premier tour et, à défaut, à celle qui aurait obtenu la majorité relative au second tour. La moitié moins un des sièges à pourvoir serait répartie, soit après le premier tour ou après le second, à la représentation proportionnelle, suivant la règle du plus fort reste, entre toutes les listes ayant obtenu plus de 10 % du nombre des inscrits, y compris celle déjà pourvue selon le mode majoritaire.*

» *Ainsi le système du tout ou rien, essentiel au scrutin majoritaire ne s'appliquerait-il qu'à la moitié absolue des sièges à pourvoir dans chaque circonscription. Cette sorte de prime à la majorité devrait inciter à la formation de listes d'union. Pour la minorité des sièges, la représentation proportionnelle présenterait l'avantage d'offrir une représentation à la minorité des suffrages, tout en comportant un plancher destiné à freiner la multiplication des formations politiques et des listes.* »

Pour M. Lionel Cherrier, le sénateur de la Nouvelle-Calédonie (app. R.I.) ce projet a l'avantage de ne pas sacrifier la représentation des partis minoritaires, tout en permettant de dégager une majorité.

A l'inverse, les élus de la majorité autonomiste font valoir, avec M. Jean-Pierre Aifa, nouveau maire de Bourail, principal centre de la côte ouest : « *Un tel système, tout en faisant disparaître les petits partis comme le P.S.C.* (parti socialiste), *aurait pour première conséquence d'exclure de l'Assemblée les mouvements indépendantistes qui, dès lors, n'auraient plus que la rue comme forum et l'émeute comme moyen d'expression.* » M. Aifa ajoute : « *Quant au nouveau découpage des circonscriptions, il aura pour effet de mettre les Blancs d'un côté, les Noirs de l'autre.* »

Ce nouveau découpage tient compte des données du recensement de la population effectué en 1976, accordant vingt-deux sièges à la zone la plus peuplée, qui comprend Nouméa, la capitale, et la côte ouest de la Grande Terre ; huit sièges à la côte est et cinq sièges aux îles Loyautés. Il permettrait, s'il était adopté, de corriger la sous-représentation des zones urbaines. Il est vrai, toutefois, que les deuxième et troisième circonscriptions prévues (côte est et Loyautés) ont, pour l'essentiel, une population d'origine mélanésienne, alors que la première circonscription concentre, outre une minorité mélanésienne, la plupart des Européens, Polynésiens, Indochinois et Indonésiens du Territoire. Cette constatation conduit à penser qu'une telle réforme pourrait, en effet, remettre en cause un équilibre ethnique précaire et favoriser la montée des clivages raciaux.

En tout état de cause, les partis autonomistes et indépendantistes paraissent décidés à accréditer cette thèse et à mobiliser leurs sympathisants pour faire échouer un projet qui, s'il aboutissait, pourrait alourdir un climat politique déjà particulièrement difficile. L'Assemblée territoriale devait ouvrir, dès mardi matin 17 mai, un débat « *d'urgence* ».

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Émiettement politique

L'émiettement politique en Nouvelle-Calédonie est considérable. Neuf partis se partagent les trente-cinq sièges de conseillers territoriaux, et de nouvelles formations ont fait leur entrée au sein des conseils municipaux.

Le principal parti autonomiste reste l'Union calédonienne (U.C., douze conseillers). Dirigé par un homme d'affaires européen, M. Maurice Lenormand, ancien député, il est partagé en deux tendances, l'une presque exclusivement mélanésienne, tentée par le mot d'ordre de l'indépendance canaque, l'autre dite « *syndicale* », qui entend rester fidèle à la devise du mouvement : « *deux couleurs, un seul peuple* ». Les deux groupes s'accordent cependant pour revendiquer l'adoption d'un nouveau statut, analogue à celui qu'ont obtenu les élus de la Polynésie française, et pour refuser toute modification du mode de scrutin.

L'U.C. dispose à l'Assemblée de l'appui du jeune parti socialiste calédonien (P.S.C., deux élus). Seule formation susceptible d'être classée à gauche, le P.S.C. a, lors des élections municipales, affirmé sa représentativité en milieu « petit blanc » et ouvrier de la capitale et de la côte ouest. Le P.S.C. est reconnu comme « parti socialiste » par le P.S. français, mais il en est indépendant.

L'Union progressiste mélanésienne (U.P.M., deux élus) réclame avant tout une réforme foncière au bénéfice des mélanésiens : elle s'est donné pour tâche la formation de cadres, en vue d'une indépendance qu'elle souhaite officiellement pour une échéance lointaine, contrairement au mouvement dont elle est issue, l'Union multiraciale (U.M., un élu) qui prône l'indépendance canaque immédiate.

L'U.C., dont l'électorat est traditionnellement, et à près de 70 %, mélanésien, a perdu du terrain lors des élections municipales au profit de mouvements de jeunes mélanésiens, favorables à une indépendance « monocolore », qui gravitent autour du PALIKA (*« Parti de libération kanak »*). La tentation est donc grande pour l'U.C., soucieuse de récupérer son électorat, d'adopter à son tour le mot d'ordre du PALIKA. A cet égard, le congrès de l'Union calédonienne, qui doit se réunir à la fin du mois de mai, pourrait être décisif.

Du côté des partis qui se réclament de la majorité présidentielle, seule l'Union démocratique, devenue R.P.R. (quatre élus), peut se prévaloir d'une réelle audience en milieu mélanésien. L'Entente démocratique et sociale (E.D.S., sept élus, proche des R.I., auxquels est apparenté M. Lionel Cherrier, sénateur), représente la grande bourgeoisie locale. Le Mouvement libéral calédonien (M.L.C., issu d'une scission de l'U.C., quatre élus) dispose d'un électorat fidèle au sein des classes moyennes européennes. Ces trois partis, auxquels s'ajoute l'Unité canaque (un élu), mettent l'accent sur la nécessité, pour le territoire, de vivre dans un cadre français. Il leur faut, s'ils veulent l'emporter aux prochaines élections territoriales, présenter un front commun. Dans cette perspective, l'un des animateurs de l'E.D.S., M. Jacques Lafleur, a lancé un Rassemblement pour la Calédonie qui ambitionne — la réforme du mode de scrutin aidant — d'être l'ossature de la future majorité et de « *promouvoir le changement en Nouvelle-Calédonie* », notamment par la réforme foncière.

La Guyane, terre d'asile pour des réfugiés cambodgiens ?

De notre correspondant

Cayenne. — *Depuis l'annonce du plan de développement de la Guyane, en août 1975, de très nombreux bruits ont couru sur l'installation dans le département de milliers de Vietnamiens, Cambodgiens ou Laotiens. On avait même cité le chiffre de cinquante mille, aussitôt démenti. Ces rumeurs s'étaient tues depuis quelques mois. Une « petite phrase » de M. Thill, fonctionnaire chargé de coordonner les actions des ministères pour la mise en œuvre du plan de développement, a suffi pour provoquer, de nouveau, une certaine agitation dans le département.*

Faisant le point sur l'état d'avancement du plan (très en retard dans la plupart des domaines) M. Thill déclarait : « L'année 1978 devrait voir l'installation de familles cambodgiennes. Elles ont fui leur pays lors de la prise du pouvoir par les Khmers rouges et demandent asile politique à la France. »

Une réunion a d'ailleurs eu lieu, à la préfecture, en avril, à propos de l'installation de ces réfugiés. Etait notamment présent M. Dupont-Gonin, auteur du livre la Guyane française *et ardent partisan d'une politique de peuplement du département.*

Au micro de FR 3, M. Ho A Chuck (majorité présidentielle), président du conseil général, s'est montré favorable à l'arrivée des réfugiés. Un village situé dans son propre canton, à Cacao, sur la rivière Comte (à 60 kilomètres environ de Cayenne), serait d'ailleurs aménagé pour les accueillir.

Le président du conseil général a parlé de « cinquante à quatre-vingts familles » *sans donner de date. Il a seulement précisé dans ses déclarations qu'une quinzaine de Cambodgiens viendraient* « avant l'été ». *De son côté, l'évêque de Cayenne, Mgr Morvan, qui avait déclaré dans le journal* France-Guyane *que l'Eglise, propriétaire de grandes étendues en friche à l'intérieur du département, accepterait de recevoir des familles de réfugiés sous certaines conditions, a également précisé, vendredi soir 6 mai, à FR 3, que son offre, faite dans un souci humanitaire, ne serait valable qu'à condition que le gouvernement fasse également un effort, en mettant, par exemple, des terres à la disposition des réfugiés, et que le conseil général soit d'accord. La gauche guyanaise (autonomistes et indépendantistes) n'a pas encore fait connaître ses sentiments sur ce projet.*

HISTOIRE

IL Y A CENT ANS : LE 16 MAI OU LA VIOLENCE LÉGALE

par FRESNETTE PISANI-FERRY (*)

Le 16 mai 1877, le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, sans raison valable et sans que la Chambre l'ait mis en minorité, provoquait la démission d'un ministère Jules Simon, qu'il jugeait trop teinté de républicanisme, pour le remplacer par un ministère de Broglie, conservateur. C'est l'ajournement, puis la dissolution. Ce sont de nouvelles élections où se joue le sort de la République naissante. C'est un scrutin qui ramène une majorité républicaine. C'est Mac-Mahon qui, après avoir refusé de s'incliner devant le verdict populaire, doit se soumettre, puis se démettre. C'est l'histoire d'un coup d'Etat *manqué*.

« Si une dernière bataille est nécessaire, autant qu'elle ait lieu en 1877 », écrivait Emile de Girardin. Cette phrase résume bien les raisons du 16 mai.

Les *conservateurs* s'effrayaient d'une montée républicaine qui avait amené, à la Chambre de 1876, une majorité que toutes les élections partielles confirmaient depuis lors.

Mais qu'avaient d'autre à proposer les conservateurs que conserver les leviers de commande ?

*On se bat plus facilement en poli*tique pour conquérir que pour garder des positions acquises, sauf lorsque la peur intervient. Or, en 1877, on en appelait au pays contre des républicains qui n'effrayaient plus le peuple.

L'affaire était risquée. Les nouvelles élections pouvaient amener *une majorité républicaine encore* supérieure, et il n'y aurait alors d'autre issue que le coup de force. Aucun membre du cabinet n'avait l'intention ni l'audace d'y recourir.

Une violence légale, c'est là tout l'esprit du 16 mai, violence suffisante pour susciter l'ire des républicains, insuffisante pour prendre tous les moyens en vue de la réussite. C'est un préfet, auquel de Bro*glie exposait ses scrupules, qui ré*pondait : *« Monsieur le duc, quand on veut une fille, on y va des deux mains. »*

Les protagonistes, quels sont-ils ?

Le maréchal de Mac-Mahon, au pouvoir depuis 1873, appuyé sur les conservateurs qui viennent de perdre leur prépondérance ; la Chambre des *députés, en majorité républicaine*, pour la première fois. Mac-Mahon, honnête homme, soldat égaré dans la politique, et qui ne comprend ni ne sent la vie publique. Dans son *nouveau cabinet, deux figures émer*gent. De Broglie, étrange, de grande classe, odieux et séduisant. Il ne sait pas s'humaniser. Il n'a jamais le geste spontané, la parole vibrante, qui conquièrent les foules. Il parle, en des discours admirablement charpentés, *mais d'un ton monocorde*, et il faut d'abord l'écouter pour pouvoir l'*apprécier*.

Fourtou, seul *ministre* « à poigne », est l'homme fort. Bonapartiste convaincu, il est prêt à *« sortir de la légalité pour entrer dans le droit »*.

A la suite de deux propositions de loi imposées par les républicains, et qui, pourtant, n'ont rien de révolutionnaire, la droite estime que la coupe est pleine. *Mac-Mahon, le* 16 mai 1877, se sépare de Jules Simon, et le remplace par de Broglie. Les gauches, jusque-là passablement désunies, publient un communiqué commun de protestation.

Le 18 mai, le président de la République proroge d'un mois l'activité du Parlement *« pour laisser se calmer l'émotion »*.

Les républicains mettent au point un manifeste : *« La France veut la République ; elle l'a dit en 1876 ; elle le dira encore toutes les fois qu'elle sera consultée ; la maison montrera, par son sang-froid, sa patience, sa résolution, qu'une incorrigible droite ne saurait lui arracher le gouvernement d'elle-même. »* Ce manifeste est signé de trois cent soixante-trois députés.

Un mois après, les adversaires se retrouvent. De Broglie demande la dissolution de la Chambre. Fourtou répond à l'interpellation déposée par la gauche. La séance est houleuse. Fourtou donne le ton : *« Nous n'avons pas votre confiance, vous n'avez pas la nôtre. »* Par cette simple petite phrase, il rejette souverainement les règles du régime parlementaire, il précise tout l'esprit du *16 mai*.

Gambetta lui répond longuement. Il sait qu'il ne faut pas effrayer l'opinion, qu'il faut présenter les leaders de la gauche comme le futur gouvernement, dirigé par Thiers, image plus rassurante que la sienne propre.

Le Temps tire la conclusion de cette journée : *« C'est le débat entre deux formes de gouvernement que le pays aura à trancher dans les prochaines élections. D'un côté, le pouvoir personnel d'un homme, et, de l'autre, le gouvernement de la nation par elle-même. »*

Le 26 juin paraît le décret de dissolution.

« Se soumettre ou se démettre »

La campagne électorale va s'ouvrir. Les divisions entre les différentes fractions gouvernementales sont telles que ce n'est que fin juillet que paraît la liste des candidats officiels. Elle groupe les monarchistes légitimistes, les monarchistes orléanistes, de *nombreux bonapartistes et les conser*vateurs qu'effraye la gauche. Malgré le but commun, jamais, au cours de la campagne, ils ne parviendront à s'unir. Les fractions conservatrices refuseront d'adopter un programme identique, et l'on peut même assister à une polémique violente entre les diverses tendances.

La *panoplie de la gauche* est vaste, elle aussi. Certes, il y a loin de républicains conservateurs, comme Thiers, au socialisant Louis Blanc, ou aux revenants de la Commune, Ranc ou Rochefort. Les *modérés* du centre gauche s'unissent aux républicains, aux radicaux, aux socialisants. Tous font bloc. Ils savent s'imposer une discipline. Aucun des trois cent soixante-trois n'aura de concurrent *républicain. Tous les journaux* de gauche suivent la même ligne. *La République française* de Gambetta donne le ton.

La campagne électorale est menée par le gouvernement avec une violence inouïe. Tous les moyens de pression sont bons. Candidature officielle, pression sur les fonctionnaires, lutte contre la presse et la propagande républicaine. Faire de bonnes élections, qui amèneront à la Chambre des députés conservateurs, devient l'unique objet du cabinet de Broglie.

De leur côté, les républicains mènent une campagne modérée. Ils s'efforcent de ne pas faire peur, ils suivent la consigne donnée par Gambetta : jusqu'aux élections, pas de fautes, pas de témérité. On se qualifie souvent de républicain conservateur. La gauche n'a qu'un seul mot d'ordre, en apparence très simple : réélection des trois cent *soixante-trois. Gambetta lance* sa fameuse phrase : *« La France condamnera la politique dictatoriale ; elle ne laissera au chef du pouvoir exécutif, transformé en candidat plébiscitaire, d'autre alternative que se soumettre ou se démettre. »*

Au premier tour des élections, sur 533 sièges, les républicains en enlèvent 315. Ils ont perdu 37 sièges, étant donnée la pression gouvernementale, c'est tout de même une belle victoire. Le nouveau Parlement entre en session. La gauche dépose une *motion* tendant à la nomination d'une commission d'enquête parlementaire *sur les* actes du gouvernement du 16 mai. La Chambre l'adopte. Le cabinet de *Broglie démissionne. Il serait logi*que que le président de la République entre dans la légalité constitutionnelle et appelle aux affaires un ministère pris dans la majorité nouvellement élue. Ce n'est pas le cas. Il nomme un ministère Rochebouët, composé presque exclusivement de fonctionnaires. La Chambre *lui refuse la confiance*.

Il traînera néanmoins pendant vingt jours, s'obstinant à demander le vote du budget, mais en vain. Mac-Mahon est acculé. Il lui faut soit sortir de la légalité, soit se soumettre. Certains, dont les bonapartistes, le poussent à la résistance à outrance. Mais, *pour faire un coup d'Etat, il faut un homme ou une idée.* On manque de l'un et de l'autre. Mac-Mahon hésite. Il prend les contacts les plus divers et, *parfois*, les plus inquiétants. On parle de coup de force armée.

La crise économique qui sévit conforte la tendance républicaine. Depuis le 16 mai, les affaires sont arrêtées, les industries en *difficulté*, le chômage croissant. L'incertitude du lendemain bloque le circuit commercial et financier. Mac-Mahon appelle Dufaure, sénateur républicain modéré, qui pose ses conditions. Mac-Mahon s'est soumis.

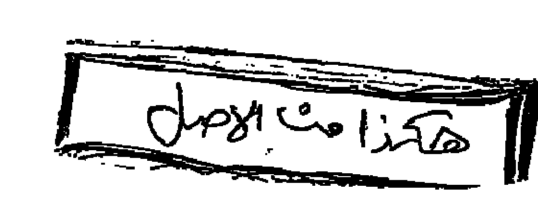
Les épreuves ne font que commencer pour Mac-Mahon. Il avait promis aux fonctionnaires fidèles qu'il ne les abandonnerait pas. Le ministère lui impose un mouvement qui touche quatre-vingt-trois préfets, *dont quarante-six révoqués*. Mais, lorsqu'on lui présente un décret révoquant un certain nombre de militaires de haut rang, c'en est trop pour le maréchal qu'il est. Mac-Mahon se démet.

Jules Grévy, qui lui succède, est le premier président de la République des républicains. Il incarne *la vertu, et il est aussi dénué de* charme qu'elle. Il donna à la vie publique une nouvelle orientation en concevant son rôle comme celui d'un président effacé, soumis à la volonté du Parlement.

De la crise, la République est sortie affermie par la résistance de la gauche, certes, mais aussi bien *du fait de la maladresse de ses* adversaires.

Revérra-t-on dans quelque temps ce même scénario ?

(*) Historienne, auteur d'un ouvrage sur *le Coup d'Etat manqué du 16 mai 1877* (éd. Laffont, 1965).



La mer d'empoigne

(Suite de la première page.)

Les différents éléments de l'eau de mer se combinent pour donner des sels minéraux variés : certains constituent le point de départ d'une chaine alimentaire qui se termine par les grands carnivores marins. Or l'abondance de ces minéraux-nourriture n'est pas uniforme. Elle est conditionnée par la circulation océanique : par exemple, les remontées d'eaux profondes froides (les *upwellings)* sont toujours riches en sels minéraux, et donc toujours poissonneuses : tel est le cas des mers situées devant les côtes du Pérou, de l'Equateur, de la Mauritanie, du Sud-Ouest africain. De même, la rencontre d'une masse d'eau froide avec des eaux plus chaudes favorise-t-elle la vie marine : *c'est ce qui fait la richesse* de l'Atlantique du côté de Terre-Neuve.

La profondeur de la mer conditionne elle aussi l'abondance des ressources biologiques. Comme toutes les plantes, les végétaux microscopiques qui forment le phytoplancton (le maillon primaire de la chaine alimentaire) (2) ont un besoin absolu de lumière. Sans lumière, pas de photosynthèse. Sans photosynthèse, pas de vie végétale. Or la lumière ne pénètre guère au-delà de 200/250 mètres dans des eaux spécialement limpides. Ces 200 mètres, les plus superficiels, sont donc les plus riches, tout particulièrement aux abords des continents, d'où arrivent d'abondants apports terrigènes et organiques. En outre, les mers peu profondes recyclent plus vite la matière vivante morte, qui ne va pas ainsi se perdre sur les grands fonds océaniques : sur leurs sols, se développent une flore et une faune benthiques (3), en général elles aussi riches.

Deux domaines

Curieusement, à l'exception, bien entendu, de l'eau, les mers peu profondes appartiennent au domaine continental par la composition de leurs fonds. Les continents et les grands fonds océaniques sont, en effet, de natures géologiques fondamentalement différentes : les premiers sont faits de roches acides et relativement légères (du granite en surface) qui, à cause de leur moindre densité, « flottent » sur une couche de roches ultra-basiques ou basiques relativement lourdes. Les seconds sont faits de ce même matériau ultra-basique ou basique (basalte en surface). Les rebords des continents constituent des zones de transition encore assez mal connues — les marges continentales — où le domaine continental fait place au domaine océanique.

● AU DOMAINE CONTINENTAL appartiennent les 72 millions de kilomètres carrés (20 % de l'océan mondial) du plateau continental et de ses abords immédiats.

— *Le plateau continental*, de même nature géologique que le continent émergé est une plate-forme d'abrasion submergée actuellement, créée très probablement par les variations du niveau de l'océan mondial au cours des âges géologiques. Sa pente est très douce (de l'ordre d'un dixième de degré en général) et il s'étend vers la haute mer jusqu'à une brusque rupture de pente qui se situe le plus souvent à une profondeur voisine de 200 mètres. De la ligne de rivage actuelle à cette rupture de pente, la largeur du plateau continental est très variable : de quelques kilomètres le long des côtes montagneuses (Côte d'Azur, côtes chiliennes et péruviennes, par exemple) à plusieurs centaines de kilomètres (comme au large de certaines côtes australiennes, argentines, canadiennes ou soviétiques).

— *La pente continentale*, généralement comprise entre 200 et 2 000 mètres de profondeur, fait suite, vers le large, au plateau continental. Sa déclivité est, en moyenne, de l'ordre de 5°, mais elle peut être plus raide et atteindre 25° et même 35°. Elle se prolonge par le glacis continental, qui est fait d'une accumulation de sédiments provenant, pour l'essentiel, de l'érosion des terres émergées et qui masque le passage effectif d'un domaine à l'autre.

● AU DOMAINE OCEANIQUE appartiennent les fonds marins qui s'étendent au-delà du glacis sur 240 000 000 de kilomètres carrés. Les mers sont alors profondes, atteignant 2 000 à 3 000 mètres, et leurs fonds descendent très doucement vers les 4 000 mètres, voire les 5 000 mètres, des plaines abyssales. Seuls sont plus profonds les fossés océaniques — presque tous situés dans le Pacifique — qui se creusent jusqu'à 7 000 mètres, voire 8 000 mètres, et même exceptionnellement au-delà (le plus profond fossé connu atteint une profondeur de 11 516 mètres).

Toutefois, il existe certains grands bassins sédimentaires sous-marins, engloutis actuellement sous plusieurs milliers de mètres d'eau mais reposant sur une croûte continentale qui s'est effondrée progressivement au cours des âges géologiques.

Ces distinctions sont capitales non seulement pour les ressources vivantes mais plus encore pour les ressources minérales. Les hydrocarbures ne se trouvent en effet que dans les grands bassins sédimentaires, émergés ou non actuellement, et sont donc du ressort exclusif du domaine continental. Au contraire, les nodules polymétalliques (appelés communément nodules de manganèse), d'où l'on peut espérer tirer cuivre, nickel, cobalt et, éventuellement, manganèse, tapissent les grands fonds marins appartenant au domaine océanique.

La menace venue de la mer

Depuis des dizaines de millénaires, les ancêtres de l'homme — au moins ceux qui vivaient sur les côtes — ont commencé à tirer de la mer une partie de leur subsistance. Au début, très probablement, cette « exploitation » était fortuite : comment les hominiens vivant il y a environ un million d'années dans la grotte du Vallonnet (près de Roquebrune-Cap-Martin) auraient-ils pu aller à la pêche à la baleine dont on a retrouvé des vertèbres parmi les débris de cuisine ? Ils se contentaient sans doute de profiter de l'échouage d'une baleine sur la plage. Pour la « vie courante », peut-être ramassaient-ils des coquillages sur le rivage ? Vers 115 000 avant J.-C., l'« exploitation » de la mer est déjà plus systématique : les habitants de la cabane aménagée dans la grotte du Lazaret (près de Nice) dormaient probablement sur des litières d'herbes marines. Certes, on n'a pas retrouvé ces végétaux. Mais plusieurs zones de la cabane étaient tapissées d'amas de coquilles minuscules qui vivent accrochées sur des plantes marines.

Ramasser des plantes ou des animaux marins sur les plages ou dans quelques décimètres d'eau est facile. S'aventurer sur la mer hostile est beaucoup plus malaisé. Et, pourtant, l'homme a dû le faire alors qu'il ne disposait que de techniques fort rudimentaires. Le plus vieux bateau connu date d'environ 1400 avant Jésus-Christ, et il a été trouvé sur la côte turque. Mais il est probable que l'homme s'est risqué sur la mer bien avant cette époque en chevauchant un tronc d'arbre ou en prenant place dans un fût creusé ou sur un radeau. En tout cas, l'homme a « navigué » très tôt en haute mer. Sans cette audace, comment des îles du Pacifique occidental auraient-elles été peuplées dès 2000 avant Jésus-Christ, sinon à une période encore plus reculée ?

La pêche (y compris le ramassage des coquillages côtiers) et le transport des personnes et des marchandises ont été les premiers usages de la mer. Ces deux activités continuent de nos jours... à une tout autre échelle, bien évidemment. Aux transports « civils » se sont joints très tôt les transports militaires et la guerre navale. Mais cette dernière a pris, de nos jours, avec l'apparition des sous-marins, une troisième dimension : on se poursuit et on se combat non plus seulement en surface mais aussi en profondeur, bien que la « tranche » d'eau « intéressée » par la guerre navale moderne soit encore très superficielle (500 à 600 mètres). On parvient même à naviguer sous la banquise de l'océan Arctique. Avec les sous-marins lance-missiles en service depuis une quinzaine d'années, la guerre navale est devenue planétaire : aucun point des continents n'échappe plus à la menace venue de la mer.

La poubelle universelle

En dehors de ces utilisations traditionnelles, l'océan, ou tout au moins le plateau continental, est maintenant le cadre de bien d'autres activités : en 1975, on a extrait des gisements « offshore » 440 millions de tonnes de pétrole (soit environ 16 % de la production mondiale). Actuellement, on en est à 20 %. Les placers sous-marins sont exploités pour l'étain (au large de l'Indonésie et de la Thaïlande) et l'ont été pour les diamants pendant quelques années (au large du Sud-Ouest africain). Des quantités importantes de sables et de graviers sont extraites des fonds marins proches, notamment, des côtes britanniques et américaines.

Pour les grands fonds océaniques, on est beaucoup moins avancé, mais, déjà, on s'intéresse aux nodules polymétalliques et, dans une moindre mesure, aux gisements de phosphorites. On a aussi de bonnes raisons de penser que le sous-sol contient du pétrole, et on travaille à mettre au point les techniques nécessaires. En outre, on commence à envisager l'exploitation des boues métallifères des fosses de la mer Rouge.

Enfin, on ne peut oublier les activités — industrielles ou touristiques — qui s'exercent de plus en plus sur les côtes. Le développement du tourisme a entraîné celui de la navigation de plaisance, tandis que la multiplication des industries a fait croître les tonnages des transports maritimes.

Les concentrations humaines ont une incidence importante sur la pollution de la mer. L'océan joue, en effet, le rôle de poubelle universelle où aboutit directement ou indirectement (par les fleuves) la majeure partie des résidus de l'activité humaine. Notons que ce rôle de poubelle n'est pas toujours négatif. Tant que le volume et la nature des déversements ne dépassent pas les capacités de « digestion » des eaux marines, les rejets constituent des apports qui contribueront activement au développement du milieu vivant. Mais les déversements sont concentrés trop souvent dans des zones précises : dans ce cas, ils ont bien évidemment des effets nocifs par leur seule surabondance et, éventuellement, par leur toxicité.

Il convient d'ajouter à cette énumération les accidents, en particulier ceux qui surviennent à des pétroliers ou à des navires transportant des matières dangereuses. Pour spectaculaires qu'ils soient, ces accidents sont heureusement fort rares. La plus grande partie de la pollution des mers est d'autant plus insidieuse qu'elle est routinière : déballastage des cuves de tankers, rinçage des moteurs, déversements des effluents urbains et industriels. Il serait possible de tarir ces sources de pollution, mais, pour cela, il faudrait faire respecter, même en haute mer, hors de toute juridiction nationale, les conventions internationales et imposer, même si elle est coûteuse, l'épuration des effluents rejetés depuis la terre ferme.

Certes, l'océan mondial est énorme et a une bonne capacité de « digestion ». Certes, les régions marines les plus polluées sont encore localisées à certaines zones côtières, aux grandes voies maritimes et aux mers fermées. Mais il ne faut pas oublier que les eaux océaniques sont brassées par une circulation perpétuelle et complexe, et que, tôt ou tard, la même molécule d'eau se promènera du Pacifique à l'Atlantique, en surface ou en profondeur.

YVONNE REBEYROL.

(2) L'abondance du phytoplancton rend l'eau de mer verte et peu transparente. Pour savoir si des eaux sont riches, au moins potentiellement, il suffit de regarder sa couleur : une eau verte et relativement opaque peut être poissonneuse, une eau bleue et limpide est pauvre.

(3) Le benthos est constitué par le milieu vivant qui se développe sur le fond ou à la proximité immédiate de celui-ci.

Prochain article :

PETIT POISSON DEVIENDRA GRAND...

ÉDUCATION

DANS UN RAPPORT APPROUVÉ PAR LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les dirigeants de l'enseignement catholique proposent un « service national d'éducation »

Lille. — L'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) a réuni à Lille, les 14 et 15 mai, une délégation nationale chargée d'examiner un projet de rapport présenté par les secrétaires généraux de l'enseignement catholique, *sur le thème* « L'enseignement catholique face à l'avenir ». Ce rapport, actuellement soumis à toutes les instances de l'enseignement catholique, sera présenté dans sa forme définitive en septembre 1977. L'avenir de l'enseignement catholique — qui concerne 800 000 familles, 120 000 maîtres et 1 900 000 élèves — est lié à l'avenir politique du pays. Conscients de la possibilité pour la gauche d'arriver au pouvoir, les responsables de l'enseignement catholique ont un peu changé de ton. Ils refusent évidemment la nationalisation que le programme commun de 1972 avait prévue « dès la première législature », mais ils proposent aux partis de gauche l'idée d'un « service national d'éducation » *comportant* un enseignement public et un enseignement libre et leur assurant certaines garanties.

De notre envoyée spéciale

« *L'avenir, on le redoute ou on l'attend ; on le subit ou on le prépare. Les racines de l'avenir sont déjà plantées dans l'aujourd'hui* ». Cette phrase de Mgr Jean Honoré, membre de la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire, résume assez bien les préoccupations des responsables de l'enseignement catholique et de l'UNAPEL. L'avenir, ils l'envisagent certes à long terme, en préparant un projet « *d'éducation globale de l'homme de l'an 2000* », qui devrait être présenté en 1979. Mais l'échéance électorale de 1978 les a amenés à proposer à l'approbation des membres de l'UNAPEL un rapport rédigé par les secrétaires généraux de l'enseignement catholique, qui envisage le problème sous un jour nouveau. Ils refusent toujours, avec la même fermeté, la nationalisation, mais se défendent de vouloir ranimer la querelle scolaire. C'est le sens de la proposition qu'ils font aux partis de gauche d'un « *service national d'éducation comprenant, aux côtés des établissements publics, des établissements privés investis d'une mission de service public* ».

Reconnu par l'Etat, l'enseignement catholique serait non plus « *aidé* » par lui, mais bénéficierait d'une « *redistribution de ressources* ». Une telle conception supposerait notamment la mise en place d'« *une carte scolaire concertée* » et le « *décloisonnement des deux enseignements* », afin de permettre « *la libre circulation des élèves et des enseignants* ».

Un test : l'actualisation du programme commun

Les dirigeants de l'enseignement catholique ne transigeront pas sur la liberté de choix des parents, l'autonomie pédagogique des écoles, l'amélioration de la situation des enseignants (avancement, retraites, etc.) L'enseignement catholique d'autre part resterait responsable de la formation, du recrutement et de la nomination des maîtres. Certes, le document affirme que « *les choix éducatifs ne sont ni de droite ni de gauche* », qu'il envisage l'avenir « *quel que soit le choix de société* ». Mais Mme Nicole Fontaine, secrétaire générale de l'enseignement catholique, a été très nette en souhaitant « *que les partis de gauche aient le courage historique de maintenir effectivement la liberté scolaire* ».

« *Pour nous*, a-t-elle dit, *le seul signe crédible, ce serait un changement de fond du texte du programme commun sur ce point, qui devrait se traduire par l'engagement solennel de respecter la politique contractuelle mise en œuvre en 1959. La prochaine actualisation du programme commun leur permettra de voir clair dans les intentions des partis de gauche à l'égard de l'enseignement catholique. Elle sera en quelque sorte un test de vérité.* »

Cette ouverture en direction de la gauche s'adresse d'ailleurs surtout au parti socialiste. Le rapport relève, en effet, dans l'avant-projet éducatif de ce parti, des « *propositions positives pour l'éducation nationale* » et des « *convergences avec les écoles catholiques* ». Le parti socialiste d'autre part *compte* des partisans de l'enseignement libre. Il y a toutefois un obstacle de taille : la Fédération de l'éducation nationale, adversaire acharnée de l'enseignement libre. Influente dans le parti socialiste, elle est intransigeante sur la nationalisation de l'enseignement privé.

Pour l'enseignement catholique, en tout cas, affirmait M. Henri Lefebvre, président de l'UNAPEL, « *une affaire fondamentale comme la liberté de l'enseignement ne se négocie pas* » ou, du moins, pour le moment. « *Car*, a-t-il ajouté, *nous n'avons à négocier qu'avec le gouvernement en place, quel qu'il soit. C'est notre seul interlocuteur valable.* »

Tout en s'adressant à la gauche, les responsables de l'enseignement catholique veulent obtenir de la majorité actuelle une meilleure reconnaissance du rôle de leur enseignement. Ils espèrent obtenir, avant 1978, des mesures sur lesquelles la gauche ne pourrait pas revenir, en particulier pour la situation des enseignants. Le président de l'UNAPEL a donc reçu, au cours de ces journées, MM. Guy Guermeur, député (R.P.R.) du Finistère, et Norbert Segard, ministre des postes et télécommunications, respectivement président et ancien président de l'association parlementaire pour la liberté de l'enseignement. M. Guermeur a attiré l'attention des parents sur « *le choix cruel qu'ils ont à faire s'ils souhaitent la liberté de l'enseignement et auquel ils ne peuvent échapper* ». M. Segard a affirmé : « *L'enseignement libre au service de la nation ne peut vivre que s'il se développe ; il ne peut se développer qu'en investissant, il faut lui en donner les moyens. Je suis convaincu que le gouvernement va le faire, avec l'aide du Parlement.* »

Réalisme

Réaliste, le président de l'UNAPEL s'est refusé à donner des consignes de vote pour les élections législatives, car il sait que les opinions des parents d'élèves de l'enseignement libre ne sont pas uniformes, et que les raisons pour lesquelles ils inscrivent leurs enfants dans cette école sont très diverses. M. Lefebvre a, d'autre part, compris que des parents d'élèves de l'enseignement libre votent pour la gauche pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la question scolaire. « *Ceux qui peuvent faire évoluer notre société*, a-t-il déclaré, *ce sont nos enfants, mais il faut leur en donner les moyens. La rénovation de la société passe d'abord par la rénovation de l'éducation.* »

C'est en ce sens que l'enseignement catholique, qui « *accueille chaque jeune avec sa personnalité* », a, selon M. Lefebvre, un rôle capital à jouer, à condition de ne pas « *être à côté du système éducatif français* ». « *Nous voulons bien*, a-t-il précisé, *être dans l'éducation nationale, mais nous voulons que ce système reconnaisse le pluralisme.* » Affirmant « *la mission d'intérêt général de l'école catholique* », le président de l'UNAPEL s'est aussi adressé à l'Eglise catholique, demandant « *à l'ensemble de la hiérarchie et du clergé de reconnaître notre mission d'Eglise* ». Certes, l'enseignement religieux n'est ni obligatoire, ni conçu comme l'enseignement d'une doctrine, mais la « *justification de l'école chrétienne est de nature religieuse* », a précisé Mme Fontaine. La foi doit « *irradier* » tout l'enseignement. Or, la foi a une place très diverse dans les établissements quand elle n'est pas tout simplement absente. « *Ce n'est pas sans une certaine déception et une certaine douleur*, a déclaré Mgr Honoré, *que j'ai entendu dire que des écoles pouvaient se définir sans relation à aucune pastorale, sans relation à un évêque, à un prêtre.* » L'école, selon lui, « *doit être reconnue comme communauté de la foi* ».

Se rapprocher de l'enseignement public sans lui être assimilé, conserver aux écoles catholiques leur autonomie pédagogique et leur caractère propre, tel est le sens des éléments de discussion que viennent d'apporter les responsables de l'enseignement catholique.

CATHERINE ARDITTI.

LE RAPPORT DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

« Dissocier la question scolaire des choix qui dominent les campagnes électorales »

Le chapitre le plus important du rapport des secrétaires généraux de l'enseignement catholique est celui qui envisage « *les conditions d'une réconciliation* ».

« *Si nous voulons conforter dans notre pays la liberté d'enseignement et lui permettre d'être solidement reconnue, il faut tout tenter pour essayer de dissocier la question scolaire des choix qui dominent les campagnes électorales. Nous devons rechercher les initiatives propres à décrisper les antagonismes en réconciliant des notions que l'on oppose traditionnellement.*

» *Une école privée, à condition qu'elle soit publiquement ouverte à tous et associée à l'Etat comme les écoles catholiques le sont actuellement dans leur presque totalité, remplit un service d'intérêt général. Dans une conception moderne, pluraliste et dynamique de ce service public, on peut même considérer qu'une école privée, sous contrat, sans but lucratif, est investie d'une mission de service public et que cela n'est pas incompatible avec son caractère spécifique, notamment religieux.*

» *La laïcité des institutions républicaines exige l'égal respect de toutes les formes de pensée et de croyances dans une complète indépendance. Elle ne postule pas nécessairement l'instauration du monopole d'un enseignement (...)* »

Des convergences avec le P.S.

« *Il existe des convergences entre les objectifs sociaux des partis politiques et ce que les écoles catholiques essaient de réaliser dans la vie de tous les jours. Et n'est-ce pas là l'essentiel, au fur et à mesure que montent les générations qui n'ont pas connu la querelle scolaire ?* » *L'avant-projet socialiste pour l'éducation nationale comporte lui aussi des propositions positives pour l'éducation générale. Ainsi en est-il de l'instauration d'une véritable éducation continue et de son lien avec la formation initiale, la recherche d'une nouvelle définition de la présence des enseignants à l'école, la pleine utilisation des locaux scolaires pendant les congés, l'extension à tous les adultes du droit au congé formation, la préparation explicite des élèves à la vie démocratique, l'ouverture sur la vie et l'appel à des collaborations extérieures, l'insertion des handicapés dans le milieu scolaire normal.* »

Le dernier chapitre envisage « *l'avenir de l'enseignement catholique, quel que soit le choix de société* ». Après avoir affirmé « *la relation entre la liberté de l'enseignement et les autres libertés* », le rapport envisage la perpective d'un « *service national d'éducation comprenant des établissements privés investis d'une mission de service public* ». « *Nous sommes disposés à participer à toute recherche qui irait dans la voie d'un service d'éducation de structure pluraliste, mais une telle recherche suppose que, de notre côté, nous soyons disposés à faire de nouveaux pas dans la coopération avec l'enseignement public.* »

Les trois domaines auxquels on peut penser à cet égard sont les suivants : la carte scolaire concertée, un alignement des normes d'effectif des deux enseignements, le décloisonnement entre les deux enseignements. Au niveau de l'ensemble de l'enseignement catholique, le document affirme la nécessité « *du maintien des responsabilités actuelles de l'enseignement catholique dans la formation, le recrutement, la nomination des maîtres, et de la coordination entre les établissements catholiques* ».

« *Mais, jusqu'à présent, ceux qui actuellement prônent la nationalisation ne semblent pas avoir étudié sérieusement les conditions d'un tel pluralisme organique. Aucun fondement nouveau, aucune véritable garantie n'est proposée. Or nos responsabilités nous imposent de refuser de tirer un chèque en blanc sur l'avenir de l'enseignement catholique (...). La présence de l'enseignement privé donnée au service public une chance d'être un jour rénové et de correspondre aux besoins de la jeunesse et du pays (...). La nationalisation est un billet d'aller sans retour. Nous ne devons pas l'oublier. Le pluralisme organique est une voie possible, à condition de ne pas être un leurre mais de permettre un réel progrès de l'éducation et de la liberté.* »

● *Epreuve annulée au concours d'admission à l'Ecole supérieure de commerce de Paris.* — Les trois mille deux cents candidats qui avaient subi le 3 mai une épreuve de mathématiques pour le concours d'admission à l'Ecole supérieure de commerce de Paris devront repasser cette épreuve le vendredi 20 mai, à 13 h. 45. Une faute d'impression avait déformé l'intitulé d'un problème de mathématiques.

● *Le Groupe français d'éducation nouvelle (G.F.E.N.)* organise des stages sur le thème « *Pour l'école demain.* » Parmi les sujets abordés : « *Soutien de la pédagogie, que peuvent faire ensemble parents et enseignants ?* » Ouverts à tous, parents, enseignants, éducateurs de loisirs, étudiants, lycéens, médecins scolaires, ces stages de trois à cinq jours auront lieu pour la plupart entre les 3 et 10 septembre 1977.

★ Renseignements au G.F.E.N., 24, avenue de Laumière, 75019 Paris. Tél. 208-70-00.

Préserver l'avenir

« *Il faut tout tenter pour essayer de dissocier la question scolaire des choix qui dominent les campagnes électorales.* » Les secrétaires généraux de l'enseignement catholique donnent, dans leur rapport sur l'avenir de cet enseignement, approuvé par les parents réunis à Lille le signal d'une *évolution* qui contraste avec le caractère tonitruant des déclarations faites avant les élections municipales. Leur document est un tournant important dans la trop longue histoire de la querelle scolaire en France.

Certes, la nationalisation prévue par le programme commun est écartée avec force mais, en affirmant la nécessité de « *faire de nouveaux pas dans la coopération avec l'enseignement public* », les dirigeants de l'enseignement catholique montrent que *le milieu dont ils représentent les* aspirations a subi une évolution rapide. Le temps est loin de « *l'école du diable* » et même le temps — 1959 — où une déclaration des évêques français rendant hommage aux maîtres de l'enseignement public avait été considérée comme une sorte de « lâchage ».

Deux causes, l'une interne, l'autre externe, permettent d'expliquer ces avancées. La situation politique française rend possible une arrivée de la gauche au pouvoir. Les résultats des élections *municipales*, notamment dans les départements de l'Ouest, ont montré que la guerre scolaire n'était plus, électoralement, payante et que le poids politique des partisans de l'enseignement privé ne suffisait plus à faire pencher la balance.

L'évolution de l'enseignement *catholique lui-même*, notamment chez certains maîtres favorables à la nationalisation et certains parents qui soutiennent l'école privée mais votent à gauche, a montré, d'autre part, que les vieux schémas étaient menacés de l'intérieur.

En s'adressant aux partis de gauche avec un projet de « *service national d'éducation comprenant des établissements privés investis d'une mission de service public* » l'enseignement catholique enterre la hache de guerre et appelle au dialogue. Ses initiatives visent tout particulièrement le parti socialiste et, sans le dire, les maîtres C.F.D.T. du privé, influents dans ce parti.

Ils espèrent, sans le dire, que le programme commun sera actualisé sur ce point.

En rendant hommage à certains aspects du projet socialiste pour l'éducation et en soulignant des « convergences » avec lui, les *secrétaires généraux risquent*, paradoxalement, de mettre dans l'embarras le P.S. Celui-ci, on le sait, recrute nombre de ses militants les plus actifs dans les milieux enseignants du publics, où l'on est très sourcilleux sur la question de l'école privée. En répondant trop positivement aux « sirènes » de l'enseignement catholique, le P.S. risquerait de s'aliéner la puissante *Fédération de l'éducation nationale*, mais en les ignorant il s'exposerait au reproche de sectarisme.

Probablement encouragés par les évêques français qui traînent comme un boulet cette querelle scolaire depuis des années, acceptée par souci de réalisme par les parents d'élèves, l'évolution que traduit le *document des secrétaires généraux* apparaît comme une tentative pour composer avec les adversaires d'hier, qui seront peut-être les interlocuteurs de demain.

BRUNO FRAPPAT.

BLOQUÉ JUSQU'AU PROCÈS DU C.E.S. PAILLERON

Le rapport sénatorial sur les constructions scolaires met en cause la politique du ministère

L'association des familles des victimes du C.E.S. Pailleron a rendu public, dimanche 15 mai, le rapport d'information du Sénat sur le *problème des constructions* scolaires.

L'incendie du C.E.S. Edouard-Pailleron, à Paris (19e arrondissement), le 6 février 1973, avait provoqué la mort de vingt personnes. La propagation des flammes avait été particulièrement rapide et, en moins d'une heure, une partie du bâtiment de cinq étages s'était effondrée. L'enquête révélait qu'un élève, âgé alors de quatorze ans et demi, était à l'origine du sinistre avec la complicité d'un camarade âgé de quinze ans et demi. Les deux adolescents étaient inculpés, et leur procès, trois fois renvoyé, doit avoir lieu les 5 et 6 octobre prochain. Parallèlement, une en*quête administrative avait abouti* à l'inculpation de M. Jean Raynaud, directeur des équipements scolaires au ministère de l'éducation nationale au moment où fut décidée la construction du C.E.S. Edouard-Pailleron.

Selon l'association des familles, les deux procès, celui des « incendiaires » et celui des adultes responsables de la construction, ne doivent pas être séparés.

Une mission d'information séna*toriale sur les constructions* scolaire avait été créée après le drame. Son rapport devait être publié, « *mais expurgé de ses implications judiciaires* », avait décidé le bureau du Sénat le 3 mars dernier. (*Le Monde* du 5 mars.) Cette publication aura lieu « *aussitôt que les jugements concernant les inculpations seront devenus définitifs* », annonçait M. Dailly, vice-président du Sénat, le jeudi 12 mai. C'est pour protester contre ce report que les familles des victimes ont pris leur décision.

Ce rapport reprend pour l'essentiel les analyses faites par l'inspection générale de l'administration et les experts nommés par le juge d'instruction. Les sénateurs mettent en cause la politique générale de construction scolaire adoptée par le ministère de l'éducation, dont l'attitude à l'égard du procédé « constructions modulaires » utilisé par le C.E.S. Pailleron est révélatrice.

Pour les sénateurs, dès le stade de la conception des établissements scolaires selon le procédé « constructions modulaires », il y a anomalie : les architectes ont été dépossédés d'une partie de leur mission. « *Ce dont* [ils] *étaient chargés par le ministre de l'éducation nationale, c'était de mettre en œuvre des solutions constructives acceptées par l'administration et qu'il leur était interdit de modifier.* » Ce qui ne dégage pas les architectes de toute responsabilité : « *Transformés en personnages muets (...), ils ont accepté ce rôle secondaire et passif.* » Les auteurs du rapport expliquent cette attitude : « *Pourquoi les architectes désignés pour la construction du C.E.S. Pailleron auraient-ils eu des critiques à faire ? C'est eux qui ont introduit le procédé CLASP en France.* »

Deuxième maillon de la chaîne : la réalisation. Le rapport constate un « *glissement* », une « *tendance au laxisme* », à travers quatre exemples : utilisation de polystyrène, communication entre les vides des plafonds et des planchers, absence de protection au feu des poutres et des poteaux entre plafonds et planchers, passage des canalisations de gaz, que l'on retrouve dans plusieurs constructions comme dans le C.E.S. Pailleron.

Les sénateurs en viennent, à ce point, à mettre en cause la direction des équipements scolaires universitaires et sportifs (DESUS) du ministère de l'éducation, qui a approuvé un procédé de construction malgré des réserves de toute première importance sur ce procédé. « *On peut se demander*, estiment les sénateurs, *si la DESUS ne s'engageait pas sur un chemin où, de concession en concession, elle en arrivait à accepter de laisser utiliser ou à ne pas empêcher d'utiliser un système dangereux...* ».

A cette époque, le ministère de l'éducation, en matière de constructions scolaires, était préoccupé de construire vite et au moindre coût. Pour cela, *il a* choisi de créer un marché national de constructions industrialisées. Les communes se trouvaient conduites à abandonner la maîtrise de l'ouvrage. « *Le vice profond du système*, interrogent les sénateurs, *n'est-il pas précisément d'instaurer une procédure qui, après avoir poussé les maires à se dessaisir de la maîtrise d'ouvrages, n'a été ni franchement centralisée, ni déconcentrée de façon claire et précise ?* ».

Imprécision, confusion, qui débouchent sur l'irresponsabilité. « *On peut se demander, dans l'affaire du C.E.S.-Pailleron, comment il a pu se faire qu'à aucun moment les services ou les commissions de sécurité n'aient été appelés à donner un avis sur la sécurité, en particulier contre les risques d'incendie.* »



ÉDUCATION

Au congrès de Grenoble

SCISSION OU MOUVEMENT D'ACTION SYNDICALE

Une scission s'est produite au sein du Mouvement d'action syndicale (MAS, proche de la C.F.D.T.) au cours du congrès de cette organisation étudiante qui a eu lieu du 13 au 15 mai à Grenoble. Né en avril 1976 de la réunion d'étudiants du P.S. proches de M. Michel Rocard, du P.S.U. et de l'ex-Alliance marxiste révolutionnaire (A.M.R.) qu'avaient rejoints quelques temps auparavant les militants de la Ligue communiste révolutionnaire (L.C.R.) de M. Alain Krivine, le MAS comptait jusqu'à présent deux mille adhérents.

La coexistence de ces différents courants avait toujours été difficile. La scission entérine des divergences qui n'avaient cessé de s'accentuer ces dernières semaines. Elle a eu lieu entre, d'une part, les étudiants socialistes et du P.S.U., membres du bureau national sortant, mis en minorité ce week-end, et, d'autre part, les militants de la L.C.R. alliés à ceux de l'ex-A.M.R. qui viennent de fonder avec des dissidents de l'organisation de M. Krivine, des « comités communistes autogestionnaires ».

Une demi-douzaine de délégués socialistes de Grenoble et d'Amiens membres du CERES ont également annoncé au cours du congrès qu'ils quittaient le MAS pour rejoindre l'Union nationale des étudiants de France (UNEF, ex-Renouveau).

● *M. André Henry*, secrétaire général de la FEN, invité par le gouvernement américain, a entrepris, samedi 14 mai, un voyage d'études d'un mois aux Etats-Unis

MÉDECINE

AU CONGRÈS INTERNATIONAL DE DIJON

Insémination artificielle et divorce pour maladie mentale : médecins et magistrats devant l'innovation

De notre correspondant

Dijon. — Le 35e congrès international de langue française, de médecine légale et de médecine sociale, qui s'est tenu à la faculté de médecine de Dijon du 11 au 14 mai, a consacré plusieurs séances à l'insémination artificielle et au divorce.

Qualifiée d'« *immorale* » par le pape Pie XII en 1956, de « *procédé humiliant de nature injurieuse* » par un arrêt de la cour d'appel de Lyon, du 28 mai 1956, « *nettement déconseillée* » par l'Académie des sciences morales et politiques en 1949, l'insémination artificielle deviendra-t-elle pourtant un mode de procréation couramment employé et admis dans l'avenir ?

« *Avec la prudence qu'exige toute expérience humaine*, a répondu M Gabriel Cau, professeur à l'université scientifique et médicale de Grenoble, *l'insémination artificielle peut apporter une réponse à la demande d'un couple malheureux.* » Pourtant, face aux droits naturels, elle porterait une atteinte grave à la nature même de la conception humaine. Faut-il s'attacher à résoudre les problème : éthiques par référence au droit naturel alors que « *la réalité humaine du malheur qui frappe le foyer infécond* » est là, et que la stérilité de celui-ci n'est plus « *inéluctable* » ?

Selon le professeur Georges David, qui est à l'origine du premier centre d'étude et de conservation du sperme (CECOS) de l'hôpital Bicêtre (Paris), les progrès techniques « *dans une discipline qui nous propulse hors nature* » sont réels depuis 1973. En fait, depuis cette date, 5 040 demandes d'insémination artificielle ont été enregistrées et les délais actuels d'attente dans les treize CECOS de France sont de l'ordre de douze à quatorze mois. Sur 2 811 femmes traitées, 1 177 se sont trouvées enceintes. Or, d'après les données de l'Institut national d'études démographiques, sur 7 % des coupes sans enfant, 3 % n'en désirent pas et 4 % sont stériles (2 % par stérilité masculine).

Droit de filiation

Le fait social (à retentissement éthique varié) se pose donc aujourd'hui d'une façon nouvelle. Il s'agit de savoir, comme l'a souligné M. Cau, si l'insémination artificielle par donneur contribue ou non à l'épanouissement de toutes les personnes concernées depuis les époux jusqu'à l'enfant en passant par le donneur.

« *Loin de porter atteinte à l'institution matrimoniale*, a déclaré M. Cau, *une telle prise de conscience met en valeur l'importance primordiale de la vie humaine, engage les couples à se déterminer vis-à-vis de la procréation en pleine responsabilité, oblige la société à donner les moyens, les garanties, aux couples de se déterminer librement et d'assurer leur responsabilité parentale.* »

Devant une réalité qui devient problème social le droit reste silencieux. Pourtant l'insémination artificielle introduit des facteurs nouveaux, des bouleversements, dans la technique traditionnelle du droit de la filiation, et pose des difficultés en ce qui concerne le déroulement de l'intervention. Le tribunal de grande instance de Nice, par un jugement du 30 juin 1976, a accueilli l'action en désaveu d'un mari qui, après avoir donné son consentement à l'hétéro-insémination, est revenu sur sa parole et a dénié sa paternité.

« *Refuser la voie de la réforme législative c'est se condamner à une gymnastique périlleuse et souvent stérile, à partir des textes existants et prévus pour des hypothèses totalement différentes* », a observé Me Noël-Jean Mazen, avocat, assistant à la faculté de droit de Dijon. Pour lui, il ne serait pas suffisant de légiférer au coup par coup, mais il faut réglementer déjà l'existence et le fonctionnement des CECOS avec un statut semblable à celui des centres de transfusion sanguine, en leur accordant le monopole du don du sperme pour éviter « *le marché noir* » qui risquerait de se développer. Il faut ensuite préciser les conditions de l'nsémination et clarifier ses incidences sur le plan de la filiation.

Le congrès de Dijon s'est également penché sur la nouvelle législation du divorce en vigueur depuis 1975, et qui offre, notablement plus que l'ancienne, des motifs de recours à l'expertise médicale.

Après en avoir analysé les aspects cliniques sexuels, psychologiques, sociologiques, les orateurs ont estimé « *que chaque conflit conjugal est un cas unique* » parce qu'il « *n'existe pas de personnalités rigoureusement semblables* », « *parce que chacun des époux réagit différemment selon la personnalité de son conjoint* ».

Le divorce pour altérations graves des facultés mentales de l'un des conjoint a posé le problème de la mission du médecin expert. Selon la décision prise par celui-ci le juge peut ou non recevoir ou rejeter la demande qui lui est soumise.

« *On a voulu protéger le conjoint, ce qui est bien. Mais on a un peu trop tendance à méconnaître l'autre* », a observé Mme Marie-Thérèse Parenty, premier juge aux affaires matrimoniales au tribunal de Dijon. En effet, dans son expertise, le médecin n'a qu'une donnée du problème : le malade. Le juge a le couple face à lui et doit tenir compte des problèmes de chacun d'où l'importance du travail de collaboration entre le médecin et le juge, qui ont certes un rôle différent, mais agissent dans un but identique : aider les époux à se prendre en charge et même à résoudre leurs difficultés.

Cette collaboration devrait même soulager les travailleurs sociaux, selon le vœu du docteur Romain Libermann, qui s'appuie sur son expérience de travail en équipe, au sein du service d'orientation et d'action éducative de Dijon, auquel sont souvent confiées des missions d'expertise en matière de droit de garde des enfants. Il considère que tout divorce constitue une situation pathogène pour l'enfant et nécessite donc une prise en charge technique que le magistrat ne peut plus assurer seul. De son côté, M. Louis Cotte, professeur de médecine légale à Besançon, a estimé que le champ ouvert aux psychiatres et aux magistrats « *recèle quelques difficultés d'application* » en ce qui concerne l'éventualité d'un divorce pour altérations graves des facultés mentales. Il a conclu en ce termes : « *Il reste cependant que le rôle dévolu à l'expert n'est pas primordial et c'est sur le magistrat seul que reposera habituellement la charge de comprendre les problèmes qui se sont posés ou se posent aux couples désunis.* »

« *C'est à lui qu'il appartiendra soit de tenter d'y remédier seul ou avec l'aide d'autres personnes*, ajoute le docteur Cotte, *dans le cadre de ce que la loi appelle conciliation et que l'usage avait jusqu'à présent quelque peu vidé de son sens, soit de se contenter d'un constat d'échec que l'esprit de la loi actuelle semble lui assigner comme rôle essentiel, mais qui nous paraît, pour notre part, quelque peu restrictif et décevant.* »

JEAN MARQUÈS.

Pour ou contre la ceinture de sécurité

Dijon. — *Pour ou contre le port de la ceinture de sécurité ?* « Celle-ci a-t-elle remplacé la ceinture de chasteté ? », *a dit l'un des rapporteurs du 35e congrès de Dijon.*

En 1972, 26 % des conducteurs consentaient aux petits clics pour éviter « le grand choc », tandis que 80 % des usagers de la route étaient pour le port obligatoire de la ceinture.

Hélas ! En 1976, cent mille procès-verbaux étaient dressés par les forces de police et la gendarmerie à l'encontre des contrevenants.

Faut-il se fier aux statistiques ? Les incendies de voitures ne représentent que 1,6 % des accidents mortels ; par contre, 7 % des victimes ont été éjectées de leur véhicule où ils n'étaient pas attachés ; enfin, il semblerait qu'il y ait plus de tués non ceinturés que de tués ceinturés, dans une proportion de 2,6 %. Certes, rétorquent les adversaires de la ceinture de sécurité, il n'y a pas que ces moyens pour limiter le nombre des morts sur les routes. Et puis la liste des méfaits de la ceinture est longue : fractures du sternum, compressions abdominales, paraplégies, etc.

Dans ce cas, à qui la faute ? « Puisque c'est l'Etat qui impose le port de la ceinture de sécurité, *répond Me Jean-Louis Dorey, du barreau de Dijon*, sa responsabilité devrait être engagée lorsque la ceinture s'avère néfaste, dangereuse, voire meurtrière. »

Depuis le 1er juillet 1973, date à laquelle la ceinture a été rendue obligatoire pour les conducteurs et les passagers, que de débats passionnés ! Ils ne sont pas terminés, car la même question revient chaque fois qu'un accident mortel se produit : « Que se serait-il passé si... » — C. M.

La région parisienne

EN 1979

Invalides-Orsay rails dans rails

La jonction entre la gare des Invalides et la gare d'Orsay est à la S.N.C.F. ce que la liaison Auber-Nation est à la R.A.T.P. Il s'agit en effet de créer une grande liaison régionale en faisant se rencontrer les deux lignes existantes.

La réalisation d'un tel projet décidé en 1975 (mise en service prévue en 1979) aura nécessité plusieurs grandes opérations techniques, notamment le creusement du tunnel de liaison et le réaménagement des deux gares.

La construction du tunnel, long de 841 mètres, haut de 5 mètres et large de 8, aura imposé la modification de tous les réseaux installés dans le sous-sol parisien : ainsi 1 000 mètres d'égouts, 1 300 mètres de canalisation de gaz, 3.900 mètres de canalisation d'eau, plusieurs kilomètres de câbles pour l'E.D.F. ont-ils été construits. Les travaux ont enfin nécessité la déviation du collecteur de Bièvre, la stabilisation du pont de la Concorde et le franchissement de trois lignes de métro.

La nouvelle gare des Invalides comportera quatre voies. La gare actuellement en service sera agrandie pour accueillir ces nouveaux équipements ainsi que la gare d'Orsay qui aura la même capacité.

Le coût total du projet était estimé à 260 millions de francs en 1974.

En 1979, la nouvelle liaison régionale sera mise en service. La ligne desservira alors la banlieue ouest de Saint-Quentin-en-Yvelines via Versailles et la banlieue sud-ouest : Dourdan, Saint-Martin-d'Etampes, Juvisy, Orly. Un million de personnes, soit 10 % de la population de l'Ile-de-France, bénéficieront directement de cette nouvelle liaison. En outre, neuf stations parisiennes (dont sept en relation avec le métro) permettront la desserte du front de Seine (quinzième arrondissement), des quartiers d'Austerlitz, de Bercy (douzième arrondissement) et de l'Opéra.

MINICARS POUR HANDICAPÉS

Un service de minicars pour handicapés a été inauguré le samedi 14 mai à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine). Le centre d'action sanitaire et sociale de la ville, avec l'aide de l'Association pour les inadaptés et handicapés de la région ouest de Paris, qui regroupe neuf cents adhérents, a mis en place ce nouveau système de transport, composé de deux minicars à neuf places et d'une voiture de six places. Cette expérience devrait être élargie au cours des mois à venir.

Les minicars fonctionneront sur un circuit fixe ou à la demande de leurs usagers.

800 kilomètres d'autoroutes dans douze ans ?

De l'ambition sans crédits

M. Lucien Lanier, préfet de Paris et de la région Ile-de-France, a présenté, le vendredi 13 mai, le programme routier qu'il propose aux élus de la région parisienne pour les années à venir.

La route en région d'Ile-de-France, c'est tout d'abord des chiffres : 3 270 000 véhicules, 10 000 kilomètres de voies routières, 500 kilomètres d'autoroute et de voies express ; et quelques constatations : si 60 % des trajets Paris-Paris et Paris-banlieue se font par les transports en commun, la voiture particulière est le mode de transport le plus utilisé (dans 66 % des cas), pour les déplacements banlieue-banlieue. L'encombrement des réseaux actuels et les prévisions démographiques (2 millions d'habitants supplémentaires en l'an 2000 en région parisienne ce qui aura pour effet d'accroître de 40 % le nombre des déplacements) ont amené les responsables régionaux à mettre au point un ambitieux programme qui aboutirait notamment au doublement du réseau autoroutier qui devrait atteindre 800 kilomètres en 1990.

Reprenant les propositions du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, M. Lanier propose aux élus de donner la priorité aux transports collectifs dans la zone dense qui s'étend jusqu'à la rocade A 86 à 6 kilomètres de Paris. Ainsi seront abandonnés tous les anciens projets de voies rapides : seules deux radiales, l'autoroute A 15 (Paris-Pontoise) et l'A 14 au nord-ouest de la capitale seront construites. En revanche, à l'extérieur de la zone dense, où les déplacements sont assurés en majorité par les véhicules particuliers, un certain nombre d'infrastructures à grande capacité sont prévues. Ainsi le programme proposé aux élus offrira trois priorités : boucler les rocades (A 86, A 87), terminer les deux dernières radiales de l'Ile-de-France (A 14, A 15) et desservir les cinq villes nouvelles de la région.

Mais un tel programme, chiffré pour les VII°, VIII° et IX° Plans à 17 milliards de francs, sera bien difficile à mettre en œuvre à l'heure des restrictions de crédits, et déjà le VII° Plan se contentera de terminer les opérations engagées au VI° Plan. En 1977, seules cinq opérations nouvelles seront entreprises : deux sections de l'A-86 (dans les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne), une section de l'A-87 (en Seine-Saint-Denis), l'autoroute G-4 (en Seine-et-Marne), la voie F-6 (dans l'Essonne). Enfin, au cours des prochains mois, M. Lanier va proposer aux élus de l'Ile-de-France un plan de circulation régional, afin de coordonner l'ensemble des actions dans le domaine des transports.

Le préfet de région a, d'autre part, souligné la nécessité de trouver de nouvelles ressources financières que celles de l'Etat et de la région afin de mener à bien ce programme routier.

En effet, durant les années précédentes, les crédits « transports » de la région parisienne étaient affectés pour 80 % aux routes et pour 20 % aux transports collectifs. Aujourd'hui, les transports en commun bénéficient de 80 % des crédits régionaux. Le programme routier de la région se caractérise à la fois par son ambition... et son absence de moyens.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

POINT DE VUE

Misère verte

par JACQUES TOUTAIN (*)

Le président de la République a indiqué, à l'occasion de la Journée nationale de l'arbre, qu'il n'oubliait pas « *le cas des collectivités locales qui, au prix de sacrifices financiers parfois lourds, s'efforcent de protéger leur environnement en refusant l'urbanisation massive* ». Il a ajouté : « *Les communes vertes ne doivent pas en effet être pénalisées par rapport à d'autres. J'ai demandé qu'une étude soit menée sur ce sujet* »

En attendant les résultats concrets *de cette étude, dans les communes* vertes, c'est la misère verte. Quelle est leur situation ?

Les communes vertes, et tout particulièrement celles qui sont situées à proximité des agglomérations, jouent un rôle fondamental pour la défense et l'amélioration de l'environnement. En Ile-de-France, les communes de la vallée de la Bièvre, regroupées depuis 1968 dans un syndicat de défense et de protection, sont un vivant exemple. Elles se défendent avec intransigeance contre le béton, les entreprises des promoteurs, les percées autoroutières et les nuisances aéronautiques. Leurs forêts et leurs espaces naturels offrent des lieux de détente et d'oxy*génation profitables à l'ensemble des* habitants de la vallée, mais aussi à d'autres, parisiens ou banlieusards.

Pourtant, le rôle de pionnier joué par ces communes les conduit peu à peu dans une impasse financière dont elles ne sortiront pas seules. Ayant refusé l'installation sur leur territoire d'activités industrielles nouvelles et de grandes surfaces commer*ciales contraires à leur vocation* naturelle, elles sont pratiquement dépourvues de taxe professionnelle.

A Jouy-en-Josas (8 168 habitants), commune de la vallée de la Bièvre, dont la superficie totale est de 1 035 hectares et la surface boisée de près de 600 hectares, le produit de la taxe professionnelle par habitant est de 99 francs. En revanche, dans d'autres communes des Yvelines, mais qui, elles, sont industrielles, il est de 304 F à Limay (9 024 habitants), de 1 233 F à Aubergenville (10 242 habitants) et de 1 914 F à Porcheville (2 870 habitants). En conséquence, les impôts personnels pesant sur les ménages (taxes foncières, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont nettement plus élevés dans les communes vertes que dans les communes industrielles : Jouy-en-Josas, 285 F ; Limay, 225 F ; *Aubergenville, 219 F ; Porcheville,* 66 F. (Chiffres 1976 par habitant.)

Malgré cette forte pression fiscale, l'écart entre les dépenses de fonctionnement des communes vertes et celles des communes riches en taxe professionnelle s'aggrave : Jouy-en-Josas, 851 F ; Limay, 892 F ; Aubergenville, 1 879 F ; Porcheville, 1 383 F. (Chiffres 1976 par habitant.)

Pour les unes : un recrutement aisé de personnel communal, des services sociaux efficaces et diversifiés, des gymnases et des piscines, des complexes sportifs, des subventions substantielles aux associations locales, les transports publics gratuits ou presque. Pour les autres : une administration insuffisante, l'obligation de tout faire avec rien, des budgets de plus en plus déséquilibrés, et, au bout du compte, la « misère verte ».

On connaît la réponse habituellement faite à ceux qui soulignent le caractère intolérable de telles disparités. La verdure et la tranquillité se paient. Les habitants des communes vertes sont en principe épargnés par *les pollutions industrielles et esthé*tiques. Ils doivent donc accepter par rapport à leurs voisins un alourdissement relatif de leur taxe d'habitation, en même temps que des services municipaux réduits au minimum. Ce raisonnement commode, bien fait pour perpétuer les rentes actuelles de situation, rend à mesure que le temps passe un son de plus en plus fêlé.

Les études de revenus menées à Jouy-en-Josas, avec le concours des services fiscaux, montrent que les habitants des communes vertes sont loin d'appartenir tous aux catégories privilégiées de la société française. Les revenus déclarés par les Jovaciens se situent dans la moyenne des revenus déclarés par les familles pour l'ensemble du département des Yvelines. Les habitants des communes vertes n'acceptent plus d'être privés de crèches municipales, de haltes-garderies, de centres aérés et d'équipements sportifs ou de loisirs sous prétexte que leur cadre de vie *est encore préservé. Certes leurs* nuits sont parfois plus tranquilles et plus reposantes. Mais ils travaillent en majorité en dehors de la cité, faute d'emplois en nombre suffisant à proximité. Ils sont plus que d'autres soumis aux migrations alternées domicile-travail. Ils ont plus que d'autres besoin de l'aide de la collectivité locale pour résoudre leurs problèmes sociaux et familiaux (garde des enfants, assistance aux parents âgés, etc.), qu'aggrave chaque jour une trop longue absence du foyer. Quant à la nature, ils en jouissent surtout en fin de semaine, comme les habitants des communes industrielles qui viennent passer le week-end dans leurs forêts préservées.

Pour ces communes vertes, une aide extérieure est devenue indispensable et urgente, que celle-ci soit apportée par une subvention spécifique de l'Etat ou par une véritable péréquation de la taxe professionnelle.

La loi du 30 juin 1975 remplaçant la patente par la taxe professionnelle a soulevé la tempête de protesta*tions que l'on sait.* A la faveur de cette réaction de rejet, on s'est gardé de souligner que la réforme marquait l'enterrement de tous les projets antérieurs de péréquation de l'impôt professionnel entre communes riches en activités taxables et communes dépourvues d'installations industrielles et commerciales d'envergure. Le syndicat occulte des maires des grandes villes et des collectivités locales industrielles, fort bien représenté sur toutes les travées de l'Assemblée nationale et du Sénat, l'a une fois de plus emporté.

Aujourd'hui, le seul élément correcteur des inégalités de potentiel fiscal entre les communes est constitué par le mécanisme de répartition du versement représentatif de la taxe sur les salaires (V.R.T.S.) grâce auquel la dotation de chaque commune est d'autant plus élevée que la pression fiscale sur les ménages est plus forte. Mais précisément, le rapport de la commission Guichard propose de supprimer le V.R.T.S. et par voie de conséquence cette timide mesure de justice fiscale.

Si une telle politique d'étouffement *est poursuivie, les communes vertes* seront vite contraintes de renoncer à préserver les espaces naturels, faute de ressources propres et de consensus populaire. Leurs habitants se lasseront d'avoir pour seul choix un sous-équipement sans espoir ou des charges fiscales doubles ou triples de celles des communes voisines. Sitôt passés la crise économique actuelle et l'engouement présent pour l'écologie, les équipes municipales en place devront céder le pas aux bétonneurs, aux promoteurs d'immeubles collectifs et d'hypermarchés, prétextes à de nouvelles offensives autoroutières à travers les massifs forestiers. Les communes vertes seront acculées à abandonner la politique en faveur de l'environnement qu'elles ont, non sans mal, menée jusqu'à maintenant.

(*) Maire de Jouy-en-Josas, conseiller général des Yvelines.

PONT DE CHARENTON-PONT DE SURESNES

EN BATEAU

LA LIGNE DU FLEUVE

M. JACQUES CHIRAC a relancé, le jeudi 12 mai, « l'idée d'utiliser la Seine pour les transports de voyageurs dans Paris et la région parisienne. La municipalité de Paris, a indiqué le maire de la capitale, prendra bientôt une décision de principe à ce sujet

M. Chirac a évoqué ce projet à l'occasion de l'inauguration du premier bateau aspirateur à ordures mis en service sur la Seine pour récupérer les détritus ou les hydrocarbures flottant sur le fleuve. Inauguration à laquelle participaient également MM. Lucien Lanier, préfet de Paris et de la région Ile-de-France : Michel Giraud, président du conseil régional ; Jacques Trorial, président du Port autonome de Paris, et Paul Pernin, adjoint au maire, chargé des problèmes de l'eau. Ce bateau nettoyeur auquel a été donné le nom d'un poisson amateur de déchets, le Silure, aspire à l'aide d'accélérateurs d'eau, les détritus qui sont ensuite recueillis dans des bennes.

L'idée d'utiliser la Seine pour le transport de voyageurs n'est pas neuve : en 1867, les « bateaux-mouches » emmenaient les Parisiens jusqu'à Charenton (Val-de-Marne), cinq ans plus tard, les « hirondelles parisiennes » circulèrent entre Pont-Royal et Suresnes (Hauts-de-Seine). En 1886, la Compagnie générale des bateaux parisiens regroupait tous les concessionnaires. Quarante-deux millions de voyageurs utilisèrent ce moyen de transport au cours de l'année 1900. L'apparition du métro mit fin à ces expériences en 1917. Après deux nouvelles tentatives en 1921 et 1940, il fallut attendre 1971, la grève des transports, pour voir à nouveau les vedettes circuler sur la Seine.

M. Pierre Boulesteix, ingénieur des ponts, a étudié la possibilité de faire renaître le « transport sur Seine » (le Moniteur des travaux publics, du 11 avril 1977). Il s'agirait de créer une ligne Pont de Charenton-Pont de Suresnes. Une trentaine de bateaux sillonneraient ainsi le fleuve. La durée du trajet entre les deux points ne devrait pas dépasser une heure. Six stations intermédiaires seraient aménagées, dont quatre dans Paris. L'intervalle de passage des bateaux serait de trois à quatre minutes à l'heure de pointe

Deux mille voyageurs à l'heure de pointe, trois millions d'usagers par an, telles étaient les estimations faites en 1972, lors de la réouverture du dossier, mais, depuis lors, la décision de relier les gares d'Invalides et d'Orsay, qui aboutira à créer dans Paris une ligne suivant peu ou prou le même chemin, risque d'entraîner la diminution de cette clientèle potentielle.

Le coût de fonctionnement — quinze millions par an — et les incertitudes qui pèsent sur la clientèle d'un tel projet ont, jusqu'à présent, découragé les exploitants éventuels qui auraient voulu tenter l'aventure.

Pas de budget... et un trou budgétaire

FAILLITE A MAUREPAS

La municipalité de Maurepas (Yvelines) est en faillite : au 31 décembre 1976, il lui manquait 4 millions de francs pour boucler son budget. La nouvelle équipe municipale, dirigée par M. Michel Miserey (P.C.), met en cause la gestion de la précédente (favorable à la majorité).

La commune de Maurepas, intégrée dans la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, n'a pas de trésorerie propre, puisque c'est le syndicat communautaire d'aménagement (S.C.A.), super-conseil municipal, qui groupe les onze communes de l'agglomération, qui lève l'impôt et paye les frais engagés par les municipalités. Or il semble qu'à Maurepas ce système n'ait jamais réellement fonctionné depuis la création de la ville nouvelle.

« *En 1973,* explique M. Candido Galbiati, conseiller municipal, *le S.C.A. était prêt à prendre en charge les emprunts contractés par Maurepas, or la municipalité n'en a fait la demande que tardivement, voici seulement quelques mois; les fonds n'ont donc pas été versés dans leur intégralité à la commune. D'autre part, au cours des années suivantes, l'ancienne municipalité n'a pas demandé au S.C.A. de financer ses investissements : la municipalité n'est, en effet, remboursée par le S.C.A. que si elle lui présente ses factures, ce qui n'a pas été fait. Toutes ces négligences se sont traduites par un trou de 2,5 millions de francs.* »

Pour le reste, la nouvelle équipe municipale met en cause la gestion de l'ancienne : « *L'E.D.F., qui n'a pas été payée depuis deux ans, a demandé un prélèvement automatique sur le budget de la commune,* affirme M. Galbiati. *Nous avons été obligés de changer de fournisseur pour les cantines scolaires, car le précédent menaçait de nous « couper les vivres ». Les cars de ramassage scolaire roulent avec des pneus cloutés, car nous n'avons pas les moyens d'en payer des neufs. Enfin nous ne savons pas comment nous allons payer les cent quatre-vingt-douze employés municipaux sur le budget de cette année.* »

« *Ce déficit,* répond M. René Ressejac-Duparc, ancien maire de Maurepas, *n'est en fait que la dette contractée par le syndicat communautaire à notre égard. Nous n'avons plus de trésorerie depuis la création de la ville nouvelle. Conformément à la loi nous avons demandé au S.C.A. de financer nos investissements, ce qu'il n'a pas fait en dépit des démarches que nous avons entreprises auprès de lui.* »

La nouvelle équipe municipale se demande comment résorber un tel déficit. Le préfet, à qui les élus ont adressé une demande de subvention, les a renvoyés au syndicat communautaire. « *Ce trou financier ne nous est pas imputable,* répond M. Mario Urbanet (P.C.), nouveau président du S.C.A. *Nous n'envisageons donc pas d'aggraver la pression fiscale de la ville nouvelle pour le combler. Nous avons demandé aux pouvoirs publics une subvention afin de faire face à ces difficultés, puisque la situation de Maurepas est imputable à la politique menée par le gouvernement. Néanmoins, compte tenu de la situation dramatique dans laquelle se trouve la ville de Maurepas, le S.C.A. fournira une aide de trésorerie à la nouvelle municipalité.* »

A la préfecture, on étudie le dossier... — M.-C. R.



face aux critiques de l'urbanisme, jacques riboud répond:

Monsieur le Président, vous n'avez pas bien regardé...

Le Président de la République vient de définir la nouvelle politique d'urbanisation de la France. Il écrit ceci :

"Je survolais, en hélicoptère, la région parisienne, et, dans les nouveaux programmes de maisons individuelles, il n'y avait pas un seul arbre... En France, on ne plante pas d'arbres. Il en faudrait 3 ou 4 par maison individuelle".

Sur les 170 ha déjà construits de Verrière-Maurepas, il y a des arbres. Nous en avons planté plus de 13.000 autour de 3.080 maisons, et même créé, il y a dix ans, une pépinière. Cependant, Verrière-Maurepas n'est pas un village, mais une petite ville car pour créer des cités harmonieuses où les hommes vivront heureux il faut :

"réconcilier la maison individuelle et la ville".

... comme le recommande le Président,

Verrière-Maurepas est la plus grande unité urbaine nouvelle (20.000 habitants) qui, avec ses rues sinueuses, ses petites places ornées de statues et de mosaïques, ses impasses, ses squares,

"Laisse aux habitants un plaisir gratuit, celui de la découverte d'une ville et d'un paysage"

... comme le recommande le Président.

Avec ses façades décorées, ses balcons ouvragés, ses toits de tuiles aux multiples couleurs, c'est la seule cité nouvelle dont l'architecture, tout en évoluant, se rattache aux formes d'autrefois et,

... comme le recommande le Président,

"Témoigne d'une adaptation dans la continuité sans, pour autant, tomber dans le passéisme".

Verrière-Maurepas est la seule à faire la démonstration concrète de cet *URBANISME PROVINCIAL* dont nous avons fait, depuis vingt ans, le thème même de notre politique d'urbanisme, et de nos campagnes d'informations, en même temps que nous le mettions en application; ce qui est exactement

... ce que recommande le Président,

tout en affirmant son *"goût provincial."*

Verrière-Maurepas entreprend de retrouver ce qui faisait le charme des villes d'autrefois et,

... conformément à ce que recommande le Président,

"De reconstituer, avec des techniques modernes, l'environnement psychologique et culturel des villes anciennes" "en mêlant maisons individuelles" (3.080) *"et petits collectifs"* (1.650 appartements), créant ainsi,

"Un urbanisme à la française qui ne se borne pas à imiter mécaniquement des modèles conçus pour d'autres pays".

Construite ex nihilo, dans les champs et à côté des bois, elle respecte

... comme le recommande le Président,

"Les identités particulières de la campagne et de la ville, et permet aux habitants de bénéficier de ces deux espaces également vivants et complémentaires".

Verrière-Maurepas est le premier et le plus important exemple issu de l'initiative privée, d'une réaction contre le gigantisme et la concentration. Avec une densité de 28 logements à l'hectare — le tiers de celle des *grands ensembles* — il observe cette *densité modérée*

... que recommande le Président.

Dans une ville bien conçue, ajoute-t-il, il faut *"que se rencontrent des enfants et des personnes âgées".*

C'est à cette fin — et de notre propre initiative — que nous avons construit au cœur de la ville — et non à la périphérie — une Résidence pour retraités (66 appartements) au voisinage immédiat d'un mail, avec des bancs et des parterres où jouent les enfants.

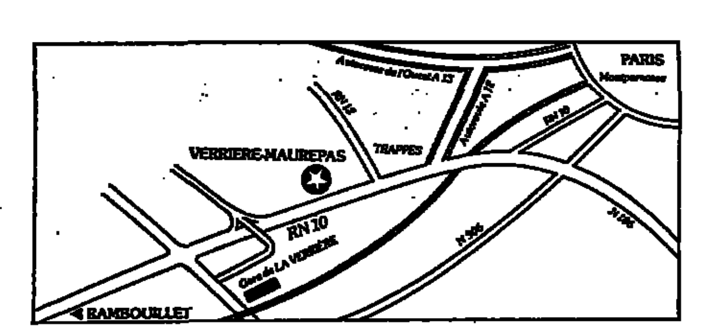
... Le Président recommande

"De procurer aux habitants toutes les commodités à portée de la main, et non pas à distance de route".

A Verrière-Maurepas, encore une fois de notre propre initiative, et le plus souvent sans attendre de décision administrative nous avons dessiné et construit : Maison des Associations, centre médical, garderies d'enfants, église (900 places), foyer de travailleurs (188 lits), gendarmerie, centre sportif, piscine, Hôtel des Postes (avec un centre de tri régional), magasins (80), écoles (50 classes), Hôtel de Ville, des bureaux, des ateliers, un Centre de Protection Maternelle et Infantile, une Maison du Troisième Age, un marché forain, un hôtel-restaurant (75 chambres), un garde-meubles, un centre artisanal (18 échoppes)...

... Le Président aurait pu voir... tout ce qu'il recommande,

lorsqu'il a réuni dernièrement ses Ministres à Rambouillet, car les maisons individuelles de Verrière-Maurepas, à courte distance de Versailles, bordent la RN 10, qu'il a parcourue, sur près d'un kilomètre huit cents.



Mais il est vrai que ce qu'il aurait vu n'est pas conforme au style froidement géométrique **qui, hier encore, était le style officiel; et que Verrière-Maurepas a été conçue, dessinée, réalisée, non sans luttes, en opposition complète avec l'urbanisme** compact en domino **qui, après avoir été imposé aux Français pendant vingt-cinq ans, a été rejeté par le public et l'est maintenant par le Président.**

S'il avait bien regardé, il aurait trouvé à Verrière-Maurepas le seul exemple à grande échelle du modèle urbain,

... qu'avec toute l'opinion, il recommande.

Jacques RIBOUD.

groupe
RIBOUD
créations urbaines
Direction Commerciale
17, Avenue Gourgaud
75017 Paris.
Tél.: 754 14 00

Ouvrages de Monsieur J. Riboud sur l'urbanisme :
Expérience d'urbanisme provincial (1961) – Les erreurs de Le Corbusier et ses conséquences (1968) – La maison individuelle dans les villes nouvelles (1965) – Développement urbain, Recherche d'un principe (1965) – Stratégie de l'urbanisation (1971).

ARTICLES SUR L'URBANISME PUBLIES PAR JACQUES RIBOUD DEPUIS 1967

Urbanisation : Récit d'une expérience (n° 776) – Polémique autour de Le Corbusier (n° 794) – La ville de Grasse devant le projet d'Oscar Niemeyer (n° 795) – Paul Delouvrier et les villes nouvelles (n° 798) – Bourrage et bourgeonnement ou complexe en grappe? (n° 803) – Défense du département (n° 807) – Les frontières de la ville : les espaces interstitiels (n° 809) – Pathologie du débordement urbain (n° 811) – Un château d'eau payé trois fois (n° 817) – Les afflictions du citadin ; leur cause profonde (n° 820) – Les facteurs antagonistes de l'urbanisation (n° 826) – Le crépuscule du domino (n° 831) – Après le R.E.R. (Réseau Exclusivement Radial), le R.B.B. (Réseau Banlieue-Banlieue) (n° 833) – Trois roues et une pédale de frein (n° 835) – De l'Elysée à la Défense ou l'occasion manquée (n° 838) – Le trottoir (n° 840) – Un cas clinique de gigantisme (n° 841) – Quelques enseignements d'un voyage à l'Est (n° 845) – Un grand futur pour le haricot vert (n° 853) – Propos sur les Miss (n° 858) – Mélancolie de l'urbanisme (n° 861) – L'universalité de la grappe (n° 863).

Citations de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing, extraites pour la plupart de la brochure : "Pour un environnement à la française".

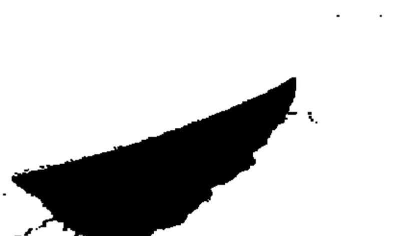
Les ouvrages de Jacques RIBOUD sur l'urbanisme, sont diffusés par les Editions de la R.P.P. (Revue Politique et Parlementaire), 88 bis, rue Jouffroy, 75017 PARIS - tél. 267.05.43.

STORM

PONT DE CHARENTON-PONT DE SURESNES EN BATEAU

LA LIGNE DU FLEUV...

FAILLITE A MAUREPAS



Faites valider vos bulletins chez tous les dépositaires portant l'enseigne

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Retour en Franche-Comté

POINT DE VUE

La longue journée des élus locaux

par JOSEPH PINARD (*)

DEPUIS une dizaine d'années, un clivage s'est établi, dans notre pays, entre le statut des responsables syndicaux et celui *des élus locaux dans notre pays.* Les syndicalistes ont du temps et des moyens matériels pour exercer leurs responsabilités ; les élus poli*tiques non parlementaires n'ont* pas vu, parallèlement, les conditions d'exercice de leur mandat s'améliorer.

Il est de plus en plus fréquent qu'un congrès syndical s'ouvre en début de semaine et se termine le vendredi soir, ce qui permet de *concilier responsabilité et vie de* famille... Les congrès politiques eux se tiennent toujours pendant les week-ends...

Je viens d'être élu adjoint chargé du personnel à Besançon : un récent protocole d'accord, conclu entre l'Association des maires et l'ensemble des syndicats du personnel communal, prévoit, pour l'exercice du droit syndical, un crédit de cinq cent cinquante heures par mois dans les villes comptant de deux mille à trois mille agents. Quant aux adjoints, une circulaire prévoit, s'ils sont *fonctionnaires, la possibilité* d'une autorisation d'absence d'une durée d'une journée ou de deux demi-journées *par mois* dans les communes de plus de vingt mille habitants. Et *s'ils ne sont pas fonctionnaires ?*

Bien sûr, les commissions paritaires chargées de gérer la carrière *des personnels communaux se tiennent* pendant les heures de travail : du coup, il est quasiment impossible aux conseillers *municipaux* salariés dans le secteur privé d'y siéger. Les municipalités sont représentées par des élus retraités ou membres des *professions libérales...* Est-ce normal ? N'importe quel comité d'entreprise discute de son budget (modeste) *le matin ou l'après-midi*, un conseil municipal vote un budget (important) de grande ville en se *réunissant à 20 h 30.* Est-ce qu'une telle disparité peut encore durer longtemps ?

Les syndicalistes — et c'est justice — ont réussi à décrocher des moyens en argent (subventions des communes et des départements par exemple) et en temps : les élus *locaux n'ont pas vu leur statut évoluer parallèlement* : la démocratie ne peut qu'y perdre. On va beaucoup parler du rapport Guichard *sur la réforme des collectivités* locales, mais la réforme du statut des élus n'est-elle pas un préalable ?

Sinon nos conseils municipaux (dans les villes surtout) seront de plus en plus peuplés de retraités (avec priorité pour les professions où l'on peut prendre une retraite à cinquante-cinq ans), de membres de professions libérales, maîtres de leurs horaires de travail professionnel, de célibataires et de divorcés non remariés parce qu'il y aura *de moins en moins de femmes* pour accepter l'actuelle situation. Quant aux mères de familles élues, ça n'est surtout pas en avançant de 20 h 30 à 18 h 30 les réunions de commissions ou les séances plé*nières qu'on facilitera leur participation* à la vie communale !

(*) Adjoint au maire de Besançon.

« Le Monde » a publié du lundi 18 avril au samedi 23 avril une série de suppléments consacrés à la région Franche-Comté.

LES LANGUES A L'UNIVERSITÉ

L'université de Besançon, que *l'on qualifie quelquefois* de « franc-comtoise » par gratitude envers les assemblées régionales qui lui accordent leurs crédits, n'est pas, avec dix mille sept cents étudiants, l'une des plus importantes de France. En revanche, elle est de celles qui accueillent le plus grand nombre d'étudiants étrangers.

Ils sont mille trois cents actuellement et auront approché les trois mille à la fin de l'année, venus principalement d'Afrique, du Proche-Orient, d'Asie et des deux Amériques.

La plupart de ces étudiants étrangers passent par le Centre de linguistique appliquée (C.L.A.) de la faculté des lettres. Ce centre, qui fut l'un des premiers établissements de ce genre créés en France, est une assez grosse affaire. Une affaire fragile aussi si l'on songe que son budget annuel (7 millions de francs) ne dépend en rien des subventions et crédits de l'Etat. Les dépenses de *fonctionnement*, représentées essentiellement par le salaire des quatre-vingt-quinze professeurs (dont, pour l'instant, onze vacataires), doivent être couvertes par les droits perçus auprès des stagiaires. *Le choix*, l'étendue, la répartition des activités et l'embauche (ou la non-embauche) du personnel enseignant est donc fonction du nombre de « clients ». Comme, en outre, les « prix de vente » des cours subissent la dure loi de la concurrence, l'obligation qui est faite aux responsables de ce service public d'avoir à le gérer de la même façon qu'une entreprise privée leur donne bien des soucis.

Cela n'empêche pas le Centre de se préoccuper de recherche et de pouvoir se vanter d'avoir mis au point des méthodes d'alphabétisation adoptées par la fédération régionale des travailleurs immigrés et par la régie Renault.

Le C.L.A. de Besançon, qui prépare au diplôme de professeur de français à l'étranger, ne reçoit pas que des étudiants. Ses cours de langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, russe, portugais et bientôt italien) sont ouverts au public. C'est ainsi que depuis trois ans le Centre de linguistique appliquée de Besançon assure la formation en anglais des pilotes d'Air France.

CLAUDE FABERT.

AU CENTRE CULTUREL PIERRE-BAYLE DE BESANÇON

Pas de place pour les idées reçues

LE centre culturel Pierre-Bayle s'est ouvert il y a trois ans dans les locaux de l'ancienne caserne Lyautey. Restaurée à grands frais, la belle maison militaire abrite aussi le Centre d'initiation à la lecture et aux arts de l'enfance (dénomination savante pour bibliothèque enfantine). Dans de très vastes salles blanches et voûtées, des tout-petits, et des moins petits (ils ont en principe de quatre à quatorze ans), évoluent librement au milieu des deux mille ouvrages mis à portée de leurs mains. Certains, assis en rond, écoutent une grande personne lire pour eux des histoires, d'autres, sagement, dessinent. Plus loin, ils sont très occupés à peindre, tandis que, au fond de l'atelier, trois petites filles pétrissent de la pâte à modeler. « Atelier », c'est cela. Oui, le centre est plus qu'une simple bibliothèque : on y apprend même aux enfants les rudiments de l'imprimerie. Et si, le mercredi après-midi, beaucoup de parents confondent bibliothèque et garderie, les jeunes usagers semblent faire la différence. Ils reviennent, nombreux. L'ensemble de ces activités gratuites est organisé par deux ou trois personnes aidées par des contractuels. Aux Clairs Soleils et à Planoise, en dehors de « la boucle » du Doubs, deux autres bibliothèques fonctionnent en liaison avec celle-ci : « C'est moins facile là-bas, *dit la responsable du centre.* Les histoires ne les intéressent guère, et les seuls livres très demandés sont des guides pratiques. C'est autre chose. »

Elle parle des petits de « là-bas ». Mais les « grands » de la banlieue de Besançon viennent-ils, eux, au Centre de recherche et d'information, qui, à côté de la bibliothèque enfantine, offre l'essentiel des activités du centre culturel Pierre-Bayle ? Et même... Les habitants du centre ville, les élèves du lycée sont-ils vraiment des habitués des salles du C.R.I., ouvertes de 10 à 22 h. chaque jour ?

L'adjoint au maire, qui avait eu l'idée, l'initiative de cette « structure » culturelle assez particulière, avait chargé les quelque dix animateurs employés au C.R.I. d' « élaborer une information complète et critique dans tous les domaines afin de démasquer les idées reçues toutes faites, par le biais d'une analyse rigoureuse et honnête, exposant toutes les prises de position ». *L'équipe municipale vient de changer. Le C.R.I. est là. Son fonctionnement a déjà coûté à la ville quelque 100 000 francs. Et si ces sommes lui ont été consacrées au détriment peut-être d'associations comme celle du Centre culturel populaire de Palente-lès-Orchamps, il ne semble pas être question de remettre en cause l'existence du C.R.I., sa raison initiale d'être.*

Selon M. Desvallières, nouvel adjoint chargé du service culturel de la mairie, le C.R.I. doit constituer « un contrepoids, un antidote ». « Il n'y a pas, *dit-il*, de culture sans contestation. Le centre Pierre-Bayle *offre* un espace de liberté, de contre-information. On peut même y critiquer l'action de la municipalité. C'est le rôle de l'opposition à sa majesté. » *Les animateurs en place, en quelque sorte des fonctionnaires, attendent de voir : ce socialiste ne va-t-il pas leur demander plus, ou plutôt leur demander autre chose que leur précédent protecteur, radical-socialiste ?*

Universitaires pour la plupart, ils ont de l'action culturelle une idée assez tranquille. Il est en effet pour le moins optimiste de croire qu'il suffit d' « animer » *un lieu pour que les gens y viennent... l'animation consistant ici d'une part à offrir, en lecture publique, journaux, hebdomadaires et mensuels (le C.R.I. est abonné à plus de trois cents publications), d'autre part à confectionner des dossiers d'information et des « panneaux montages d'actualité ». Ces articles muraux, sortes de dazi-baos sur des sujets déterminés chaque semaine, sont impeccablement calligraphiés. A l'entrée, l'un d'eux, circulaire, est réservé en permanence à la censure, c'est-à-dire aux atteintes à la liberté d'expression commises* « en quelque point du globe que ce soit ».

« Une plus large réflexion » *est fournie enfin par les six ou sept expositions annuelles : élaborées par l'équipe du centre, sur place, celles-ci sont accompagnées de montages audiovisuels, suivies de débats. Débats houleux la fois où, aux murs, avaient été accrochés les bilans des sociétés anonymes de Besançon... On a ainsi « exposé » les projets du grand canal, montré ce que pouvait être le show business ou la « désobéissance civile », réalisé sous le titre « S.O.S. bon sens » un montage sur « le commerce de la crédulité », réuni les Bizontins au cours d'un « forum santé ».*

De bonnes idées. Pas trop dangereuses, puisque, circonscrites en un lieu, presque aseptisées, elles s'adressent à ceux qui veulent bien venir les recevoir ou les ont déjà reçues. Cependant, en 1976, il a été décidé de faire circuler les expositions, ceci en collaboration avec les associations locales et le service régional des affaires culturelles. Un premier pas peut-être... Faute de cette nécessaire liaison avec ceux pour qui la vie culturelle passe aussi par la diffusion — même la diffusion de spectacles, — le centre Pierre-Bayle, institution certes originale et unique en province, risquerait de s'enfermer dans sa tour dorée. Une tour de papier : rien ne vieillit plus vite qu'un dossier de presse, aussi complet, aussi virulent soit-il.

MATHILDE LA BARDONNIE.

LES ESPACES VERTS DE MONTBÉLIARD

Après notre article sur les anciennes gravières de Franche-Comté transformée en espace vert (le Monde *du 8 avril 1977*), *nous recevons de M. André Boulloche, président du district urbain de Montbéliard, les précisions suivantes :*

« Le district urbain du pays de Montbéliard avait décidé dès 1971 de faire un très gros effort dans le domaine de l'environnement. L'aménagement des ballastières de Bart était une des opérations prévues, qui comprenaient également : l'aménagement des plans d'eau de l'autoroute A 36 avec calibrage de la rivière Savoureuse (actuellement en cours d'étude) ; l'aménagement des berges du Doubs et de l'Allan (300 000 francs de travaux ont déjà été faits) ; l'aménagement de la zone des Pouges et du Redon, à Arbouans (les acquisitions sont en cours).

» En ce qui concerne plus particulièrement les gravières de Bart-Courcelles, le district les a achetées en vue de les aménager. L'opération a été longue et a nécessité une déclaration d'utilité publique ; elle nous a coûté 500 000 francs. Les travaux de transformation en espace vert vont se monter à 700 000 francs, sur lesquels la part du district est de 150 000 francs, qui s'ajoutent au prix des acquisitions. »

L'AVENIR DE RHONE-POULENC

Après notre article intitulé « Si en 1978... » dans le supplément sur la Franche-Comté (*le Monde* du 22 avril) dans lequel nous analysions les perspectives de l'emploi à Besançon, M. L. Manjot, directeur de l'usine Rhône-Poulenc à Besançon, nous demande de préciser que, « *depuis 1966, cette usine a investi 200 millions en francs d'aujourd'hui, ce qui représente le quart de la valeur actuelle des investissements de l'usine* ».

[En réalité, cette somme n'a pas correspondu à des augmentations de la capacité de production, mais plutôt à de la maintenance, au remplacement de machines, au lancement de nouveaux produits et à l'amélioration des progrès techniques.

L'usine de Besançon emploie deux mille deux cents personnes, mais il est prévu que les effectifs doivent, à l'avenir diminuer régulièrement. Des procédures de « préretraite » à cinquante-sept ans sont appliquées. L'effectif total en décembre 1977 aura diminué de cent trente personnes par rapport à décembre 1976. Pour l'avenir, notamment aux chapitres des investissements et de l'emploi, les responsables de l'usine de Besançon restent très discrets jusqu'à ce que les études engagées par le groupe Rhône-Poulenc (branche textile) sur sa stratégie à moyen terme soient terminées.]

D'UNE RÉGION À L'AUTRE

Corse

Attentat contre l'imprimerie du journal « Arriti » à Bastia

De notre correspondant

Bastia. — L'imprimerie de l'hebdomadaire autonomiste *Arriti*, située à la sortie nord de Bastia, a été complètement détruite par l'explosion d'une charge de plastic suivie d'un incendie, dans la nuit du 14 au 15 mai vers 2 heures du matin. L'« Associu di Patrioti Corsi », principal mouvement autonomiste de l'île, perd, avec cet attentat, l'essentiel de ses moyens de propagande.

L'A.P.C. déclare dans un communiqué : « *Malgré son sens aigu des responsabilités et sa volonté éprouvée de protéger la paix civile, le mouvement est parfaitement conscient du fait que désormais les provocateurs anticorses interprètent son sens de la mesure comme une démission.* » D'autre part, « *et sans vouloir dramatiser une situation déjà trop grave, mais afin de situer clairement les tenants et les aboutissants de ces agissements criminels et intolérables* », l'A.P.C. annonce pour le mardi 17 mai une conférence de presse du docteur Edmond Siméoni, à laquelle sont conviés « *les partis politiques démocratiques, les élus de progrès, les forces syndicales, socio-professionnelles, culturelles, et les mouvements frères* ».

Parmi les autres réactions à cet attentat, celle de M. François Giacobbi, président du conseil régional (M.R.G.), qui rappelle sa condamnation de toujours de toutes les violences, d'où qu'elles viennent, et qui ajoute : « *Cet attentat est une atteinte à la liberté d'expression de la presse, liberté sans laquelle il n'y a pas de République.* »

TONI GRAZIANI.

[Le premier numéro d'« Arriti » est sorti au mois de décembre 1966. On lisait alors sous le titre la mention : « Journal de la gauche, hebdomadaire de défense des intérêts économiques insulaires ». En février 1968 il devint « Hebdomadaire d'action régionaliste corse », puis en février 1973 « Ghjurnale di l'Azzione Regionalista Corsa ». Il était l'organe officiel de l'ARC. Lorsque ce mouvement fut dissous, après les événements d'Aléria et de Bastia, en août 1975, « Arriti » a pu continuer de paraître : il était en effet devenu « Hebdomadaire autonomiste corse ».

En fait, « Arriti » a toujours été considéré comme un porte-parole du principal mouvement autonomiste corse : l'ARC, d'abord, et, depuis le 1er février 1976, l'A.P.C.. Il publie notamment les éditoriaux que le docteur Max Siméoni lui fait parvenir du maquis depuis son coup de main du 22 août 1975 contre la cave Cohen-Skalli.]

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

MARINA DE BORMES-LES-MIMOSAS : RÉGULARISATION JURIDIQUE

La situation juridique de la marina de Bormes-les-Mimosas (Var) va être régularisée. Toutes les autorisations ayant été annulées par le Conseil d'État, cet ensemble portuaire et immobilier, réalisé par endigage sur le domaine public maritime, n'avait plus d'existence légale (« le Monde » daté 28-29 novembre 1976).

Conformément au « compromis » négocié par le ministère de l'équipement, la régularisation porte sur les bâtiments existants et sur la construction de quelques immeubles supplémentaires (environ 7 000 mètres carrés de plancher en plus des 17 000 déjà édifiés). Après la concession portuaire, une nouvelle concession d'endigage doit être signée prochainement par le préfet du Var. Elle porte sur 2,5 hectares, mais ne prévoit le transfert de propriété que de 1,7 hectare environ, c'est-à-dire les terrains qui supportent les constructions ; 8 000 mètres carrés initialement destinés à un hôtel et à un groupe d'immeubles resteront dans le domaine maritime.

La circulaire de janvier 1973, qui décidait l'arrêt des constructions privées sur des terrains gagnés sur la mer avait exclu les affaires en cours. Il n'empêche que les nouveaux documents mis au point par l'administration seront vraisemblablement attaqués une nouvelle fois devant le tribunal administratif.

● *19 mai : basse corniche rouverte.* — A partir du 19 mai, la circulation des véhicules automobiles d'un poids total en charge n'excédant pas 6 tonnes sera à nouveau autorisée sur la basse corniche, à Eze, près de Nice. Le trafic des trains de voyageurs sera rétabli à la même date.

Les trafics routier et ferroviaire avaient été interrompus le 5 janvier dernier, après un important éboulement. Un « pont Bailey » a été installé ; la voie ferrée a été protégée.

ILE-DE-FRANCE

● *Paris : vive le vélo !* — « La ronde à vélo » organisée, le samedi 14 mai à Paris, par le Mouvement de défense de la bicyclette, a réuni plusieurs centaines de manifestants entre le Carrousel, l'esplanade des Invalides et le Champ-de-Mars, où trois « zones de dialogue » avaient été prévues.

Les organisateurs de la manifestation ont distribué un questionnaire et des tractes dans lesquels le Mouvement de défense de la bicyclette expose ses buts : aménagement rapide de pistes cyclables pour lutter contre la pollution et le bruit, promotion de la bicyclette pour garantir le bien-être des individus.

RHONE-ALPES

● *Les antinucléaires sur le site de Cruas.* — Une fête antinucléaire organisée pour protester contre le projet de construction d'une centrale nucléaire a rassemblé dimanche 15 mai à Cruas (Ardèche) environ deux mille personnes. La décision a été prise par les manifestants de se rendre ce lundi sur le site pour empêcher « *par tous les moyens* » l'ouverture du chantier. Des militants antinucléaires ont également manifesté le samedi 14 mai lors de l'inauguration de la trente-troisième foire-exposition de Montélimar, dans la Drôme.

Ont pris la parole au cours de la fête de dimanche MM. Haroun Tazieff : « *L'E.D.F., ce n'est pas le bon Dieu mais le diable, et le diable on ne le laisse pas faire* », et Alain Bombard : « *La France est le seul pays au monde pensant seulement au nucléaire dans la diversité des ressources d'énergie* ».

AQUITAINE

● *Vins de Bordeaux.* — L'Union des grands crus classés de Bordeaux vient de décider d'admettre en son sein certains crus « bourgeois » qui ne figurent sur aucun classement, mais dont les mérites sont reconnus par la profession.

● *Manifestation anti-Concorde aux abords de l'aéroport Kennedy.* — Plusieurs centaines d'adversaires du Concorde ont ralenti, dimanche 15 mai, le trafic routier aux abords de l'aéroport Kennedy de New-York. Venus par groupes de dix à quarante voitures, les manifestants ont forcé les autres véhicules à circuler au pas sur plusieurs kilomètres.

Selon les autorités de l'aéroport, moins de cent véhicules ont pris part à la manifestation qui avait lieu à l'appel de la « coalition pour stopper le Concorde ». Les organisateurs, eux, affirment que cinq cents voitures étaient sur les lieux.

ÉQUIPEMENT

A PROPOS DE...

LA PROTECTION DU LITTORAL

Les dernières « fenêtres vertes » du Var

Pour son premier anniversaire, le Conservatoire du littoral, créé par une loi de juillet 1975, mais effectivement mis en place en mai 1976, recevra peut-être un joli cadeau : la première donation, qui pourrait être celle d'un domaine de Cavalaire, dans le Var.

D'autre part, le conseil de rivage de la Méditerranée se réunit ce lundi 16 mai, à Toulon, et doit examiner les nombreuses propositions faites par les élus et l'administration. Les moyens du tout jeune conservatoire sont hors de proportion avec les besoins. L'exemple du Var est édifiant.

Qu'il s'agisse de maintenir le long du rivage des terres agricoles en exploitation, comme au Pradet, ou d'« endiguer » les velléités d'urbanisation de grands propriétaires fonciers qui ont conservé jusqu'à présent un domaine presque vierge, le combat est difficile pour tenir ouvertes les dernières « fenêtres vertes » ouvertes sur la côte varoise. Les pouvoirs publics utilisent les moyens réglementaires à leur disposition, schémas directeurs et plans d'urbanisme, et plus rarement le classement du site. Cela ne suffit pas. Par exemple, le classement de toute la partie ouest du cap Bénat, c'est-à-dire le secteur du cap Brégançon, sur le territoire de la commune de Bormes-les-Mimosas, n'a pas tari tous les espoirs des quelques grands propriétaires des lieux de parvenir à tirer quelque revenu d'une urbanisation, même très partielle, de cette zone exceptionnellement bien protégée. Après avoir échoué dans leur tentative d'obtenir des droits de construire en échange du classement, les propriétaires n'ont, semble-t-il, pas perdu tout espoir. Il faut noter que le classement d'un site n'empêche pas, en soi, toute construction. Il implique seulement, pour tout projet de modification du site, la consultation de la commission supérieure des sites et la signature du ministre : dans certaines circonstances, le plus haut responsable n'est pas le mieux placé pour résister.

A Hyères, l'administration négocie depuis plusieurs années avec la compagnie La Hénin, qui a « hérité » des propriétés des Salins du Midi et qui cherchait à en tirer un autre « sel ». S'il n'est plus question, actuellement, d'édifier une marina dans les Vieux Salins, qui ne sont plus exploités, ni dans les Salins du Pesquier, toujours en activité, il reste un projet de construction dans une pinède située sur la presqu'île de Giens, le long d'une très belle plage : des maisons sous les pins et de petits immeubles seront construits en échange de la cession gratuite à la collectivité d'une partie du bois.

Que faire enfin du cap Cartaya, à la Croix-Valmer ? Qui achètera cette pointe rocheuse, où le Club Méditerranée envisageait la construction d'un village ?

Au total, l'administration espère protéger dans le Var, par le biais des plans d'occupation des sols (onze sur trente sont en application), la moitié du territoire des communes littorales, ce qui représente environ 87 kilomètres de côte sur 354.

Mais ces protections réglementaires ne suffisent pas. Dans certains cas, seule une acquisition par la collectivité garantira une protection définitive et tout le monde compte beaucoup sur le conservatoire du littoral, dont les moyens (11 millions en 1977) sont ridiculement faibles au regard des besoins.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

PUBLICATION JUDICIAIRE

ARRET DE LA COUR D'APPEL DE PARIS
(11e Chambre)
2 Février 1977

ENTRE : le Docteur Alain KRIER
ET : le Profess. Pierre HUGUENARD

LA COUR :

« ...Le Docteur Alain KRIER, Sociétaire du Cabinet de Groupe S.O.S MEDECINS, a fait assigner devant le Tribunal Correctionnel, Pierre HUGUENARD, Directeur du Service d'Assistance Médicale d'Urgence du Département du VAL-DE-MARNE, ci-après dénommé S.A.M.U. 94..

..Cette poursuite vise un article publié en page 15 du numéro daté 18 Février 1976 du journal « LE QUOTIDIEN DU MEDECIN », sous le titre « Urgences médicales : la querelle de deux médecins » ..ayant Pierre HUGUENARD pour auteur..

..Qu'il était exposé... qu'ayant été appelé à IVRY le dimanche 8 Février 1976 vers 0 h. 40 par la famille d'un enfant de quatre ans présentant une fièvre élevée, S.O.S MEDECINS avait transmis cet appel au Docteur KRIER qui était arrivé dix minutes plus tard au chevet du malade auquel il avait prodigué les premiers soins mais dont l'état alarmant l'avait conduit à téléphoner vers 0 h. 58 au standard de S.O.S. MEDECINS pour lui demander d'appeler le S.A.M.U par sa ligne directe ; que vers 1 h. 03 le S.A.M.U 94 avait rappelé le Docteur KRIER au domicile des parents de l'enfant pour demander des précisions, mais qu'à 1 h. 06, l'enfant était mort malgré les injections et les soins qui lui avaient été administrés et qu'à l'arrivée du S.A.M.U 94, il était donc décédé depuis une vingtaine de minutes. »

« ...Les premiers Juges ... ont estimé .. avec raison que le second passage était diffamatoire envers la partie civile à laquelle il imputerait d'avoir tardé à alerter le S.A.M.U., de n'avoir administré que des soins insuffisants, de les avoir interrompus prématurément puis d'avoir, sans attendre l'équipe du S.A.M.U. 94, signé le contrat de décès et quitté l'appartement ;

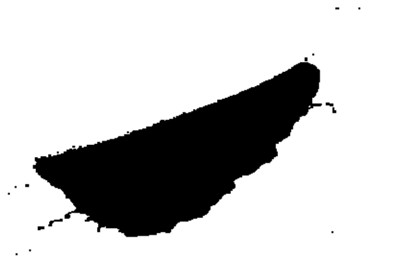
..Le Professeur HUGUENARD ... ne pouvait ... sans excéder les limites admissibles de la critique, mettre en cause le comportement professionnel du Docteur KRIER sans s'être entouré de renseignements précis auprès de la famille de l'enfant qui avait été témoin de son action et qui fait d'ailleurs connaître qu'elle n'avait aucun reproche à lui adresser ;

Considérant que cette circonstance est exclusive et de bonne foi. »
PAR CES MOTIFS :

« Confirme le jugement ... en ce qu'il a déclaré Pierre HUGUENARD coupable .. de diffamation publique envers un particulier...

Condamne Pierre HUGUENARD.. »

Pour extrait : Me Alain FRENCH, Avocat.



JUSTICE

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JUSTICE QUOTIDIENNE

Contre le « meilleur des mondes », pour un monde meilleur

Qu'est-ce que la justice quotidienne ? Comment évolue-t-elle aujourd'hui et quelle autre direction cette évolution pourrait-elle prendre ? Près de trois cents personnes, rassemblées à *Paris* samedi 14 et *dimanche* 15 mai sur l'initiative du Syndicat de la magistrature, en ont débattu au cours d'états généraux de la justice quotidienne.

***Semblables réunions avaient déjà eu lieu à* Marseille, Lille, Lyon, et dans d'autres villes de moindre *importance*, avec la *participation* de plusieurs associations syndicales et de consommateurs (1). Elles trouvent leur origine dans cette constatation : tout ce que la France compte de *mal-lotis subit*, *qu'il s'agisse de* la consommation, du logement ou de la petite délinquance, une justice qui les écrase et qu'ils ne comprennent pas, et qui glisse parfois vers *des formes parallèles ou administratives* contestables.**

Justice quotidienne ? Anne est prise à la sortie d'un magasin à grande surface avec cinq petits pains au chocolat qu'elle n'a pas payés. « *J'ai commis ce geste*, déclare-t-elle lors de son audition en *1973*, *car nous ne sommes pas aisés. Je ne travaille pas, mon mari a un salaire mensuel de 1 100 francs, nous avons trois enfants en bas âge, dont l'aîné a cinq ans. Nous payons un loyer de 250 francs par mois, et actuellement nous avons un crédit de 300 francs par mois pour des meubles.* » *N'importe*, la *machine* judiciaire se met en marche. Montant du larcin : 5 francs. La seule citation à comparaître devant le tribunal correctionnel entraîne des frais trois fois supérieurs...

Justice quotidienne ? Les locataires de grands ensembles H.L.M. ou les accédants à la propriété de maisons neuves individuelles prennent conscience de malfaçons qui lèsent leurs intérêts et, le plus souvent, compromettent leur santé et celle de leur famille. Comment faire pour ébranler la machine judiciaire quand ils en ont l'idée et le courage ?

A l'inverse, deviennent-ils de mauvais payeurs en raison de difficultés matérielles et temporaires provoquées par la maladie ou le chômage ? Aussitôt, c'est l'avalanche de papiers de justice *ou* pris comme tels : l'intervention souvent ubuesque, inefficace et traumatisante de l'huissier, l'expulsion et la saisie mobilière, ou encore la saisie-arrêt sur salaire.

Justice quotidienne ? Malheur à ceux — des pauvres et des ignorants, toujours, la logique du procédé l'exige — qui succombent au charme des innombrables démarcheurs qui proposent, sans trop d'explications, les prestiges de la *consommation ou du gadget* payables mensuellement : « *Contentez-vous de signer là, nous nous occuperons du reste.* » Ou encore qui sacrifient à l'urgence, réelle ou imaginaire, de biens de consommation assortis de contrats de crédit qui se révèlent, quand rien ne va plus, source de catastrophes. *Ainsi* tel se trouve dans l'impossibilité de payer les 7 000 francs de vin en bouteilles dont on le submerge tout à coup alors qu'il avait cru acheter un tonnelet de vingt-cinq litres. Ainsi se trouve réduit, comme peau de chagrin, parfois pendant des mois, le salaire de celui qui cesse de pouvoir payer les traites.

C'est de cela qu'est faite, ou risque d'être faite, soulignèrent de nombreux témoignages de militants présents, la vie de chaque jour de bon nombre d'ouvriers actifs et de leur famille, pour ne rien dire des chômeurs, encore plus exposés et encore plus désarmés face aux mêmes risques.

Procédures parallèles

Quelle idée se font de la justice les justiciables que produit par dizaines de milliers cette réalité quotidienne ? L'institution effraie. « *Nous avons l'impression d'être écrasés* », dira un militant ouvrier. Le langage hermétique, le décorum (vêtements, estrade), la condescendance de nombreux magistrats, tout concourt à donner cette impression d'écrasement qui s'ajoute à la honte irrépressible « *d'aller en justice* », que l'on y soit traîné ou que l'on y mène quelqu'un d'autre. Inabordable, coûteux, parfois guère mieux disposé, l'intermédiaire « obligé » que représente l'avocat accroît souvent sensiblement ce malaise. Il est vrai qu'aucune gloire du barreau ne s'est jamais établie sur des problèmes d'infiltration d'eau, de charges indues ou de moteurs de machines à laver. Une seule certitude habite les utilisateurs de cette justice aux arcanes *incompréhensibles* : « *Ce qu'on sait de la justice, c'est ce qu'on nous représentait à l'école : une balance. Ce que nous voyons, c'est que le fléau de la balance penche toujours du même côté.* »

Cette justice insaisissable et intimidante vaut ce qu'elle vaut. Mais les Etats généraux parvinrent à cette conclusion paradoxale que, de plus en plus souvent, elle est dessaisie au bénéfice de mécanismes nouveaux, sorte de double privé de l'institution, ou bien réseau administratif complexe d'assistance ou de conciliation dont l'avantage d'éviter le juge n'est peut-être pas aussi évident qu'il y paraît d'abord.

Les grands magasins offrent l'image d'un système parallèle très complexe : ils ont souvent leur salle de police et leurs gardiens de l'ordre, leurs nerfs de bœuf aussi, comme le souligna un intervenant. Ils ont leur propre code, avec tarification précise des *infractions*, leurs fichiers, leurs casiers judiciaires. Ainsi, des conflits qu'aurait autrefois réglés le système judiciaire le sont maintenant ailleurs. Les libertés individuelles ont-elles beaucoup à gagner à cette mainmise de puissances économiques sur leur espace territorial et financier ?

Soit encore l'exemple du processus d'achat à crédit. L'acheteur à crédit commence par fournir sur lui-même, son emploi, ses revenus, des informations très détaillées à une puissance économique. *Il lui donne une possibilité* de prélèvements bancaires automatiques qui, dans une situation difficile, pourra devenir une arme contre le consommateur. Qui dit achat à crédit dit aussi soumission à des sociétés de recouvrement qui peuvent facilement obtenir des titres exécutoires *sans procédure contradictoire* (injonctions à payer), ou par des saisies dites « amiables », des prélèvements sur les salaires sensiblement supérieurs à la quotité légale ou encore des saisies mobilières officieuses. Ces sociétés disposent aussi d'un cortège de moyens de pression pour obtenir des *renseignements* sur leurs clients-victimes.

Les difficultés des locataires

La variante administrative est fournie par le développement des institutions qui prennent en charge le locataire en difficulté. La tutelle aux prestations familiales est souvent utilisée comme fonds de garantie des paiements de loyer (*le Monde* du 13 mai). Les commissions sociales destinées à prévenir les problèmes des locataires d'H.L.M. font plus entendre le point de vue des offices et de l'administration que celui des intéressés. Ici, c'est le *développement* d'une *sorte de* « contrainte blanche » sous forme d'un assistanat multiforme et généralisé qui emprisonne en quelque sorte le locataire gêné.

Les participants aux états généraux se montrèrent plus divisés sur les moyens de combattre cette situation. Les éléments de réponse les plus concrets furent ceux que fournirent les représentants de la Confédération syndicale du cadre de vie (C.S.C.V.), de diverses régions, ou ceux des locataires d'ensembles immobiliers de la région parisienne. A La Courneuve, dans un ensemble de quatre mille logements H.L.M., plusieurs centaines de locataires se sont mobilisés pour obtenir des informations précises et la justification des charges de plus en plus lourdes qui grèvent les loyers ; pour s'opposer aux saisies qui atteignent les plus démunis et pour obtenir la réfection d'un patrimoine immobilier qui vieillit vite. A Roubaix, des locataires s'opposent en masse aux interventions des huissiers et les rendent impossibles. A Saint-Nazaire, des consommateurs ont surmonté l'obstacle de la « justice à péage » et gagné en première instance, en appel et en cassation le procès qu'ils avaient intenté à une société commerciale.

Surmontant leur sentiment de culpabilité et de honte, des parents d'écoliers accusés de vol dans un magasin à grande *surface de Grenoble*, groupés au sein de la Confédération syndicale des familles (C.S.F.), ont décidé de prendre le taureau par les cornes. Ils ont rencontré le directeur du grand magasin, porteurs de revendications précises : une information rapide et préalable à toute autre action en cas de vol commis par des enfants ; la destruction des fichiers établis par ce magasin ; la protection par des vitres des rayons volontairement « tentateurs » ; enfin des demandes explications sur les relations qu'entretiennent la direction de ces grands magasins, le parquet et la police.

Quant au rôle des magistrats il donna lieu à des échanges confus. Certes, le corps est, dans son ensemble, conservateur. Mais la distinction entre « bons » et « mauvais » magistrats, suggérée par certains, serait absurde et dangereuse, estime le Syndicat de la magistrature. De même, la disparition des juges ressortit pour le moment à l'utopie. Plutôt que de cultiver les fleurs de la mauvaise conscience, ou de la rhétorique du bon Samaritain, cette organisation préfère continuer une action fondée sur la réflexion avec les organisations intéressées.

Les membres du Syndicat ne sont pas près de succomber aux sirènes du spontanéisme ou des jurisprudences de rupture.

Si les magistrats se soucient d'éviter « *la mystification et la manipulation* » dont les accusaient ceux pour qui on n'en appelle jamais assez fort au *peuple*, ils se disent résolus à *développer* leur action, qu'ils ne veulent pas mener isolés des principaux intéressés, contre le « meilleur des mondes », déjà réalisé, dont l'existence rendait nécessaire à leurs yeux la réunion de ces états généraux. La justification et l'unité aussi de ces assises reposaient sur un refus. Celui d'un monde de consommation généralisée, outrancière et multiforme, imposée aux plus faibles par un système qui, non content d'exploiter par le travail, rabaisserait dans tous les autres aspects de leur vie ses victimes à un rang plus terrible encore : celui de consommateurs forcés, « gérés » et impuissants à maîtriser leur destin.

MICHEL KAJMAN.

(1) Il s'agit de la Confédération syndicale du cadre de vie (C.S.C.V.), de la Confédération syndicale des familles (C.S.F.), de la Confédération nationale du logement (C.N.L.), du *Syndicat* des avocats de France (SAF) et de l'Union fédérale des consommateurs (U.F.C.) La C.G.T. et la C.F.D.T. avaient accordé leur soutien à cette initiative.

Les conclusions du congrès de l'Association nationale des avocats

Le système actuel de l'aide judiciaire n'est pas acceptable

L'Association nationale des avocats, au terme du congrès réuni à Mulhouse du jeudi 12 au samedi 14 mai (*le Monde* des 14 et 15-16 mai), a publié le communiqué final suivant résumant l'ensemble des débats :

« *L'accès à la justice*, estime l'ANA, *c'est d'abord l'accès au droit. Il suppose une formation et un accueil. Le congrès a donc considéré qu'il importait que soit donnée au citoyen une formation juridique élémentaire.*

» *Accueillir, c'est informer et conseiller. Il n'est pas possible sans risque d'altérer gravement l'image de marque de la justice que les magistrats s'instituent les conseils de personnes qu'ils peuvent ensuite être amenés à juger. Les avocats revendiquent par conséquent la mission d'accueil et d'information qui doit être confiée au barreau.*

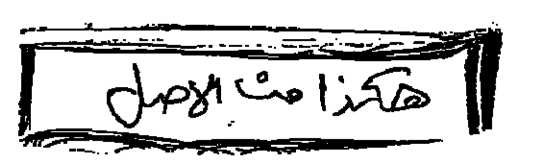
» *L'accès à la justice, c'est encore l'accès aux tribunaux. A cet égard, le système actuel d'aide judiciaire n'est pas acceptable. Il impose aux justiciables des tracasseries administratives inutiles et aux avocats une charge financière insupportable. Il faut donc une réforme profonde et il faut aussi que la collectivité accepte d'assumer beaucoup mieux qu'elle ne le fait l'accès à la justice pour les économiquement faibles. Il faut enfin que ceux qui n'en ont pas les moyens puissent être défendus devant les juridictions pénales, ce qui implique l'extension de l'aide judiciaire au domaine pénal.* »

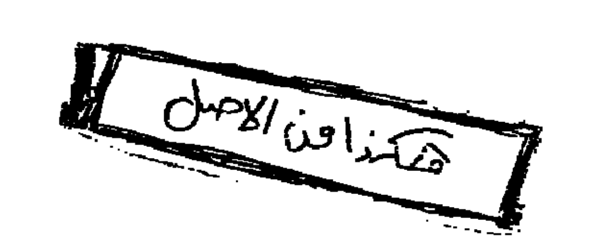
« *Qu'il s'agisse de l'accueil ou des tribunaux*, remarque encore l'ANA, *l'accès à la justice, c'est d'abord l'accès à l'avocat. Le congrès a pris acte avec satisfaction de la publication d'un barème indicatif en matière de rédaction d'actes, premier pas dans l'effort de clarification qui s'impose pour le public soit en mesure de connaître le coût de l'intervention d'un avocat. L'élaboration de normes dans le domaine des procès apparaît à la fois indispensable et complexe, en fonction notamment des incidents imprévisibles que comporte toute procédure. Dans le même temps, il importe que les justiciables et les pouvoirs publics prennent conscience du coût de fonctionnement d'un cabinet d'avocat aggravé par une fiscalité discriminatoire contre laquelle le congrès s'est à nouveau élevé avec force.* »

● *Amendes pour les militants du Larzac.* — MM. Maurice Loirette, Jean-Louis Cambiaire, le docteur Christian Sholtes et les abbés Robert Marzeran et Claude Viguier, vicaires à Millau, qui avaient, avec huit autres opposants à l'extension du camp militaire du Larzac, renvoyé d'un commun accord leurs livrets militaires le 8 juillet 1976, ont été condamnés, le 13 mai, à 500 francs d'amende par le tribunal de grande instance de Millau. Les huit autres opposants comparaîtront devant le tribunal de grande instance de Rodez.

● *Un engin de fabrication artisanale* a explosé dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 mai, vers 3 heures du matin, devant l'entrée du tribunal de commerce de Toulouse, situé au centre de la ville, place de la Bourse. Le portail et une grande porte intérieure ont été arrachés par le souffle de la déflagration. L'attentat n'a pas été revendiqué.









Le Monde DE L'ECONOMIE

Un entretien avec M. Claude Pierre-Brossolette, président du Crédit lyonnais

La stratégie de la rigueur reste indispensable

Les méthodes « orthodoxes » suivies par le Crédit lyonnais depuis près de trois ans pour redresser une situation financière compromise pendant les années d'expansion antérieure sont assez caractéristiques des formes que prend désormais la gestion des entreprises, qu'elles soient bancaires, industrielles ou commerciales. L'œuvre de redressement entreprise après les pertes essuyées pendant l'exercice 1974 n'est pas encore achevée, comme nous l'explique M. Claude Pierre-Brossolette devenu en août dernier président du grand établissement financier du boulevard des Italiens, après avoir quitté les fonctions de secrétaire général de l'Elysée.

« Permettez-nous d'abord, monsieur le président, de revenir sur la situation du Crédit lyonnais. L'amélioration des résultats amorcée dès 1975 sous votre prédécesseur, Jacques Chaine, s'est poursuivie en 1976. Pourriez-vous nous indiquer sur quels points particuliers vous comptez faire porter votre effort pour continuer l'œuvre de redressement ?

— La poursuite du redressement du Crédit lyonnais est certaine, comme le montre l'augmentation de 80 % des bénéfices en 1976, mais nous devons encore améliorer nos résultats. Le taux de rentabilité de l'établissement par rapport à ses activités (volume des crédits par exemple) n'est pas satisfaisant si on le compare à celui des banques allemandes, anglaises ou américaines. Même au sein des banques françaises, dont la rentabilité est moins bonne que celle de leurs concurrentes étrangères, le Crédit lyonnais doit faire des progrès sur ce point.

» C'est une incitation puissante à la poursuite de nos efforts. A cet égard, comme pour toute entreprise qui veut améliorer ses résultats, deux stratégies peuvent être envisagées : ou tenter de faire croître fortement le chiffre d'affaires en espérant que les frais généraux augmenteront moins rapidement, c'est la politique dite de la fuite en avant ; ou bien améliorer la relation entre les dépenses et les recettes en agissant principalement sur les frais généraux.

» C'est naturellement la deuxième solution qui a été retenue, et ceci pour trois raisons.

» Tout d'abord, une grande banque comme la nôtre ne peut augmenter sa part de marché que lentement, surtout en période d'encadrement du crédit qui limite strictement la croissance de ses activités. Ensuite, la conjoncture générale ne s'y prête guère. Enfin, une concurrence sévère sur les ressources nous est faite par des réseaux à statut spécial qui bénéficient de divers avantages, notamment fiscaux, tels que le Crédit agricole, le Crédit mutuel et les Caisses d'épargne.

» Cette concurrence se trouve même aggravée par l'encadrement du crédit, qui conduit le Crédit lyonnais à privilégier les entreprises et l'exportation et à restreindre très fortement ses prêts aux particuliers, opérations que les réseaux à statut spécial continuent à effectuer largement puisque c'est leur activité traditionnelle.

Le tiers des bénéfices à l'étranger

» D'où une gestion très vigilante. Ainsi, les progrès de productivité que nous réalisons notamment grâce à une meilleure utilisation de notre appareil de traitement des données nous conduit à redéployer nos moyens et non à les accroître. Nous continuons, certes, à recruter, mais dans une optique de stabilité des effectifs après la grande expansion des dix dernières années, au cours de laquelle le nombre de personnes travaillant au Crédit lyonnais a doublé. Un effort de compression a également été réalisé sur les frais généraux courants, comme la publicité, les voyages, les colloques, les voitures... Tout ceci a permis de ramener, pour la métropole, de 23,90 % à 11,60 % la progression des frais généraux en 1976, dont 14,8 % pour les rémunérations et charges sociales et 6,10 % seulement pour les autres frais de fonctionnement. Cela ne nous a pas empêchés, au contraire, de développer l'aspect international de notre activité, que ce soit le financement des exportations ou notre réseau à l'étranger, qui assure environ le tiers de nos bénéfices. Nous nous employons également à serrer le coût de nos ressources et à en accroître le volume en y mettant même un certain acharnement. Quant à la qualité des risques, elle est devenue, pour le Crédit lyonnais, comme pour les autres banques, un souci majeur. Par les temps qui courent, la banque est un métier où il faut se montrer très sévère.

— Dans quelle mesure la politique d'encadrement du crédit menée actuellement par le gouvernement interfère-t-elle avec la gestion d'une grande banque nationalisée comme la vôtre ?

— Dans les circonstances actuelles, le recours à la technique de l'encadrement du crédit est certainement justifié pour contenir la croissance de la masse monétaire. Si l'on n'utilisait pas ce moyen, il faudrait, pour obtenir le même résultat, faire jouer à plein les mécanismes du marché, ce qui aboutirait à porter le taux d'intérêt à un niveau très élevé (probablement supérieur à 20 %). Cela pourrait se faire techniquement, mais serait politiquement et économiquement insupportable.

» Cela dit, l'encadrement du crédit est une technique qui, il faut bien le reconnaître, perturbe considérablement la gestion des établissements bancaires qu'elle contraint à faire à peu près le contraire de ce qui est leur vocation. Que doit faire l'« exploitant » d'une agence du Crédit lyonnais comme de tout autre établissement ? Trouver des clients et leur rendre des services. Or l'encadrement du crédit l'amène très souvent à supplier ces mêmes clients de ne pas utiliser la totalité des crédits qui leur ont été accordés, de les rembourser au plus vite. Même en y veillant de très près, il est impossible de viser juste. Cela tient à la nature de notre activité. Nous savons, par exemple, que les entreprises ont l'habitude de ne tirer que, mettons, 80 % des crédits confirmés que nous leur avons consentis. Supposons qu'elles portent le taux d'utilisation à 85 % ou 90 %. Nous nous trouverions alors brusquement en dépassement par rapport aux limites de l'encadrement du crédit. Mais, grâce à nos efforts, nous n'avons pas été en infraction depuis 1974.

» Bien entendu, ces difficultés sont vécues par nos clients et quelquefois plus dramatiquement que par nous. C'est d'ailleurs ainsi que l'encadrement du crédit fait sentir ses effets sur l'économie. Faute d'obtenir tous les crédits qu'elles demandent, les entreprises limitent leurs stocks, réduisent leurs programmes d'investissements, n'embauchent plus ou embauchent moins, etc. C'est ce processus qui atténue les tensions sur les différents marchés et, en réduisant la demande intérieure, rétablit l'équilibre du commerce extérieur, comme on le constate actuellement. Dans le système économique dans lequel nous vivons, les phases d'assainissement sont pénibles, mais sans doute nécessaires. Après, arrive le moment de la reprise délicieuse...

— L'équilibre de la balance extérieure de la France est assuré grâce aux emprunts qu'un certain nombre d'entreprises, qui appartiennent, en général, au secteur public, contractent sur le marché international des capitaux. L'usage veut que ces emprunts soient placés par un consortium bancaire. Quel rôle joue le Crédit lyonnais dans cette importante activité ?

— Le Crédit lyonnais est très actif, dans ce domaine, comme en témoigne les importants emprunts qu'il a contribué à placer sur le marché international, notamment pour le compte d'entreprises nationalisées qui sont ses clients. Nous agissons souvent comme chef de file, ainsi que nous venons de le faire pour un emprunt de 600 millions de dollars pour l'Electricité de France où nous dirigeons un syndicat de soixante-cinq banques internationales. Autre exemple, à la fin de 1976, nous avons dirigé l'émission de 100 millions de dollars du Crédit national. Nous sommes aussi fréquemment, en qualité de cochef de file, appelés à participer à la direction d'emprunts importants (Compagnie nationale du Rhône, Ports autonomes, Banque française du commerce extérieur, Francetel, etc.).

» En résumé, donc, le Crédit lyonnais s'efforce de faire tout ce qui est en son pouvoir pour placer au mieux les émissions d'importants emprunteurs français sur le marché international des capitaux. En revanche, nous avons une attitude plus réservée dans le domaine des prêts bancaires à taux variable en devises, et cela parce que nous devons nous-mêmes emprunter les ressources correspondantes sur un marché international où il n'existe pas l'équivalent d'une banque centrale jouant, en cas de besoin, le rôle de prêteur de dernier ressort.

Propos recueillis par **PAUL FABR'** et **FRANÇOIS RENARD.**

(Lire la suite page 26.)

Équilibre en vue

BIEN qu'il soit imprudent de faire des prévisions à partir d'une tendance dégagée sur quelques mois seulement, on peut, sans trop s'avancer, estimer que M. Raymond Barre a déjà presque gagné son pari sur la balance commerciale. Les résultats du mois d'avril confirment l'amélioration progressive constatée depuis décembre. Après correction des variations saisonnières, le taux de couverture ressort à 98,5 %. Sur la base des données brutes, que nous nous obstinons à considérer, tout compte fait, comme plus significatives dans ce domaine comme dans d'autres, il approche de 97 %, ce qui est très honorable et se compare favorablement avec le taux correspondant de mars, voisin de 93 %. Cependant, équilibrer les échanges commerciaux n'est pas encore suffisant. C'est la suppression du déficit de la balance des paiements courants qu'il faudrait viser.

Le déficit du mois dernier est le plus faible qu'on ait enregistré depuis septembre 1975, c'est-à-dire depuis le lancement du « plan de soutien » de l'économie de MM. Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac, dont l'effet a été de faire repartir de plus belle l'inflation et d'obliger, quelques mois plus tard, le gouvernement à retirer piteusement le franc du « serpent » européen, sans pour autant empêcher l'augmentation du chômage (on peut toujours argumenter qu'il serait encore plus élevé si des mesures de relance n'avaient pas été prises alors, mais, globalement, cela n'est pas sûr...)

Le premier objectif du « plan Barre » mis en application le 22 septembre dernier était de freiner la progression de la demande globale à travers la stabilisation du pouvoir d'achat des salariés et d'une façon générale, par l'encadrement du crédit obligeant les entreprises à refuser des hausses de salaires trop importantes, à différer certaines dépenses d'investissement, etc. S'il était atteint, il devait s'ensuivre une diminution de l'incitation à importer et simultanément une recherche plus active par les entreprises des débouchés extérieurs pour compenser la (relative) stagnation du marché intérieur.

Sur l'efficacité de la recette, il n'aurait dû y avoir aucun doute. Une expérience constante montre qu'il n'y a pas dans une première phase, d'autres moyens de rétablir l'équilibre de la balance commerciale. La Grande-Bretagne est en train, elle aussi, de redresser la situation dans ce domaine, par des mesures qui relèvent de la même méthode éprouvée. Le « pari » de M. Barre ne portait pas sur le résultat à attendre de la politique proposée. Il portait sur la question de savoir s'il parviendrait à faire admettre par la population la « pause » qu'il proposait dans la progression du niveau de vie matérielle.

En dépit de cette nouvelle démonstration par les faits, il est probable qu'on continuera à confondre deux problèmes distincts, celui de l'obtention de l'équilibre extérieur et celui de la stimulation de certaines exportations, ou au contraire de la réduction des importations par des mesures spécifiques. On croit souvent pouvoir résoudre le premier en accordant des subventions aux exportateurs ou en contingentant les achats à l'étranger. Ce faisant, on peut aider tel ou tel secteur de l'économie à sortir de ses difficultés, mais on ne contribue en rien à ajuster le volume des importations à celui des exportations, ajustement qui dépend du rétablissement de ce qu'il est convenu d'appeler les « grands équilibres ». L'illusion qu'il peut en être autrement se manifeste dans la façon qu'ont encore les Britanniques de présenter leur balance commerciale. Ils distinguent entre les échanges « importations de pétrole incluses » et les échanges « non pétroliers ». Etrange façon de compter. Les statisticiens français pourraient tout autant isoler de la balance commerciale les achats de café et de cacao, dont on dit qu'ils coûteront cette année 6 ou 7 milliards de francs supplémentaires, soit autant que les effets de la sécheresse.

ENTREPRISES

Le « bilan social » : nouvelle obligation ou outil de bonne gestion ?

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi obligeant les entreprises de plus de sept cent cinquante salariés à dresser un « bilan social ». Ce texte, qui doit être soumis au Sénat avant d'être adopté définitivement, continue à susciter des réserves tant du côté patronal que syndical. Les rares expériences en cours montrent que ce document retraçant les informations de caractère social de l'entreprise (emploi, salaires, accidents du travail, etc.) peut contribuer à améliorer la gestion.

GADGET ? Réforme essentielle ? Charge nouvelle qui gênera un peu plus les entreprises alors qu'elles ont d'autres chats à fouetter ? Les rares expériences en cours sur le bilan social montrent que cette nouvelle obligation peut être, si elle est bien comprise et bien utilisée, un instrument nécessaire mais non suffisant d'une gestion sociale adaptée aux besoins du capital et du travail.

Quelques dizaines d'entreprises appliquent déjà la formule du bilan social ou se préparent à l'appliquer dès cette année sans attendre le vote définitif de la loi.

Depuis 1975, Roussel-Uclaf s'est engagée dans la voie de l'information sociale : timidement d'abord en diffusant aux actionnaires deux à quatre pages, plus largement en 1976, en remettant à ses onze mille salariés un texte un peu plus copieux sur les principales statistiques relatives à la vie sociale de l'entreprise. Prochainement, Roussel-Uclaf envisage d'aller plus loin en publiant un véritable bilan détaillé de soixante-dix pages. Innovation ? Les renseignements qui sont donnés rassemblent certes des informations déjà fournies aux comités d'établissement. Mais dans certains cas ils sont plus complets, notamment pour les salaires, puisque des précisions sont données catégorie par catégorie, et que les augmentations modulées des rémunérations révèlent très nettement que certains salariés ont reçu une part plus importante du gâteau que d'autres. En outre, et c'est sans doute le plus important, la diffusion de ce document à tout le personnel crée un choc, suscite des comparaisons et des discussions.

Même si le bilan social se limite à la seule diffusion de renseignements précis, il s'agit d'un progrès important, remarque M. Gautier, directeur d'une autre entreprise, la Société des vins de France.

Dans l'un de ses établissements (quatre cents salariés) à Châteauneuf-les-Martigues, la direction publie depuis la fin de 1974 un bilan social : un document chiffré de cinquante pages qui non seulement dresse une photographie de l'emploi, des salaires, des accidents, mais fait état aussi de l'évolution de ces données depuis plusieurs années et n'hésite pas à donner le salaire du patron ! Résultat ? « *Il est certain que la publication de ce document a suscité des discussions plus importantes qu'avant, notamment avec les syndicats (C.G.T., F.O., C.G.C.), mais quand nous devons prendre des décisions importantes, nous gagnons du temps car aujourd'hui nous engageons le débat avec des chiffres qui ne sont pas contestables.* » Evidemment, reconnaît le directeur, « *les syndicats utilisent les renseignements pour mieux étoffer leurs tracts mais ils ne peuvent pas faire battre le tambour sur n'importe quoi. En tout cas les syndicats, en dépit de leurs réserves officielles, ont voulu obtenir la même chose ailleurs et cette année un bilan social va être établi dans les autres établissements* » (Au total deux mille six cent quatre-vingts personnes.)

Chez Roussel-Uclaf, où l'information par le biais du bilan social est déjà complétée par des discussions avec les cadres et les agents de maîtrise au sein de commissions de concertation et, dans quelques rares cas, avec les autres salariés dans des « *réunions d'échange* » expérimentales, on admet que le bilan social sera inévitablement diffusé à l'extérieur. Il semble bien que la question a été réglée en l'ignorant volontairement. Mais le bilan social, du moins dans certaines entreprises, n'est pas seulement un document de synthèse qu'on distribue pour l'oublier aussitôt. Dans un grand quotidien de province, dans une P.M.E. en reconversion et dans une entreprise à établissements multiples, le bilan social est intégré dans un plan social qui prévoit comment certains objectifs (adoption de nouvelles techniques de production, reconversion, expérimentation d'équipes semi-autonomes) seront atteints.

Ainsi conçu le bilan social peut-il être présenté comme une nouvelle astuce servant à redorer la façade de l'entreprise, pour reprendre les termes d'un député ? De nombreux observateurs ou dirigeants d'entreprise pensent que l'avenir du bilan social n'est pas aussi sombre. Sans doute admettent-ils, comme M. de Backer, un conseiller du cabinet de gestion Krief, le déclare, que cette formule « *ne sera qu'un gadget parmi d'autres* » si les entreprises se contentent de publier un document de plus sans lui donner de suite ou cèdent à la tentation boulimique de diffuser des centaines de chiffres et de ratios... inutilisables. Une conception restrictive du bilan social, poursuit ce conseiller en gestion, risque d'aboutir à une querelle entre directions et syndicats qui vont citer les résultats des concurrents pour obtenir des avantages supplémentaires. Mais « *le bilan social*, explique-t-il, *n'est qu'un outil. Un marteau par exemple, peut servir à enfoncer des clous ou à tuer quelqu'un. Si l'on sait l'utiliser, le bilan social peut devenir un outil essentiel de bonne gestion sociale. Cela suppose que la direction intègre ce bilan dans un plan répondant à des objectifs précis et clairement énoncés.* »

Dans ce cas et dans ce cas seulement, le bilan social ne sera pas un gadget de plus. Mais encore faudrait-il que cette trilogie « *bilan social - plans - objectifs* » s'accompagne d'une négociation avec les syndicats et de discussions avec les salariés au niveau de l'atelier ou du bureau. Derrière les réserves ou critiques ironiques des syndicats, derrière les oppositions d'un patronat qui parle seulement de charges bureaucratiques nouvelles, se cache en fait la peur ou le refus d'amorcer une réforme fondamentale qui obligerait les organisations syndicales et patronales à partager le pouvoir avec la base.

JEAN-PIERRE DUMONT.



COMMERCE EXTÉRIEUR

Les échanges de la France avec ses principaux fournisseurs de pétrole

La France n'a-t-elle pas trop misé sur l'Iran et l'Arabie Saoudite, devenus, depuis 1974, ses principaux fournisseurs de pétrole ?

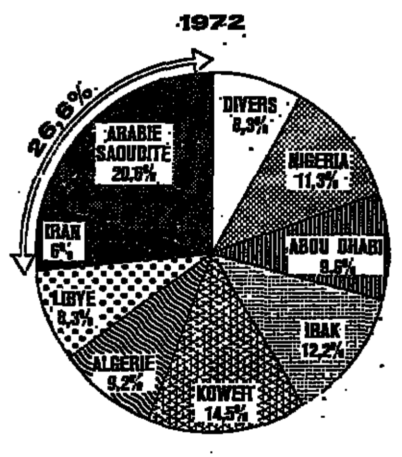
« *LES échanges avec l'Iran, et plus spécialement nos exportations, vont prendre, dès cette année, une dimension nouvelle* », déclarait, le 6 mai 1977, M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire, de retour de Téhéran. Des propos qui en rappellent d'autres.

M. Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances, est le premier à évoquer, en février 1974, les fameuses commandes iraniennes. A l'issue d'une réunion avec son homologue du gouvernement de Téhéran, il annonce un « *changement de vitesse dans les relations entre la France et l'Iran* ». Dix mois plus tard, à l'occasion de la visite du chah en France, M. Jean-Pierre Fourcade, qui vient d'être nommé ministre de l'économie et des finances, évoque « *les projets arrêtés, qui représentent des sommes fabuleuses pour l'industrie française* ». Six mois passent, et c'est au tour de M. Chirac, en visite à Téhéran, d'affirmer : « *La France deviendra en 1975 le premier fournisseur de l'Iran.* »

Voilà un peu plus de trois ans que les relations franco-iraniennes ont « changé de vitesse ». Or les statistiques, dans toute leur sécheresse, montrent que la France est loin d'avoir obtenu sur le marché iranien la place que le gouvernement espérait :

EN QUATRE ANS, LES ACHATS FRANÇAIS DE PÉTROLE A L'IRAN ET A L'ARABIE SAOUDITE ONT AUGMENTÉ DE 81,5% EN VOLUME

1972



117,8 millions de tonnes

1976

DIVERS 13,7%
NIGERIA 8,2%
ABOU DHABI 8,2%
IRAK 13,8%
ARABIE SAOUDITE 36,3%
IRAN 12%
48,3%
3,5% KOWEIT
3,8% ALGÉRIE
2,5% LIBYE

121,2 millions de tonnes

— Si les exportations françaises ont progressé entre 1972 et 1976 de 400 % (de 620 millions à 3 121 millions de francs), les importations ont augmenté dans le même temps de 620 % (de 952 millions à 6 891 millions de francs), le déficit *commercial* de la France avec l'Iran a bondi de 332 millions de francs en 1972 à 3 770 millions de francs en 1976, et le taux de couverture est tombé de 68 % à 45,3 %. Même si on qualifie, à Paris, les premiers résultats 1977 de « purement conjoncturels », la tendance est peu encourageante : pour les deux premiers mois de l'année, les ventes françaises ont diminué par rapport à la même période de 1976 (498 millions de francs contre 518 millions de francs), alors que les achats à l'Iran sont passés de 1 136 millions de francs à 1 438 millions de francs ;

— La France n'est que le sixième *fournisseur de l'Iran, avec une part du* marché de 4,40 %. Elle occupe la même place qu'en 1972, où sa part du marché était de 4,71 % ;

— Les contrats conclus depuis 1973 totalisent 10,1 milliards de francs : 500 millions en 1973, 2,6 milliards en 1974, 3 milliards en 1975 (et non 10 milliards ni même 5 milliards comme l'avaient affirmé MM. Fourcade et d'Ornano), 3,9 milliards en 1976. Ces commandes s'étalent sur plusieurs années. Ainsi, la vente de deux centrales nucléaires dont le contrat définitif reste à signer représentera une part rapatriable de 8,6 milliards de francs, qui se répartira sur sept à huit ans.

« *Que notre déficit commercial avec l'Iran augmente est normal,* dira-t-on, *le prix du pétrole n'a-t-il pas quintuplé en trois ans !* ». Certes. Mais cela ne saurait tout expliquer. La forte croissance des importations iraniennes provient également d'une augmentation — en volume — des achats français de brut iranien. Les enlèvements sont passés de 7,1 millions de tonnes en 1972 à 14,8 millions de tonnes en 1976, et la part de l'Iran dans notre approvisionnement atteint 12 % contre 6 %.

Les mêmes constatations peuvent être faites avec les échanges entre la France et l'Arabie Saoudite. Le déficit commercial avec ce pays atteint 17,9 milliards de francs, contre 2,4 milliards de francs en 1972. Nos exportations restent très faibles (1,6 milliard en 1976). Là aussi, la note supplémentaire des importations *est due partie à l'augmentation* des prix, partie à l'accroissement des achats de pétrole brut : 44 millions de tonnes en 1976, contre 24,3 millions en 1972. Les importations globales de pétrole de la France étant à peu près les mêmes, on constate que cette « *orientation* » vers l'Iran et l'Arabie Saoudite s'est opérée, pour l'essentiel, au détriment de la Libye et de l'Algérie. Les livraisons de brut de ces deux pays vers la France sont tombées de 20,6 millions de tonnes, en 1972, à 7,8 millions en 1976.

« *Les compagnies pétrolières sont libres de s'approvisionner comme elles l'entendent,* explique-t-on à Paris, *et le gouvernement n'a pas à interférer dans leur politique d'approvisionnement. Les compagnies ayant choisi d'acheter plus de pétroles saoudien et iranien — moins chers que leurs homologues libyen et algérien, — nous ne pouvons que constater le déficit commercial et faire un effort maximum de prospection en Iran et en Arabie Saoudite pour le combler peu à peu.* »

Les pouvoirs publics sont-ils réellement contraints de s'adapter à la politique des compagnies pétrolières ? On peut en douter. Le gouvernement français ne manque pas de moyens pour orienter la politique d'approvisionnement des compagnies, en particulier celle des deux sociétés nationales, la C.F.P. et Elf-Aquitaine. Dans ces conditions, on peut se demander si Paris n'a pas choisi délibérément de redéployer les échanges de la France vers l'Iran et l'Arabie Saoudite, quitte à laisser *les liens se distendre avec l'Algérie,* dont l'endettement et la situation financière inquiétaient, et avec la Libye, aux « initiatives politiques » imprévisibles. Il reste que ces deux pays se déclaraient prêts à accroître sensiblement leurs achats de biens d'équipement français, à condition que les enlèvements de brut par la France ne diminuent pas trop. Trois ans après l'annonce de cette politique de « redéploiement » — volontaire ou non — vers l'Iran et l'Arabie Saoudite, on est en droit de s'interroger sur les bénéfices que la France peut en tirer.

D'une part, nos achats supplémentaires de pétrole brut n'ont pas été suffisamment — pas encore ? — payés de retour. Le déficit commercial avec ces deux pays atteint 21,7 milliards de francs, contre 2,8 milliards en 1972. A *un pétrole que l'on paie au comptant* ont correspondu des promesses et des espérances qui tardent à se concrétiser.

Pourtant, on songe à accroître encore *de 1 à 2 millions de tonnes les achats* de brut à l'Iran... dans l'espoir de dégeler quelques contrats qui traînent en longueur.

D'autre part, la Libye et l'Algérie ne cachent pas leur mécontentement. Déjà, en 1976, les exportations françaises vers l'Algérie ont diminué de 1,1 milliard de francs, et le mouvement risque de s'accélérer cette année. La France n'a-t-elle pas, trop hâtivement et trop catégoriquement, privilégié certains de ses partenaires au détriment des autres ? D'autant que la « *percée* » française en Iran et en Arabie Saoudite reste fragile. A la *merci, par exemple, d'un* changement de majorité politique en France, qui serait vu d'un très mauvais œil par les dirigeants de Ryad et de Téhéran. Faudra-t-il alors se redéployer vers l'Algérie et la Libye ? Dans ces deux pays, beaucoup de grands contrats ont été attribués à la concurrence depuis deux ans... Les choix technologiques faits, il risque alors d'être bien tard.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

ÉNERGIE

Le « tout-charbon » paraît difficile à réaliser aux États-Unis

Avec des réserves connues, de l'ordre de 2 000 milliards de tonnes, soit presque la moitié des réserves du monde entier, les Etats-Unis ont dans le charbon la source d'énergie la plus abondante sur leur territoire. Comme prévu, le président Carter a réservé à ce *combustible classique une place* importante dans son plan énergétique. Est-ce réaliste ?

LA production charbonnière annuelle, qui atteignit 665 millions de tonnes en 1976, devrait s'accroître d'au moins 400 millions, c'est-à-dire atteindre approximativement 1 100 *millions de tonnes par an vers 1985,* au terme du plan sur lequel le Congrès est invité à se prononcer.

L'objectif proposé par M. Carter, s'il est imposant, peut sembler modeste à *l'échelle du problème global. Le projet Independence* du président Nixon, formulé en 1973, ne prévoyait-il pas qu'à l'aide d'encouragements adéquats les Etats-Unis puissent produire sans difficulté 2 000 millions de tonnes dès 1985 ?

En fait, le charbon fournit actuellement 20 % seulement du total de l'énergie consommée aux Etats-Unis. Il est utilisé principalement pour la production d'électricité. Deux industries emploient surtout le charbon comme combustible, la sidérurgie et, pour des tonnages plus faibles, le ciment. D'importantes quantités sont exportées en Europe et au Japon.

Sur le total de l'énergie primaire transformée en électricité, le charbon fournit 48 % ; le gaz naturel, le mazout et les installations hydro-électriques ensemble 41 % ; la source nucléaire, beaucoup moins développée qu'on ne l'avait prévu, 11 %. Vers 1990, si les prévisions du plan Carter sont réalisées, la part du charbon aura grimpé à 70 % et celle de l'énergie nucléaire à 20 % au moins.

La moitié environ de l'approvisionnement en charbon des centrales électriques thermiques provient aujourd'hui du bassin minier des Appalaches (Pennsylvanie, Virginie-Ouest, Kentucky, Tennessee). Ses caractéristiques sont les suivantes : haute teneur calorifique ; « propreté », c'est-à-dire peu de sulfure et d'émanations nocives lors de la combustion ; mines profondes, d'où exploitation coûteuse ; conflits sociaux fréquents.

Pour 30 % environ, l'approvisionnement *est assuré par le bassin dit « intérieur »* (Illinois, Indiana) qui occupe, en sous-sol, le même territoire que les industries du Middle-West. Le charbon provenant de ce bassin tend à être pauvre, « sale » *économiquement parlant,* mais facile à extraire et, pour ainsi dire, sous la main.

Du charbon propre mais...

Les prévisions de l'Agence fédérale pour l'énergie *(Federal Power Commission)* concernant la production de charbon en 1985 réduisent la part des Appalaches à *35 % du total et celle du* bassin intérieur à un peu plus de 20 %. Au cours de la prochaine décennie, l'activité charbonnière devrait se déplacer vers l'Ouest. Les grands espaces inexploités du Far-West (Montana, Dakotas et Wyoming), qui contiennent plus de la moitié des réserves totales des Etats-Unis, livreraient déjà, en 1985, quelque 28 % du total de la consommation des producteurs d'électricité. Le charbon de cette région est relativement « propre », mais doit être extrait en surface *(strip mining),* ce qui tend à soustraire les surfaces exploitées à toute utilisation agricole. Ces « terres perdues » hantent les rêves des écologistes.

Des apports complémentaires seraient fournis par le long bassin nord-sud de lignite sulfureuse qui s'étend de l'Iowa jusqu'au cœur du Texas (9 % du total de la consommation de houille en 1985) et par la région montagneuse du Colorado-Utah (8 %).

Les fortunes de l'industrie houillère ne cessent de changer et de se renverser. Il y eut d'abord la longue période de crise pendant laquelle le charbon perdit une bonne partie de sa position concurrentielle vis-à-vis d'autres sources d'énergie. Puis on reprit *espoir après la secousse économique* causée par la crise du pétrole. Mais les écologistes vinrent tout gâcher en imposant à Washington des normes de pureté de l'air qui poussèrent les producteurs d'électricité à se tourner vers les combustibles « propres », le fuel en particulier. Enfin, dernièrement, après que les sociétés de production et de distribution de gaz et d'électricité (appelées « utilities ») eurent réalisé de gros investissements pour assurer leur approvisionnement en combustible « propre » de l'Ouest, les mêmes écologistes *ont fait adopter par le Congrès* une loi qui rend prohibitif le *strip mining sur lequel on comptait pour extraire* économiquement un charbon destiné à être transporté sur de très grandes distances (1).

Le plan Carter va-t-il, une fois de plus, *changer les règles du jeu ?* Promet-il un boom sans précédent dans l'industrie d'extraction, pour ses fournisseurs en équipements, pour certains transporteurs ferroviaires et leurs four*nisseurs en équipements, pour* les constructeurs de centrales thermiques et d'installations de lavage, et pour les sociétés qui ont en cours de développement diverses technologies pour la liquéfaction, la gazéification et autres procédés « propres » d'utilisation du charbon ?

On est tenté de le penser. En effet, l'objectif du plan Carter cité plus haut — soit, accroître la production charbonnière annuelle de 400 millions de tonnes d'ici à 1985 — est appuyé de mesures en apparence capables de faire réaliser un tel progrès.

... froideur de la Bourse

L'industrie du charbon n'a pas reçu le « bouquet de roses » du président Carter avec beaucoup de chaleur. Et l'on constate, en consultant la cote boursière, que les investisseurs partagent cette froideur. (Les valeurs charbonnières, si elles se comportent un peu mieux que l'ensemble du marché, ne montent pourtant pas de façon significative.) Le bouquet de Carter dissimulerait-il quelques épines ?

M. Joel Price, analyste de la firme Dean Witter de Wall Street et spécialisé de longue date dans les questions d'économie charbonnière, minimise la portée du plan Carter : « *Chez les producteurs d'électricité, la conversion n'a de sens que là où il existe une ancienne installation à charbon, abandonnée en raison de l'application de normes antipollution, susceptible d'être remise en service. J'ai recensé soixante-quatorze installations de ce type...* »

Au grand maximum, selon les calculs de M. Price, le résultat des mesures de conversion préconisées par le gouvernement serait d'ajouter 32 millions de tonnes à la consommation courante de houille (égale à *442 millions* de tonnes) des producteurs d'électricité, soit une augmentation de l'ordre de 7 %.

En ce qui concerne l'interdiction de l'utilisation du gaz et du mazout après 1990, la plupart des équipements actuels auront alors plus de trente ans de service et seront de toute façon candidats à la retraite pour être remplacés par les installations qui se trouveront alors être les plus économiques. Personne ne sait ce qu'elles seront, et le président Carter n'aura aucune influence sur ce choix.

A cela s'ajoutent les conséquences de l'obligation de doter toutes les futures centrales des « *meilleures techniques disponibles pour le contrôle de la pollution* ». Si cette disposition devait être retenue par le Congrès et devait signifier l'emploi obligatoire des coûteux *scrubbers,* quelle que soit la qualité du combustible utilisé, les producteurs d'électricité n'auraient plus aucune raison d'aller chercher du charbon « propre » dans l'Ouest et d'ajouter, par *le transport, 50 % à* son prix de revient. En conséquence, et contre toute expectative, le secteur du charbon et les industries annexes pourraient ne pas bouger avant la fin de l'année, c'est-à-dire avant d'être fixés sur les intentions du Congrès. Le plan Carter, dans sa version actuelle, ne leur plaît pas. « *La moitié des membres du Club des Sierras* (organisme le plus actif au sein du mouvement écologique américain) *sont à présent employés par Washington,* ironise-t-on dans les milieux indusriels, *et l'autre moitié leur rend visite.* »

Il faut dire que l'industrie charbonnière a d'autres causes de souci. La direction de la *Fédération* syndicale des mineurs — United Mine Workers — continue à se détériorer depuis la disparition de John L. Lewis, qui domina si longtemps la scène de sa forte pré*sence et de ses gros sourcils. L'U.M.W.* est sans le sou, mais persiste cependant à autoriser des grèves sans issue chez des employeurs sans bénéfices. Des élections à la présidence de la fédération auront lieu en juin. Selon un observateur peu charitable, les trois candidats annoncés, « *roulés en un paquet, ne feraient pas le poids d'un demi-leader* ».

Enfin, l'essor des investissements dans les divers secteurs énergétiques est freiné par l'incertitude qui pèse sur l'interprétation des règles de concurrence et les concentrations. Le gouvernement est soucieux de ne pas créer de situations qui permettent à certaines sociétés de profiter outre mesure de la crise énergétique. C'est là une attitude louable mais difficile à maintenir, dès lors qu'il veut aussi offrir des stimulants aux investissements.

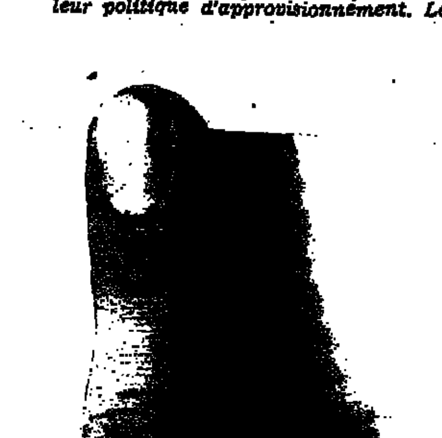
Dans quelle mesure sera-t-il permis à une grosse société pétrolière d'investir dans l'industrie houillère ? Qu'est-ce qui constitue une « position dominante » dans un secteur aussi réglementé que l'énergie ? Quelle liberté de concurrence reste-t-il à défendre dans un secteur où le prix-clé, celui de l'équivalent en pétrole, est fixé par un cartel ?

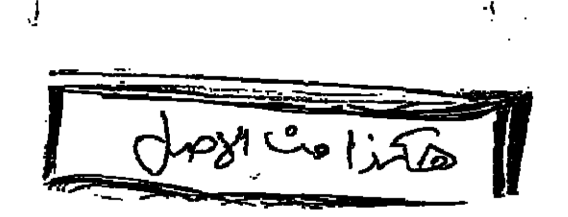
En décembre 1976, la General Electric a pris le contrôle de Utah International par la plus grosse opération de rachat de l'histoire des affaires : 2,17 milliards de dollars. Outre son charbon, Utah possède des mines d'uranium. Or, la G.E. fabrique des installations nucléaires. Pour prévenir une intégration verticale, le gouvernement américain a donc exigé que les intérêts de la société dans les mines d'uranium soient organisés *séparément et placés, au long de quatre*-vingt-dix-neuf ans, entre les mains d'un administrateur fiduciaire.

Pourtant, quelques sociétés affichent un franc optimisme. C'est le cas de la Chessie, née de la fusion des *sociétés* de chemins de fer Baltimore & Ohio, et Chesapeake & Ohio, dernier réseau de l'est des Etats-Unis qui demeure entièrement en mains privées ; *19 milliards de tonnes de charbon « propre »* des Appalaches sont enfouies à proximité des quelque 18 kilomètres de voie ferrée appartenant à Chessie. La société se targue de pouvoir transporter à bon *compte tout le charbon* qu'elle extrait. La dernière née des mines de la Chessie, située à Beckley, Virginie-Occidentale, qui devrait entrer en production avant la fin de l'année, représente un investissement de 33 millions de dollars réalisé en association avec Usinor et l'ATIC. On attend de cette mine qu'elle produise 1 million de tonnes par an d'anthracite pour la fabrication de l'acier. Quoi qu'il advienne du plan Carter, Chessie est assurée d'une activité valable par le transport du précieux anthracite jusqu'au port de Baltimore, d'où on pourra l'exporter sur la France.

JAY McCULLEY.

(1) La loi érige en principe que les sociétés d'extraction comblent les vides qu'elles créent et remettent en place la couche de sol productif nécessaire au support de la végétation naturelle.





ÉTRANGER

INDONÉSIE : la crise de Pertamina n'en finit pas

Les Indonésiens ont voté le 2 mai. Le parti officiel Golkar l'a, comme prévu, emporté, sauf à Djakarta. Mais cette victoire électorale du président Suharto ne règle pas les véritables problèmes qu'affronte l'archipel, qui sont ceux du sous-développement et que les dirigeants espèrent en partie résoudre par l'ouverture aux investissements étrangers.

Djakarta. — La débâcle financière de la compagnie pétrolière d'Etat Pertamina continue, deux ans après qu'elle a été mise au jour, d'avoir d'importantes répercussions sur la vie politique et économique de l'Indonésie. La plus spectaculaire est, bien sûr, l'assignation à résidence, fin mars, de l'« inspirateur » de la société, le naguère tout-puissant général Sutowo.

De notre envoyé spécial

Spectaculaire aussi est l'endettement du pays : plus de 15 milliards de dollars, ce qui élèvera le service de la dette dans les années à venir à près de 20 % des recettes d'exportation. *« Pour rétablir la confiance extérieure »*, le gouvernement, conseillé par le F.M.I., a décidé d'adopter une politique classique d'austérité et de rigueur budgétaires : les dépenses de l'Etat ont été réduites, les emprunts non productifs limités. On a tenté d'engager la lutte contre l'inflation. Sans doute cela a-t-il été jugé suffisant à l'étranger puisque les bailleurs de fonds internationaux sont revenus.

Dans le même temps la dette de Pertamina a été renégociée : par l'annulation de certains contrats, la révision d'autres, l'Indonésie a réussi à la réduire, selon M. Sumarlin, vice-ministre du Bappenas (le plan), de 10,5 à 6 puis à 4,5 milliards de dollars. Mais le passif causé par l'affrètement de gros navires pétroliers est loin d'être réglé. Un procès est pendant à ce sujet entre le gouvernement et la société Inter Maritime de M. Bruce Rappoport.

Sur le plan intérieur, les activités de Pertamina, qui touchaient tous les secteurs de l'économie, ont été ramenées aux seuls pétrole et gaz.

La quasi-faillite de Pertamina a d'ailleurs, selon les principes du jeu de quilles, entraîné des difficultés pour plus de cent entreprises et provoqué un important chômage dans le secteur de la construction. Les liens qui unissaient la compagnie pétrolière au conglomérat P.T. Astra Corporation (dont les capitaux sont détenus par des Chinois) étaient tels que ce groupe est aussi en pleine déconfiture.

Comment la politique pétrolière de l'Indonésie n'aurait-elle pas été affectée elle aussi par cette crise ? N'était-il pas logique — devant les difficultés économiques — de récupérer quelque argent auprès des compagnies pétrolières qui exploitent la principale richesse du pays ? D'autant que les contrats antérieurs à 1975 — qu'ils soient de services ou selon la formule inventée par le général Sutowo de partage de production — étaient particulièrement intéressants. Alors qu'au Proche-Orient les compagnies gagnent de l'ordre de 25 cents par baril, la revue *Petroleum Economist* estime à 2,30 dollars par baril la part nette qui revenait à Caltex sur sa production à Sumatra, et à environ 1,50 dollar le gain sur le pétrole offshore.

Le ministre des mines, M. Sadli, envisageait dès la fin de 1975 de réviser ces contrats mais il a fallu attendre le mois d'avril 1976 pour que Caltex se voie imposer un versement de 1 dollar par baril avec effet rétroactif au 1er janvier de l'année en cours.

Les détenteurs de contrats de partage de production (1), comme la Compagnie française des pétroles, qui a fait récemment d'importantes découvertes en zone maritime et dans les marais du sud de Bornéo (Kalimantan), ont vu leur part diminuer de 35 à 15 %. Comme s'ajoutait à cela l'obligation d'approvisionner le marché intérieur à un prix très inférieur au marché mondial et un allongement des délais d'amortissement (quatorze ans pour la C.F.P.), le partage réel imposé était de 89 % pour l'Indonésie et de 11 % pour les compagnies.

La société française prit très mal ces dispositions alors qu'elle venait juste de mettre en place un dispositif provisoire de production sur son gisement (or les délais d'amortissement dépendaient du rapport entre les réserves et la production annuelle du gisement). Mais toutes les compagnies opérant en Indonésie prirent des mesures de rétorsion. Alors que la recherche en mer demeure très prometteuse, dès février 1976 il n'y avait plus en service que six bateaux de forage (contre vingt un an plus tôt).

Le gouvernement dut faire marche arrière. Si les nouvelles dispositions ne sont pas encore officielles, les grandes lignes en sont connues : pour tout gisement qui entrerait en production à partir de 1977 les fournitures au marché intérieur se feront au cours mondial, les investissements seront en tout état de cause amortis sur sept ans et pour les zones difficiles les compagnies pourront amortir 120 pour un amortissement de 100.

De plus, les sociétés qui comme la C.F.P. s'estimaient lésées par les mesures d'avril 1976 ont obtenu satisfaction sur les délais d'amortissement.

« Par ces dispositions, a précisé M. Sumarlin, *nous voulons obtenir que les investisseurs étrangers reviennent. »* Il n'est que de voir la concurrence de près de vingt compagnies pétrolières pour l'obtention de quatre anciens permis de recherches de Pertamina (dont deux en Irian occidental) pour affirmer que cette politique est une réussite.

BRUNO DETHOMAS.

(1) Dans le partage de production, les investissements sont financés par les compagnies pétrolières qui ne sont pas propriétaires des installations. En rémunération de leurs services et pour amortir leur financement, elles ont droit à un pourcentage du pétrole produit.

ESPAGNE : une situation difficile avant les élections

A la veille des premières élections libres depuis 1936, l'Espagne est plus préoccupée de politique que d'économie. Pourtant, les problèmes sont pressants. La hausse des prix pourrait cette année dépasser 25 %, le déficit extérieur continue à se creuser et le chômage atteindrait (selon les syndicats) 7,5 % de la population active.

Madrid. — *Le tableau de bord de l'économie espagnole est « au rouge » sur de nombreux points* : prix, emploi, commerce extérieur. Tout le monde reconnaît la nécessité d'une cure, mais chacun propose sa thérapeutique. Priorité à la lutte contre l'inflation, demandent les représentants des chambres de commerce et d'industrie espagnoles. De fait, la hausse des prix s'accélère dangereusement : s'étant élevée à 20 % en 1976, elle pourrait atteindre 25 à 30 % en 1977. Alors que le ministère des finances prévoit modestement un taux de 18 %, les firmes américaines implantées en Espagne auraient établi leur budget sur la base d'une augmentation d'environ 35 %.

Pour les chambres de commerce, il s'agit d'une classique inflation par les coûts, la progression annuelle des salaires ayant, selon elles, été supérieure à 20 % au cours des quatre dernières années. Cette évolution a entraîné, ajoutent les organismes consulaires, une perte de compétitivité de 13 à 18 % par rapport à l'Europe, aux Etats-Unis et au Japon. Et, pourtant, la concurrence espagnole reste vive dans certains secteurs, provoquant des réactions hostiles à l'étranger, notamment en France (*le Monde* du 13 mai).

Des opinions opposées sur la peseta

Cependant, alors que les recettes touristiques plafonnent et que les envois des travailleurs émigrés fléchissent, l'ampleur du déficit commercial — le taux de couverture des achats par les ventes a été de 61 % durant le premier trimestre de 1977 — pose à nouveau la question d'une dévaluation de la peseta. Les experts sont divisés. Un certain nombre d'industriels estiment que cette mesure n'est pas une des plus intéressantes, son utilité étant jugée très variable selon les secteurs.

De son côté, le président d'une des plus grandes banques espagnoles, la Banco central, M. Escamez Lopez, estime qu'une dévaluation accélérerait la hausse des prix, en renchérissant le coût des produits importés, sans avoir obligatoirement un effet positif sur les exportations. Tout compte fait, une telle décision aurait des conséquences plus perturbatrices que bénéfiques, alors qu'il s'agit de prendre de sévères mesures de stabilisation et de favoriser les investissements.

Officiellement, une nouvelle dépréciation de la monnaie espagnole n'est pas évoquée. Lors de son récent voyage aux Etats-Unis, le chef du gouvernement espagnol, M. Adolfo Suarez, a seulement indiqué qu'il espérait réduire l'inflation par la mise en œuvre d'une politique modérément expansionniste, accompagnée d'un contrôle des prix de certains produits et d'une évolution ralentie des coûts salariaux. Selon les prévisions officielles, le produit intérieur brut de la péninsule augmenterait de 3,3 % en 1977, après avoir progressé de 1,7 % en 1976 et de 0,8 % seulement en 1975.

De notre envoyé spécial

La forte croissance des années du « miracle » — plus de 7 % en moyenne par an entre 1961 et 1973 — est révolue. Dès lors, le problème du chômage se pose dans toute son acuité, d'autant que les pays étrangers, en proie eux aussi à la crise, ne serviront plus d'exutoire au trop-plein de la main-d'œuvre espagnole. Actuellement, selon les syndicats, l'Espagne compte un million de personnes sans travail, ce qui représente 7,5 % de la population active.

Pour des syndicats indépendants

Pour lutter contre l'inflation et défendre l'emploi, les syndicalistes reconnaissent qu'*« un dialogue est nécessaire avec le patronat »* et qu'*« un plan de stabilisation est indispensable »*. Les représentants des Commissions ouvrières liées au P.C.E. précisent : *« Il n'est pas possible d'arriver au socialisme demain matin. Il faut faire des propositions réalistes tenant compte de la situation économique »*. De son côté, l'U.G.T. socialiste indique : *« Il s'agit de faire preuve de responsabilité. »*

Presque en écho, le ministre des relations syndicales, M. de la Mata, souligne la nécessité d'avoir des centrales représentatives et capables d'exercer une discipline interne. *« Je ne recommanderai pas aux entreprises*, note-t-il, *de créer ou de financer des syndicats « amis »... Il faut des organisations patronales et ouvrières importantes et solides afin de parvenir à des accords respectables et respectés. »* M. de la Mata estime que, dans un premier temps, les Commissions ouvrières feront preuve de la même modération et du même sens des responsabilités que le parti communiste.

Actuellement, le taux de syndicalisation est faible (5 à 10 %) ; il devrait augmenter à la suite de la légalisation des syndicats et pourrait, d'après ceux-ci, atteindre 20 à 25 %. *« Nous serons un demi-million avant l'été, un million fin 1977 et deux millions fin 1978 »*, affirment les Commissions ouvrières, qui déclarent compter deux cent mille adhérents.

En fait, tous les responsables attendent le résultat des élections et la constitution d'un gouvernement représentatif. Les autorités espagnoles cherchent avant tout à éviter tout faux pas ; mais, dans le proche avenir, la contrepartie de l'instauration d'une certaine austérité devrait résider dans la mise en œuvre de réformes de structure, tout particulièrement dans le domaine fiscal. Actuellement, l'impôt « se négocie ». Les exonérations sont très nombreuses, le délit fiscal n'existe pas, et l'administration ne compte que cinq mille cinq cents contrôleurs. La tâche à entreprendre s'avère lourde, même si le ministère des finances se déclare « techniquement prêt ». Elle risque d'être politiquement délicate, dans la mesure où la rigueur fiscale toucherait, outre un certain nombre de privilégiés, les classes moyennes.

Saisie par la politique, l'Espagne ne s'interroge guère sur son avenir économique. Il s'agit pourtant de définir sa place dans la chaîne internationale du travail. Aujourd'hui, la péninsule occupe des lignes de production qui sont en concurrence à la fois avec les nations en développement et avec les pays industriels. Elle peut espérer, à court terme, jouer et gagner sur les deux tableaux. Pendant quelques années, l'Espagne est en mesure de profiter d'avantages comparatifs par rapport au tiers-monde et rester compétitive dans de nombreux secteurs (textile, automobile, sidérurgie...). Les industries de main-d'œuvre demeurent un point fort de l'économie ibérique.

Toutefois, l'absence de définition d'une politique industrielle risque de peser sur l'avenir. La présence des firmes multinationales constitue *« peut-être un obstacle »* à cette définition, reconnaît-on au ministère de l'industrie. De leur côté, différents responsables soulignent la dépendance technologique et l'excessive utilisation de brevets et licences étrangers. L'effort consacré à la recherche est trop faible alors qu'il faudrait développer une technologie nationale et mettre en place un secteur public dynamique.

Le rôle de l'Institut national de l'industrie, l'INI, est notamment mis en cause. Ce holding public, qui gère soixante entreprises possédant elles-mêmes des participations dans deux cent vingt firmes, représente le dixième du P.N.B., le quart des investissements et le cinquième des exportations industriels et emploie deux cent quarante mille personnes. Depuis sa création, en 1941, l'INI a toujours eu une fonction mal définie, comme en atteste récemment la valse des présidents nommés à sa tête. Accusé par certains de servir d'« hôpital des entreprises », l'INI devrait davantage, selon de nombreux experts, contribuer à la formation d'entreprises dynamiques de taille européenne, d'autant que l'adhésion à la C.E.E. risque de secouer les structures industrielles espagnoles.

Les « ardentes obligations » qu'entraînerait son adhésion sont en fait souhaitées par beaucoup d'Espagnols. L'entrée « en Europe » impliquerait l'acceptation d'un plan comportant des sacrifices, même si le Fonds monétaire international décide, comme il est vraisemblable, un prêt à Madrid. Aussi certains caressent-ils le rêve d'un développement de type brésilien, parallèlement à une orientation plus marquée vers les marchés d'Amérique latine et du Moyen-Orient. Percevant mal les transformations inéluctables, l'Espagne semble à la recherche d'une identité économique.

MICHEL BOYER.

POINT DE VUE

Le marché et le « dépassement » du capitalisme

par JEAN ARROUS (*)

« On ne biaise pas avec le marché, et sa régulation est globale. » Cette phrase, extraite des déclarations de M. Michel Rocard, lors du colloque de « l'Expansion » d'octobre 1976 (« Les socialistes face aux patrons »), n'a pas cessé de susciter une certaine émotion dans les milieux socialistes. Notre collaborateur Paul Fabra, dans « le Monde » du 14 octobre 1976, a qualifié ces déclarations de « révolution culturelle » des socialistes. Il ne semble pas que cette « révolution culturelle » soit bien acceptée par tous les socialistes, mais qu'elle pose un problème, puisque la revue « Faire », dans son numéro 14 de décembre 1976, était revenue sur ces déclarations en proposant un dossier : « Les socialistes et le marché », et que le numéro 22 (1977) de la N. R. S. (Nouvelle Revue socialiste) contient un débat sur le même sujet.

LA controverse que suscitent encore les déclarations de M. Rocard me semble sans objet, pour peu que l'on s'entende sur les mots. Revenons donc aux définitions.

Contrairement à ce qui est annoncé sur la couverture même du numéro de la N.R.S., le marché est le lieu idéal — au sens premier du terme, c'est-à-dire : *« qui est conçu et représenté dans l'esprit »* et non l'autre sens (ambigu) *« qui atteint toute la perfection que nous pouvons concevoir ou souhaiter »* (l'ambiguïté est dans « concevoir ou souhaiter ») — de confrontation de l'offre et de la demande d'un produit. Le marché est libre quand aucune intervention extérieure — on pense principalement à l'Etat — ne vient modifier le déroulement des négociations entre producteurs et consommateurs qui composent ce marché (ou s'affrontent sur ce marché, peu importe). Cette distinction est clairement faite par les auteurs anglo-saxons : à la « free-market economy », c'est-à-dire l'économie de marché libre, ils opposent la « centrally-controlled economy », c'est-à-dire l'économie centralisée. L'usage courant en français a laissé tomber l'adjectif « libre », et c'est là que je situe l'origine de la controverse. Le *Robert* oppose ainsi à l'économie de marché (*« où les mécanismes économiques obéissent à la loi de l'offre et de la demande »*) l'économie dirigée, planifiée. On voit bien que c'est à l'économie de marché libre qu'il fait en réalité référence.

Muni de cette double définition, il va m'être possible de revenir sur certaines inexactitudes et de montrer que l'aspect proprement économique de la controverse s'évanouit si l'on veut bien relever, dans chacune des contributions, ce qui relève du marché et ce qui relève du marché libre.

Je partage en effet l'opinion de ceux qui associent dans leurs critiques capitalisme et économie de marché à condition que l'on précise qu'il s'agit d'une économie de marché libre. P. Joxe déclare que s'il devait faire, à l'image de Bastiat, un « Cours complet d'économie politique pratique » d'inspiration socialiste, il en intitulerait une partie : *Histoire de la longue lutte et des nombreuses victoires des socialistes contre le principe et les effets de la régulation par le marché* (N.R.S., p. 25). Ceci est vrai, à condition de préciser qu'il s'agit de la régulation par le marché libre. Les exemples que donne P. Joxe à l'appui de sa thèse montrent que cette lutte visait dans tous les cas à obtenir des lois favorables à la classe ouvrière et donc à modifier les conditions du marché en sa faveur.

Mais à l'inverse, il est impossible de nier que le marché subsiste en économie socialiste dans la mesure où l'existence de producteurs et de consommateurs d'un produit donné est indépendante de la propriété des moyens de production. Quand en Union soviétique — pays dont certains pourront contester le caractère socialiste, mais la discussion est alors à un autre niveau — les chaussures, dont la production a pourtant été planifiée, restent en stock, quand on baisse les prix de produits qui se vendent mal et l'inverse pour ceux qui se vendent bien (*le Monde*, récemment), je me vois contraint par les définitions qui précèdent d'appeler cela des phénomènes de marché. Dans de telles conditions, l'énoncé même de la proposition de P. Joxe, *« la planification socialiste accepte-t-elle le marché comme mode de régulation globale ? Evidemment non »* (N.R.S., p. 25) ne peut que prêter à confusion si l'on ne distingue pas entre marché et marché libre. Le socialisme vise à dépasser le capitalisme, la régulation par le marché libre. Il ne saurait échapper à la régulation par le marché.

C'est pourquoi M. Rocard a raison de déclarer qu'*« on ne biaise pas avec le marché »* et que *« le marché a une fonction de régulation globale de l'économie »*, à condition, évidemment, qu'on l'entende au sens que je viens de définir, sans lui associer implicitement l'adjectif « libre ». Contrairement à ce qu'affirme P. Joxe (N.R.S., p. 27), il ne s'agit pas d'un *« revirement idéologique »*. On me fera toutefois remarquer que, ce faisant, je sors la déclaration de M. Rocard de son contexte et que mon interprétation est en conséquence erronée. Ce contexte est en effet celui de la politique du commerce extérieur de la gauche (*Faire*, p. 46) : *« Fût-elle publique, une entreprise qui produit dans une économie ouverte est obligée d'en respecter les contraintes »* (*L'Expansion*, novembre 1976, p. 192). C'est ici que la distinction entre marché et marché libre permet d'aplanir le débat. Car, à moins d'isoler l'économie française du reste du monde, de tenter une expérience autarcique, les entreprises françaises, privées et publiques, demeureront soumises à la concurrence internationale, à la régulation par le marché libre mondial. Après les nationalisations prévues par le programme commun, *« il restera en France 80 % de la production totale de biens et services réalisés par un secteur demeuré privé »* (M. Rocard, *N.R.S.*, p. 17). Le pourcentage importe peu : quelle que soit l'étendue des nationalisations, il est vrai qu'on ne biaise pas avec le marché libre mondial.

Une plate banalité ?

Même si l'Union soviétique n'est plus un modèle, il faut bien voir que la tâche fixée par le dixième plan quinquennal, exposée au XXVe congrès du P.C.U.S., est d'éliminer *« la fantaisie dans la planification, le gaspillage »* et ce qu'on appelle pudiquement la *« dilapidation des biens sociaux »*, c'est-à-dire la faible productivité et la mauvaise qualité de la production. D'où le slogan qui va sans doute être lancé à la tribune du XXVe congrès : *« Produire mieux et à un moindre coût. »* Pour qui est habitué à raisonner selon les termes de l'économie de marché, ce mot d'ordre ne constitue qu'une plate banalité. Dans le contexte soviétique, il a une *« résonance quasi révolutionnaire »* (*le Monde*, des 22 et 23 février 1976). Il n'est pas douteux que c'est ce que M. Rocard vise en parlant d'entreprises nationalisées *« compétitives et performantes »*. P. Joxe a mauvaise grâce de le critiquer sur ce point.

J'en viens à l'autre versant de mon exposé, relatif à l'aspect économique du type de socialisme à construire, à une *« théorie du marché socialiste »* (*Faire*, p. 51), la définition que je viens de donner du marché rendant possible la présence simultanée des termes de socialisme et de marché.

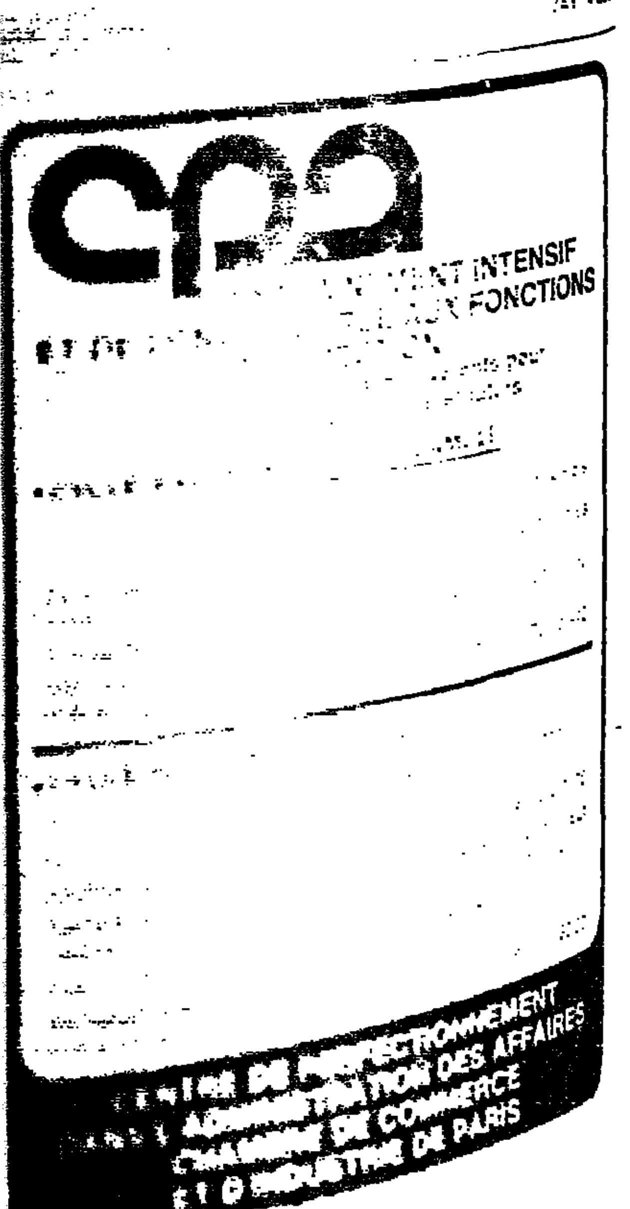
Une première remarque. J. Attali reconnaît à juste titre que le *« capitalisme, ce n'est pas le marché, et le socialisme, le plan »* (*N.R.S.*, p. 12). Tous les auteurs s'accordent en effet à reconnaître que, pour reprendre l'expression de F. Mitterrand : *« L'économie française fourmille de plans : ceux que les entreprises les mieux organisées, privées ou publiques, construisent pour s'adapter à l'évolution du marché, de la concurrence et de la technique. »* (*N.R.S.*, p. 10). L'opposition entre socialisme et capitalisme n'est pas l'opposition entre plan et marché.

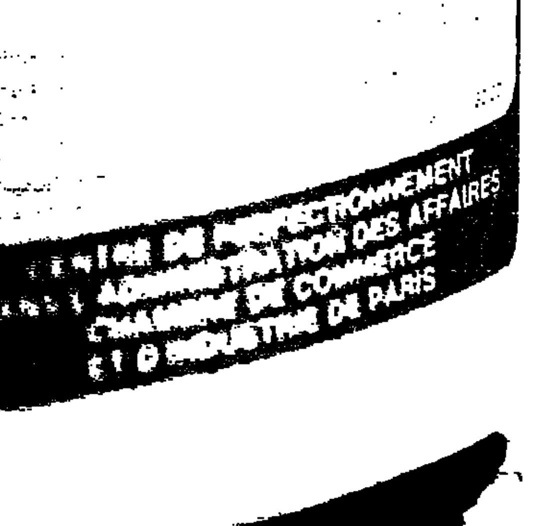
S'agissant de la définition du socialisme à construire, J. Attali et P. Joxe insistent sur le développement des rapports non marchands qui caractérisent, selon eux, le socialisme. P. Joxe reprend les déclarations de J. Attali sur la définition d'une politique économique socialiste : *« Faire en sorte que le marché et les autres sources d'expression de la demande puissent effectivement révéler les besoins solvables les plus conformes à l'amélioration du bien-être. (...) Le marché peut révéler de nouveaux besoins solvables, grâce à une transformation culturelle mais aussi économique (par une redistribution des richesses). »* (*Faire*, pages 56-57.) Je n'insisterai pas sur le fait qu'une politique économique qui ne fait que révéler les besoins *solvables* n'est pas très différente d'une politique économique capitaliste. Mais, surtout, je ne vois pas comment interpréter la distinction faite par J. Attali entre le marché et les autres sources d'expression de la demande autrement qu'en recourant à la distinction entre marché libre et marché. Le marché libre est le lieu naturel d'expression des besoins solvables. Les besoins non solvables n'existent que potentiellement sur le marché, mais attendent un autre type d'organisation économique, le socialisme précisément, pour pouvoir être satisfaits. A condition, évidemment, que cette organisation économique soit suffisamment « performante » pour permettre le financement de la satisfaction de ces besoins. C'est ici qu'intervient la nécessité de recourir au concept de marché, car si ces besoins non solvables sont source d'expression d'une demande, il faut, pour pouvoir les satisfaire, qu'il leur corresponde une offre, qu'il s'agit de financer.

Sur la définition du type de socialisme à construire, j'aimerais également souligner que le socialisme doit constituer un dépassement du capitalisme. Il ne doit pas en être l'antithèse systématique. Il doit être la synthèse de l'état du capitalisme (au moment de son renversement) et de la critique que les socialistes font de son fonctionnement (il n'est plus antisocialiste maintenant d'y ajouter la critique visant le fonctionnement des pays de l'Est). Cela signifie, même si cela peut choquer, qu'il doit utiliser les aspects positifs du capitalisme. Les réflexions actuelles sur certains aspects de la perspective autogestionnaire (P.S.), sur l'autonomie des entreprises, sur une « planification décentralisée et contractuelle » (P.C.) me paraissent aller dans ce sens. Insister sur l'autonomie de gestion des entreprises, sur la décentralisation, cela revient à utiliser, au profit du socialisme, l'élément de souplesse et par suite d'efficacité — au niveau micro-économique s'entend, je ne parle pas ici de l'inflation et du chômage — qui caractérise le système capitaliste. Si le programme d'action du parti communiste tchécoslovaque (5 avril 1968) affirme que *« le socialisme ne peut se passer de l'esprit d'entreprise »*. (*Notes et études documentaires*, 3 janvier 1969, numéro 3 551, page 18), le rôle du socialisme doit alors être de parvenir à ce que la liberté d'entreprendre ne soit plus en même temps la liberté d'exploiter.

C'est la raison pour laquelle il m'a semblé utile de distinguer entre marché et marché libre. Envisager le socialisme comme l'antithèse du capitalisme, cela revient à remplacer le marché (libre) par le plan. Cette proposition, qui a des relents de stalinisme, tend à être abandonnée par les théoriciens socialistes.

(*) Assistant à la Faculté des sciences économiques de Strasbourg.





CARNET

Naissances

— M. Claude Arasse et Mme, née Claire d'Avezac de Moran, ont la joie, avec Sophie, d'annoncer la naissance de

Aurélie,

le 18 avril 1977
58, rue Ampère, 75017 Paris.

— M. Bertrand Couve et Mme, née Augusta Van Son, Antoine, Louis et Jérôme,
ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Eléonore,

le 11 mai.
4, avenue de Nemours,
60500 Chantilly.

— Martine et Pierre Laszlo, Sophie et Chloé,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Aline,

le 13 mai 1977
14, Beld de Bioleux,
4051 Plainevaux (Belgique).

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage, béni le 30 avril dans la stricte intimité familiale, de

Mlle Hélène de Poulpiquet du Halgouët,
fille du colonel André de Poulpiquet du Halgouët (†)
et de la vicomtesse,
née Odette de Saint-Pern,
avec le général de corps d'armée (C.R.)
Georges Richter.

Le présent avis tient lieu de faire-part.
48, rue Galilée, 75016 Paris.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mlle Germaine AUMEUNIER,
agrégée de l'Université,
chevalier de la Légion d'honneur,
commandeur
des Palmes académiques,
directrice honoraire
du lycée de jeunes filles
de Casablanca,

survenu le 10 mai 1977, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, résidence Saint-Hilaire-Provence II, 13290 Les Milles.

De la part de :
Ses sœurs, beaux-frères, belle-sœur, neveux, nièces, cousins,
Mme Georges Panisse,
Mme Fernand Estors, ses enfants et petits-enfants,
Mme Auguste Sicle, ses enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Aumeunier, ses petits-enfants,
Mme Edouard Aumeunier, ses enfants et petits-enfants.

Les obsèques et la cérémonie religieuse ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— Tours, Montpellier.
M. et Mme Patrick Raimbault,
M. Denis Berlan,
Mlle Danièle Pabot, ses enfants,
Mathieu et Delphine Raimbault,
Ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Edouard BERLAN,
officier de la Légion d'honneur,

survenu à l'Ermitage de Tours, dans sa soixante-et-onzième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 17 mai, à 10 heures, en l'église de Capescang (Hérault).

Cet avis tient lieu de faire-part.
33, avenue de la Gare,
72320 Vibraye.
2, rue Guétal, 38000 Grenoble.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Robert CHAILLOU,
née Jeanne Pillet,

survenu le 8 mai à Paris, 5, rue Saint-Romain, 75006

De la part de :
M. Robert Chaillou, son époux,
Liliane Chaillou,
M. et Mme Alain Stotzel,
M. et Mme Lionel Resky et leur fille,
ses enfants, petite-fille et toute sa famille.

Suivant ses dernières volontés, l'incinération a eu lieu dans l'intimité au cimetière du Père-Lachaise, le 16 mai 1977

Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Nous apprenons la mort de
M. Carlos DOLE,
avocat à la cour d'appel de Douai, ancien bâtonnier.

[Né le 17 septembre 1923 à Bachant (Nord), M. Dole, après la Libération, avait été élu conseiller municipal M.R.P de Douai. Le 30 novembre 1958 il est élu député de la 14e circonscription du Nord sous la même étiquette. Il perd son siège en 1962 au bénéfice du candidat communiste, M. Henri Martel.]

— Mme Patrice De Fouquières,
MM. Jérôme et Cyril De Fouquières,
Le colonel et Mme Louis De Fouquières, leurs enfants et petits-enfants
M. et Mme Henri Jolibois, leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Patrice DE FOUQUIÈRES,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
adjoint au maire de Rueil-Malmaison
industriel,

survenu à Paris, le 14 mai à l'âge de cinquante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 17 mai, à 16 heures en la chapelle du Père-Lachaise, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Le docteur Jean Teboul et Mme, née Maguite Hassoun,
Le docteur Edouard Timsit et Mme, née Micheline Hassoun, et leurs enfants,
Mlle Gilette Benhammo,
ses frères et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marthe HASSOUN,
veuve du docteur Gaston Hassoun

survenu le 7 mai 1977

Les obsèques ont été célébrées le 10 mai 1977 à Saint-Germain-en-Laye dans la plus stricte intimité familiale.

Sartrouville.
Saint-Germain-en-Laye.
Fès.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Georges HEILBRUN,

survenu le 14 mai 1977

De la part de
Mme Georges Heilbrun,
Et de toute la famille.

Les obsèques auront lieu le mardi 17 mai en l'église Saint-Séverin, Paris (5e).

3, rue Gît-le-Cœur Paris (6e).

— Il a plu à Dieu de rappeler à Lui la comtesse Jean de la MONNERAYE,
née Hélène Hauser

le 15 mai 1977 à Versailles dans sa quatre-vingtième année

De la part du :
Comte Jean de la Monneraye, son époux,
De ses enfants
Hélène de la Monneraye,
Henry et Béatrice de la Monneraye,
Jean-Charles et Rose-Marie de la Monneraye,
Marie de la Monneraye,
Alain et Geneviève de Seze,
De ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Du comte et de la comtesse Henry de la Monneraye,
Du comte et de la comtesse Louis de la Monneraye,
ses beaux-frères et belles-sœurs.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 17 mai, à 15 h 30 en l'église Notre-Dame de Versailles

Le présent avis tient lieu de faire-part

N'envoyer ni fleurs ni couronnes. Union de prières.

19, rue Mademoiselle,
78000 Versailles

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean POMIER,
écrivain,
décoré de la Légion d'honneur,

décédé dans sa quatre-vingt-douzième année.

Toulouse le 9 mai 1977.

— M. Pierre Prevel,
M. et Mme Jacques Oudart, leurs enfants et petits-enfants,
Mlle Edwige Devlaminck,
Mlle Godelieve Devlaminck,
Ses parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre PREVEL,
née Solange Devlaminck,

survenu à Bayonne, le 10 mai 1977, dans sa quatre-vingtième année

Les obsèques ont eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité

— Mme, née Jacqueline Roch,
M. Jean-Claude Rowe,
Et leurs enfants,
font part du décès, dans sa quatre-vingt-septième année, de

Mme veuve Henri ROCH,
née Lea Trenta

leur mère, belle-mère et grand-mère, le 2 mai 1977, à l'Haÿ-les-Roses

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, et l'inhumation a eu lieu à Granville.

9, avenue Mauge,
78170 La Celle-Saint-Cloud

— Mme Bernard Sebaut,
Mme Albert Bonhomme et son fils,
Le chef de bataillon (E.R.) et Mme, Francis Forasté et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Me Bernard SEBAUT,
ancien avocat,
ancien conseiller à la
Cour de cassation de Tunis,
diplômé de l'Ecole
des langues orientales,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre de la
République tunisienne,

survenu à Tunis, le 28 avril 1977, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

— Mme Louis Triollet, son épouse,
M. et Mme Jean Triollet,
Mlle Marie-Louise Triollet, ses enfants,
Mlle Chantal Triollet, sa petite-fille,
Mlle Jeanne Triollet, sa sœur,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Louis TRIOLLET,
chevalier de la Légion d'honneur,

endormi dans la paix du Seigneur, le 11 mai 1977 dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le samedi 14 mai, en l'église de Bouchemaine (Maine-et-Loire).

« Les Jumelles »,
Bouchemaine 49000 Angers.

Remerciements

— M. Elie Levy, ses fils Alban et Ariel,
Et sa famille,
expriment leurs remerciements émus à toutes les personnes qui ont partagé ou tenté d'adoucir leur peine, et, à un mois du décès de

Viviane LEVY,

ils demandent à ceux qui l'ont aimée de lui consacrer une pensée ce 16 mai

— Mme Georges Ridel,
Antoine et Laurent Ridel,
profondément touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Georges RIDEL,

expriment leur sincère gratitude à ceux qui se sont associés à leur peine.

— M. et Mme Jacques Roger,
M. et Mme Dominique Coudreau,
M. Alain-François Roger,
Et toute la famille,
profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors des obsèques de leur chère défunte

Mme Jean ROGER,
née Andrée Rodier,

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil.

Anniversaires

— Françoise rappelle à ses amis qu'il y a deux ans, le 16 mai,

Gilbert MURY,

disparaissait brutalement. Que son souvenir leur soit particulièrement présent ce jour-là.

Avis de messe

— Le président, les membres du conseil d'administration et le personnel de la F.N.S.E.A. prient toutes les personnes ayant connu et aimé leur collaborateur, collègue et ami

Bernard DELORME,

de participer ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée le mardi 17 mai, à 10 h. 30, dans le chœur de l'église Saint-Pierre de Chaillot, 33, avenue Marceau, 75008 Paris

— La messe qui était prévue le 24 mai pour le dixième anniversaire du décès de

Cino del DUCA,

sera célébrée le lundi 23 mai.

Visites et conférences

MARDI 17 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES — 15 h., 92, rue Saint-Denis, Mme Bachelier : « Saint-Leu, Saint-Gilles, l'église des chevaliers du Saint-Sépulcre »

15 h., 9, rue Pierre-Bourdan, Mme Legregeois : « Le faubourg Saint-Antoine ».

15 h., métro Père-Lachaise, Mme OSwald : « Le cimetière du Père Lachaise ».

15 h., façade mairie, Mme Pajot : « Clichy » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Les hôtels de l'île Saint-Louis » (A travers Paris).

15 h., 12, rue Daru : « La cathédrale russe » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h. 30, 12, rue des Nonnains-d'Hyères : « Hôtels de l'Ave Maria, d'Aumont, de Sens, église Saint-Paul » (M. de La Roche).

15 h., portail de l'église, place Saint-Thomas-d'Aquin : « Le noviciat des dominicains et le cloître de Saint-Thomas-d'Aquin » (Paris et son histoire)

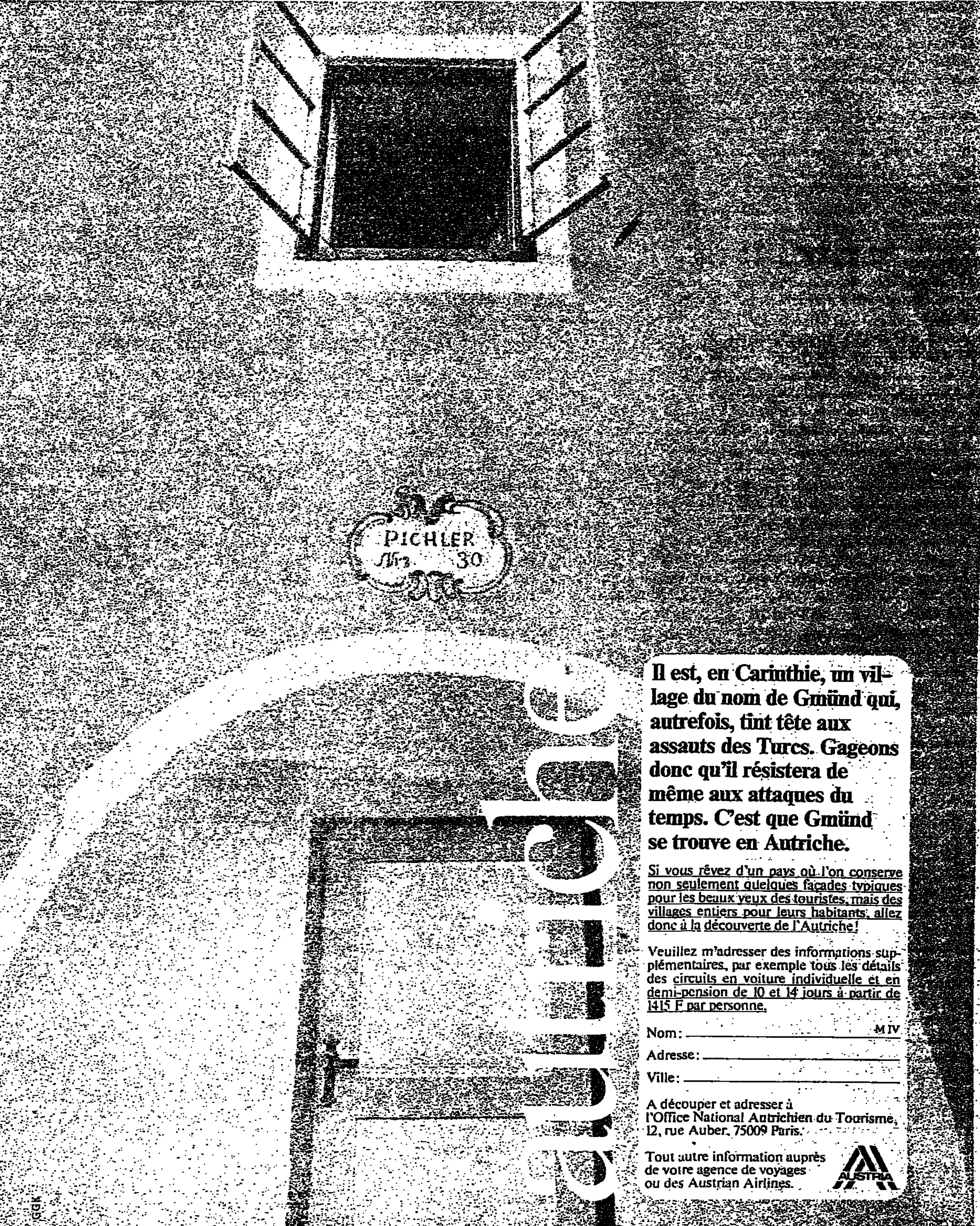
10 h. 30, 21, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Ile Saint-Louis » (Mme Rouch-Gain).

CONFERENCES — 19 h. 30, 26, rue Bergère, M. R.-G. Dommergue : « Freud, poète satanique des enfers libidineux ou une névrose extra-dimensionnelle » (L'homme et la connaissance).

18 h 30, 8, rue de la Ville-l'Evêque, M. le pasteur M. Carrez : « Les Evangiles et la Terre sainte » (Bible et Terre sainte)

20 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Claude Thibaut : « Année Rubens : Rubens et la France »

16 h., P.I.A.P., 30, rue Cabanis, M. Perez Guerraro : « Les questions que les pays en voie de développement posent aux pays développés » (C.R.I.D.).



هكذا من الاصل

BANQUES

L'énorme scandale du Crédit suisse

La Commission fédérale des banques suisses vient de reprocher à la direction générale du Crédit suisse, l'une des trois grandes banques de la Confédération, de ne pas avoir exercé une surveillance suffisante sur les activités de sa filiale de Chiasso Pourtant, cette direction savait depuis 1963 que la filiale en question était en relation d'affaires avec une société sise au Liechtenstein, la Texon Finanzanstalt, par l'intermédiaire de laquelle étaient placés de façon plus ou moins illégale les fonds évadés d'Italie... Le scandale secoue le système bancaire suisse tout entier.

DEMISSION des principaux dirigeants du Crédit suisse, troisième banque helvétique, rumeurs les plus folles sur des « détournements » et des « trous » dont le montant augmente chaque jour, offre dramatique d'une aide par les grands établissements, baisse temporaire du franc suisse, interpellation au Conseil national (Parlement) : « *Jamais*, de mémoire de banquier, *un tel tremblement de terre n'a secoué le monde des finances helvétique.* » *(La Gazette de Lausanne.)* Ce qui est devenu maintenant le « scandale » du Crédit suisse « *entame sérieusement la réputation de la Suisse, place financière* ». *(Journal de Genève.)* Il y a vraiment de quoi, si l'on juge par les informations qui filtrent peu à peu sur cette affaire.

Tout a commencé par un communiqué diffusé le 14 avril par le Crédit suisse, selon lequel l'établissement avait enregistré des « *pertes substantielles* » à la suite d'opérations non autorisées entre sa succursale de Chiasso et « *un gros client étranger, holding financier possédant divers intérêts en Europe et outre-mer* ». Le « trou » était évalué à 250 millions de francs suisses (environ 500 millions de francs) et l'enquête préliminaire menée par la banque révélait que la direction centrale avait « *caché pendant une trop longue période* » au siège de Zurich des informations sur la situation et la trésorerie de ce « client ». « *Aucun de nos créanciers et de nos déposants ne subira de préjudice* », avait ensuite précisé la banque, « *toutes les pertes étant couvertes par un prélèvement sur les réserves internes, d'un montant supérieur à 1 milliard de francs suisses* » (2 milliards de francs français.)

Cette nouvelle fit sensation, sans pourtant étonner vraiment les initiés. Des « accidents » avaient déjà eu lieu les années précédentes : la filiale suisse de la Lloyd's Bank à Lugano avait perdu 230 millions de francs suisses et l'Union de banque suisse, deuxième banque du pays, 142 millions de francs suisses à Zurich, à la suite d'opérations malheureuses ou délictueuses sur les changes. Cette fois-ci, pourtant, il ne s'agissait plus de changes, mais de « détournements » et d'« investissements malheureux » effectués en Italie. Etant données la situation de ce pays et la crise mondiale, la chose était plausible.

Une dizaine de jours après, une véritable bombe éclata : agissant de son propre chef et en l'absence de plainte du Crédit suisse, le procureur du district de Sottoceneri, dans le canton du Tessin, inculpait d'infraction à la loi fédérale sur les banques les trois dirigeants de la succursale de Chiasso, déjà suspendus, et les faisait écrouer. De plus, il faisait connaître que 2,2 milliards de francs suisses (4,3 milliards de francs français déposés par un millier de personnes depuis de nombreuses années avaient été « détournés » au bénéfice de la société financière Texon, domiciliée à Vaduz, capitale du Lichtenstein, et que la perte sur les sommes ainsi placées pouvait s'élever à environ 1 milliard de francs suisses (2 milliards de francs français). Dans la nuit, un communiqué émanant de la Banque nationale suisse et des deux autres grandes banques commerciales, la Société de banque suisse et l'Union de banque suisse, annonçait qu'une aide de 3 milliards de francs suisses (6 milliards de francs français) était mise, en cas de besoin, à la disposition du Crédit suisse. Ce dernier déclina l'offre, mais une telle initiative, destinée à éviter une panique aux guichets du Crédit suisse, provoqua un véritable séisme dans le pays : le franc suisse baissa, les cours des actions des banques chutaient en Bourse et la communauté financière internationale commença à se poser une série de questions : « Où ? », « Comment ? » et « Pourquoi ? »

Les placements fiduciaires

A la première question, la réponse est facile : Chiasso est une localité, située exactement à la frontière avec l'Italie, non loin de Lugano, et au point le plus méridional du pays. Une terre d'accueil rêvée pour la « noria » des capitaux italiens, qui n'ont cessé de franchir cette frontière, située à 50 kilomètres de Milan, avec une facilité déconcertante. *Les mille déposants du Crédit suisse à* Chiasso sont probablement tous des Italiens effrayés par la situation politique, qui ont fait « passer » des centaines de milliards de lires par les voies les plus diverses, notamment sous forme de valises de billets que les banques suisses renvoyaient, et renvoient toujours en paquets bien ficelés à la Banque d'Italie. De temps à autre, celle-ci retarde l'échange pour essayer de décourager les transferts, mais en vain...

L'octroi de garanties

A la seconde question — « Comment ? », — la réponse est plus difficile, car elle met en jeu tout le système des dépôts étrangers dans les banques suisses. Tout d'abord, une taxe de « dissuasion » de 10 % par trimestre, 40 % par an, frappe les dépôts liquides de plus de 100 000 francs suisses, ce qui oblige les déposants et leurs banquiers à choisir des placements en actions ou obligations suisses ou étrangères, en euro-dollars ou en participations dans des affaires sur toute la planète.

Ensuite, les banques, pour ces placements dits fiduciaires, effectués sur les ordres des clients, ne sont responsables que de l'*exécution matérielle* de ces ordres et ne sont en aucune façon responsable du sort final de ces capitaux ni des risques qu'ils encourent. Dans certains cas, elles peuvent donner leur garantie, mais alors la loi fédérale les oblige à intégrer de tels engagements dans leur bilan et à maintenir le niveau de leurs fonds propres à 10 % du total des dépôts. Enfin, une formule très utilisée en Suisse est celle du « face à face », où les banques se bornent à mettre en rapport prêteurs et emprunteurs, *sans prendre aucune responsabilité ni d'un côté ni de l'autre* et sans faire figurer les opérations à leurs bilans. Elle permet souvent d'assurer une rémunération plus forte pour des emplois discrets.

Dans le cas de la succursale de Chiasso, les dépôts des clients étrangers, soit avec leur accord, soit à leur insu — l'enquête le dira ou ne le dira pas. — ont été employés à financer des investissements en Italie avec la garantie du Crédit suisse, mais sans — apparemment — en référer à la maison mère. Du coup, ces opérations se trouvaient en infraction avec la loi fédérale sur les engagements des banques, avec le code fiscal, qui impose une retenue à la source de 33 % sur les intérêts ainsi obtenus, et surtout se trouvaient engager le Crédit suisse dans des investissements à long terme financés avec des capitaux à court terme.

Le dilemme

Or ces investissements ont été mauvais. Pour l'essentiel, ils se sont portés sur le puissant conglomérat italien, Winefood, qui assure la distribution de 25 % du vin de la péninsule et contrôle cinquante sociétés, dont des centres de vacances à la mer et à la montagne, etc. L'affaire s'est développée rapidement, mais avec une rentabilité insuffisante et a été durement frappée par la crise : les capitaux placés se trouvaient donc « gelés » de manière très classique, sans possibilité de mobilisation rapide. Un événement allait sans doute faire découvrir le pot aux roses : l'amnistie fiscale accordée à la fin de 1976 par le gouvernement italien aux capitaux expatriés. Enquête, inculpation par le procureur, scandale, démission de trois des principaux dirigeants et du président d'honneur : on connaît la suite. Au siège du Crédit suisse, on se déclare encore incapable de chiffrer l'importance des opérations incriminées, « une comptabilité parallèle » ayant été tenue à l'insu des dirigeants. Pour les milieux financiers suisses, cela revient à poser le dilemme suivant : ou la direction ignorait tout, et cela jette un jour cruel sur sa gestion ; ou certaines complicités existaient, ou tout au moins certaines complaisances vis-à-vis du groupe italien Winefood par le truchement de Texon, minuscule boîte aux lettres du Lichtenstein.

En attendant les résultats de l'enquête générale qui a été lancée, et ceux de l'instruction ordonnée par le procureur de Sottoceneri, le Crédit suisse a saisi les gages sur lesquels portait sa garantie. Cela l'a amené à prendre le contrôle total des groupes (la société Texon, de Vaduz, le conglomérat italien Winefood, etc.), où les capitaux garantis se trouvaient investis, pour essayer de limiter les dégâts. Nul ne sait quelle sera l'importance des pertes finales, après consolidation ou liquidation. Ce qui est sûr, en revanche, c'est la suspicion jetée sur la banque helvétique (ce qui est arrivé au Crédit suisse pourrait se produire ailleurs), c'est la relance de la controverse sur le secret bancaire, et c'est le renforcement du contrôle fédéral sur les banques helvétiques.

Voilà ce qu'il en coûte d'investir à long terme avec des capitaux à court terme, et de ne pas surveiller les succursales. Espérons, pour le Crédit suisse, que ce soient les vraies raisons de cette lamentable affaire. Dans le cas contraire, la plus ancienne banque helvétique subirait un dommage irréparable, et les *autorités fédérales se verraient obligées* d'intervenir plus qu'elles ne voudraient pour préserver l'image traditionnelle de la Suisse, refuge pour les capitaux et temple de la discrétion.

F. R.

Un entretien avec M. Claude Pierre-Brossolette

(Suite de la page 23.)

» Je rappelerai que ces opérations, qu'on désigne souvent dans le jargon professionnel par son appellation anglaise de crédits *roll over*, consistent à ouvrir un crédit pour une durée de, par exemple, trois ans mais financé par des ressources plus courtes qu'il faut renouveler, le taux du prêt étant révisé à chaque opération de refinancement. Nous nous efforçons de reserver ce genre d'opérations à deux catégories d'emprunteurs. D'abord à nos clients habituels, français ou étrangers ; ensuite, aux bénéficiaires de crédits à l'exportation. Il est devenu, hélas, courant que les ventes à crédit à l'étranger s'accompagnent de l'ouverture d'un crédit en devises que nous finançons sur l'euromarché.

Les emprunts à l'étranger se poursuivent au même rythme...

— De quel crédit jouissent actuellement les emprunteurs français sur le marché international ? Le rythme des emprunts s'est-il ralenti depuis le début de l'année ? Pourriez-vous nous donner quelques indications chiffrées à cet égard ?

— Le crédit dont jouissent les emprunteurs français continue d'être excellent et n'a nullement été affecté par les péripéties de la politique intérieure française. Aussi les entreprises françaises peuvent-elles emprunter à un taux considéré comme favorable sur le marché international.

» Les opérations d'emprunt se sont poursuivies au cours des derniers mois à peu près au même rythme que celui enregistré dans le courant de l'année précédente.

» Les émetteurs publics français ont

— Estimez-vous qu'il reste encore une grande marge d'endettement ? Laquelle ?

emprunté environ 2 milliards de dollars au cours des quatre premiers mois de 1977, contre un montant de l'ordre de 4 milliards de dollars pour toute l'année 1976.

— Pour deux raisons au moins, la France, ou si vous préférez les entreprises françaises, pourrait sans difficulté continuer à s'endetter dans d'importantes proportions. La première est que la Banque de France dispose de réserves de change importantes, notamment sous forme d'or, ce qui représente pour les éventuels prêteurs un gage très rassurant. A cela s'ajoute une autre considération qui nous amène à la deuxième raison à laquelle je viens de faire allusion . un prêteur ne s'intéresse pas seulement au gage que son débiteur est capable de lui offrir. Il juge la situation de ce dernier de façon évolutive, en jaugeant sa capacité à surmonter ses difficultés actuelles. Or, sur ce point, notre pays jouit d'une excellente réputation auprès des financiers internationaux, qui savent que les entreprises et les banques françaises ont toujours remboursé les crédits étrangers qui leur ont été consentis. C'est pourquoi la France, à mon avis, dispose d'une très grande marge d'endettement. Ce qui, bien entendu, ne veut pas dire qu'elle doive l'utiliser...

— En serait-il de même en cas de victoire électorale de la gauche ?

— La France resterait la France.

— Les déficits des balances de paiements d'un grand nombre de pays, notamment du tiers-monde, ont été de plus en plus financés par des prêts bancaires. Une certaine inquiétude se manifeste aujourd'hui au sujet de l'importance des engagements ainsi contractés. Partagez-vous cette inquiétude ? Pourriez-vous nous dire dans quelle mesure le Crédit lyonnais est, pour sa part, engagé dans ce genre d'opérations ?

— Les déséquilibres qui sont nés du quintuplement du prix du pétrole ont été pour une part financés par le système bancaire. A première vue, rien n'est plus normal : tout système financier dont les banques font partie est par définition même composé, d'une part, par des créances et, d'autre part, par des *dettes qui se correspondent exactement*. Le renchérissement de l'énergie a fait apparaître d'importants déficits dans un certain nombre de pays mais, d'un autre côté, a suscité la création d'une épargne équivalente dans d'autres. Il était donc dans l'ordre des choses que cette épargne, par différents canaux, notamment bancaires, finance les déficits. Le tout est une question de mesure. Et, effectivement, on a pu s'interroger sur la capacité de remboursement d'un certain nombre de pays, *mais, jusqu'à maintenant, les problèmes* soulevés ont pu être résolus, notamment par l'intervention des institutions internationales spécialisées (Fonds monétaire, différents fonds d'aide arabes, etc.).

» Dans ce domaine, le Crédit lyonnais observe beaucoup de prudence. Banquiers, nous analysons le risque d'une opération de façon orthodoxe. C'est un fait que nous avons peu participé au financement des balances des paiements courants des pays en voie de développement *dont les problèmes* relèvent à notre avis d'autres procédures financières. Quand une opération de ce genre se présente à nous, nous nous *donnons pour règle d'examiner* au plus près la qualité du débiteur. A cela s'ajoute la règle que nous nous imposons nous-mêmes et dont je vous parlais tout à l'heure, à savoir que nous limitons autant que faire se peut les prêts à taux variables libellés en devises.

— D'une façon plus générale, les banques françaises jouent un grand rôle à l'extérieur des frontières de l'Hexagone, rôle qui est souvent méconnu par l'opinion publique. Estimez-vous opportun de continuer à pratiquer cette politique d'expansion à l'extérieur ?

— Effectivement, l'opinion publique l'ignore trop : les banques françaises sont parmi les premières du monde par l'importance de leurs bilans et par celle de leurs réseaux internationaux. Il suffit de rappeler que le Crédit lyonnais était la première banque de la planète en 1914 et qu'il emploie actuellement *directement ou indirectement* environ dix mille personnes à l'étranger. En dehors de quelques banques américaines, dont beaucoup sont plus internationales que nationales dans leurs activités, seules les banques anglaises sont comme les banques françaises, largement implantées sur les cinq continents . les banques allemandes, italiennes ou japonaises ne disposent pas, et de loin, d'un appareil aussi étendu. J'ajouterai que le réseau international des banques françaises constitue un soutien précieux pour nos *entreprises exportatrices, un élément de* notre présence et de notre prestige à l'étranger et une source de recettes en devises. C'est un fait que les Français font de bons banquiers et que la banque est un des domaines où la France a le mieux réussi. Ce n'est pas immodestie *de ma part que de le constater.*

Trois particularités des banques nationalisées

— En quoi la politique et la gestion d'un établissement nationalisé de crédit comme le Crédit lyonnais diffèrent-elles de celles d'une banque privée ?

— Comme les banques nationalisées sont soumises aux mêmes règles et lois (code de commerce, code des sociétés, réglementation bancaire) que les banques privées, qu'elles exercent la même activité qu'elles sur un marché concurrentiel, on peut dire d'une façon générale qu'elles visent les mêmes objectifs et utilisent les mêmes méthodes d'action.

» Ce qui distingue les établissements nationalisés c'est en définitive un petit nombre de particularités assez minces La première tient au fait qu'ils n'ont en fait qu'un seul actionnaire, à savoir l'Etat. Cet actionnaire, bienveillant et un peu lointain, s'est toujours abstenu de procéder à des augmentations de capital. En revanche, il nous a laissé mettre en réserve une partie de nos bénéfices mais, incontestablement, l'absence d'apports d'argent frais peut nous poser des problèmes, surtout maintenant, car avec le développement de l'actionnariat du personnel, nous sommes amenés à distribuer des dividendes importants.

» Une deuxième caractéristique des établissements nationalisés est que l'Etat sollicite parfois leur concours pour *financer des opérations sympathiques* parce qu'elles servent l'intérêt général, mais dont la rentabilité peut être faible ou nulle. C'est ainsi que les banques nationales sont des actionnaires importants de l'IDI (Institut de développement industriel), qui n'a jamais distribué de dividendes, ce que nous savions *à l'avance. Ce genre d'opérations n'est* acceptable qu'à condition de rester dans des limites étroites, car nous sommes soumis aux contraintes de la concurrence

» Enfin, une troisième particularité tient à ce que notre statut nous interdit d'adopter un certain style, celui, si l'on peut dire, que la tradition attribuait aux banques d'affaires. Nous nous abstenons de faire ce que l'on appelle dans le jargon de la profession des « coups ». c'est-à-dire des opérations qui, tout en étant *parfaitement légales, pourraient* apparaître un peu trop acrobatiques ou d'une moralité contestable. Cela ne veut nullement dire que nous ne savons pas prendre de risques quand nous le jugeons nécessaire.

— On dit que le Crédit lyonnais, depuis qu'il est nationalisé, n'a jamais reçu aucune consigne du gouvernement ?

— Nous avons la charge, dans le cadre d'une réglementation bancaire très précise, de payer chaque année quelque *5 milliards de francs* de frais généraux constitués principalement de salaires et de charges sociales, ce qui implique que l'on dégage par priorité les recettes nettes correspondantes. N'appelez-vous pas cela une consigne ?

— Pour justifier la nationalisation complète du secteur du crédit, les partisans du programme commun affirment que l'Etat doit se rendre maître de la distribution du crédit pour pouvoir faire respecter l'orientation des pouvoirs publics. Estimez-vous que le devoir d'une banque, fût-elle nationalisée, est de se conformer à ce qu'on appelle la loi du marché ou bien de suivre les orientations données par le pouvoir politique ?

— Le statut juridique des banques et la maîtrise de la politique du crédit sont deux problèmes distincts.

» En règle générale, les entreprises françaises constituent des cellules autonomes soumises à la concurrence. Elles doivent à la fois équilibrer elles-mêmes leurs *opérations* et viser la meilleure rentabilité possible. Elles sont donc obligées, quel que soit leur statut ou leur propriétaire, de s'inspirer principalement pour leurs opérations d'un critère de rentabilité financière. Cela dit, si des opérations jugées souhaitables apparaissent soit trop risquées, soit insuffisamment rentables financièrement, les pouvoirs publics disposent de trois moyens puissants pour qu'elles soient réalisées : les prêts et subventions de l'Etat, la garantie du Trésor et les bonifications d'intérêt. Ces deux dernières procédures sont très largement utilisées par l'intermédiaire du système bancaire en général ou d'institutions spécialisées en faveur de l'exportation, de l'agriculture, du logement, des P.M.E. et de l'industrie.

» Par ces moyens et par la réglementation bancaire, *les autorités peuvent*, à la limite, diriger totalement le crédit.

» Si l'on voulait demander aux banques de prendre en charge, sans bonification ou sans garantie, des opérations déficitaires, il faudrait alors socialiser leurs frais généraux et les soustraire à la *concurrence*. L'on sortirait alors de notre régime actuel d'économie du marché. Cela ne relève pas de la nationalisation telle qu'on l'entend habituellement mais d'une conception fondamentalement différente du fonctionnement de l'économie. »

Propos recueillis par
PAUL FABRA
et FRANÇOIS RENARD.

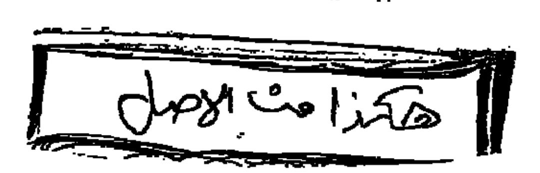
Washington veut soumettre les banques étrangères aux mêmes contrôles que les établissements nationaux

Le conseil d'administration de la réserve fédérale va bientôt soumettre au congrès un projet de législation visant à placer les quatre-vingt-huit banques étrangères qui opèrent aux Etats-Unis sous contrôle fédéral, ocmme mettre au Congrès un projet de législa-Etats-Unis sous contrôle fédéral, comme le sont les établissements nationaux. Jusqu'ici ces banques n'étaient soumises qu'au contrôle — beaucoup plus lâche — — du gouvernement des Etats où elles travaillent, mai non à celui du gouvernement fédéral.

Aux termes de ce projet, qui aurait toutes chances d'être adopté, les banques étrangères ne pourraient pas étendre leurs activités dans certains Etats. Elles seraient contraintes de ne plus garantir de *souscriptions, sauf lorsqu'il* s'agirait de la vente de valeurs étrangères. Ces mesures toucheraient surtout les banques suisses et allemandes qui opèrent aux Etats-Unis. Les banquiers américains craignent d'ailleurs que des mesures de rétorsion ne soient prises à *leur* encontre dans ces deux pays

La nouvelle loi n'affecterait pas toutefois les banques étrangères qui contrôlent des firmes opérant dans plusieurs pays, telle la Deutsche Bank de Ffrancfort, qui est fortement liée aux intérêts internationaux de Mercedes Benz Enfin, les banques étrangères seraient tenues de s'assurer auprès de la Federal Deposit Insurance Corporation.

Les autorités fédérales s'inquiètent de la croissance rapide des activités des banques étrangères aux Etats-Unis. Leur capital a augmenté en quatre ans de 30 % et s'élève actuellement à 76 milliards de dollars. Il s'agit de protéger contre la concurrence étrangère les treize mille cinq cents banques moyennes et petites qui se disent à tort ou à raison *menacées par ces nouveaux venus*. M. Henry Reuss (démocrate, Wisconsin), qui s'apprête à soumettre au Congrès la nouvelle législation ne s'inquiète pas, apparemment, de l'extension constante des activités des banques américaines à l'étranger. — L. W.



SPORTS

RUGBY

Béziers-Perpignan en finale du championnat de France

Pour la sixième fois en sept ans, Béziers, qui a battu Nice 15 à 10, samedi 14 mai à Lyon, disputera la finale du championnat de France. Son adversaire sera Perpignan, vainqueur de Romans par 9 à 6, dimanche, à Toulouse. Les deux équipes se rencontreront le 29 mai au Parc des Princes. Béziers, qui domine le rugby français depuis ces dix dernières années, affrontera donc un des clubs les plus prestigieux. Les Catalans, en effet, ont déjà obtenu sept fois le titre. Cependant, la dernière finale qu'ils disputèrent remonte à vingt-deux ans.

Un bel avenir pour le vétéran

De notre envoyé spécial

Lyon. — On s'attendait à un combat d'aurochs, deux packs front contre front, le mufle à terre et *broutant l'herbe. Au lieu de quoi* nous eûmes — du moins dans la première phase — un grand incendie d'herbe folle s'allumant d'un *bout à l'autre du terrain en un* mouvement incessant de balancier. Assurés de ne rien tirer de bon d'une lutte en silo, les Niçois avaient pris le parti de lancer et de relancer leurs arrières jusqu'à épuisement. C'est à cet épuisement qu'ils succombèrent après avoir tenu la dragée haute à la puissante cohorte du Languedoc.

La turbulence niçoise et l'énorme *travail de Sappa, grand preneur de* balles en touche et capable de briser à lui seul, d'un coup de reins, la défense biterroise, ont fait que Nice atteignît le repos avec les quatre points que vaut un essai, tandis que Béziers se contentait des trois points d'un coup de pied de pénalité.

La victoire pouvait-elle revenir au challenger ? Un petit rien la faisait redouter aux uns, espérer aux autres : l'incapacité que montraient les Biterrois à mener leur jeu d'avants, sinon par instants, ces instants fulgurants où leurs maillots *rouges tournoient comme des toupies écarlates.*

A cinq minutes de la fin du temps réglementaire, Béziers, le grand Béziers, n'avait porté son avance qu'à 5 points (un essai transformé) et restait à la merci de la moindre *action de desperado*, que tentaient les Niçois. Vingt fois ceux-ci avaient mis en course leurs arrières fébriles et maladroits à force de vouloir contraindre le sort. Vingt fois ils *furent cloués au sol par les trois-*quarts biterrois qui finirent par faire oublier que leur équipe tenait sa réputation d'une ligne d'avants ini*mitable*. Ce samedi 14 mai, à Lyon, Béziers faisait feu de ses quinze joueurs et c'est de l'arrière que venait le danger.

Appliqués d'abord à éteindre l'incendie dans leur propre camp, Fabre, Rivallo, Pesteil, Mioch (entré après l'élimination de Cabrol, blessé), Séguier et l'inusable Cantoni s'employèrent ensuite à l'attiser de l'autre côté. Fonçant comme une meute *aussitôt que les trois-quarts niçois* préparaient leur offensive, semblant se multiplier par deux dès que Richard Astre — celui-là, faut-il en parler ? — les alertait, ils se sont enroulés comme un lasso autour de leurs vis-à-vis, qui finirent par lâcher la balle dans les bras de Séguier. Celui-ci n'avait plus qu'à filer vers la ligne de but qu'il lorgnait en vain depuis vingt bonnes minutes. Il *en connaissait le chemin, s'en étant* sans cesse rapproché dans des assauts répétés, mais manqués de justesse.

Que, par là-dessus, l'omniprésent Sappa ait provoqué le dernier essai ne changeait plus rien à l'affaire : Béziers était finaliste, ce qui n'est pas nouveau. Qu'il le doive un peu plus à ses arrières qu'à ses avants, voilà qui peut assurer un bel avenir à ce *vétéran* des finales.

FRANÇOIS SIMON.

Les Catalans vingt-deux ans après

De notre correspondant

Toulouse. — Le drapeau catalan sang et or flottera donc le 29 *mai sur le Parc des Princes*, près de la bannière rouge et bleue languedocienne. La victoire de l'U.S.A. perpignanaise sur Romans dimanche 15 *mai* à Toulouse permet aux Catalans de disputer la finale du championnat de France contre Béziers. Il y a vingt-deux ans que le rugby catalan attendait ce jour-là. Mais des vingt-sept mille spectateurs du stadium municipal de Toulouse sont restés sur leur faim, et cette demi-finale a laissé un goût d'inachevé.

Les deux équipes avaient choisi délibérément la prudence, confiant à leurs avants et à leurs buteurs un rôle purement défensif. La rencontre ne fut illuminée que par trois ou quatre offensives de style à mettre tout au crédit de Romans en fin de match.

Ce fut pour l'une comme pour l'autre équipe, la demi-finale de la peur de mal faire, ce qui amena les deux demis d'ouverture à dégager constamment en touche. Il y en eut au total soixante-neuf.

Dans cette fureur dense, mais toujours correcte, aucun des deux packs ne prit, dans la remise en jeu, un avantage très net. La fougue, la jeunesse des avants de Perpignan, leur permirent tout de même de dominer dans le jeu ouvert.

Perpignan a donc vaincu, mais pas convaincu, au cours de cette demi-finale de niveau technique moyen, mais animée. Il faudra tout de même d'autres arguments le 29 mai au Parc des Princes pour tenir tête aux gens du Languedoc.

L'entraîneur perpignanais annonçait, avec un demi-sourire : « *Pour jouer contre Béziers, nous avons des idées...* »

Possible, mais les Catalans devraient prendre d'autres risques, beaucoup d'autres risques, s'ils veulent surprendre, dans deux semaines, à Paris, une équipe biterroise qui les a déjà battus trois fois cette saison.

GEORGES CUBAYNES.

D'un sport à l'autre...

HALTEROPHILIE. — *La Chine populaire participera pour la première fois, du 17 au 25 septembre, à Stuttgart, aux championnats du monde d'haltérophilie.*

MOTOCYCLISME. — *L'Australien Jack Findlay s'est grièvement blessé lors d'une chute, le 15 mai à Imola, au cours de la course des 500 cm3. Transporté sans connaissance à l'hôpital, il souffre d'un traumatisme crânien. Les médecins refusent de se prononcer avant quarante-huit heures.*

JUDO

Français et Soviétiques ont dominé les championnats d'Europe

De notre envoyé spécial

Ludwigshafen. — Ah ! Ces arbitres. Qu'on *aimerait ne pas avoir à en* parler de ces serviteurs discrets du bon judo. Mais il y a des jours où l'on ne voit qu'eux sur le tatami. Ils font et défont les victoires. Alors, parlons-en ! Parce qu'au cours de ces championnats d'Europe seniors — organisés du 11 au 15 mai — ils se sont un peu trop manifestés et que des combattants de tous les pays ont eu à en pâtir.

Un bon arbitre — Dieu merci ! il y en a — doit appliquer un règlement passablement compliqué tout en « sentant » le déroulement du combat. Il doit « laisser jouer », mais il doit aussi arrêter les assauts en cas de danger. Il doit faire la différence entre la lettre et l'esprit du code judo. En clair, il faut qu'il puisse se mettre dans la peau des champions, autrement dit avoir été un champion lui-même. Ce genre d'arbitre ne risque pas de provoquer une mauvaise surprise. En revanche, avec ceux qui n'ont du judo qu'une *connaissance théorique*, gare aux pénalités imaginaires, à la dévaluation ou à la surestimation des attaques, au laisser faire dangereux. C'est à hurler quand ces personnages font, de surcroît, un arbitrage politique. Et les juges des pays de l'Est sont, dans l'ensemble, dans ce cas.

Un exemple presque caricatural : *la finale du championnat par équipe* entre la France et l'Union soviétique. Ces deux nations dominent largement le judo européen. Sur les huit titres individuels, elles s'en sont adjugé six. Pour les Français : moins de 65 kilos avec Yves Delvingt ; plus *de 95 kilos avec Jean-Luc Rougé* ; toutes catégories avec Angelo Parisi. Pour les Soviétiques : moins de 60 kilos avec Pogorelov, moins de *71 kilos avec Vladimir Nevzorov* ; moins de 86 kilos avec Alexaï Volossov. (Le Polonais Adam Adamczyk en moins de 78 kilos et l'Allemand de l'Est *Deitmar Lorenz en moins* de 86 kilos ont seul échappé à cette loi). En outre, les Français et les Soviétiques ont placé chacun deux autres *hommes sur le podium*.

En *clair*, les chances des deux équipes sont rigoureusement égales, *sur le papier*. *Logiquement, elles* arrivent en finale. Sans grandes difficultés pour l'Union soviétique, qui se défait successivement de la Finlande (6 victoires à 1), de la Roumanie (5 à 0), de la Grande-Bretagne (6 à 1). La France passe facilement la Suède (6 à 0) et l'Autriche (6 à 0), mais s'accroche plus durement avec l'Allemagne de l'Est (3 à 1), prétendant sérieux au titre.

L'an dernier à Kiev, les Français ont battu les Soviétiques. Peuvent-ils récidiver ? Alain Véret, qui a été champion du monde junior léger, rencontre Pogorelov, qui a battu la veille Guy Lebaupin, sur blessure, *en finale des super-légers*. En moins d'une minute, il prend une option sérieuse sur la victoire en projetant le Soviétique, grâce à un mouvement *la hanche. Il endigue tant bien que* mal ensuite les assauts de son adversaire déchaîné. Puis il reprend l'initiative, mais il porte ses attaques à genoux. Or, la réglementation a été modifiée la veille même de l'ouverture des championnats. Les assauts *répétés portés à genoux sont désormais sanctionnés*. Et les pénalités s'accumulent contre Veret, menaçant d'annuler son avantage initial. Il *change alors de technique*. Il enroule tour à tour son adversaire par les hanches et les épaules. Et il gagne.

Après lui, Yves Delvingt monte *sur le tapis, un titre de champion* d'Europe tout neuf en poche, une éclatante victoire sur la vedette des championnats de Lyon en 1975, l'Allemand de l'Est Reissmann quelques minutes auparavant. En face de lui, le Géorgien Obgaidze. Il bloque, il rampe. Il fuit, il cherche uniquement le contre. Yves Delvingt se *rue* sur lui dix fois, vingt fois. Enfin, il le renverse en crochetant *ses jambes. Mais l'arbitre central*, un Polonais, ne réagit pas. Il ne sanctionne pas plus le Soviétique pour obstruction. Il est indifférent aux *hurlements de la foule clairsemée* sur les gradins du Friedrich-Herbert-Halle. Match nul !

L'étourdissant Nevzorov

C'est au tour de Patrick Vial, le *médaillé du judo français à Montréal*. Contre l'étourdissant Vladimir Nevzorov, champion olympique, champion du monde, et champion d'Europe, il a peu de chances. Il lutte, il cherche l'ouverture, mais Nevzorov est d'une classe au-dessus. Il l'emporte logiquement sur un mouvement d'épaule.

Jean-Pierre Gibert, qui a remplacé Tchouloyan, classé troisième mercredi, *en moins de 78 kg*, peut faire le nul contre Kouboulauri. Après avoir marqué deux avantages en ramassant les jambes, le Soviétique, qui fatigue manifestement, « truque » : appel du médecin, ceinture défaite, kimono en bataille, refus de combat, *attaques à genoux*. C'est « gros », mais l'arbitre central ne le sanctionne que légèrement, et Gibert ne peut combler son retard.

Gérard Dechorchi a *laissé sa place* au Marseillais René Herabédian. Malgré tout sa bonne volonté, celui-ci ne peut rien contre Alexai Volossov, qui « l'exécute » sur un mouvement d'épaule. France, 1 victoire et 7 points : U.R.S.S., 3 victoires et 18 points. Rien n'est encore perdu.

Angelo Parisi, qui est auréolé de son titre en toutes catégories, a, en face de lui, un Géorgien au profil de pirate, Kouboulauri. Ce Soviétique ne veut pas perdre. Il s'accroche, bloque, contre-attaque. Le judo « explosif » de Parisi ne passe pas, *se brise entre deux bras comme des* digues. Il se laisse *même surprendre sur un contre de hanche*. Et il n'y peut plus rien, car le juge central veut bien voir, mais trop tard, que Kouboulauri *obstrue le combat*. *Alors* l'Union soviétique a partie gagnée.

Rougé une seconde fois

Reste encore Jean-Luc Rougé pour la répétition de la finale des poids lourds. Géant joufflu, Djibilo Nijarazé semble disposé à prendre sa revanche. Il impose d'abord sa masse *au Français qui paraît avoir perdu le* rythme. Les sanctions pleuvent sur l'un et l'autre. Rougé butte plusieurs fois contre un ventre rebondi. Enfin, il trouve l'ouverture avec une attaque d'épaule à gauche. Il confirme ainsi son éclatante supériorité chez les « gros bras ». Mais l'équipe de France a perdu, trois fois défavorisée par les juges.

« *Rien ne sert de se lamenter sur l'arbitrage. Pour qu'il n'y ait pas de contestations, il faut « planter » son adversaire* », aime à dire M. Henri Courtine, le directeur administratif de la Fédération française de judo. N'empêche ! Puisque le judo est devenu aussi une affaire de comptables avec tous ces tableaux d'affichage électronique autour des tapis autant avoir des comptes justes.

ALAIN GIRAUDO.

* * *

Le congrès de l'Union européenne de judo, réuni à Ludwigshafen, a accepté la proposition franco-belge visant à établir le système des poules éliminatoires pour les prochains championnats. Les têtes de série seraient les combattants médaillés de l'année précédente. D'autre part, les championnats d'Europe par équipes seront dissociés des championnats individuels.

CYCLISME

Maertens, de la Vuelta au Giro...

Pour Freddy Maertens, le Tour d'Espagne s'est terminé dimanche 15 mai, comme il avait commencé vingt jours auparavant : par un de ces sprints victorieux dont il détient le secret. Au total, le champion du monde a gagné treize étapes sur dix-neuf, battant un vieux record qui appartenait depuis trente-six ans à l'Espagnol Delio Rodriguez et il a porté le maillot jaune de bout en bout, comme seuls l'avaient fait avant lui Julien Berrendero et Jacques Anquetil.

L'exploit — sans précédent — est révélateur d'une condition physique brillante et d'une volonté de vaincre qui habite le coureur belge en permanence. Il ne doit cependant pas faire oublier que Maertens a triomphé d'une opposition assez faible, au terme d'une épreuve relativement facile. Les problèmes auxquels il sera confronté à partir de jeudi 19 mai dans le Tour d'Italie apparaissent bien plus ardus. En la circonstance, le lauréat du Tour d'Espagne affrontera notamment Gianbattista Baronchelli, vainqueur du Tour de Romandie devant Zoetemelk, Gimondi, Delisle, Van Impe et Merckx. Un Merckx déçu et inquiet qui tarde à recouvrer sa meilleure forme et qui s'interroge sur son avenir : parviendra-t-il à remonter la pente avant le Tour de France, qui reste son principal objectif ? Celui qu'on a surnommé le cannibale — le qualificatif conviendrait aujourd'hui à Maertens — aborde de toute évidence les semaines décisives de sa saison et, pour tout dire, de sa carrière. — J. A.

GYMNASTIQUE

Les Roumaines en colère

La Roumanie a choisi, samedi 14 mai à Prague, de se retirer des championnats d'Europe féminins « pour protester contre le manque d'équité des juges ». *Paradoxalement, c'est au moment où Nadia Comaneci obtenait la note maximale — 10 — à la poutre que les Roumains ont pris leur décision. Mais leurs reproches concernaient les notes, et surtout les hésitations précédentes des juges, lesquelles, selon eux, avaient désavantagé Nadia Comaneci dans d'autres exercices. Il semble bien que les Roumains sont persuadés que les juges subissent l'influence des Soviétiques.*

Le Conseil national de l'éducation physique et du sport a réuni dimanche 15 mai une conférence de presse à Bucarest au cours de laquelle ce fait a été dénoncé. L'Union soviétique ainsi que la République démocratique allemande et la Tchécoslovaquie ont été mises en cause. La Roumanie a fait connaître son intention de se tenir à l'écart de toute activité internationale « jusqu'à ce que des changements interviennent dans les règlements ». *De source roumaine, on indique que la décision de se retirer des championnats de Prague aurait été approuvée par les délégations britannique, norvégienne, suédoise, finlandaise, espagnole et italienne.*

La Fédération internationale de gymnastique (FIG) est naturellement dans l'embarras. Le retrait roumain a été qualifié de « regrettable » *et d'*« événement fâcheux ». *Le nouveau président de la FIG, le Soviétique Youri Titov, a déclaré qu'il appartiendra au comité exécutif de la Fédération internationale, qui se réunira le 24 août, de décider des suites éventuelles à donner au retrait roumain. — F. J.*

POLICE

RENFORCEMENT DES EFFECTIFS A L'HOTEL DE VILLE DE PARIS

M. Daniel Benassaya, conseiller socialiste de Paris, a adressé, jeudi 12 mai, à M. Jacques Chirac, maire de Paris, une lettre dans laquelle il souligne que « *les effectifs de police autour et devant les entrées de l'Hôtel de Ville ont été anormalement renforcés depuis les élections de mars dernier. Le 11 mai*, ajoute M. Benassaya, *des sections entières de gendarmes mobiles, fusil au poing, montaient une garde serrée devant chaque entrée, contrôlant fonctionnaires et même certains élus* ».

A la préfecture de police on dément que les effectifs de police aient été renforcés à l'Hôtel de Ville. « *Si cela s'est produit, c'est uniquement en raison d'événements bien précis* », indique-t-on, visant par exemple les manifestations sur la voie publique.

Les résultats

Basket-ball

Le tournoi d'Helsinki, qualificatif pour les championnats d'Europe, a bien débuté pour l'équipe de France, qui s'est imposée devant la Grèce (88 à 86) et la Finlande (85 à 78). Il reste aux basketteurs français à rencontrer l'Autriche, la Roumanie et la Turquie.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DEUXIEME DIVISION

(trente-deuxième journée)

GROUPE A

*Monaco b. Martigues	2-0
*Red Star et Gueugnon	0-0
*Toulon b. Tavaux	4-2
*Auxerre b. Avignon	1-0
*Cannes et Angoulême	1-1
Toulouse b. *Paris-F.C.	2-1
Ajaccio b. *Arles	1-0
*Bourges et Fontainebleau	0-0
*Béziers b. Sète	1-0

Classement. — 1. Monaco, 45 pts ; 2. Gueugnon et Toulon, 42 ; 4. Avignon, 37 ; 5. Auxerre, 36 ; 6. Angoulême et Béziers, 35 ; 8. Martigues, Cannes et Red Star, 34 ; 11. Toulouse, 32 ; 12. Paris-F.-C., 30 ; 13. Fontainebleau et Arles, 29 ; 15. Ajaccio, 38 ; 16. Tavaux, 20 ; 17. Bourges, 18 ; 18. Sète, 14.

GROUPE B

*Caen et Strasbourg	1-1
*Rouen et Saint-Dié	1-1
*Tours et Brest	2-2
Hazebrouck b. *Lucé	1-0
*Nœux b. Besançon	5-1
*Amiens b. Châteauroux	2-0
*Quimper b. Boulogne	1-0
*Chaumont b Dunkerque	4-3

Classement. — 1. Strasbourg, 45 pts; 2. Rouen, 41 ; 3. Tours, 37 ; 4. Lucé, 35 ; 5. Besançon et Quimper, 34 ; 7. Epinal, 33 ; 8. Châteauroux, 32 ; 9 Chaumont, 31 ; 10. Dunkerque, Brest, Nœux et Saint-Dié, 30 ; 14. Boulogne et Caen, 28 ; 16. Amiens, Hazebrouck et Lorient, 26.

* * *

● *Le comité restreint du Groupement du football professionnel* a confirmé en dernier ressort la victoire (3 à 2) obtenue à Reims par Paris - Saint - Germain, le 18 février dernier. Le match avait été arrêté par une panne de courant à un quart d'heure de la fin.

Gymnastique

CHAMPIONNATS D'EUROPE

Concours général : 1. Nadia Comaneci (Roum.), 39,300 ; 2. Moukhina (U.R.S.S.), 38,950 ; 3. Kim (U.R.S.S.), 38,850 ; 4. Ungureanu (Roum.), 38700 ; 5. Filatova (U.R.S.S.), 38,600 ; 6. Egervari (Hongr.), 38,050 ; 7. Kunhardt (R.D.A.), 37,950 ; 8. Holkovicova (Tch.), 37,900 ; 9. Kraker (R.D.A.), 37,750 ; 10. Neacu (Roum.), 37,650 ; (...) 28. Pidoux (Fr.), 35,500 ; (...) 30. *N.* Audin (Fr.), 35,300 ; (...) 32. Bokay (Fr.), 35,200, etc.

FINALES INDIVIDUELLES

Saut : 1. Kim (U.R.S.S.), 19,525 ; 2 Comaneci (Roum.), 19,500 ; 3. Moukhina (U.R.S.S.), 19,450.

Barres : 1. Comaneci et Moukhina, 19,650 ; 3. Kraker, 19,600.

Poutre : 1. Moukhina, 19,400 ; 2 Kim, 19,350 ; 3. Filatova, 19,250.

N.B. — Comaneci, avec 19,900, était première, mais fut déclassée pour ne pas s'être présentée au podium.

Sol : 1. Moukhina et Filatova, 19,700 ; 3. Kim, 19,550.

N.B. — Comaneci, forfait.

Handball

Strasbourg et Metz disputeront, le 21 mai à Orléans, la finale du championnat de France. Après avoir été battus au match « aller » *par le Stade marseillais Université club (17 à 15), les Messins se sont imposés dans leur salle (13 à 10), en demi-finale. Les Strasbourgeois, qui avaient nettement gagné sur leur terrain (17 à 12), n'ont été battus que de deux buts à Dijon (18 à 16).*

Hippisme

Le prix Rieussec, disputé à Longchamp et retenu pour les paris couplé gagnant et tiercé, a été gagné par Hasty Whirl, suivi de Tetrac et de Beau Charles. La combinaison gagnante est 23-3-8.

Jeu à treize

Carcassonne a gagné la Coupe de France en battant le XIII Catalan par 21 à 16, le 14 mai, à Narbonne.

Tennis

Après avoir battu Adriano Panatta et Eddie Dibbs, l'Américain Jimmy Connors s'est imposé en finale du championnat de la World Championship Tennis (W.C.T.) devant son compatriote Dick Stockton (6-7, 6-1, 6-4, 6-3), le 15 mai, à Dallas.

A Rome, le Français Yannick Noah (dix-sept ans) a gagné la finale des championnats juniors d'Italie en battant le Sud-Africain Robert Venter (6-4, 6-2).

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Le destin de Pierre Mendès France

Bien sûr chacun tournait autour de la question, mais il a fallu attendre qu'un jeune énarque au visage poupin, dont la promotion porte le nom de Pierre Mendès France, interroge celui qui ne fut que, pendant sept mois, de juin 1954 à février 1955, président du conseil, pour que soit abordé le fond du débat : « P.M.F. » — l'invité de « l'Homme en question », dimanche soir 15 mai, sur FR 3 — n'a-t-il pas vécu « un malentendu permanent avec l'histoire politique de son époque » ? *N'a-t-il pas, en accumulant* « un nombre exceptionnel de décisions négatives », « refusé son destin au lieu de l'accomplir » ?

« Pourquoi avez-vous préféré être une Pythie qu'un acteur de la vie publique ? », *lui avait demandé M. Alexandre Sanguinetti. Et Jean Daniel :* « Vous confondez le royaume des fins et le royaume des moyens. » *M. Roger-Gérard Schwartzenberg, délégué général du Mouvement des radicaux de gauche, s'était étonné que M. Mendès France ne fût plus membre d'un parti. En filigrane se lisait chez tous la comparaison entre l'attitude de l'ancien président du conseil sous la Ve République et celle de M. François Mitterrand qui, tout en récusant également le gaullisme, n'a pas voulu se tenir à l'écart du jeu.*

Ce jeu, M. Mendès France l'a une nouvelle fois dénoncé : « Ce dont nous souffrons aujourd'hui, *dit-il*, c'est que nous n'avons pas d'institutions qui fonctionnent. L'impuissance gouvernementale éclate, la mécanique est enrayée, le moteur est grippé... Si on accepte la règle du jeu, on en est finalement prisonnier. On authentifie ce qui se passe. »

L'ancien président du conseil ne désapprouve pas l'action de M. Mitterrand, il pense qu'il aurait obtenu moins de voix s'il s'était présenté à sa place en 1965. Il se dit aujourd'hui « de cœur » *avec le parti socialiste, mais tient à garder* « le maximum de liberté d'expression » *afin de* « faire entendre certaines vérités, faire avancer certaines idées ».

« La vie publique est aussi un rapport de forces », *lui répond M. Alexandre Sanguinetti. M. Pierre Mendès France n'a pas contredit Anne Sinclair, animatrice et productrice de l'émission, lorsqu'elle a précisé qu'il était désormais retiré de la vie publique.* — T. F.

« En raison des circonstances »

FRANCO ZEFFIRELLI REFUSE LE PRIX DÉCERNÉ A SON « JÉSUS »

De notre correspondant

Rome. — Les désordres qui endeuillent l'Italie depuis quelques jours viennent d'avoir des conséquences inattendues sur une paisible institution, le Prix national de télévision, délivré chaque année à Salsomaggiore, station thermale proche de Parme. Les journalistes membres du jury avaient désigné comme vainqueur Franco Zeffirelli, auteur du *Jésus de Nazareth*, qui a soulevé l'enthousiasme de millions d'Italiens au cours des dernières semaines, et reçu les plus vifs éloges du Vatican.

Mais, par un télégramme, l'intéressé a fait savoir aux organisateurs qu'il ne pouvait accepter ce prix, compte tenu « de la situation ». Il s'est montré plus explicite au téléphone : selon lui, « *les graves événements survenus à Rome* (qui ont coûté la vie à une jeune fille le 13 mai) *témoignent d'une insensibilité au message de paix et de fraternité* » contenu dans son film.

L'acteur Robert Pawell, qui incarne Jésus dans le film, n'a apparemment pas tiré les mêmes conclusions que Zeffirelli : il s'est rendu à Salsomaggiore pour y recevoir son prix spécial d'interprétation. — R. S.

TRIBUNES ET DEBATS

LUNDI 16 MAI

— *M. Jean Guitton*, de l'Académie française, médiateur du conflit de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, s'exprime à la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

MARDI 17 MAI

— *M. Pierre Dreyfus*, ancien P.-D.G. de la régie Renault, parle des entreprises nationales sur Radio Monte-Carlo, à 13 heures.

— *M. Jean Lecanuet*, président du Centre des démocrates sociaux, est l'invité de Radio Monte-Carlo, à 19 heures.

— *La Jeune Chambre économique* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

« THE MUPPET SHOW » OBTIENT LA 17e ROSE D'OR DE MONTREUX

● La Rose d'or de Montreux a été décernée cette année à la chaîne de télévision indépendante britannique (I.T.V./A.T.V.) pour son émission « The Muppet Show » (spectacle de marionnettes diffusé en France chaque dimanche après-midi sur A 2). La Rose d'argent a été attribuée à la radio-télévision yougoslave (J.R.T./R.T.S.) pour son film « Mish-Mash », la Rose de bronze à la compagnie américaine C.B.S. pour son show « Sills and Burnett at the Met ». Le Prix de la Ville de Montreux, qui récompense l'œuvre la plus gaie, revient à la télévision norvégienne pour « The Train ».

Le jury international de Montreux a décidé, d'autre part, d'attribuer trois mentions spéciales aux trois télévisions suisse romande (S.S.R.), pour « Golden Games », hollandaise (N.O.S.), pour « At my time of life », et hongroise (M.T.V.), pour « Mixed Pickles ».

Le jury de la presse a accordé son prix à la télévision hollandaise (« At my time of life »).

LUNDI 16 MAI

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, *FILM* : LA COMTESSE DE HONG-KONG, de Ch. Chaplin (1965), avec M. Brando, S. Loren, S. Chaplin, T. Hedren, P. Gargill (rediffusion).

A Hongkong, un milliardaire américain fait la connaissance d'une comtesse russe émigrée, devenue taxi-girl. Il la retrouve, cachée dans sa cabine, à bord du paquebot qui va aux Etats-Unis. Le dernier film tourné par Chaplin. Un vaudeville raté, sans doute, mais qui touche par tout un bagage de réminiscences.

22 h. 15, Emission de l'INA : C'est ainsi qu'on invente le spectacle, de R. Bober.

Réalisé à partir du travail de type expérimental de Jacqueline Guilaud dans les écoles des 6e et 14e arrondissements avec le Centre culturel rive gauche.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Jeu : La tête et les jambes ; 21 h. 55, Série : Tous les chemins mènent à Rome (Pienza entre Florence et Rome) ; 22 h. 30, Polémique : L'huile sur le feu, de Ph. Bouvard (L'énergie nucléaire).

Le professeur Ramade, professeur d'écologie, contre M. André Gauvenet, responsable de la sécurité à la commission de l'énergie.

23 h. 15, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (Cinéma public) : WEEK-END A ZUYDCOOTE, de H. Verneuil (1964), avec J.-P. Belmondo, C. Spaak, G. Géret, J.-P. Marielle, P. Mondy (rediffusion).

Les 1er et 2 juin 1940, un sergent français, pris dans la poche de Dunkerque avec les troupes franco-britanniques, cherche en vain à s'embarquer pour l'Angleterre. D'après le roman de Robert Merle, une reconstitution à grand spectacle et à grande figuration d'une page de guerre.

22 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Fable radiophonique : « les Hiboux de la disparition », de J.-H. Marchant. Réalisation J.-L. Jacques, avec P. Abel, P. Roland, J. Godinas ; 21 h., L'autre scène ou les vivants et les dieux : « la Mandragore », par C. Mettra ; 22 h. 30, Entretiens avec L. Sedar Senghor, par P. Galbeau ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Pierre-Alain Tache.

FRANCE-MUSIQUE

20 h., En scène ; 20 h. 30, Vieilles cires : Rudolf Serkin, pianiste (Bach, Schumann, Beethoven) ; 21 h. 30, En direct de Jérusalem : Orchestre symphonique de la radio d'Israël, direction G. Bertini : « Und die Zeigen Seinen Augen » (B. Nilsson) ; « la Nuit transfigurée (Schoenberg) ; « Lieder » (Berg) ; « Gigue » et « Rondes de printemps » (Debussy) ; 0 h. 5, Non stop au Théâtre des Deux-Portes.

MARDI 17 MAI

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 13 h. 45, Restez donc avec nous : De l'or de toutes les couleurs ;

20 h. 30, Série : Histoire de l'aviation (troisième partie : l'Atlantique), par D. Costelle ; 21 h. 30, Dossier : La réforme de l'éducation nationale (première partie : L'école maternelle et les primaires).

Une coproduction TF 1 - C.N.D.P., destinée à vulgariser la réforme Haby avant sa mise en application.

Vers 22 h. 25, Débat.

Avec M. René Haby, ministre de l'éducation nationale ; M. Guy Georges, secrétaire général du Syndicat national des instituteurs ; Me Jean Corneo, président de la Fédération nationale des conseils de parents d'élèves des écoles publiques, et le docteur Lagarde, président de l'Association Lagarde

22 h. 55, Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h. 30, Programme ininterrompu avec, à 18 h., Fenêtre sur... Vents d'est (femmes en kimono) ;

20 h. 30, Les dossiers de l'écran. Téléfilm : LES HARKIS, de D. Wronecki et J.-P. Bertrand.

La vie quotidienne, en France, des rapatriés musulmans. Un dossier réalisé spécialement pour l'émission d'Armand Jammot, en réponse aux « débats » sur les rapatriés d'Algérie, il y a un an.

Vers 22 h. Débat : Et pourtant ils sont français.

Avec MM. Ahmed Kaberseli, président du Mouvement d'assistance et de défense des rapatriés musulmans d'Afrique du Nord ; capitaine Rabah Khelil, président de l'Union nationale des anciens combattants français de confession islamique ; Jean-Claude Khiari, président du Front national des rapatriés français de confession islamique ; M'Hamed Laradji, président de la Confédération des Français musulmans rapatriés d'Algérie et leurs amis ; le préfet Mahdi Belhaddad, vice-président de la Commission interministérielle permanente pour les Français musulmans originaires d'Afrique du Nord ; Maurice Mazeaud, chef du bureau du cabinet au secrétariat d'Etat aux anciens combattants ; colonel Jean Deluc, secrétaire général du Comité national pour les musulmans français.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (westerns, policiers, aventures) : hommage à Richard Thorpe : LES CHEVALIERS DE LA TABLE RONDE, de R. Thorpe (1954), avec R. Taylor, A. Gardner, M. Ferrer, A. Crawford, S. Baker (rediffusion).

Le chevalier Lancelot aime d'un amour impossible Guenièvre, femme du roi Arthur. Le félon Mordred provoque la chute de l'ordre de la Table ronde en dénonçant cet amour. La légende médiévale et mystique qui inspira à Robert Bresson son plus beau film est ici traitée avec le sens du spectaculaire et du romantisme historique propre à Hollywood.

22 h. 20, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues : Nord et Midi... La France devant le monde :

Le Cévenol André Chamson et Marc Blancpain, homme du Nord, tentent de définir la différence entre les régions françaises, puis évoquent l'histoire de l'unification de la France.

21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Entretiens avec L. S. Senghor, par P. Galbeau ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie : Pierre-Alain Tache.

FRANCE-MUSIQUE

19 h. 45, Festival international d'art contemporain de Royan (E. Nunes) ; 21 h. 15, En direct de Bonn... Récital Maurizio Pollini : « Variations sur un thème de Diabelli opus 120 » (Beethoven) ; « Variations opus 27 » (Webern) ; « Klavier-stück n° 10 » (Stockhausen) ; 23 h. 15, En scène.

PRESSE

NOUVELLES PROTESTATIONS CONTRE LES LICENCIEMENTS AUTORISÉS AU « FIGARO »

Au *Figaro*, les délégués élus au comité d'entreprise (C.G.T., C.F.D.T. et S.N.J.), ainsi que le représentant de Force ouvrière, dans une motion adressée à M. André Audinot, président du comité d'entreprise, protestent contre la décision du ministre du travail, M. Christian Beullac, d'autoriser le licenciement de cinq secrétaires de rédaction, dont le délégué syndical du S.N.J., François Boissarie.

Relevant que cette décision va à l'encontre de l'avis de l'inspection du travail du 5 janvier dernier, les délégués estiment qu'il s'agit, en l'occurrence, d'une « *atteinte à la liberté syndicale* ».

Les signataires de la motion précisent qu'ils se sont « *toujours opposés à ces licenciements, parce que, entre autres, toutes les voies de reclassement à l'intérieur de l'entreprise n'ont pas été explorées* ».

M. Théo Bogaerts, secrétaire général de la Fédération internationale des journalistes, a adressé pour sa part le télégramme suivant à M. Raymond Barre :

« *La Fédération internationale des journalistes, représentant quatre-vingt-trois mille journalistes dans le monde entier, proteste contre le licenciement de M. Boissarie et vous invite instamment à demander au ministre du travail de revenir sur sa décision autorisant ce licenciement.* »

L'Association professionnelle de la presse accréditée, dans un communiqué publié lundi 16 mai, déclare pour sa part :

« *Pour protester contre une récente décision du ministre du travail qui entraîne de nouveaux licenciements de journalistes, le bureau de l'Association de la presse ministérielle ne se rendra pas à un déjeuner convenu avec M. Beullac.*

» *Il lance un appel à M. Raymond Barre, premier ministre, pour qu'il intercède afin qu'une solution favorable à la profession puisse être dégagée.* »

● *Une nouvelle revue juridique au Maroc.* — La faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Rabat vient de faire paraître le premier numéro de la *Revue juridique, politique et économique du Maroc*.

★ B.P. 721, boulevard des Nations-Unies, Rabat-Agdal.

INSTITUT

L'Académie française demande le maintien de la passerelle des Arts

L'Académie française a adopté jeudi, à l'unanimité, un vœu en faveur du maintien de la passerelle des Arts qui, endommagée, est sur le point d'être détruite. En voici le texte :

« *L'Académie française, considérant que la fermeture de la passerelle des Arts risque de préparer une mesure de destruction à laquelle pensent, depuis longtemps, certaines administrations ;*

» *Attire l'attention des pouvoirs publics sur le fait que cette passerelle représente la première réalisation, en France, de l'architecture métallique ;*

» *Qu'elle tient, dans le paysage parisien, une place importante, comme le prouve la quantité de dessins et de tableaux faits par des artistes de tous les pays ;*

» *Que cette passerelle, utilisée chaque jour par des milliers de piétons, constitue la communication la plus pratique, pour les habitants du premier et du sixième arrondissements, entre les deux rives ;*

» *Emet le vœu que la passerelle des Arts soit conservée, réparée et entretenue à l'avenir.* »

L'écologie a cent ans

Poursuivant la révision de son dictionnaire, l'Académie s'est notamment penchée sur un mot qui se trouve au premier plan de l'actualité : l'écologie. Elle en propose la définition suivante :

« *ECOLOGIE, n.f. 1) — A l'origine, partie des sciences naturelles qui étudie les rapports de l'animal avec son milieu. Le terme écologie a été créé en 1866 par le biologiste allemand Haeckel.*

» *2) Science qui étudie les corrélations entre les êtres vivants et le milieu qui les entoure. Ecologie des insectes, des oiseaux, de l'homme, etc. Ecologie marine, d'eau douce, terrestre, etc.*

» *3) Dans la langue moderne, le terme écologie désigne aussi l'étude des conditions nécessaires au développement harmonieux des êtres vivants : mise en garde contre les facteurs qui menacent l'équilibre biologique (pollution, dégradation de l'environnement, etc.), mesures propres à assurer la survie des espèces existantes. Les tenants de l'écologie estiment que le progrès technique incontrôlé, en provoquant une rupture entre l'homme et son milieu, met en danger l'espèce humaine et de nombreuses autres espèces.* »

● *Le prix littéraire Prince-Pierre de Monaco* a été attribué à Léopold Sedar Senghor, président de la République du Sénégal.

Prix littéraires

Elle a voté enfin une nouvelle liste de prix littéraires. Les voici :

BORDIN. — Eliade Mircea pour *Histoire des croyances et des idées religieuses*.

LOUIS CASTEX. — Alain Colas pour *Cap Horn pour un homme seul*.

HERCULE CATENACI. — Jean Boisselier et Jean-Michel Beurdeley pour *la Sculpture en Thaïlande*.

COUSIN de MANDET. — Roger Nicolle pour *Pierre Benoit et Marcelle Pierre Benoit* ; Dominique-Albine Vigoury pour *l'Image féminine dans l'œuvre romanesque de Pierre Benoit*.

[L'Académie a décerné pour la première fois cette année le prix, plus particulièrement destiné à récompenser l'auteur d'un ouvrage consacré à la vie ou à l'œuvre de Pierre Benoit.

Pour les prix de 1978, les personnes qui auraient entrepris une étude sur ce sujet sont priées de se mettre en rapport avec le secrétariat de l'Académie.

Mgr. MARCEL. — Jean Delumeau pour *la Civilisation de la Renaissance* ; Pierre Aquilon pour *Répertoire bibliographique en livres imprimés en France au XVIe siècle*.

PRIX DE LA LANGUE FRANÇAISE. — Trois médailles d'argent décernées à MM. Jacques Le Cornec, Eric Gans et Constantin Gabrielidès.

ALICE - LOUIS BARTHOU. — Anny Duperey ; Mireille Marc.

MAX BARTHOU. — Christian Giudicelli.

LOUIS BARTHOU. — Roger Fournier.

CHARLES BLANC. — Roloff Beny et Seyyed Hossein Nasr.

DEBROUSSE, FORESTIER ET MAUJEAN. — Paul Vernière.

CARRIERE. — James Mc Learney.

POL COMIANI. — Jean Thévenot.

PAUL FLAT. — Jean David, Paule Jacquet.

GUIZOT. — Roger Secrétain.

JULES JANIN. — André Lanly.

JOUVENEL. — René Alleau, Georges Baudot, Philippe Diolé, Jean Favière, Reine Guy, André Wartelle, Ephraïm Harpaz, Raymond Colas, Elizabeth Terrenoire.

NARCISSE MICHAUT. — Jean-Marie d'Heur, Alain Niderst.

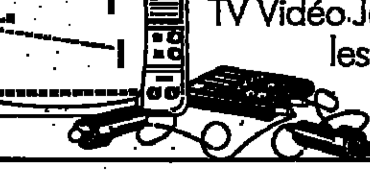
ALFRED NEE. — Victor-Henry Debidour et Bernard Plessy.

SAINTOUR. — Edouard et Odette Bled, Henri Bénac.

ANAIS SEGALAIS. — Mme Alix d'Unienville.

LUCIEN TISSERAND. — Michel Herubel.

VALENTINE DE WOLMAR. — Claire Pascal.



ARTS ET SPECTACLES

LE 30e FESTIVAL DE CANNES

Les circuits d'une micro-société

(Suite de la première page.)

Un autre jour, un cinéaste en voiture était en faute. Il a répondu : « profession : cinéaste », et l'agent de police consciencieux lui a demandé ce qu'il venait faire à Cannes. Et puis dans les cafés du port, dans la vieille ville, de l'autre côté *de la rue* d'Antibes, ou vers la gare, on ne s'en occupe pas non plus, du Festival. Tout se joue sur 150 mètres de long et sur la largeur d'un boulevard, s'arrête au bord des vagues et meurt progressivement par-derrière. Dans quelques hôtels éloignés, des journalistes expliquent en vain qu'il leur faut joindre Paris d'urgence, et, deux fois par jour, maudissent les dix minutes qui les séparent de la vie, des cinémas, du Festival.

Cette année il y a quarante mille personnes. Huit à dix mille d'entre elles sont accréditées, les autres s'intègrent comme elles peuvent. Il y a dix-huit cents journalistes, et, le reste, ce sont les professionnels, les producteurs, les exportateurs, les comédiens, les distributeurs, les réalisateurs et les attachés de presse. Si douze pays sont représentés au sein de la compétition, et vingt-cinq autres *dans les différentes sections, ce* sont au total cinquante-deux nations qui se retrouvent là.

En quinze jours vont être projetés environ quatre cents films. Quatre quotidiens assurent l'information sur et pour cette micro-société, symbole d'un circuit fermé où tout le monde, d'une manière ou d'une autre, parle de cinéma. Et dans cette société-là, évidemment, l'argent se manifeste sans qu'on le voie, à la fois agressif et insidieux. Du citron pressé aux voitures, du court métrage à la superproduction, de l'avion qui traîne une banderole à la petite affiche, c'est l'affrontement, en terrain capitaliste de toute façon.

Aux terrasses des cafés (chacune est cotée différemment, il y a des bars plus « sélects » que d'autres), on s'extasie sur les transferts des capitaux, ou le port de tête de Nicole Garcia, ou le sens de la mise en scène de Cacoyannis. On s'informe : tel bureau au premier étage du Carlton a coûté 15 000 F pour les quinze jours, un déjeuner est organisé sur la plage pour « la Communion solennelle », il y a un débat sur l'audiovisuel autour de la piscine de l'hôtel Majestic. « Il y a tellement de monde, de bruit, de décors », s'étonne un réalisateur québécois, qui ne fumait plus, et a recommencé au rythme de trois paquets par jour. Son emploi du temps est réparti entre les journalistes et les photographes, qui le font descendre au bord de l'eau : « Il faut faire semblant d'aimer la mer, c'est ridicule. »

Il y a aussi ceux qui achètent. Ils sont venus à huit parfois, voient chacun cinq films par jour et le soir font leur rapport. Le « patron » relève les titres intéressants et prendra rendez-vous le lendemain avec le producteur. Ceux-là s'intéressent au « marché », c'est-à-dire aux films qui passent dans les différentes salles de la ville. Un peu comme on fait une démonstration d'aspirateurs dans une foire-exposition.

Jamais il n'y a eu tant de monde, maintenant il faut arriver une demi-heure en avance aux séances de la « Quinzaine », c'est de la démence, etc. Ceux qui viennent depuis vingt ans ont de ces nostalgies qui à la fois agacent et rendent jaloux les nouveaux venus. Autrefois ce n'était pas le règne des attachés de presse, autrefois il y avait une ambiance de fête, on ne pensait pas qu'au travail, autrefois... Ce sont les mythologies qui ressortent, l'histoire qui apparaît de temps en temps. On se fait raconter les grandes heures du Carlton, qui reste un Etat dans l'Etat, quand c'était l'époque des stars américaines, puis celle des starlettes. Juste avant la nôtre, c'était l'époque des réalisateurs, ce qui ne veut pas tout à fait dire qu'on est arrivé à l'ère du film. Où sont-ils ces films ? On pourrait parler de tout sauf d'eux, il faudrait aussi dire l'organisation, l'étonnante circulation de l'information, le télex intérieur entre le secrétaire général, le chef opérateur et la documentaliste. Ça suffit peut-être de signaler que l'on peut aller au cinéma de 8 heures et demie le matin jusqu'à 2 heures, et c'est la nuit.

CLAIRE DEVARRIEUX.

Un voyage plein de surprises

On parlait de la crise, de la morosité générale ; on annonçait que, sélection un peu terne. Et voilà que, d'emblée, la compétition (ouverte samedi 14 mai) nous offre trois films de qualité et un quatrième qui, pour le moins, mérite l'estime.

Première surprise, en provenance du Québec : *J. A. Martin, photographe*, de Jean Beaudin... Un couple, au début de ce siècle. Lui est photographe. Mi-artiste, mi-artisan. Il porte la lavallière et trafique toute la journée dans sa chambre noire. Elle, Rose-Aimée, s'occupe de la maison, de la marmaille : la mère-épouse-ménagère idéale. Entre eux quinze ans de vie conjugale, un amour transformé en routine, en gestes rituels, en silences. Chaque année, J. A. Martin fait une tournée professionnelle à travers le pays. Toujours seul. Or cette année-là, malgré les gosses, sa femme a décidé de l'accompagner. Impossible de la détourner de sa lubie. Les Martin prennent donc la route ensemble, dans leur carriole.

C'est leur voyage que raconte le film. Un voyage plein de surprise. Pour elle surtout qui, depuis son mariage, n'avait pas quitté son foyer, et qui découvre le monde, avec ses beautés, ses misères, ses mystérieux plaisirs. Mais plus important que les paysages et les gens rencontrés, *plus surprenant que leurs* aventures, est le voyage intérieur que, côte à côte, ils accomplissent. Libérés du joug familial, confrontés à des événements inhabituels, les deux époux refont connaissance. Complicité, tendresse, jalousie : à tous ces sentiments encrassés, le dépaysement confère une saveur, une fraîcheur nouvelles. Même lorsqu'ils se disputent, leurs cris et leurs bouderies rendent un son différent. Il ne savait pas, il ne savait plus que Rose-Aimée était si séduisante, si ardente, si courageuse aussi, qu'elle était une vraie femme. Et sans doute avait-elle oublié que, *sous son impassibilité apparente, il y* avait chez son mari tant de solidité, de patience tranquille, de dignité.

Quel joli film... et qui en dit plus sur la condition féminine, sur les problèmes du couple, que tant de prêches « libérateurs » et de dénonciations fracassantes. Tout ici est modestie, sensibilité, pudeur, délicatesse de touche. Une mise en *scène invisible, mais qui cerne* l'essentiel. Une interprétation irréprochable (Marcel Sabourin, Monique Mercure, merveilleuse de spontanéité) et, dans chacune de ces séquences qui nous font passer du drame à la comédie, du conflit sentimental au constat social, une sorte de charme tchékovien.

A sa manière, le film de Jean Beaudin est un épithalame. Car c'est finalement l'amour qu'il chante. Ce vieil amour conjugal, si décrié, si contesté, et qui, pourtant, lorsqu'on *sait l'entretenir, reste encore le plus* sûr chemin d'un cœur à un autre.

Seconde surprise venant de l'U.R.S.S. cette fois : *Podranki*, de Nikolaï Goubenko. Les Soviétiques, paraît-il, ne tenaient pas à envoyer ce film à Cannes. On se demande *pourquoi*. C'est, en effet, une des meilleures productions de la Mosfilm que nous ayons vues depuis longtemps, une œuvre à la fois grave et gaie, inspirée par cet amour de l'enfance que le peuple russe porte en lui et que ses écrivains et ses cinéastes ont toujours su admirablement exprimer.

Un romancier part à la recherche de sa famille. Ses parents sont *morts pendant la guerre*. Il veut savoir ce que sont devenus ses frères. Cette enquête l'amène à plonger dans son propre passé, à revivre les jours terribles qui suivirent la victoire. Alors, dans les villes dévastées, des gosses en guenilles devaient voler leur nourriture. Arrêté, le petit Bartenlev est d'abord confié à un couple. Mais, se sentant mal aimé, il s'enfuit et entre dans un prytanée où des soldats démobilisés (et une jeune femme professeur de sciences) sont chargés de l'éducation et de l'instruction des orphelins.

Nikolaï Goubenko, le réalisateur, a-t-il lui-même vécu l'expérience de son jeune héros ? Ce qu'il décrit est si juste, si délicat et parfois si émouvant que l'on pense à une autobiographie. Pourtant, rien d'extraordinaire ne se passe dans ce *prytanée. Simplement des gosses* turbulents, pareils à tous les gosses, et, parmi eux, le petit Batenlev, qui pose sur le monde son beau regard clair, qui rêve de poésie, qui voudrait bien embrasser son joli professeur de sciences et qui, à cause *d'elle, connaît son premier chagrin* d'amour, qui entreprend, avec un copain, de faire sauter le camp de prisonniers allemands que l'on voit de l'école, qui est têtu, insolent et parfois se révolte.

Plus conventionnelles sont les scènes *(elles se mêlent aux flash-back* des souvenirs) au cours desquelles le romancier retrouve ses deux frères, dont l'un est maintenant un brillant architecte et l'autre purge une peine de prison. En fait, dans ce film, seul nous intéresse l'enfant aux cheveux dorés, au visage malicieux, qui découvre la vie à l'ombre de vieux militaires, et c'est de lui seul dont nous nous souvenons... Un film un peu trop rose, un peu trop optimiste ? Oui, sans doute. La vie ne devait pas être si facile dans les prytanées sous Staline. Mais l'humour, le sens de l'observation, bref, le talent de Nikolaï Goubenko, emportent l'adhésion.

De René Feret, *la Communion solennelle* était le troisième film de ce week-end. Nous en avions déjà longuement parlé *(le Monde* du 30 avril). Qu'il nous suffise de dire ici que, par l'originalité de son propos et les qualités de sa réalisation, cette épopée familiale était parfaitement digne de représenter le cinéma français au Festival de Cannes.

L'innocence sacrifiée

Quatrième film, trop différent des trois autres pour leur être comparé : l'*Iphigénie* de Michael Cacoyannis. Iphigénie, Euripide, on respecte. Respectable, d'ailleurs, est l'œuvre du cinéaste grec. Du souffle, de l'ampleur, des chèvres et du marbre, les oliviers de Grèce. Et puis l'étonnante, l'immortelle histoire, les « dieux » (ils n'ont fait que changer de noms) qui provoquent le crime, l'innocence toujours sacrifiée à l'ambition et au pouvoir.

Après *Electre* et *les Troyennes*, Michael Cacoyannis achève ici sa trilogie. Et l'achève avec des moyens matériels dont il n'avait pas disposé jusqu'alors : vingt mille figurants, tournage en extérieurs sur des lieux magnifiques. Revers de la médaille : une mise en scène trop fastueuse qui fait éclater la tragédie. Tous ces chevaux, tous ces bateaux, tous ces soldats couchés nus sur la plage, ou hurlant à la mort de la pauvre Iphigénie : on se croirait chez Cecil B. de Mille. A quoi il faut ajouter, dans les séquences où s'affrontent les membres de la terrible famille, une certaine lourdeur de style qui tire le récit vers le drame bourgeois.

Cacoyannis a retrouvé Irène Papas, qui fut Electre et Hélène dans ses précédents *films*, et *qui* incarne ici Clytemnestre. Elle a le masque, la voix, la stature du rôle. Cheveux de pâtre et yeux de biche, les acteurs hommes cèdent parfois à la grandiloquence.

Il est difficile de parler de ce film sans réserves, mais le spectacle est magnifique et, Euripide aidant, on ne regrette pas cette nouvelle rencontre avec les Atrides.

JEAN DE BARONCELLI.

John Wayne au passé composé

Il était une fois Hollywood a lancé la mode de ces films de montage anthologiques, où le cinéma se penche avec nostalgie, avec émotion, sur les ombres de son passé. Et, en marge de la compétition, cette année, une section nouvelle, *le Passé composé* présente, à Cannes, quelques productions caractéristiques du genre. L'ouverture s'est faite samedi 14 mai dans la salle Miramar avec *That's Action*, de David Shin célébrant sans réserves le culte du héros américain, du « bon garçon » opposé aux méchants de toute sorte, et dont la virilité triomphante s'exprime à travers de nombreux extraits de westerns et quelques extraits de films de guerre et d'aventures. Ce héros, c'est surtout John Wayne à la fois jeune et mûr, avec ou sans moustache, chez John Ford ou dans les séries B de Republic Pictures. Il est relayé à l'occasion par Sterling Hayden (Johnny Guitare), et surtout par Gary Grant, Douglas Fairbanks Jr et Victor Mc Laglen.

Dans cet univers d'hommes d'action dont le montage affirme l'orgueilleuse supériorité, les femmes sont rejetées à l'arrière-plan en compagnes soumises ou présentées comme de dangereuses séductrices, telle la Rita Hayworth d'antan, en Carmen ou en Salomé, dansant la danse des sept voiles. Idéologie assez suspecte dans un *patchwork* un peu trop bigarré et dont les brillantes scènes d'attaques, de poursuites, de batailles, ont déchaîné les applaudissements.

On peut préférer, pour sa démarche historique, son montage-récit souple et efficace et son festival d'acteurs français des années 30, *Ciné Follies*, de Philippe Colin, qui n'est plus à découvrir, mais qui méritait bien une place importante dans cette sélection. On peut préférer aussi *the Pictures that moved* et *the Passionate Industry*, de Joan Long, passionnante rétrospective en deux époques (1896-1920, 1920-1930) du cinéma australien.

A *Perspectives du cinéma français*, on a remarqué le premier long métrage — produit et tourné en coopérative — de Gilles Behat : *Haro*, un village du centre de la France, au début des années 20. Des hommes mutilés ou aigris, des femmes en châle noir. La vie qui reprend mal après l'hécatombe de 14-18, un déserteur caché pendant la *guerre et brusquement* découvert par la gendarmerie et l'autorité militaire. Dans la peinture des comportements *et de l'atmosphère* paysanne, dans la violence lyrique et la direction d'acteurs. Gilles Behat montre les solides qualités d'un « conteur d'histoire », qualités qu'ont de moins en moins les jeunes réalisateurs, trop soucieux de délivrer un message personnel ou de se livrer à des exercices sur l'écriture cinématographique.

Mais le film qui alimentait, pendant le week-end, les conversations de la croisette est *Omar Gatlato*, du réalisateur algérien Merzak Allouache (qui ouvrait la Semaine de la critique). Cette tranche de vie d'un petit employé de bureau algérois, timide et mal à l'aise dans la nouvelle société, et jouant le « frimeur » super-viril à l'occidentale semble se rattacher au cinéma de Jean Rouch *(Moi, un Noir)* et prend, sous ses allures de comédie méditerranéenne, la force d'une satire sociale. C'est, sans aucun doute, une œuvre très importante dans une cinématographie qui aborde une étape nouvelle.

JACQUES SICLIER.



Expositions

Louis Cane et le retour aux sources

Avec les œuvres récentes de Louis Cane, les cimaises expérimentales du centre Georges-Pompidou présentent leur première exposition significative. Une grande et haute salle rectangulaire que remplissent bien des toiles de très grand format dont l'ensemble finit par constituer une œuvre en soi, en tout cas un spectacle qui requiert le regard et impose un silence interrogateur.

Il s'agit du travail d'un artiste jeune, apparu au moment de la remise en question de la peinture qui a suivi l'année 1968. Le groupe qui en était sorti, « Support-Surface », posait un regard neuf sur la nature du tableau. Ceux de Louis Cane étaient devenus des toiles, littéralement. Toiles sans chassis, mollement suspendues au mur, qui parfois coulaient jusqu'au sol comme une marée de couleur répandue, mais contenue dans son espace quadrangulaire.

Chez Louis Cane, la couleur est totale, d'un bout à l'autre de la toile, en « all-over » à la manière des Américains des années 40-50, dont l'espace, sans point de focalisation, est un pan taillé dans un grand « cosmos » pictural : Pollock, Barnett Newman, Rothko... C'est à ce dernier que Louis Cane se réfère le plus. A sa peinture pure, sans image, qui est de la vapeur pigmentée, de l'air polychrome derrière lequel se cacherait un monde d'idées.

Mais avec Cane, nous descendons à terre, dans les terres de Sienne et d'Ombre, dont les bruns s'éclairent par dégradés et semblent transgresser les limites du tableau. Il peignait naguère en songeant à la modernité des Américains. Le voici, dans ces toiles qui réunissent le travail des quatre dernières années, du côté de chez Matisse, pour sa modernité aussi) et à travers les musées d'Italie, en quête de chefs-d'œuvre assez suggestifs pour le pousser à se mettre à son tour devant sa toile. Peindre avec la peinture, l'histoire de l'art et son musée imaginaire : Ucello et Giotto, Vélasquez, Matisse et Rothko, les anciens chinois et les anciens japonais...

Démarche analytique : cela commence par des dessins. Mais loin du plaisir aussi, ce plaisir de peindre auquel il dit avoir failli renoncer. Choisir un dessin qui donne envie de couleur et des couleurs qui donnent envie de peindre des formes. Ce qu'il faut, c'est être dans sa toile comme un poisson dans l'eau.

Dans une première série de toiles, on trouve des losanges, et dans une seconde des anges. Une même figure géométrique y fait glisser le regard dans un espace chinois, où la perspective change avec les points de vue. A côté, les toiles aux anges pris dans un bas-relief figurant Thanatos *tirant un mort. Ici, deux losanges debout entre lesquels un espace vide qu'occupe l'aile d'un séraphin archaïque tracé à la manière chinoise. Ailleurs, son dessin éclate et se répand en trajectoires lyriques et disloquées.*

Progression méthodique : plus loin, les losanges se multiplient comme des mésanges et se rangent en grilles, qui ordonnent les lances des grandes batailles d'Ucello sur des espaces-couleurs géométriques dont l'esthétique vient encore de Matisse. Les tableaux de Louis Cane sont faits de lectures de tableaux, comme cette série monumentale qui simplifie et schématise le crucifix de saint Damien de Giotto avec son architecture ouverte-fermée qu'il reprend à son compte pour en faire une variation géométrique dans le goût de ce temps.

Avec cette peinture savante et moderne, porteuse de « cicatrices » de la culture des musées, Louis Cane se détache du peloton des jeunes peintres de Support-Surface, *dont le travail est, comparativement, un retour à l'artisanat pictural. C'est une situation caractéristique de la crise de « modèle » dans la peinture contemporaine. Tout revient à trouver des raisons nouvelles de peindre des tableaux. Il ne serait pas étonnant qu'un jour ces toiles libres réintègrent le châssis traditionnel dont elles s'étaient débarrassées.*

JACQUES MICHEL.

★ Peintures récentes de Louis Cane, salles expérimentales du centre Georges-Pompidou.

Musique

Michael Gielen et l'orchestre de Stuttgart

« Allons, sortez messieurs..., vous voyez bien que c'est fini ! » *Les ouvreuses du Théâtre des Champs-Elysées avaient bien du mal à persuader ceux qui, après le départ de l'orchestre et d'une bonne partie du public, restaient tranquillement à leur place, attentifs à cette musique revenue peu à peu sous les applaudissements et qui continuait à jaillir des haut-parleurs... S'il y avait là une pointe de provocation de la part de Michael Gielen, le compositeur, c'était aussi l'aboutissement d'une œuvre*. Quelques difficultés pour vaincre l'angoisse, *cherchant à briser, de par ses structures mobiles, les rapports « maître-esclaves » qui régissent presque toute la vie musicale, enfermant le chef, les instrumentistes, le compositeur et le public dans un schéma-type d'inter-réactions sans autre résultat qu'un certain confort lénifiant, cette satisfaction béate d'avoir fait ou entendu un beau concert réconciliateur : à travers l'œuvre-prétexte on acclame le maestro qui s'efface ostensiblement derrière son orchestre en faisant lever, asseoir puis relever et rasseoir quatre-vingts musiciens, automates passifs et désabusés...*

L'œuvre de Michael Gielen, avec ses divers niveaux d'appréhension, est plus proche d'un geste en musique, illustrant « sur le tas » les rapports de force inhérents à toute exécution, que d'un morceau se prêtant à la description, d'autant que beaucoup d'éléments (rythmes, hauteur précise, succession des séquences) sont laissés à l'initiative des instrumentistes.

Pourtant, ce concert, le second donné par l'orchestre de Radio-Stuttgart dans la série Passage du vingtième siècle, avait commencé de façon très traditionnelle avec la troisième région des Hymnen de Karlheinz Stockhausen, dans la version pour bande magnétique et orchestre. Composée pour le New York Philharmonic, en 1970 ; révélée au public parisien en octobre 1973, avec l'orchestre des élèves du Conservatoire, cette œuvre, quoique chaleureusement accueillie, avait laissé chez certains auditeurs le souvenir d'une orchestration assez épaisse, « germanique », au mauvais sens du terme.

Cette nouvelle audition, peut-être parce que l'interpénétration des éléments enregistrés et de l'exécution vivante était mieux réalisée qu'au Théâtre de la Ville et que l'orchestre, sous la direction de Peter Eotvos sonnait avec plus de clarté, s'est révélée tout à fait passionnante.

Au même programme et sous la direction cette fois de Michaël Gielen, figurait encore le « Concerto pour violoncelle et orchestre en forme de pas de trois » (soliste Siegfried Palm), de Bernd Aloïs Zimmermann (1918-1970), ce compositeur allemand, l'un des plus importants de sa génération, qu'on découvre peu à peu, tardivement. Heureusement, la musique de Zimmermann est de celles qui peuvent attendre : elle ne vieillit pas, échappe à la mode et deviendra classique, car elle est non seulement bien faite — ce qu'on lui a toujours accordé comme à regret — mais, on s'en aperçoit mieux maintenant, aussi inspirée ; cela ne s'explique pas, mais assurément, cela s'entend.

GÉRARD CONDÉ.

Théâtre

APRÈS LE FESTIVAL DE NANCY

Le comité d'organisation rappelle ses revendications

Le comité d'organisation du Festival de Nancy, qui avait observé un arrêt de travail de vingt-quatre heures le dimanche 1er mai, rappelle dans un communiqué ses principales revendications. « *Depuis de nombreuses années, la gestion du Festival est une gestion autocratique, Jack Lang disposant seul de la signature. Cette concentration du pouvoir a eu surtout pour effet de bureaucratiser les différents services, qui ne jouissent ainsi d'aucune latitude pour la définition de leur travail, et en conséquence d'affecter la qualité de la conception artistique.*

» *Enfin, la grande disproportion entre les conditions d'accueil des troupes et celles des invités a révélé la politique de prestige du festival, sans parler des conséquences qu'un tel choix peut avoir sur l'organisation technique des spectacles, donc indirectement sur le public.* »

Le comité indique qu'il a voulu « *mettre l'accent sur les conditions désastreuses des salariés du Festival et du travail des acteurs, sur les différences salariales injustifiées, sur la dissolution systématique des équipes d'organisation chaque année, bref, révéler la véritable origine de la désorganisation fondamentale du Festival* ».



Expositions

Louis Cane et le retour aux sour...

Musique

Théâtre





SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra, 19 h. 30 : The Other (G. R. T. O. P. et C. Carlson). — Salle Favart, 19 h. 30 : Platée (dernière).
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Mariage de Figaro.

Les autres salles

Athénée, 21 h. : Equus.
Campagne-Première, I, 19 h. : Solo pour Vanina. — II, 19 h. : la Choucroute du cap Horn.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : L'Impromptu du Palais Royal.
Edouard VII, 21 h. : Le café-théâtre de F. Lemaire.
Espace Pierre Cardin, 20 h. 30 : Senior Presidente.
Fondation Deutsch de la Meurthe, 20 h. 30 : la Religieuse.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : l'Homme aux camélias.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Plaisance, 20 h. 45 : le Bos sous la cloche.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Lady Strass.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : Folies bourgeoises.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 30 : Loretta Strong.
Théâtre Essaïon, I, 21 h. : Monique Morelli. — II, 21 h. : Feydeau Farrelolk.
Théâtre des Deux-Portes, 20 h. 45 : l'Oiseau Tonnerre.

Les théâtres de banlieue

Malakoff, Théâtre 71, 21 h. : la Marie Poupette.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : la Cantatrice chauve.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 15 : Deux nanas dans le folklo ; 21 h. 30 : la Collection ; 22 h. 45 : Hommage à Jacques Prévert.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Boby Lapointe ; 22 h. 30 : J.-M. Thibault. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Etrange pâleur ; 21 h. 45 : Au niveau du chou ; 23 h. : What a fair foot.
Le Fanal-aux-Halles, 18 h. 30 : Béatrice Arnac ; 20 h. 15 : le Président.
Aux Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 22 h. 30 : l'Amour en visites.
Au Tout-à-la-Joie, 20 h. 30 : J.-P. Sèvres ; 22 h. 30 : Lux in tenebris.
Sélénite, I, 20 h. 45 : Je fus Nambule ; 22 h. Rosine Favey. — II, 21 h. : Ballade pour un auteur disparu ; 22 h. 30 : les Faiseuses d'anges.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Lundi 16 mai

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R. P. R. ou Le nouveau-né a une grande barbe.
Deux-Anes, 21 h. : Marianne, ne vois-tu rien venir ?
Dix-Heures, 22 h. : Monnaie de singe.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h. 30 : H. Szeryng et Y. Boukoff (Beethoven).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Orchestre national des chemins de fer, dir. R. Blot (Glazounov, Brahms, Haydn).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : R. Puyana, clavecin (Bach, Couperin, Scarlatti).
Radio-France, grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy (Dao, R. Strauss, Ravel).
Théâtre 13, 18 h. 30 : J.-L. Caillard, piano (Haydn, Brahms, Rachmaninov).
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Musique et Cinéma ; J.-P. Drouet, percussions ; G. Frémy, piano (Bokanowski, Globokar, Roquin).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h. 30 : Orchestre de chambre B. Thomas ; chorale Audite Nova (Vivaldi, Gilles).
Conservatoire national de musique, 20 h. 30 : Quatuor Arcana (Mozart, Debussy, Bartok).
Centre Mandapa, 21 h. : Musique vocale et instrumentale de l'Inde du Nord.
Chapelle de l'Annonciation, Neuilly, 21 h. : Ensemble Caix d'Hervelois (Bach, Vivaldi, Haendel).

Jazz, pop' et rock

Pavillon de Paris, 20 h. : John Mayall, blues.
Campagne-Première, I, 20 h. 30 : Magma. — II, 20 h. 30 : Fabienne Thiébault.
Centre culturel américain, 21 h. : Missisipi Delta Blues.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Harlem Swing Song and Dance Society.

La danse

Le Ranelagh, 20 h. 15 : le Corps graphique, compagnie Saporta.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Centre Mudra, dir. B. Béjart.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

Chaillot, relâche.

Les exclusivités

L'ADIEU NU (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42). H. Sp.
L'ADOPTION (Hong., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
L'AIGLE ET LA COLOMBE (Fr.) (**) Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41), Lord Byron, 8e (225-03-31).
ALICE COOPER (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
LES AMBASSADEURS (Fr.-Tun., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98), Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Jean-Renoir, 9e (874-40-75), Olympic, 14e (542-67-42).
AND THEN CAME ROCK (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
AMES PERDUES (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Murat, 16e (288-99-75).
BARRY LYNDON (Ang., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46), Calypso, 17e (754-10-68) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
BEN ET BENEDICT (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Biarritz, 8e (723-69-23), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
BILITIS (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
CARRIE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), Colisée, 8e (359-29-46) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Gaumont-Sud, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), v.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03).
CHARLOT, LE GENTLEMAN VAGABOND (Ang., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19).
LA COMMUNION SOLENNELLE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Haussmann, 9e (770-47-55), 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LE COUPLE-TEMOIN (Fr.-Suis.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).
DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Arlequin, 6e (548-62-25) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Murat, 16e (288-99-75).
DES JOURNEES ENTIERES DANS LES ARBRES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) ;
LE DIABLE DANS LA BOITE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
DIS BONJOUR A LA DAME (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Ternes, 17e (380-10-41).
EMITAI (Sén., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
FERDINAND LE RADICAL (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25) ; Olympic, 14e (542-67-42), à 18 h.
LA GRIFFE ET LA DENT (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Liberté, 12e (343-01-59) : Cambronne, 15e (734-42-96).
L'HERITAGE (It., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-Pathé, 14e (544-25-02) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Athéna, 12e (343-07-48).
HISTOIRE D'AIMER (It., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18), U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Grand-Pavois, 15e (531-44-58).
L'HOMME QUI AIMAIT LES FEMMES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
L'INSPECTEUR NE RENONCE JAMAIS (A., v.o.) (**) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43).
JULIE POT DE COLLE (Fr.) : UGC-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Liberté, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Magic-Convention, 15e (828-2?-64).
LIP 73-74 (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE LOUP-GAROU DE WASHINGTON (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).
L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Calypso, 17e (754-10-68).
MON CŒUR EST ROUGE (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
NETWORK (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), Les Templiers, 3e (272-94-56), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23).
NOUS AURONS TOUTE LA MORT POUR DORMIR (Sah., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34), Ménil-Palace, 20e (636-92-58).
OBSESSION (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Dragon, 6e (548-54-74), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54), Rio-Opéra, 2e (742-82-54), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
L'OMBRE DES CHATEAUX (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Olympic, 14e (542-67-42), Marignan, 8e (359-92-82).
ON M'APPELLE DOLLARS (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Liberté, 12e (343-01-59), UGC Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Napoléon, 17e (380-41-46).

Les films nouveaux

LE BUS, film américain de Bay Okan, v.o. : Styx, 5e (633-08-40), La Pagode, 7e (705-12-15).
LE DERNIER BAISER, film français de Dolores Grassian : Saint-Germain Village, 5e (633-87-59), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Ambassade, 8e (359-19-08), Français, 9e (770-33-88), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Wepler, 18e (387-50-70).
VIRGINITE, film italien de Franco Rossi, v.o. : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (742-83-90), Paramount Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount Orléans, 14e (540-45-91), Paramount Montparnasse, 14e (326-22-17), Convention St-Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
LA CHOUETTE EQUIPE, film américain de Michael Ritchie, v.o : Quintette, 5e (033-35 40), France Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Gaumont Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy Pathé, 18e (522-37-41).
TOUCHE PAS A MON COPAIN, film français de Bernard Bouthier : Omnia, 2e (233-39-36), Quintette, 5e (033-35-40), Balzac, 8e (359-52-70), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Studio Raspail, 14e (326-38-98), Clichy Pathé, 18e (522-37-41).
MADAME CLAUDE, film français de Just Jaeckin (*) : Gaumont Théâtre, 2e (231-33-16), Cluny Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont Lumière, 9e (770-84-64), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont Gambetta, 20e (797-02-74).
SURSIS, film américain de Peter Collinson, v.o. : Paramount Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount Opéra, 9e (073-34-37), Paramount Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount Galaxie 14e (580-18-03), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00), Paramount Montmartre, 18e (606-34-25)

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Luxembourg, 6e (633-97-77), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55), Athéna, 12e (343-07-48).
PASQUALINO (**) (A., v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52), UGC Danton, 6e (329-42-62), Luxembourg, 6e (633-97-77), UGC Marbeuf, 8e (225-47-19).
PICNIC AT HANGING ROCK (Aust., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LA PRISON DU VIOL (**) (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
PRIVATE ROAD (Ang., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
PROVIDENCE (Fr., v. ang.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : Les Templiers, 3e (272-94-56)
QUAND J'AURAI VINGT ANS, JE SERAI HEUREUX (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
QUAND LA PANTHERE ROSE S'EMMELE (A., v.o.) : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : U.G.C-Opéra, 2e (261-50-32), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LA QUESTION (Fr.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Nations, 12e (343-04-67), Olympic, 14e (542-67-42), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-47-31).
LE REGARD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
REQUIEM A L'AUBE (Fr.) (*) : Le Marais, 4e (278-47-86).
ROCKY (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77)
TENTACULES (A., v.o.) (*) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Secrétan, 19e (206-71-33).
LA TETE DE NORMANDE ST-ONGE (Can.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
TOUCHE PAS A MON GAZON (A., v.f.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
TRANSAMERICA EXPRESS (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
VIOLETTE ET FRANÇOIS (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Concorde, 8e (359-92-84), Maxéville, 9e (770-72-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

Les festivals

J. LOSEY (v.o.), Studio des Acacias, 17e (754-97-83), 12 h. 30 : Accident ; 14 h. 15 : Une Anglaise romantique ; 16 h. : le Messager ; 18 h. 15 : The Servant ; 20 h. 15 : M. Klein ; 22 h. 15 : Cérémonie secrète.
PANFILOV (v.o), Palais des Arts, 3e (272-62-98), 14 h. 45 et 20 h 15 : le Début ; 16 h. et 22 h. : Pas de gué dans le feu ; 17 h. 45 : Je demande la parole.
SHAKESPEARE PAR LAURENCE OLIVIER (v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44) en alternance : Hamlet, Henri V, Richard III.
PRESTIGE DU CINEMA SOVIETIQUE (v.o.), Studio Marigny, 8e (225-20-74) : l'Obier rouge.
MONTAND-SIGNORET, La Pagode, 7e (705-12-15), mat. : Un soir, un train ; soirée : Manège.
WESTERNS (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : la Poussière, la Sueur et la Poudre.
COMEDIES MUSICALES, Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Golden Girl ; Action Christine, 6e (325-85-78) : Il était une fois Hollywood.
CHATELET-VICTORIA (v.o.), 1er (508-94-14), I, 12 h. : le Dernier Tango à Paris ; 14 h. 10 : Une femme douce ; 16 h. 5 : Means Street ; 18 h. : Lenny ; 20 h. 10 et 24 h. : Cabaret ; 22 h. 30 et 24 h. : Aguirre, la colère de Dieu. — II, 11 h. 50 : la Grande Bouffe ; 14 h. : On achève bien les chevaux ; 16 h. 15 : Taxi Driver ; 18 h. 10 : la Dernière Folie de Mel Brooks ; 20 h. : Cria Cuervos ; 22 h. 15 et 24 h. : les Diables.
ROBERT REDFORD (v.o.), Boîte à films, 17e, 15 h. : Nos plus belles années ; 17 h. : Jeremiah Johnson
CINE DIFFERENT (v.o.), Boîte à films, 17e, 13 h. : Easy Rider ; 17 h. : Mort à Venise ; 19 h. : Panique à Needle Park ; 21 h. : Délivrance ; 23 h. : Phantom of the Paradise.
J.-L. GODARD : Studio Galande, 5e (033-72-71), 14 h. 30, 18 h. et 21 h. 45 : Masculin-Féminin ; 16 h. 15 et 20 h. : Bande à part.

Les grandes reprises

LA CHEVAUCHEE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LES CONTES IMMORAUX (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).
COUSIN-COUSINE (Fr.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), Gaumont Sud, 14e (331-51-16).
EASY RIDER (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sauf mardi)
FRENZY (A., v.o.) : Studio Dominique, 7e (705-04-55) (sauf mardi).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
FUNNY GIRL (A., v.o.) : Le Paris, 8e (359-53-99)
JO (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Cluny Ecoles, 5e (033-20-12), Rotonde, 6e (633-08-22), Ermitage, 8e (359-15-71), Mistral, 14e (539-52-43), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Murat, 16e (288-99-75)
JOUR DE FETE (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69), Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82), Daumesnil, 12e (343-52-97)
LES HOMMES DU PRESIDENT (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22)
LOVE STORY (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93)

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03



emplois internationaux emplois internationaux emplois internationaux

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
RECHERCHE POUR UN TRÈS IMPORTANT CHANTIER

Moyen-Orient

Ingénieur électromécanicien
confirmé

pour superviser les services réception des équipements – magasin pièces de rechange – entretien et exploitation des installations du chantier.

Administration - Manager

pour organiser et diriger les services administratifs du chantier : Comptabilité - Personnel (Expatriés et local) - Secrétariat - Assurances - Achats...

Chef de groupe comptabilité

responsable de l'encadrement de 4 à 5 comptables, avec expérience de 5 ans minimum en comptabilité générale dans une entreprise de construction.

Projeteurs
Spécialité : Tuyauterie-Électricité

Projeteur chef de groupe

ayant encadré du personnel capable de gérer le service documentation technique du chantier.

Ces postes s'adressent à des hommes d'expérience, ayant exercé des responsabilités similaires, de préférence sur des chantiers de longue durée Outre-Mer.
La connaissance de l'anglais est indispensable.
Séjour de 3 ans avec toutes les garanties propres aux expatriés : Avantages financiers - Logement avec famille - Retour en Europe...
Merci d'adresser votre candidature en précisant le poste choisi, sous référence 320, à notre Conseil.



Association Lyonnaise d'Ingénieurs Conseils
Route de Champagne, 69130 ECULLY.
Tél. (78) 33.14.30

COFAP

IMPORTANT BUREAU D'ÉTUDES RECHERCHE POUR ABIDJAN

1 Ingénieur d'Ordonnancement et de contrôle de travaux de bâtiment (expér. 4 ans), prise de fonctions juin 1977.

1 Ingénieur de programmation et de contrôle des projets de bâtiment (expér. 6 ans), prise de fonctions juin 1977.

1 Ingénieur ou Technicien sup. d'études de climatisation, plomberie ou électricité de bâtiment (expér. 6 ans).

1 Architecte de programmation et d'étude de bâtiment (expér. 7 ans).

Dossier de candidat. avec no tél. à adress. avant 20 mai : ARC Pub., 11, r. de Provence, 75009 Paris. - Tél. 770-54-30.

Après 20 mai à :
Louis Albertelli BNETD,
B.P. 1556 ABIDJAN (C.I.).
Tél. (225) 32-48-91.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ECONOMIQUES
recherche
pour missions longues durées auprès gouvernement Afrique noire francophone

ANALYSTE SYSTÈMES
ECONOMIQUES ET SOCIAUX

Formation Grandes Ecoles + D.E.S. économique.
Expér. P.P.B.S. - R.C.B. exigée.

Adresser C.V., lettre manuscrite, photo et prétentions, sous réf. GRIN (mentionnée/enveloppe) à EMPLOIS ET CARRIÈRES, 30, rue Vernet. 75008 PARIS.

GROUPE MULTINATIONAL

intervenant dans des domaines aussi variés que l'exploitation de supermarchés et hypermarchés, la distribution d'automobiles, le négoce de biens d'équipement, la diffusion de produits pharmaceutiques, la production et la diffusion de produits de beauté, ainsi que dans diverses activités industrielles, recherche pour compléter son équipe d'organisation :

INGÉNIEUR EN ORGANISATION

La formation requise est celle d'une grande école commerciale ou d'ingénieurs. L'intéressé devra justifier d'une expérience minima de 3 ans au sein d'un Cabinet d'Organisation ou dans les services d'organisation d'un groupe important.

Il devra posséder une bonne expérience :

- *des actions d'organisation physique des entrepôts et des surfaces de vente ;*
- *des systèmes de gestion des stocks, manuels et informatiques, dans les activités de distribution ainsi que dans l'industrie.*

L'implantation du groupe dans plus de 50 pays implique de nombreuses missions à l'étranger. Pratique de la langue anglaise indispensable.

Adresser C.V., photo et prétentions à no 9.895,

COFAP *40, rue de Chabrol 75010 Paris q. tr.*

COMPLEXE INDUSTRIEL ET MINIER

dont le siège d'exploitation au Niger comprend : mines, usines et importants services généraux ..., recherche

INGÉNIEUR - PROJETEUR

Chef du Bureau d'Etudes et des travaux neufs. Il sera chargé des études et du contrôle des travaux en Génie Civil ainsi que des réalisations en construction métallique et chaudronnerie.

Le candidat retenu aura une expérience confirmée dans ces domaines.

Il bénéficiera d'un contrat « expatrié » assorti d'excellentes garanties sociales et de conditions de vie confortables incluant la scolarisation des enfants.

Ecrire avec C.V. explicite sous référence LM/BE à :

CETAGEP
• 30, AVENUE AMIRAL LEMONNIER 78160 MARLY LE ROI •

Groupe Français spécialisé dans l'exploitation, l'industrie et le négoce du bois en AFRIQUE

recherche pour une implantation nouvelle
au CAMEROUN

LE DIRECTEUR DE CETTE FILIALE

Ce collaborateur aura pleine autorité pour la marche de cette affaire (exploitation forestière et scierie moderne)

- Expérience du fonctionnement d'une affaire *industrielle nécessaire :*
- Connaissance du milieu africain :
- Connaissance de l'anglais ou de l'allemand :
30 ans minimum

Les activités du poste peuvent comprendre également la commercialisation des grumes et des *bois débités.*

Rémunération en liaison avec la valeur et les contraintes du poste.

Envoyer lettre manuscr. avec C.V. à : No 12.588,

cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet 75116 PARIS

POSTE A 1.500.000 F. B. ANNUEL et +

DIRECTEUR D'EXPLOITATION

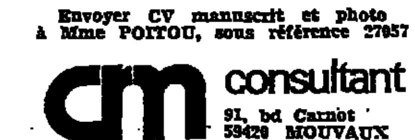
BATIMENT ET T.P.

C.A. 300 MILLIONS

- 35 ans minimum
- *Diplôme d'Ingénieur civil* et bâtiment
- Expérience récente et de plusieurs années dans le bâtiment

Il devra :
- Rechercher et négocier les marchés
- Superviser la production des chantiers
- Etre capable de prendre rapidement en main la Direction de l'affaire
- Bilingue Flamand et nationalité belge exigés.

Envoyer CV manuscrit et photo à Mme POITOU, sous référence 27957



consultant
91, bd Carnot
59420 MOUVAUX

IMPORTANT GROUPE EUROPEEN
développant activités
de distribution alimentaire
recherche pour société

ARABIE SAOUDITE

1) CHEF DU PERSONNEL

- Responsable au niveau régional de l'embauche et de la formation du personnel local.
- Expérience 2 à 3 ans dans un bureau de personnel nécessaire.
- Connaissance des pays du Moyen-Orient souhaitée.

2) CHEF DE SERVICE

- Administratif et comptable.
- Chargé au niveau régional de la comptabilité, du contrôle budgétaire et du bureau *de la paye.*
- Ecole de commerce ou DECS + expérience professionnelle similaire de 4 ans.

3) INFORMATICIEN

- Sera chargé du bureau informatique régional.
- Formation IUT ou similaire.
- Trois à quatre années d'expérience analyses et programmations.
- Connaissances mini-ordinateur appréciées.

4) CHEF SERVICE ENTRETIEN

- Chargé d'animer et de superviser une équipe de maintenance du matériel électrique et mécanique ainsi qu'un important parc de véhicules lourds.
- Ingénieur ou BTS + expérience professionnelle similaire de 5 ans.

5) RESPONSABLE ENTRETIEN VÉHICULES

- Chargé, sous l'autorité du Chef de Service Entretien :
  - d'assurer la responsabilité d'un parc de 80 véhicules lourds.
- Technicien supérieur, expérience similaire et connaissances approfondies des véhicules automobiles (essence et diesel).

POUR TOUS CES POSTES
pratique de la langue anglaise indispensable

- Contrat de deux ans.
- Célibataire de préférence, mais déplacement famille possible.
- Rémunération élevée.

Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo, sous la *référence* no 62.749 à
J R P 39, rue de l'Arcade, Paris 75008.

Importante Société Minière
exerçant son activité au TOGO
propose un poste de

PILOTE MARITIME

à capitaine au long cours ou capitaine marine marchande pour pilotage navires minéraliers jusqu'à 50.000 tonnes.

Rémunération en conséquence - possibilité maintien du statut d'inscrit maritime - logement assuré dans cité agréable - congés annuels - possibilité de scolarité.

Envoyer C.V., prétentions
sous No 3629 à
PARFRANCE P.A.
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

---

directeurs de filiales
second-œuvre

MOYEN ORIENT

Notre groupe (3500 personnes, C. A. 1,8 milliard de francs) a orienté depuis quelques années son activité second-œuvre (climatisation, plomberie, électricité) vers l'étranger et notamment vers les pays du Moyen Orient.

Notre réussite et nos projets de développement nous amènent à rechercher des DIRECTEURS DE FILIALES.

Nous voulons confier à chacun de ces hommes la responsabilité complète de toutes les affaires que nous traitons dans un pays déterminé :
- *recherche et négociations commerciales,*
- *gestion administrative et financière,*
- *supervision de toute l'activité technique... ce qui implique, bien sûr, des contacts à tous les niveaux.*

Pour réussir dans ces postes, outre une formation d'Ingénieur et une maîtrise parfaite de l'anglais, il faut non seulement posséder une solide expérience du chantier bâtiment mais aussi avoir fait ses preuves dans la la gestion et la direction de contrats importants au Moyen Orient.

Certains de ces postes sont à pourvoir très rapidement.

Si ces perspectives vous intéressent, écrivez sous réf. 20.48-M aux Conseils du Département Recrutement d'EUREQUIP que nous avons chargés de l'examen des candidatures.



EUREQUIP
• DÉPARTEMENT RECRUTEMENT
B.P. 30 - 92420 Vaucresson

Sté d'Etudes Internationales
recherche
INGÉNIEURS, PRÉFÉRENCE GRANDES ÉCOLES
pour :

CHEF DE PROJET
CHEF DE PROJET ADJOINT

pour études et supervision travaux, très important projet

ASSAINISSEMENT en EXTRÊME-ORIENT

- *Séjour sur place pendant 5 ans ;*
- *10 ans expérience minimum ;*
- *Anglais indispensable.*

Adr. C.V. détaillé avec prétent. en précis. le poste souhaité (chef de projet ou adjoint) à : no 9.887,

COFAP *40, rue de Chabrol 75010 Paris q. tr.*

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

Le Monde
INFORMATION-PROFESSIONS

Chaque semaine, "Le Monde information-professions" dresse le tableau récapitulatif des offres d'emploi encadrées parues dans "Le Monde".

Outre ceux qui, sans emploi, recherchent une situation, ce service est aussi destiné aux lecteurs qui pensent en termes d'avenir.

Nos synthèses leur permettent en effet de se situer, d'évaluer l'importance de l'offre dans leur branche, dans leur spécialité, l'évolution des qualifications. Analyser, une fois par semaine, et d'un seul coup d'œil, l'ensemble des annonces parues dans "Le Monde", c'est le moyen, pour ceux qui ont une responsabilité dans l'entreprise, comme pour ceux qui exercent ces fonctions, de suivre les fluctuations du marché de l'emploi.

bon de commande à découper
Le Monde INFORMATION-PROFESSIONS

Je désire m'abonner à la synthèse hebdomadaire de la ou des fonctions suivantes :

1) Mettre une croix dans les cases correspondant aux fonctions retenues :

- ☐ Direction générale, fonctions multipostes.
- ☐ Marketing relations publiques publicité.
- ☐ Informatique.
- ☐ Production entretien.
- ☐ Ingénieurs.
- ☐ Etudes organisation et recherche.
- ☐ Direction financière et administrative.
- ☐ Comptabilité.
- ☐ Personnel formation relations humaines et sociales.
- ☐ Direction commerciale vente.
- ☐ Ingénieurs commerciaux et technico-commerciaux.
- ☐ *Banques - Assurances.*
- ☐ Professions médicales et paramédicales.
- ☐ Secrétariat de direction, traductions, documentation.
- ☐ Cadres débutants.

2) Entourer, dans le tableau ci-dessous, le nombre de semaines retenu :

TARIF DES ABONNEMENTS (en Francs)

Nombre de fonctions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
13 semaines	39	77	112	145	177	206	234	259	283	304	324	339	355	369	380
26 semaines	69	134	195	254	308	361	408	453	494	532	568	594	622	647	670
52 semaines	118	230	336	436	530	618	700	777	847	912	971	1018	1064	1106	1142

Le tarif de l'abonnement est la correspondance entre le nombre de fonctions et le nombre de semaines demandés.

INFORMATION-PROFESSIONS est adressé sous pli fermé soit au domicile soit au Siège de la Société de l'abonné.

(Le premier envoi sera assuré dès la semaine suivant celle de la réception du bon de commande.)

Pour tous renseignements complémentaires, téléphoner au 874.72.05, ou écrire :
"LE MONDE" INFORMATION-PROFESSIONS - 5, rue des Italiens, 75009 PARIS

NOM : ______________ ou SOCIETE : ______________

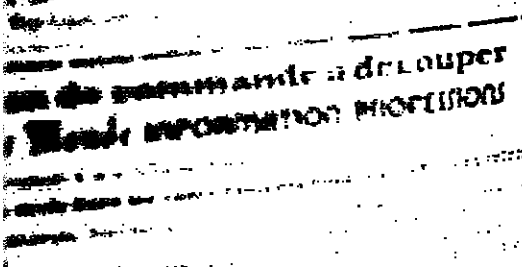
ADRESSE : ______________ TEL : ______________

Joindre le règlement par chèque bancaire à l'ordre du "Monde" ou chèque postal (CCP 4207-23 *Paris) - ETRANGER envoi aérien : + 1 F par fonction et par semaine.*

PA. 16/5/75



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux









ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	29,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03



emplois régionaux

amri

Société Industrielle Française
de biens d'équipement
en constante et rapide expansion
Recherche pour son **AGENCE DU NORD**

UN AGENT COMMERCIAL
de formation Technique

Il aura eu une expérience de 2 à 3 ans de la vente de biens d'équipement auprès de clients industriels.

BASE A LILLE

Il serait souhaitable qu'il soit introduit auprès de la clientèle régionale.
Il devra pouvoir s'intégrer dans une équipe jeune et dynamique.

Adresser C.V., photo et prétentions à :
A.M.R.I.
50, avenue Daumesnil - 75012 PARIS

bleu

ALSACE

PERSONNEL ET RELATIONS HUMAINES

Une importante entreprise en fabrications mécaniques (5 000 personnes) crée un nouveau poste au sein de la direction du personnel.

Celui-ci conviendrait à un JEUNE CADRE, de formation SUPERIEURE.

Ayant déjà une expérience vécue des problèmes de personnel dans l'industrie.

Nous lui confierons la prise en charge d'un service regroupant le tableau de bord du personnel (*statistiques, informations, études*).

Cette situation, dans une entreprise en expansion, offre des possibilités d'évolution particulièrement intéressantes à un CADRE ayant trois ou quatre ans d'expérience et sachant faire preuve de dynamisme et d'excellentes aptitudes au contact humain.

Adresser C.V. + photo sous référ. N° 2510 à notre Conseil, qui vous garantit réponse et discrétion.
MANAGING, 20, av. de la Paix, 67000 Strasbourg.

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT

Une Société financière du Sud de la France, dont la vocation est le financement à moyen et long terme des P.M.E. de sa région, recherche un Directeur Général adjoint qui aura dans un premier temps la responsabilité de l'animation commerciale, puis assumera progressivement les tâches de direction générale qu'il exercera seul dans quelques années.
Le poste convient à un cadre de plus de 45 ans, joignant à une culture étendue, une bonne capacité de *contact et une expérience sérieuse de la vie de l'entreprise privée.*
Envoyer C.V., photo et prétention sous réf. 7002 M à:
FRANCE CADRES 26 rue Marbeuf 75008 Paris.
Discrétion totale. Votre dossier ne sera en aucun cas présenté avant que vous n'ayez eu un premier entretien.

Importante Société Industrielle

RHONE - ALPES

recrute

ADJOINT AU CHEF DU PERSONNEL

PROFIL : Formation supérieure comportant des connaissances précises du droit du travail.

Cette offre s'adresse à un cadre de 30 ans environ ayant acquis une expérience confirmée dans la fonction personnel.

Adr. demande manuscrite avec curriculum vitae, *photo et rémunération souhaitée*, à HAVAS LYON 8664 - qui transmettra.

Le Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est

recherche
Pour sa division aménagement-urbanisme-construction

UN ARCHITECTE
urbaniste paysagiste

Cette personne sera chargée d'études d'aménagements urbains et d'espaces verts.
Quelques années d'expérience dans bureau d'urbanisme nécessaires.

Adresser curriculum vitae + photo à :
M. VERDEAUX - C.E.T.E. de l'Est
5, place du Roi-George, 57036 METZ - CEDEX

Société chaudronnerie lourde
à vocation nucléaire

recherche pour son

USINE CENTRE DE LA FRANCE

INGÉNIEUR D'AFFAIRES

Homme 5 ans d'expérience poste similaire dans entreprise identique ou engineering.

Ecrire n° 12.835 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra



offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

TOTAL
COMPAGNIE FRANCAISE DES PETROLES

Dans le cadre de sa politique générale des transports aériens, maritimes, fluviaux et terrestres, **TOTAL EXPLORATION PRODUCTION** recherche son

INGENIEUR LOGISTIQUE

Il sera chargé de :
- Procéder à toutes études relatives à la fonction transport (*méthodes et procédures de transports* et de manutention, analyse de la valeur des méthodes, analyse des possibilités des Entreprises),
- Elaborer, diffuser, aider à mettre en application les méthodes, procédures et règles nécessaires correspondantes en tenant largement compte de l'expérience acquise au sein du Groupe et ailleurs, et des contraintes particulières à chaque filiale,
- Tenir à jour le catalogue de nomenclature des matériels,
- Définir les conditions techniques des contrats,
- Conseiller et assister les différentes Sociétés Filiales,
- Promouvoir et participer activement à la formation du personnel.

Les candidats, ont une formation supérieure (Ingénieur T.P., A & M, Aéro-Navale ou Navale ou Grande Ecole). Ils maîtrisent parfaitement la langue anglaise, lue, écrite et parlée. Ils possèdent une solide expérience sur les problèmes d'approvisionnements (achats, transit en douane, transports routiers, *maritimes*, aériens). Ils ne sont pas rebutés par de nombreuses missions à l'étranger, et envisagent même dans l'avenir une expatriation en famille.

Si ces perspectives vous intéressent, adressez votre C.V. manuscrit et photo au Service Recrutement 5, rue Michel Ange 75781 Paris Cedex 16 sous référence 77011.



EUREQUIP

jeunes ingénieurs

Pour contribuer aux actions diversifiées de formation de personnel d'exécution et d'encadrement d'unités industrielles en P.V.D. que nous sommes appelés à effectuer, nous recherchons de jeunes ingénieurs.

Diplômés de grandes écoles, ils auront déjà une première expérience (industrie ou coopération), parleront couramment anglais, espagnol ou portugais et ne seront pas rebutés par des conditions de vie parfois difficiles.

Une formation préalable aux méthodes EUREQUIP leur sera assurée. Après quelques années, une évolution de carrière pourra être envisagée vers la résolution de problèmes plus globaux d'organisation et de structures des entreprises.

Les candidatures seront étudiées dans les plus brefs délais par Michel GIRARDOT, Directeur du Personnel d'EUREQUIP afin que les engagements soient effectués au plus tard fin juillet. Ecrivez-lui sous réf. 60-50-M B.P. 6 - 92420 Vaucresson.

---

un important groupe métallurgie

(20 000 personnes),

spécialisé dans la production de biens industriels de grande série, recherche le

futur directeur
d'un de ses
établissements

Il se préparera à ses responsabilités futures en étant préalablement rattaché à la Direction Générale d'un de ses Départements en Région Parisienne.

Ce poste peut motiver un

ingénieur diplômé des arts & métiers

ou équivalent, âgé de 38 ans minimum, possédant de bonnes connaissances en métallurgie ou mécanique, justifiant d'une expérience sérieuse de plusieurs années comme Chef de Fabrication ou Directeur de Production dans grande Entreprise, complétée par des responsabilités assumées dans Service de Gestion.

Rémunération élevée pour candidat de valeur.

Adresser CV détaillé, photo, rémunération actuelle sous N° 3617 à
PARFRANCE P.A.
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

Important Groupe Industriel
recherche pour son Siège Parisien

JURISTE
docteur en droit

L'équipe, dans laquelle il sera intégré, est directement rattachée à la Direction Générale. Elle est chargée de missions de Conseil auprès des instances françaises, européennes et U.S. de la Société.
Une formation universitaire française et américaine serait appréciée.
L'importance et la représentativité du poste justifie certaines exigences :
- pratique de la langue anglaise (écrite et parlée) ;
- expérience professionnelle de 2 à 3 ans centrée sur le droit des affaires et acquise de préférence en Cabinet d'Avocat ou de Conseil Juridique ;
- aisance dans les relations à haut niveau.

Envoyer dossier candidature, sous référence 34938, à HAVAS CONTACT - 156, bd Haussmann, 75008 PARIS.

HAVAS CONTACT



ETPM

LEADER EUROPÉEN
DE L'OFFSHORE PÉTROLIER
C.A. actuel : 1,5 milliard F.F.
Fort taux de croissance
Oscar à l'exportation

recherche pour son siège social à PARIS :

UN CHEF DU SERVICE GESTION DES RISQUES

Placé sous la responsabilité du chef du département Juridique-Assurance-Fiscal.

Il aura la charge :
- D'analyser les risques courus par l'Entreprise.
- De participer à la définition de la politique de gestion des risques.
- De placer les risques sur le marché des assurances, de gérer des polices d'assurances (RC, TRC, maritimes). De régler les sinistres.

Ce poste convient à un candidat diplômé de l'enseignement supérieur et pouvant justifier d'une expérience de 3 à 5 ans dans la fonction, au sein d'une Entreprise Internationale.

Une très bonne connaissance de l'anglais est indispensable.
La fonction comporte des missions de courte durée à l'étranger.

Envoyer C.V., photo et prétentions s/réf. 5357 à

P. LICHAU S.A. 10, rue de Louvois
75063 Paris cedex 02 qui transmettra.

GROUPE IMPORTANT - C.A. 1500 MILLIONS F. HT
EFFECTIFS 4.400 PERSONNES - 21 USINES - RECHERCHE UN

Collaborateur Comptable de bon niveau
28 ans mini.

POUR LE POSTE D'ADJOINT AU RESPONSABLE DU SERVICE COMPTABILITE GENERALE DU GROUPE.

Le poste convient à un *homme jeune*, de bon potentiel, à l'activité autonome, ayant un bon niveau de conceptualisation, de formation BTS, BP ou DECS, très solide sur le plan de la théorie comptable et ayant acquis une bonne maîtrise des problèmes comptables par : une expérience pratique de 3 à 5 ans, acquise de préférence dans une entreprise industrielle et commerciale à forte organisation comptable, et l'habitude de travailler en liaison étroite avec l'informatique - Anglais souhaité mais non indispensable.

Ses missions :
- *au cours de l'année*, résoudre les problèmes courants de l'exercice liés à la comptabilité générale, ex : arrêté comptable mensuel et bilans semestriels,
- *en fin d'année, exploiter les éléments d'information qu'il aura recueillis auprès des différentes filiales, en vue de préparer le bilan consolidé du groupe.*

Lieu de travail : La Défense.

sélé CEGOS

Adresser lettre man. + C.V. détaillé à Mme CLERE, sous réf. 73395/M - Sélé-CEGOS, 33, quai Galliéni 92152 SURESNES.

PARIS

Jeune Economiste

pour diriger et développer les études «Statistiques» d'un «jeune» Département en forte expansion d'un Groupe d'Assurances de premier plan.

Après une formation de 6 mois, il aura la responsabilité d'un groupe de 5 personnes ; il en assurera le fonctionnement tout en participant, en liaison *avec le Service Organisation, à son informatisation, occasion de redéfinir* les finalités de ce groupe et de le rendre plus performant.

Ces fonctions conviennent à un diplômé ESCP, ESSEC ou équivalent, à la fois actif, réfléchi et curieux d'esprit.

Une expérience de 2 ans environ dans des activités administratives, statistiques, est souhaitable mais ce poste pourrait être pourvu par un débutant capable de s'adapter aisément à la vie professionnelle.

sélé CEGOS

Veuillez adresser lettre manuscrite et CV détaillé sous la référence 71418/M à R. VERDET - 33, quai Galliéni 92152 - SURESNES.

INGENIEUR - MECANICIEN
SYSTEMES DE MANUTENTION

Société d'ingénierie et de Construction Nucléaire située à Paris vous propose de vous intégrer à une équipe assurant la responsabilité technique depuis la conception de l'avant-projet jusqu'aux essais de machines et mécanismes destinés à la manutention et au chargement du combustible.
Une expérience de quelques années en mécanique générale, acquise au sein d'un bureau d'études ou en fabrication, est nécessaire.

Adressez votre dossier de candidature s/réf. 8648 à Axial Publicité, 91, Fbg Saint-Honoré 75008 Paris, qui transm.

IMPORTANTE SOCIETE
PRODUITS AROMATIQUES
banlieue EST parisienne
recherche

CORRESPONDANCIER

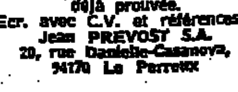
susceptible superviser ensemble secrétariat et faire liaison entre différents services : commerciaux, techniques, financiers.
Une formation CHIMIE, ou équivalente serait appréciée.
Vacances assurées
si engagement avant.

Env. C.V., prétentions et photo (ret.) sous référence n° 2163 à PRO MULTIS, 47, rue des Tournelles, 75003 PARIS qui transmettra.

Fabrique sièges haut niveau rech. pour secteur *EST*

CADRE INSPECTEUR DE VENTE

domicilié Paris ou Est
Voiture fournie. Rémunération fixe, frais payés pour visites et prospection clientèle.
C.A. existant important.
Qualité grand vendeur déjà prouvée.



Ecr. avec C.V. et références :
Jean PREVOST S.A.
20, rue Danielle-Casanova,
94170 Le Perreux

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

TEXAS INSTRUMENTS
FRANCE

1er Fabricant mondial de semi-conducteurs occupant en France - 1500 personnes dont 300 cadres, cherche pour développer ses activités commerciales des

INGENIEURS-ELECTRONICIENS

DEBUTANTS ou CONFIRMES

Pour la vente de produits de haute technologie, (microprocesseurs, mémoires, circuits intégrés digitaux...). Ils seront responsables de clients importants chez lesquels ils auront à :

- assurer les contacts à tous les niveaux hiérarchiques pour mener à bien les négociations commerciales,
- définir et promouvoir les produits nouveaux,
- développer les stratégies commerciales,
- établir les prévisions de vente à court et moyen terme.

Ces postes sont à pourvoir à PARIS.

Ecrire avec C.V. manuscrit photo, prétentions, date de disponibilité sous la référence SCM 577-132 en indiquant si permis VL, situation militaire à Mme LE GUET, Boîte Postale 5 06270 VILLENEUVE-LOUBET

UN IMPORTANT ORGANISME ADMINISTRATIF recherche dans le cadre du développement de son centre informatique de gestion — deux IRIS 60 — fonctionnant en batch et en temps réel, 40 terminaux, des ingénieurs et techniciens libérés des obligations militaires dont :

UN AGENT PLANNING

et DEUX PUPITREURS « BATCH »

expérience souhaitable Siris III. — Réf. 73.390/M

DEUX PUPITREURS « SOCRATE »

expérience souhaitable similaire ou time sharing. Réf. 73.391/M

DEUX INGÉNIEURS

pour assurer la supervision et le contrôle du fonctionnement technique de l'exploitation (temps réel et batch). Réf. 73.392/M

UN INGÉNIEUR ANALYSTE ORGANIQUE

pour assurer la mise en exploitation des chaînes. Réf. 73.393/M

UN INGÉNIEUR EXPÉRIMENTÉ

pour le contrôle de gestion interne du service. Réf. 73.394/M

Lieu de travail : PARIS.

Adresser lettre man. + C.V. détaillé avec photo et prétent. à Mme CLERE, sous référence choisie, à SELE CEGOS, 33, qu. Gallieni, 92152 SURESNES.

Impte Société proche banlieue Nord leader européen dans son domaine
recherche pour

AUDIT FILIALES ÉTRANGÈRES et CONSOLIDATION

JEUNE CADRE DIPLOMÉ
qui sera rattaché au Directeur Financier

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE
(option FINANCE COMPTABILITE)
complété si possible par DECS

Il sera également chargé du contrôle de gestion des filiales, de leur organisation administrative, ainsi que des problèmes posés par leur situation fiscale et juridique.

Anglais nécessaire + espagnol ou allemand
1 ou 2 années d'expérience.
Courts mais fréquents déplacements.

Ecrire avec C.V. et prétentions à n° 12.847 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, PARIS-1er.

Très important Groupe Français recherche pour collaborer à un programme difficile de rénovation industrielle

jeunes ingénieurs

AM ou équivalent. Ayant le tempérament de l'innovation, le goût de l'industrie, le sens des hommes et une forte personnalité.

Ils seront chargés de missions ponctuelles de réorganisation pratique avant d'accéder à des responsabilités opérationnelles et de commandement.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi 9 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 18 h par Information Carrière SVP 11.11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés.

Information Carrière SVP.11.11

On peut aussi adresser son dossier. Réf. 133 65, avenue de Wagram 75017 Paris

---

GROUPE FINANCIER EN EXPANSION
recherche pour son
DEPARTEMENT JURIDIQUE

UN FISCALISTE

disposant d'une expér. d'environ 6 années acquise :
- soit dans l'ADMINISTRATION DES IMPOTS ;
- soit dans une SOCIETE FIDUCIAIRE.

Envoyer C.V., photo et prétentions à n° 12.976, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

Dans le cadre du recrutement sur titres organisé par l'Administration des P.T.T.

LA DÉLÉGATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

RECHERCHE

DES JEUNES DIPLÔMÉS (ÉES) D'ÉCOLES D'INGÉNIEURS
ou
TITULAIRES D'UNE MAÎTRISE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

FONCTIONS :
- Études sur le choix et la mise en œuvre de matériels nouveaux d'exploitation et de maintenance.
- Gestion technique et maintenance des installations en vue d'assurer la fluidité du trafic.

DES JEUNES DIPLÔMÉS (ÉES) D'ÉTUDES COMMERCIALES
- E.S.C.P. ou E.H.E.C.J.F.
- D.E.A. et D.E.S.S. MARKETING (délivrés par l'Université de Grenoble II).
- Licence Sciences Économiques avec un des diplômes suivants : E.S.C.A.E., E.S.S.C. d'Angers, E.D.H.E.C. du Nord, I.C. Nancy, I.E.E.C.S. Strasbourg, I.S.G., I.E.P. de Paris (section économique et financière).

FONCTIONS :
- Études, organisation et suivi du fonctionnement des services commerciaux.
- Évaluation des besoins de la clientèle. Conseils sur le choix des installations.

Adresser votre candidature immédiatement
(les futurs diplômés de juin 1977 peuvent déposer un dossier).

Renseignements et inscriptions :

- pour les postulants domiciliés à Paris et départements 92 - 93 - 94 :
DIRECTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE PARIS
Pièce 809 E - 8-10, boulevard de Vaugirard, 75731 Paris Cedex 15 - Tél. : 540.33.08.

- pour les postulants résidant dans les départements 77 - 78 - 91 - 95 :
DIRECTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE PARIS EXTRA-MUROS
7, boulevard Romain Rolland, 92128 Montrouge - Tél. : 657.13.30 (poste 58/05).

DATE DE CLÔTURE : 23 MAI 1977

bleu

RÉGIE-PRESSE Petites Annonces
recherche pour
LE JOURNAL **Le Monde**

UN ATTACHÉ COMMERCIAL

ayant :
- un tempérament vendeur,
- une bonne connaissance du marché immobilier,
- l'expérience de la vente d'espace,
- 25 ans minimum.

Nous lui offrons :
- une rémunération comprenant 1 fixe + 1 commission,
- des frais de déplacement,
- une intégration rapide dans une équipe soudée.

Écrire avec C.V., photos et prétentions à :
Daniel BARTHOLONI, Régie-Presse / Le Monde
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

MODCOMP

Filiale de MODCOMP CORPORATION, l'un des premiers constructeurs de mini-ordinateurs, cherche son

DIRECTEUR COMMERCIAL

Le prédécesseur ayant été promu au sein de l'organisation européenne.

Sa mission consistera, tout particulièrement, à coordonner l'ensemble des activités de la société et à en poursuivre le développement.

Il aura 30 ans minimum et, outre de bonnes connaissances en informatique, une solide expérience de l'encadrement d'équipes commerciales. Une excellente maîtrise de l'anglais est indispensable.

La rémunération annuelle proposée pourrait dépasser 200.000 F.

Ecrivez sous référence 002 à M. P. BOURDACHE qui étudiera confidentiellement votre candidature.

MODCOMP FRANCE,
1, place des Etats-Unis - SILIC 224 - 94528 Rungis.

SOPAD (NESTLÉ)
recherche
pour son Service Organisation
un

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE
(Mines, Centrale, I.D.N.)

ayant environ 5 ans d'expérience en production et en organisation, pour participer à l'organisation technique des usines et des dépôts.

Ultérieurement, l'évolution de sa carrière pourra le conduire à prendre des responsabilités dans d'autres secteurs.

Adresser C.V. et prétentions ss référ. S.O. à :
Direction du Personnel
SOPAD
17, quai Paul-Doumer, 92401 COURBEVOIE.

SOPRA CONSEIL ET ASSISTANCE EN INFORMATIQUE

recherche

INGENIEURS EN INFORMATIQUE
- Expérimentés en système grande diffusion type IBM 3/GAP.

ANALYSTES PROGRAMMEURS ET PROGRAMMEURS
- Expérimentés sur l'un des systèmes suivants : IBM 3/GAP II - IBM 370/OS COBOL ou PL1 -

Tous ces postes sont à pourvoir immédiatement.
Lieu de travail : Paris et Lyon.

Envoyer CV et prétentions à SOPRA Sélection
90, rue de Flandre - 75019 PARIS
ou 171, Cours Lafayette 69006 LYON

sperar

BUREAU D ÉTUDES OFFSHORE
recherche

INGENIEURS DIPLOMES

30 ans minimum. Ayant 2 à 5 ans d'expérience
Travaux en mer.
Parfaite connaiss. langue anglaise et disponibilité pour séjour étranger sont indispensables.

Écrire avec C.V. : **O.T.P.** 5, rue Chante Coq 92801 PUTEAUX

CENTRE DE TRAITEMENT (IBM 370/158 et 370/148 - OS/VS) d'un import. groupe financier recherche

ANALYSTES EXPLOITATION

(Profil ingénieur débutant ou Analyste - Programmeur confirmé).

Rattachés au centre de traitement, ils seront chargés du lancement, du suivi, de l'amélioration des chaînes et des relations études, exploitation, utilisateurs.

Décentralisation proche banlieue Ouest, fin 1978.

Envoyer curr. vitae, photo et prétentions à n° 9.875, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui transm.

Service Compagnies Aériennes

Chef de Service Budget

La Société est spécialisée dans le service auprès des compagnies aériennes (repas, ventes à bord,...). Son développement entraîne la mise en place d'un responsable Budget.

Interlocuteur direct du Directeur Administratif et Financier il procède à la préparation des budgets et contrôle leurs suivis.

Mais auparavant il reconsidère et complète les procédures actuelles (états, calendrier,...). Il doit penser l'avenir et prévoir la future informatisation. Il dialogue bien sûr avec les différents services de l'entreprise.

L'homme de ce poste, jeune, a une bonne formation de comptabilité et de gestion (BTS, DUT, DECS,...). Il bénéficie d'une expérience professionnelle centrée sur ces problèmes (comptabilité analytique, prix de revient,...), de plus il connaît suffisamment les techniques informatiques.

Précis et rigoureux il a de bons contacts et sait faire prévaloir son point de vue.

La rémunération sera de l'ordre de 70 000 F/an.

Lieu de travail : Roissy en France.

Les personnes intéressées sont invitées à adresser leur dossier sous référence CB 505 à SEFOP qui les en remercie.



7 rue Lincoln 75008 PARIS

sperar

SOCETEC
Bureau d'Engineering
proche La Défense - recherche

TECHNICIENS NIVEAU B.T.S

- Age minimum 35 ans
- Anglais lu et parlé souhaité.
- Expérience Off-sites, utilités complexes pétroliers pour service Marchés et Bureau d'Etudes.

UN TECHNICIEN MECANICIEN expérimenté Tuyauteries, Robinetterie, machines tournantes, Thermique

UN TECHNICIEN INSTRUMENTATION industrielle connaissant matériels et installations électro-pneumatique.

Ecrire avec C.V. et prétentions à :
SOCETEC - 5, rue Chante-Coq
92800 PUTEAUX

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE
recherche

pour FONCTIONS COMMERCIALES
(produits de haute technicité)

PHARMACIEN ou BIOCHIMISTE

Adresser lettre, C.V., photo et prétentions à : CENOD, 60, rue Caumartin, PARIS (9e).

Le Monde

INFORMATION-EMPLOI

Afin d'aider nos lecteurs dans la recherche d'un emploi, nous publions des informations pratiques, depuis le 29 mars chaque lundi et mardi, dans nos pages d'annonces classées.

Elles doivent être, bien entendu, adaptées par chacun, à sa situation particulière.

PRÉPARATION DES ENTRETIENS N° 2
PRÉPARATION DES QUESTIONS SUR L'ENTREPRISE ET LE POSTE PROPOSÉ

Il est souhaitable de se documenter, si possible avant l'entretien avec les responsables du recrutement, sur les caractéristiques de l'entreprise :

- *Situation du secteur d'activité ;*
- *Développement (évolution des effectifs, du chiffre d'affaires, de la part des exportations ; place sur le marché, etc.) ;*
- *Organisation et style de l'entreprise ;*
- *Produits et marchés ;*
- *Politique du personnel.*

Ces informations peuvent être obtenues par exemple auprès de personnes travaillant dans l'entreprise, dans des revues économiques et par la lecture des annonces « offres d'emploi ».

Vous pouvez également avant les entretiens passer en revue les questions concernant le poste à pourvoir ; la vie dans l'entreprise afin de le mémoriser. Par exemple :

— Le titre qui n'est pas toujours significatif ;
— Les raisons du recrutement (vacance ou création) ;
— Le rattachement hiérarchique ;
— Le résumé des tâches essentielles ;
— La supervision reçue qui permet de déterminer la marge d'initiative du poste. Ces questions amèneront le supérieur hiérarchique à préciser la fréquence et les modalités de ses interventions ;
— La supervision exercée (effectifs et catégories) ;
— La dépendance fonctionnelle, c'est-à-dire les relations existant entre le titulaire du poste proposé et le responsable fonctionnel au sein de l'entreprise : par exemple le chef du personnel d'un établissement dépend fonctionnellement du directeur central du Personnel France qui lui-même peut dépendre du directeur du Personnel Europe ;
— Les moyens disponibles (équipement, budget...) ;
— Les relations fonctionnelles c'est-à-dire les différents services avec lesquels il est appelé à travailler régulièrement, par exemple, le chef de produit a des relations fonctionnelles avec le contrôleur budgétaire de l'entreprise ;
— Les relations externes par exemple avec les banques, les organismes publics, etc. ;
— L'évolution prévisible du poste ;
— Les exigences et difficultés particulières : horaires, déplacements (fréquence, durée, moyen de transport utilisé) ;
— La formation initiale (durée, nature).

Il est souhaitable d'aborder les sujets qui intéressent la gestion du personnel et plus particulièrement :

— La mobilité interne (mutation et promotion) ;
— Les possibilités de formation.
— La politique des salaires :
— L'existence des descriptions de fonctions et de leur évaluation ;
— La méthode d'appréciation individuelle des résultats et du potentiel du personnel.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

Important Groupe Français de métallurgie fine (non ferreux) recherche pour usines région parisienne plusieurs JEUNES

ingenieurs de fabrication

Formation ENSAM ou ENSI - ENI/Mécanique
Soit débutants mais libérés des obligations militaires, soit ayant quelques années d'expérience en usine.
Les candidats retenus seront appelés, après période de formation, à prendre la responsabilité d'unités de fabrication.
Les aptitudes au commandement et le sens de l'organisation constituent des impératifs.
Adresser lettre manuscrite C.V. photo sous référence 1363 à :
OP organisation et publicité
2 RUE MARENGO 75001 PARIS/QUI TRANSMETTRA

FILIALE IMPORTANT GROUPE ALLEMAND recherche pour PARIS-LEVALLOIS

jeune cadre financier

Parfaitement bilingue Français/Allemand.
Formation ESC ou similaire.
Ayant au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du contrôle budgétaire (Berichtswesen).
Attaché au Directeur Administratif et Financier, il sera chargé en particulier de l'élaboration des rapports financiers, de la gestion budgétaire, des calculs de rentabilité, etc. pour la Direction Générale.
Envoyer C.V. détaillé et rémunération souhaitée ss réf. GREL (mentionnée sur l'enveloppe) à :
Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU SECTEUR BANCAIRE
recherche pour activité crédit-bail informatique

JEUNE INGÉNIEUR ou DIPLOMÉ GRANDE ÉCOLE

Ayant formation économique ou bancaire et expérience dans gestion marchés publics ou contrats privés.
Nationalité française - Avantages sociaux.
Ecrire avec curr. vitae et prétentions, nº 12.886, CONTESSE P., 20, av. Opéra, 75040 Paris, Cedex 01.

Duquesne Purina
fait partie d'un Groupe comptant parmi les leaders mondiaux des industries de l'alimentation.

CRÉER, ORGANISER, ANIMER

notre réseau commercial pour notre gamme de NOUVEAUX PRODUITS grande consommation alimentaire.
C'est la mission que nous confierons à notre

DIRECTEUR DES VENTES

C'est un homme de terrain qui a appris à connaître la grande distribution et l'animation des hommes pendant 4 à 5 ans dans des entreprises modernes de l'alimentation.
De formation commerciale supérieure, il a aussi une assez bonne connaissance de l'anglais.
Poste basé à Paris.
Pour un premier contact, déposer ou envoyer votre C.V. + photo et indiquer rémunération actuelle sous référence 0103 à DUQUESNE PURINA 16, avenue de Messine. 75008 PARIS.

GRANDE BANQUE PRIVEE PARIS recherche

CADRE COMPTABLE

— Il participera à l'élaboration des bilans et comptes d'exploitation mensuels, ainsi qu'à la définition et la mise en œuvre des procédures comptables en liaison avec l'informatique.
— Il devra avoir une formation supérieure (Grande Ecole de Commerce) complétée par une bonne formation comptable.
— Expérience bancaire appréciée.

Envoyez curriculum vitae, photo et prétentions à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008, PARIS, sous référence 34 989.

STÉ FRANCO-AMÉRICAINE ARGENTEUIL
recherche

INGÉNIEUR confirmé

expérimenté en brûleurs, fours sidérurgiques. Anglais souhaité.
Adr. C.V. et prétentions, sous le numéro 1938 B, à
BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 VINCENNES, qui transmettra.

RESPONSABLE COMPTABILITE GESTION F. 130 000

Une société nouvellement créée affiliée à un important groupe industriel étranger et connaissant un rythme de développement très élevé recrute le responsable des départements comptable et administratif pour étoffer son équipe de Direction. Basé à Paris et rattaché au PDG, l'homme recherché devra organiser et prendre en charge toute la comptabilité (suivi des comptes, états mensuels, analyse des coûts), la gestion de la trésorerie, la préparation et le suivi des budgets. Il mettra en place la comptabilité industrielle de la future usine. Il sera également chargé de l'administration du personnel (40 personnes au siège et 300 personnes à l'usine à l'issue du programme d'investissement en cours) et de travaux de secrétariat général.
La création du poste implique la constitution, la formation et l'animation d'une équipe de 5 - 6 personnes.
Le poste convient à un homme de 32 ans minimum, possédant une solide expérience de la comptabilité acquise de préférence dans une société anglo-saxonne, et ayant déjà pratiqué des méthodes modernes de gestion. La connaissance de l'anglais serait un avantage certain.
Ecrire à J.N. CRETE sous référence M.6901

ASSISTANT CONTROLLER F. 80 000

La filiale française d'un groupe américain spécialisé dans la fabrication et distribution de produits grands publics et pharmaceutiques recherche un Assistant du Controleur Financier. (2 usines, 700 personnes, F. 100 millions de chiffre d'affaires).
Faisant partie d'une petite équipe et dépendant directement du Contrôleur, il l'assistera pour un nombre important et varié de missions : contrôle budgétaire, préparation et contrôle des états financiers mensuels, systèmes et procédures de contrôle interne.
Le candidat âgé de 27 ans minimum aura une solide formation comptable complétée par une expérience de 3 ans minimum acquise dans un service comptable ou budgétaire dans une société anglo-saxonne ou dans un cabinet d'audit. L'anglais est indispensable. Ecrire à G. FULCONIS sous référence M. 6902
Adresser C.V. détaillé en spécifiant la référence et le nom
Tour Maine Montparnasse - 33 av. du Maine - 75755 Paris Cedex 15
Discrétion absolue

Importante Sté française internationale bâtiment et travaux publics recherche

CADRES ADMINISTRATIFS ET COMPTABLES

de formation ESC - DECS ou équivalent.
Débutants ou ayant 1 à 2 ans d'expérience.
Appelés après formation à devenir les responsables administratifs et comptables des établissements de la Société en France et Outre-Mer.
Anglais souhaité.
Envoyer C.V., photo nº 3.674, L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle 75002 PARIS.

JEUNES COMMERCIAUX

VOUS êtes jeunes avec 23 ans minimum.
VOUS possédez une formation au moins secondaire, une expérience bancaire ou de vente de services, même rudimentaire.
NOUS sommes spécialisés dans la conception et la distribution de produits financiers diversifiés répondant aux besoins des catégories socio-professionnelles jouissant de rémunérations confortables.
NOUS souhaitons vous confier après formation la prospection et l'entretien d'un secteur de clientèle.

DE REELLES qualités commerciales soutenues par un CARACTERE AFFIRME et une AMBITION justifiée vous assureront au sein de notre équipe **UNE CARRIERE** évolutive, au plan de la rémunération et au plan de la promotion professionnelle.

Envoyer lettre manuscrite à PUBLI-BANS, réf. BE 601, 12, rue Marivaux, 75002 PARIS, qui transmettra. (Merci de rappeler la réf. indiquée.)

IMPORTANTE FABRIQUE DE PEINTURE cherche pour son service Commercial sédentaire

JEUNE COLLABORATEUR

— Libre de suite
— Sachant rédiger
— Bonne faculté d'assimilation technique.
Tempérament commercial et esprit d'organisation pour assurer contact par courrier et par téléphone avec la clientèle et le réseau de vente et promouvoir les produits de la Société en appuyant l'effort de vente.
Ce poste assure un avenir ouvert pour un élément de valeur.
Adresser C.V. manuscrit et prétentions, à LA SEIGNEURIE 20, r. Gallieni, 93001 BOBIGNY

DESSINATEUR (TRICE) décoration, emploi mi-tps. Tél. pr rend.-vs : Eurostand, 805-19-14

LES ÉDITIONS FERNAND NATHAN recherchent

MAQUETTISTES METTEURS EN PAGE (H. ou F.)

pour réalisation de livres
3 ans d'expérience minimum indispensable.
Restaurant d'entreprise et autres avantages sociaux.
Ecrire avec C.V. manuscrit, photo et rémunération actuelle, à J.-B. BOUTRY, 9, rue Méchain - Paris 14e.

EXPLOITANTS CONFIRMÉS Classes V et VI

Ces postes s'adressent à des candidats qui :
Sur le plan professionnel, ont une expérience bancaire de 3 à 4 ans, à la suite d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou bancaire.
Sur le plan personnel :
• sont capables de traiter avec sûreté la gestion d'un portefeuille,
• ont le goût de la recherche et de la prospection pour détecter de nouveaux besoins et de nouveaux clients.
Sur le plan évolution de carrière, notre position parmi les premières banques privées de dépôts, nous permet de faire des propositions concrètes.
Nous vous remercions d'adresser votre C.V. manuscrit avec photo et prétentions sous réf. 1426 à PLAIN CHAMPS, 5, rue du Helder, 75009 Paris.
Plain Champs

DIRECTEUR EXPORTATION PRODUITS DE BEAUTÉ JEANNE GATINEAU
recherche

2 CHEFS DE ZONE

dont 1 parlant couramm. ANGLAIS et ESPAGNOL, l'autre parlant couramm. ANGLAIS et ALLEMAND pour
— sous sa responsabilité, animer, contrôler réseau agents et filiales existants dans le cadre d'un budget annuel ;
— mettre au point stratégies de vente par pays dans un groupe de marchés ;
— se déplacer sièges locaux et terrain valeur 6 mois l'an ;
— expérience vente Produits de Beauté de prestige appréciée.

Env. photo, lettre manuscrite, curriculum vitae dét et prétentions, à ADEP, BP 39-08 75362 PARIS CEDEX 08 qui transmettra.
Discrétion totale assurée.



GENERAL MOTORS FRANCE
recherche

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

Diplômés Grandes Ecoles
Centrale, Arts et Métiers ou équivalent
ANGLAIS EXIGE.
Adresser curriculum vitae, prétentions à : Service du Personnel YM, 5, bd Gallieni, 92231 GENNEVILLIERS.

Société d'études ventes et réalisations de tous terrains sportifs et de loisirs REGION GRANDE COURONNE PARISIENNE de 70 personnes, clientèle privée et publique.
recherche

SON DIRECTEUR GÉNÉRAL

• Expérience commerciale (et plus particulièrement contacts avec les collectivités publiques) et technique (pratique des chantiers) sera appréciée.
• Le salaire ne sera pas inférieur à 100.000 F par an.

Adresser lettre manuscrite, curriculum vitae, photo et prétentions sous référence 628 à : Jean GAUSSIN, 104, rue de Richelieu, Paris (2e).

PARIS-1er Société recherche

PROGRAMMEUR GAP

sur matériel I.B.M. 32.
Le candidat devra justifier d'une expérience d'un minim. de 2 ans dans cette fonction.
Envoyer C.V. et photo ss nº 2.311 LTP 31, bd Bonne-Nouvelle, 75002 PARIS, qui tr.

URGENT
petite Sté ETUDES de Marchés recherche

CHARGÉ D'ÉTUDES EXPERIMENTE

Pour enquêtes Secteur Bâtiment et études industrielles.
Poste de responsabilités exigeant une solide pratique du terrain et une connaissance du marketing.
Envoyer C.V. dét., photo et prét. à CICEM, 229, rue Saint-Honoré, 75001 PARIS

Etablissement Financier Champs-Elysées recherche

PROGRAMMEUR-ASSEMBLEUR

IBM 370/135-OS/VS. Min. 2 ans expér. 5 × 8 × 13. Primes et intéressement. Restaur. entreprise. Envoyer C.V. et prét. au Chef du Personnel, B.P. 720-08, 75361 Paris Cedex 08.

Cabinet Etudes de Marchés recherche

ENQUÊTEURS (TRICES)

Téléphone : 657-43-77

Sté quartier des Champs-Elysées recherche

COMPTABLES 3e ÉCHEL.

niv. DECS, connais. Informat., expér. en comptabil. analytique ou contrôle de budget.
Libre rapidement.
Ne pas téléphoner.
Ecr. à P. Busson, Gloria S.A., 14, r. de Bassano, 75783 Paris Cedex 16

LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES de l'Académie de Versailles
Service liaison Etudiants/Entrep. rech. pour ses étudiants des

EMPLOIS D'ÉTÉ

Ecr. ou téléphon. pour les offres à l'Ouest de Paris au Centre Cultur. Campus, Universit., 2, r. de Rouen, 92000 Nanterre Tél. : 204-48-50 (Poste 222)
Pr les offres au Sud de Paris : Centre Administratif local Faculté des Sciences, Bât. 490, 91400 Orsay Téléph. : 941-73-95

IMPORTANT CENTRE TECHNIQUE Grande banlieue NORD de PARIS recherche

UN AGENT TECHNIQUE

Niveau BTS ou DUT MECANIQUE
Ayant une expérience dans le domaine de la résistance des matériaux, acquise dans un bureau d'études ou dans un bureau de calculs.
Intégré dans une équipe d'ingénieurs, il sera chargé d'exploiter des programmes de calculs de structures en statique et en dynamique sur ordinateur.
Connaissance de l'anglais appréciée.
Ecr. avec C.V., photo et prét., nº 13.139, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris (1er).

Société de services en informatique (près ORLY)

INGENIEURS

Grande Ecole, ou équivalent, 1 à 2 ans expérience sur mini-ordinateurs.
— Une expérience de la gamme MITRA serait un avantage.
Envoyer C.V., photo, prét. à T.I.T.N SELECTION sous réf. 516 1, rue Gustave-Eiffel, 91420 MORANGIS.

Clinique de l'Ile-de-France à Ermont 95 recherche PANSEURS (SES) ou INFIRMIERS (RES) Intéressés par le bloc.
Tél. pour R.-V. : 959-48-12

Société expertise comptable, ch.
1) EXPERTS-COMPTABLES stagiaires 1re ou 2e année.
2) ASSISTANTS, débutants ou confirmés niv DECS.
Ecr. avec C.V. et prétentions SODIP, 50, r. de la Justice, 20e

---

Cab. conseils rech. psycho free-lance pr recrut. sél. cad. Adr.CV Ecr. nº 982 « le Monde » Pub

---

CHEF COMPTABLE

Paris - Banlieue Sud F. 120.000

Notre client, la filiale d'un groupe américain de première grandeur, est spécialisé dans la fabrication et la distribution de biens de consommation. Il recherche un chef comptable pour lui confier la direction de l'ensemble des activités comptables de la société. Ce poste nécessite une excellente maîtrise des techniques comptables française et anglo-saxonne et des qualités de « leader » naturelles pour animer une équipe d'une quinzaine de personnes. Il conviendra à un diplômé de l'enseignement supérieur ayant acquis une formation comptable (HEC, ESSEC, ESC + DECS, etc.) et une première expérience réussie d'au moins cinq ans au sein d'une société anglo-saxonne de préférence. Une bonne connaissance de la langue anglaise est indispensable. La rémunération de départ, de l'ordre de 120.000 francs, sera liée à l'expérience et la personnalité du candidat retenu. Envoyer C.V. à Michel Soyer 6, avenue Marceau, 75008 Paris, sous la référence D 745.

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION dont le siège est à PARIS CENTRE Leader dans sa branche recherche. Pour sa direction de contrôle qualité

1) INGÉNIEUR BIOCHIMISTE

Chef de laboratoire (E.N.S.B.A.N.A., ENSIA, ...)
responsable des gammes de produits ALIMENTATION, DROGUERIE, COSMETOLOGIE

IL SERA CHARGE DE :
— La sélection et du contrôle des produits et fabricants.
— L'animation d'une équipe de techniciens de contrôles.
— La mise en place de cahiers des charges. Une expérience de 2 ans minimum dans un poste comportant des responsabilités identiques est exigée.

2) TECHNICIEN ALIMENTATION

(I.U.T. - B.T.S.)
Pour analyses physico-chimiques de laboratoire. Expérience du laboratoire de 2 ans minimum requise pour ce poste.
Adresser C.V., photo et prétentions sous nº 2157 B à BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES D'IMPLANTATION A L'ETRANGER D'ENTREPRISES EXPORTATRICES (PARIS - 8e)
recherche

ATTACHÉ DE DIRECTION FUTUR SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

destiné à prendre en charge l'ensemble des questions juridiques et administratives.
Ce poste de cadre, qui comporte des activités très variées nécessite :
• Une formation juridiq., niveau lic. en droit ;
• De bonnes notions d'analyse financière ;
• Une expér. min. de 2 ans dans un poste simil.
Rémunération de l'ordre de 60.000 F l'an.
Envoyer C.V. et photo avant le 31 mai. nº T 74.009 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

Société d'Assistance Technique secteur Minier recherche
AGENT de MAITRISE

ACHETEUR INDUSTRIEL

expérience matériel mécanique et électrique.
Niveau B.E.I. ou équivalent.
Anglais ou Allemand nécessaire.
Pour emploi quartier Trocadéro.
5 x 8 - cantine - avantages sociaux.
Envoyer C.V., prétentions sous Nº 3632 à PARFRANCE P.A. 4, rue Robert Estienne 75008 Paris qui transmettra

---

IMPORTANT GROUPE EUROPEEN SECTEUR RESTAURATION TOURISME recherche pour son service Informatique IBM 370/135 DOS VS PARIS

ANALYSTE CONCEPTEUR

Formation IUT ou ingénieur.
5 ans d'expérience min
Ayant la pratique de la conduite de projets et capable d'animer une équipe de programmation.
Expérience mini-ordinateur appréciée.
Anglais indispensable.
Adresser lettre manuscrite avec C.V. + photo sous la référence 62.750 à : JRP 39, rue de l'Arcade, PARIS (8e).

P.M.E. SPECIALISEE FABRICATION ET VENTE DE PRODUITS ELECTRONIQUES recherche

RESPONSABLE ADMINISTRATION DES VENTES

— Trafic export-import, problèmes douaniers, facturation, etc.
— Pratique courante de la langue anglaise.
Lieu de travail : Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines.
Envoyer C.V., prétentions nº 43.858 P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

T.R.T.
recherche
INGÉNIEURS
TECHNICO-COMMERCIAUX
Formation INGENIEURS - ELECTRONICIENS ayant acquis une expérience en téléinformatique.
Pour commercialisation matériels de commutation et transmission de données.
Anglais indispensable.
Adresser C.V. et prétentions. 5, avenue Réaumur 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

IMPORTANT GROUPE ALIMENTAIRE
recherche
Plusieurs TECHNICIENS B.T.S. ou I.U.T.
désirant exercer une activité dans la recherche appliquée au développement de plats cuisinés.
Quelques années de pratique industrielle dans cette branche et une bonne connaissance de base des technologies alimentaires seraient appréciées.
Anglais courant souhaité.
Envoyer C.V. manus., photo (ret.) à : SPEDIC, 7, rue Euryale Dehaynin 75019 PARIS qui transmettra. (Réf. 399)

PARIS-15e, métro Convention
COMPTABLE
Femme EXPERIMENTEE NIVEAU BILAN
30 ans minimum.
Sérieuses références.
Habitant 15e ou proximité.
Libre de suite, possib. vacances.
Pour rendez-vous : 828-40-40.

Concessionnaire MERCEDES BENZ POIDS LOURDS recherche
VENDEUR
CONFIRME en VEHICULES INDUSTRIELS pour Région Parisienne
Tél. pour R.V. 677-81-01 avant de vous présenter
PAVALMA SERVICE
53, rue Barbès, 94200 IVRY

URGENT
VENDEUSES
LIVRES, TABACS, JOURNAUX.
— Réf. morales exigées,
— Expér. de la vente,
— Dom. PARI ou BANL.
— Horaires variés.
VIRIS-CONSEIL, 531-45-59.

QUI SE RESSEMBLE S'ASSEMBLE
NOUS AVONS BESOIN DE COLLABORATEURS qui comme nous en fonction des résultats seront intéressés aux bénéfices
NOUS AIMONS :
— La Compétition
— Beaucoup la Victoire.
— Surtout l'argent...
LA VENTE
SI VOUS VOUS SENTEZ CONCERNES
Essayez de nous convaincre, non par téléphone, mais par une courte lettre et une photo souriante.
Groupe COGINVEST S.A.
16, avenue de Messine
75008 PARIS

SOCIETE SITUEE à IVRY-SUR-SEINE (94) recherche
UN DESSINATEUR E1 OU E2
Schémas électriques
BTS électronique ou équivalent
UN AT2 ÉLECTRONICIEN
BTS ou DUT
Ecrire avec C.V. à no 12.781 CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er qui trans.

CENTRE DE RECHERCHE
Grande Ecole Paris embauche
JEUNES INGÉNIEURS
recherche en physico-chimie des procédés de transformation des matières premières. Possibilité D.E.A. et thèse. Ecr. avec C.V., M. Renon, Ecole des Mines, 60, bd Saint-Michel, Paris - 6e.

Importante Association rech.
CADRE ADMINISTRATIF
Expérience de gestion confirmée, connaissance réglementation hospitalière souhaitée. Ecrire sous réf. 3.634, à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

IMPORTANT MAGASIN Indépendant PARIS recherche libre rapidement
SECRÉTAIRE-COMPTABLE
connaissant sténodactylo, comptabilité jusqu'à balance générale. Capable seconder Direction. Horaire 40 h., semaine s. 5 jours. Salaire mensuel 3.400 x 13. Adr. C.V. et photo retournée sous no 4.642 P.M.P., 69, rue de Provence, 9e, qui transm., réponse et discrétion assurées.

Sté de services informatiques recherche pour démarrage petit système
RESPONSABLE D'EXPLOITATION
expérience télétraitement appréciée.
Adresser photo, C.V. et prétent. à no 2.961 Publicités Réunies, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

G I R A M
Impte entreprise TCE recherche
1 CONDUCTEUR DE TRAVAUX
devant coordonner au sein de la Société pour de gros chantiers. L'activité de l'ensemble des corps d'état. Expérience bâtiment neuf et restauration. Bon contact commercial, travaux en région Paris.
Ecr. av. C.V., photo et prét. GIRAM, rue Henri-Gautier, 93000 Z.I. de Bobigny

Important établissement de crédit Paris
recherche
RÉDACTEUR CONTENTIEUX
libéré O.M.
ayant D.E.U.G. en droit validé ou D.U.T. juridique ou capacité.
Une première expérience juridique ou de gestion financière sera appréciée.
Se verra confier la gestion des travaux de recouvrement et des prêts accordés aux entreprises.
Cette fonction implique un contact direct avec la clientèle.
Statut bancaire.
Ecrire avec C.V., photo en indiquant prétentions, no 13.017, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra. PARIS (1er).

Sté Importation et Distribution de matériel électronique et scientifique rech. pour son département Mesures électroniques et physiques
UN JEUNE TECHNICO-CCIAL
Bonnes connaissances des hyper fréquences et des capteurs.
Anglais indispensable.
Env. C.V. + prét. + photo, à LE GROUPE SCIENTIFIQUE B.P. 67, 93211 La Plaine-St-Denis

TIGEST
recrute : en PL 1 BATCH
UN ANALYSTE-PROGRAMMEUR
2 PROGRAMMEURS
en PL 1 IMS DL 1
2 ANALYSTES-PROGRAMMEURS
Postes à pourvoir début juin. Ecr. ou Tél., 85, rue Lafayette. PARIS-9e.
Tél. : 285-09-62 et 878-05-40.

BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTÉRIEUR
37, rue Caumartin, Paris-9e.
Téléph. : 073-44-21 ou 266-20-50.
recherche
OPÉRATEUR QUAL. SUR TERMINAL IBM 3741
ECRIRE OU TELEPHONER

A.T.P. ou Ingénieurs électroniciens 3 à 5 ans expér. labo d'études, logique, analogique, av. connaissance microprocesseur. Disponibles de suite.
A.T.P. ou Ingénieurs pour maintenance instrumentation connaissant logique. Anglais indispensable (Rungis). Tél. pour R.-V. : 293-34-01 - 293-35-87

Recherchons TRADUCTEURS TECHNIQUES, français-anglais et REDACTEURS TECHNIQUES confirmés, spécialisés en mécanique ou électronique. Adresser C.V. à B.I.A.T. 3, bd Berthier, Paris-17e.

IMPORTANT MAGASIN Indépendant Paris recherche libre rapidement
CHEF DES VENTES
rattaché à la Direction
RESPONSABLE :
1) Promotion des ventes P.L.V., soldes, braderies, lots, animation du magasin.
2) Gestion des approvisionnements et des stocks ; de bonnes connaissances des achats pour les lots et dans le Sentier seront appréciées.
Salaire mensuel 5 000 x 13. Adr. C.V. et photo (retournée) sous no 4.642 P.M.P., 69, rue de Provence (9e), qui transm. Réponse et discrétion assurées.

IMPORTANT GROUPE PHARMACEUTIQUE recherche pour PARIS
JEUNE PHARMACIEN
HOMME
expér. des techniques modernes d'enrobage par films souhaitée. D.E.P.S. de galénique apprécié.
Fonction :
mise au point galéniques, fabrication industrielle, contrôles.
Adr. C.V., photo et prétent. à no 12 966, Contesse Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er qui tr.

Importante Sté Immobilière rech. COUPLE DE REGISSEURS seul (loge 2 pces confort) quart. Montparnasse, sal. mens. 3.400 F. Conviend. à gendarme ou sous-officier en retraite. Tél. pour R.-V. Renseignements 203-11-85 poste 388.

Groupe d'Experts comptables rech. pr service juridique, lic. en droit ou D.E.S., ayant connaiss. comptables et fiscales. Pratique des Stés et diplômes I.D.A., I.A.E. ou D.J.C.E. appréciés. Ecr. COGEP, Service Juridique, B.P. 167 18004 BOURGES

secrétaires

Secrétaires de direction

SECRETAIRE DE DIRECTION
excell. sténo, ayant plusieurs années, expér. dans édition et presse. Ecr. C.V., prétent., à LA MAISON RUSTIQUE 26, rue Jacob - 75006 PARIS

Secrétaire

REGISSEUR DE PUBLICITE
Rech. pour assister Directeur de publicité d'un hebdo grand public,
SECRETAIRE
— Connaisst Sténo et Dactylo ;
— Expér. presse ou publicité ;
— Bonne mémoire et sens de l'organisation indispensable.
● Fixe x 13.
● Tickets restaur. - Mutuelle.
Se présenter : PUBLICAT, 17, bd Poissonnière, Paris-2e.

LABORATOIRE
banlieue Ouest Saint-Lazare recherche
SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
Avantages sociaux, 5 X 8.
Restaurant d'entreprise.
Ecr. avec C.V., photo et prét. Laboratoire DACOUR, B.P. 66, 92404 COURBEVOIE CEDEX.

URGENT
recherchons
SECRÉTAIRE
dans le domaine loisirs
3.000 F + avantages sociaux.
Tél. M. Hamelet ou M. Baile, 604-91-78, poste 3295 pour r.-vs.

Sténo-dactylo

STENODACTYLO, temps partiel, demandée par ancien collaborateur du « Monde ». - 548-23-52.

Dactylo

Organisation internationale recrute une DACTYLO ARABE. Env. lettre manuscrite en arabe et prétent. à O.I.P.C., Service personnel, 26, rue Armengaud. 92210 SAINT-CLOUD

représent. offre

Representants exclusifs COWMAN JEAN'S, leader dans sa spécialité, recherche pour la section hommes, femmes, enfants, VENDEURS confirmés introduits ou capables de s'imposer auprès d'une clientèle de détaillants. Rémunération fixe + primes + frais. Différents secteurs Paris, Banlieue et Province à pourvoir. Env. C.V., photo récente et rémunération actuelle, uniquement par lettre. Discrétion garantie.
COWMAN JEAN'S, 113, rue Vieille-du-Temple, PARIS (3e).

Quelques postes à pourvoir
POUR HOMMES MIN. 25 ans
rompus à la vente.
Notre domaine : la Bourse du commerce. Rémunération impte ss forme de commission. Env. C.V. ou tél. M. LEFORT, STE CICOMAP, 4, av. Marceau 75008 PARIS Téléphone - 723-78-67.

demandes d'emploi

DIRECTEUR DE PERSONNEL ET DE RELATIONS HUMAINES
49 ans - 20 ans de pratique - Concret et efficace. Entreprises moyens et gros effectifs y compris Sociétés multinationales.
Parfaite maîtrise de la fonction et des techniques modernes s'y rapportant, plus connaissance et pratique gestion économique et financière.
Spécialisé en droit du travail et négociations syndicales (signataire d'une Convention Collective Départementale dans la Métallurgie).
Sérieuses références.
Cherche situation en rapport.
Ecrire no 970, « LE MONDE » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

L'EXPORTATION
C'est l'expansion de votre entreprise pour :
— ASSURER LA PROSPECTION COMMERCIALE ;
— NEGOCIER LES CONTRATS ;
— ASSURER LE SUIVI COMMERCIAL DES AFFAIRES ENGAGEES ;
UN CADRE COMMERCIAL
28 ans, bilingue, volontaire et efficient, justifiant d'une expérience, faisant état d'une réussite incontestable dans la vente vous apporte SA collaboration
Ecr. sous le numéro T 73.890 M. à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris, qui transmettra.

DIRECTEUR DES RELATIONS INDUSTRIELLES
Groupe Financier
Sc. Po., 38 ans, 5 ans d'expérience de financements industriels (long terme, participation en capital) recherche ouverture vers groupe bancaire ou industriel national premier plan ou international.
Anglais-allemand courant.
Ecrire no 981 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

RÉDUISEZ VOS COUTS INFORMATIQUES DE 30 %
CADRE haut niveau spécialisé AUDIT et choix de solutions, recherche mission ponctuelle. Téléphoner le matin : 583-85-56.

Vous cherchez une SECRETAIRE DE DIRECTION trilingue anglais-allemand qui possède une expérience de l'organisation, de gestion, des contacts, de l'animation, qui se propose
DE VOUS ASSISTER EFFICACEMENT
que vous rémunérerez sur la base mensuelle de 5.500 X 13.
Ecr. no T 74.027 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

CADRE, 30 ANS
— 4 a. collaborateur direction Cent. Achats Meubles Paris.
— 3 a. Adj. chef de groupe achats province.
— Rech. poste opérat. à respons. départ. achats. Paris ou Prov.
Ecr. no 989 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

H., 26 a., maîtrise, anglais, ch. poste Paris banl. Rentrée 77. Réf. exp. professorat Gde-Bret. France. Trad. informatique. E. BLANCHE, 57, av. G.-Péri, 92260 Fontenay-aux-Roses.

J.F., 27 a., maîtr. sciences éducation term. 3e cycle, ch. emploi sept. 77. préf. T. partiel, 86. Ens. prog., form. cont., enq., étud. tte propos. Ecrire no 8985 D.E. « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Cadre juridique, H. 30 a. ADMINISTRATION DE BIENS anglais courant. ch. situat. France ou étranger. Ecr. no 980 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

HOMME, 30 ans, français licence d'allemand, option commerce, diplôme traducteur interprète commercial, allemand courant, expérience internationale, cherche situation en rapport. S'adresser D. CHERREAU Frankenstrasse 21, D 5400 KOBLENZ 1.

Jeune Africain DECS complet 7 ans exp comme chef comptable, cherche place au Gabon, Côte d'Ivoire, Cameroun. Ecr. no 972 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Expérience de Direction d'entreprises importantes. Homme de gestion et de développement.
Redresseur d'activités en difficultés - Résultats prouvés - 38 ans - DES Sciences ECO - Lic. Psycho. Espagnol et anglais.
Etudierait proposition pour Direction Générale d'entreprise moyenne ou importante en Province (partie Sud de la France) ou Etranger (Amérique Latine particulièrement).
Ecrire sous le numéro 638.199 M., Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

VOUS ÊTES SITUÉ EN PROVINCE
Vous souhaitez dynamiser votre service commercial
INGÉNIEUR, 31 ans
Je mets au service de l'entreprise :
— une expérience commerciale (biens intermédiaires, biens d'équipements) ;
— le sens des responsabilités ;
— une volonté d'atteindre ses objectifs.
Ecrire no 8.987 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS (9e).

Centre de Formation Professionnelle pour Adultes CHERCHE EMPLOIS pour
AIDES-COMPTABLES
Connaissant dactylo, disponibles immédiatement. Tél. 735-18-30, postes 82 ou 64
POSSIBILITE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU SALAIRE

CADRE SUPÉRIEUR, 49 ans
INGENIEUR d'origine - Gestionnaire d'expérience Commerçant heureux par goût.
cherche P.-D. G. dynamique de P.M.E. performante à seconder dans toutes fonctions.
Lieu indifférent
Ecrire sous le numéro T 121 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur - 75002 PARIS.

CADRE COMMERCIAL
CAP. COMPRENDRE, CONCEVOIR, CONVAINCRE ET AGIR. H. 30 a., bilingue angl., franç., niveau licence, not. espagnol, 6 ans expérience ds prestation services. Dynamique, organisé. Ecr. no T 74.110 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

EXPER. ET COMPETENCE DANS LA FONCTION
PERSONNEL
Des travx réussis récents tels : horaire flexible, bilan social, information dans l'entreprise (journal), élaboration de la politique sociale, garantissant mon efficacité.
Opérationnelle très rapidement pour tenir poste à Paris CHEF DE PERSONNEL P.M.E. ou ADJOINTE dans une direction des relat. humaines ou CHARGEE D'ETUDES ds organisme professionnel.
Ecr. no 13.072, Contesse Pub., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

CADRE INTERNATIONAL 33 A. universitaire, expér. bancaire et comm. (9 a.) fr., arabe, angl., alle., turc., fréquentes missions div. pays Moy.-Orient. Goût des contacts et déplac., assumerait respons., implantation, développ. à l'étrang. société internationale. Ecr no T 74 089 M Rég.-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

30 ANS
SECRETAIRE AIDE-COMPTABLE EXPERIMENTEE
cherche emploi stable banlieue Est ou proche gare de l'Est.
Ecr. no 6 493, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ETUDIANT ANGLAIS, 22 ANS, cherche travail en France à partir de juin. Toute proposition raisonnable sera considérée. M. N. PUTNAM, 7 Station Hill, Farnham, Surrey (ANGLETERRE).

J. F. 18 ans garderait enfant mois d'août en Bretagne. M. Herlidou, le Vieux Couvent, Plougrescant, 22220 TREGUIER.

J. H. 24 a., dégagé O.M., D.E.S. Sciences éco., anglais, cherche emploi,ét. toutes propos. Ecr. no T 074 096 M Rég.-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

CADRE FINANCIER
29 a., 8 a. d'expér., gest., contr. budgét., comptab., rech. sit stable et évolut. URGT 973-58-87.

INGÉNIEUR AGRONOME
I.N.A., 24 ans, dég. O.M., 1 an expér., ch. poste à responsabil. AMENAGEMENT RURAL ou ENVIRONNEMENT J. Lopez, 9, r. Sarrette, Paris-14e.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
HOMME DE RESULTATS
42 a., I.C.G., conseil organis., expérience product., distribut., cabinet comptable, seconderait direction pour fonctions : organisation, coordination des services, contrôle de gestion, finances, traitem. information, administr., comptab., législat., Disponibilité toutes régions.
Ecr. no 8974 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

30 ans
SPECIALISE COMPTABILITE CLIENT CONTENTIEUX
solide expérience tous problèmes concernant la gest. d'un serv. client. Connaiss. nombr. secteurs d'activité, disponible rapidement. Ecr. no 992, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ATTACHEE DE DIRECTION
connaiss. administr. comptables, législation du travail, cherche emploi similaire, région Paris ou banlieue. Ecr. Mme LEBAR 4, pl. de la Cherale, 94470 Boissy-St-Léger.

CREATEUR CONCEPTEUR
architecte d'intérieur ENSAD CAJM
cherche poste à responsabilité. Libre de suite.
Tél. : 325-64-66, le matin.

J. Fille trilingue français, angl., allemand, lu, écrit et parlé, sténodactylographe. Sérieuse, bonne présentation. Ch. place stable, toutes régions. S'adresser : Mlle Nelly BOUE, 11, rue M.-Seguin, 66000 PERPIGNAN.

Fme cadre, 41 a., bil. anglais, ASSISTANTE DE DIRECTION expér. chimie, électronique, presse médicale, cherche poste de confiance direct. générale, rémunération en rapport, Paris uniquement. Banlieue et intérim s'abstenir. Libre de suite. Ecr. no 12 656, Contesse Publ. 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

GEOLOGUE, 32 ans, marié, polyv. (strat., cart., struct., pol.) rech. URG. empl. Franceétrang. BOUZOU, 97 av. Salengro, esc.C7 (92) Châtenay-Malabry. 702-42-62

Jeune Sénégalais, 27 ans licencié Sciences Eco + DECS ch. situation au Sénégal. Libre de suite. Expér. 2 ans. Ecr. no T 074024 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e

J.F., 28 ans, ayant réalisé :
— études marché quantitatives et qualitatives,
— recherches de motivations d'achat, de cibles market.,
— tests de produits, de conditionnements,
— diagnostics « marketing » de conditionnements,
— études statistiques de prod.
cherche poste :
ASSISTANTE chef de produit
Ecr. Mlle Maye, 5, sq. Monsoreau, 75020 Paris. T. 370-46-63.

ING. électronicien, 10 ans exp. courant faible et téléphone, ch. place BE, imp. société ou adm. Ecr. no 966 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.H., 29 a., diplômé Sc. Po (Eco. Fi.) DES. Sc. Eco., Angl. cour. 4 a. exp. Etud. Econ., Gest. et Markat. Possib. déplac. France, étrang. Et. ttes prop. d'emploi. Ecr. no 944 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J.H. études sup. INFORMATIQUE et MATHS APPLIQUEES (3e cycle), ét. sc. hum. (2e cyc.) ang., all., ital., ch. emp. t. part. Ecr. no 976 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

J. F. 22 ans. BAC G.I., D.U.T. technique commercialisat. ch. Poste service commercial ou marketing (2 ans exp. ds serv. commerc.) Paris ou banl. Sud. Tél. 946-96-20, poste 4.088.

Homme 53 ans, CHEF COMPT. P.M.E., autodidacte comptab. française et anglo-saxonne bilans, ttes déclar. fiscales et sociales, bonnes not. anglais ch. situation similaire pour le 1-9-77, Paris, banl. Ouest, RER. Salaire souhaité : 104 000 F. Ecr. no4 141-M. Publi, 11, rue de Provence, Paris-9e, qui tr.

ING. Supélec 1976 recherche un poste ds le domaine d'application des microprocesseurs ou mini-inform., expér. : Mitra 15, pace de nat. sem., M 680. Ecr. no 993, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 25 ans, licencié sciences économiques - gestion, souhaite responsabilités dans entreprise importante, France ou étranger. célib., dég. O.M., lib. de suite. Ecr. PUBLI-INTER, 75, rue Voltaire, 92 Levallois, s/réf. 19198.

INGENIEUR A.M., 44 ans, très actif, bil. Franç., Angl., Esp., spéc. dans circuits imprimés électromécanique, trait. de surface, ch. sit. direction commerciale ou technique. Ecr no 4489 « le Monde » Pub

EXPERT COMPTABLE
Doct. sc. éco., lic. droit, 20 a. expér. fiduciaire et stés, angl.-allem., ch. situat. en rapport. Ecr. no 990, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F. 23 ans, bac A5, connaiss. parfaite : anglais, russe, polonais, italien, notions japonais, 2 ans expér hôtesse-interprète. Goût des contacts à ts niveaux motivée pour des fonctions de relations publiques ch. situat. ds entreprise pouvant offrir perspectives d'avenir. Libre 15 juin. Ecr. no 10 919, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er qui tr.

J. Fille, 24 a., licencié Droit pr. niv. DEA, conn. angl., esp., ital, ch. emploi. Tél 303-40-86

traductions

Nous traduis. angl., ital., esp., all. Tél. : (89) 42-99-13, p. 415.

Germaniste, dipl. univ., ferait trad. No 983 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

cours et leçons

MATH. Rattrap. par prof. exp. Téléphone : 278-77-71.

information divers

POUR 50 F
ANALYSE C.V.
● CONSEILS
● SUGGESTIONS
● PRESENTATION-TYPE
DISCRETION ASSUREE
Expédier projet C.V. + règlement à J.V.H., 34, r. Franklin, 59370 MONS-EN-BARŒUL.

capitaux ou proposit. com.

Société distribution en expansion accepte participation financière. Ecrire à JD/428 HAVAS, B.P. 907, 76002 ROUEN CEDEX.

Rech. capitaux pour placement dans affaire commerciale, rentabilité certaine, intérêt fixe + participation sur l'A. Discrétion assurée. - Ecrire à O.G.P.A., 74100 ANNEMASSE, B.P. 213.

automobiles


crédit personnel 30 MOIS
neuf-occasion
ROCHEBRUNE
58-60 AV. PARMENTIER 75011 PARIS
805.29.02

Princess ✱ Allegro ✱ Mini ✱ Innocenti
Leyland
nombreux modèles disponibles.
à partir de 15.600 F clés en main
Leasing, sans apport, sur 3 ou 4 ans avec loyer mensuel ou prêt personnel 30 mois
GARAGES ✱ FOCH 35 rue Paul Valéry 16e - 727 31 02 ✱ OPTIMA 11bis Bd Raspail 7e - 548 40 51

vente

— de 5 C.V.
Part. vend RENAULT 4L 74. M RENOT Tél. : 707-05-33.

7 à 11 C.V.
FIAT 128 ANNEE 73 PRIX ARGUS + Accessoires Très bon état. Occasion assurée Tél. : 979-28-65.

12 à 16 C.V.
BMW 316, 320, 525, 528 export 77, peu roulé AUTO PARIS XVe - 533-69-95 63, r. Desnouettes, Paris-15e

+ de 16 C.V.
PACER 1977 0 KM Toutes options Prix intéressant. H.B. 609 15-15

A vdre Land Rover 109 Diesel. Tél. 872-63-55, après 20 heures.

PORSCHE 911 TARGA radio 76. 30.000 km. - 267-49-96.

divers

Société vend Parc voitures Direction
PORSCHE 911 L, 1976 .. 75.000
B.M.W. 30 CSA, 1974 .. 55.000
Tél. de 9 h. à 18 h. 655-05-05.

PAX MAZDA
vous livre sous 24 heures
SANS COMPTANT
et garantie 2 ans
133, rue de Rome, 17e. 924-76-83.

caravanes

CARAVANNE A LOUER juin-septembre dans les Côtes-du-Nord (bord de mer) Tél. de 8 à 16 h. 30 : 246-72-22 poste 2594.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30 — de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01
Une annonce communiquée avant 15 heures peut paraître dès le lendemain.




	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

MÉTRO MICHEL-ANGE
Immeuble Pierre de Taille. ...iv. dble + 1 chbre, entrée, ...uis., salle de bns, w.-c., tél. Prix intéressant, calme. ..., rue Girodet. Sur rue. Mardi, ...ercredi : 14 h. 30/17 h. 30.

SENTIER
...ccasion exceptionn. p. utilis. ...-3-77 ou INVESTISS. intéress. ...IXTE. 600 m2 bureaux amén., ...ign. tél. + app. 50 m2 décoré. ...out conf, calme, liv., kitchen. ...quipée, ch, s. de bns, tél. ...cr. nº T 74.065 M, Régie Pr., ...5 bis, rue Réaumur, Paris-2ᵉ.

...e Résidentiel, très bel imm. pierre de t., hall marbre ...0 m2 envir., 5 p. princip., tt ...t, chbre de serv. 445.000 F. ...UNDI-MARDI, de 13 à 19 h : 12, RUE DE CHANTILLY

Mᵒ FAIDHERBE
...UEL STUDIO, séj., poutres, chbre, cuis. équipée, bains, ...c., charges minimes. Prix : 210.000 F avec 45.000 cpt. **...ACS,** 133 bis, rue Paris à Charenton. 368-66-25.

G.-MANDEL Somptueux soleil, 6 P. bains, box, service. 266-27-55.

...UTTE-MONTMARTRE 18ᵉ Ex- cept. Idéal plact. 2 P. ...uis., bns., wc. 139.000 307-68-65.

ETOILE Studio tout confort, asc. imm. 2 ans. ...ur place mardi, 5, av. MAC-MAHON. 380-73-18.

6ᵉ PASSY dans voie privée très calme. ...alle réception, dble s. à mang., ...ureau, 5 chbres, 3 bains, cuis., ...ffice, 2 ch. serv., poss. prof. 300 m², 1.300.000 F. Tél. matin au 387-23-59 ...u sur place mardi de 14 à 18 h, 4, square d'Albony-16ᵉ.

...ATIGNON, imm. bon standing **2 P.**, entrée, cuis., w.-c., s. bains, 3ᵉ ét. asc. Prix intéressant. 720-72-72.

PL DES VOSGES (50 m.) Imm. 17ᵉ ...m ss/plafond. très LUXUEUX 5 P., 140 M2, 2 BAINS. ZANNETTACCI. 727-21-27.

12ᵉ Magnifique terrasse 3 P., cuis., bns., 2 asc. Prix 350.000 F. 344-07-13.

13, PLACE DES VOSGES
Restauration de l'HOTEL DE ROHAN-CHABOT
APPARTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE
...DE 145 M2 A 250 M2
...ns un cadre prestigieux avec JARDIN INTERIEUR A LA FRANÇAISE.
Documentation et visites
SOREDIM. 227-91-45 755-98-57

...ᵉ Rue Amelot. Part. vend studio + park., grand stdg ...cft. 186.000 F. 912-21-81, soir.

...OILE Luxueux cabinet dentaire à vendre. Murs ...fonds. 600.000 F. 878-97-52

...SUR JARDIN TUILERIES
...tage élevé, asc. Balc. Soleil. ...LUXE EXCEPTION. 175 M2 ...agnifique réception + 1 chbre. ...rix élevé - 633-29-17 - 577-38-38

PLACE DES VOSGES
...rox.) dans bel imm. NEUF, « STYLE MARAIS » ...R. BEAU 4 P. 90 M2. CALME. ...OLEIL. VERDURE - 278-46-43

RÉPUBLIQUE
...ans très bel imm., 7 p. 200 m2, sanitaires, 2 chambres service. ...ardi et mercr., 14 h 30/17 h 30 21, RUE BERANGER ...SEGONDI S.A. - 874-08-45

EXCEPTIONNEL
...ᵉ NORD - DUPLEX. CARACTERE, LIVING + 3 CHBRES, ...errasse plain-pied. Etat IMPECCABLE - Prix 1.250.000 F. ...ESSLER - 622-03-80 - 359-18-23

...NA Catégorie exceptionnelle, 9 pièces, 270 m² + balc., ...age élevé, clair, soleil, calme. ...x exceptionn. vu urg. 225-18-30

...UTTES-CHAUMONT. P. à P., ...P., tt cft, s/jard., imm. réc., ...ave, park., 300.000 F. 687-43-57.

...LE ST-LOUIS. Urgent, double ...v. + chb. + bur., 85 m2, cuis., ...ns, wc, ptres, cheminée, tél. ...rix intéressant. — 329-58-56.

...NOTRE-DAME-DE-LORETTE ...alme absolu, 4/5 Pièces, conft. ...ARTIN, Dʳ en droit. 742-99-09.

...MARAIS. 3 P., en duplex, tout ...onft, tél. + caves aménagées : ...50.000 F. Téléphone : 567-72-11.

Pour investisseurs « Rénové locatif à haut rendement » dans beaux immeubles A PARIS tout confort, vide-ordures, ascenseur, interphone, jardin. Studio - 2 Pièces - Duplex faible charge de copropriété. Possibilité d'investir avec plan ou compte d'épargne logement. Prix direct propriétaire. ...RENS. GROUPE VRIDAUD, 15, rue de la Paix, 75002. ...éléphone : 261-52-25, 9-19 h., ...ème samedi. Visite possible le week-end sur rendez-vous.

...T-GEORGES - 22, rue Victor-...lassé, soleil, 6 P. + pce duplex, ...b. état, décor. Px 600.000 F, ...ark. Mardi, 14 h. 30 à 16 h. 30. COURTOIS : 265-49-85.

...e, FG-ST-ANTOINE. Duplex de ...20 m2, lumineux, liv./atelier de ...0 m2 + chbres. 589-20-97, soir.

...-MONTMARTRE. Imm. 1975, ...ud., cuis., S. de B., balcon, ...3 m2. Prix 180.000. PAS. 34-80.

URGENT AV. E.-AUGIER
...30 m2 tr. bel appt, ensoleillé, ...P., 3 chbres service, parking, caves. Téléphone : 555-24-91.

BEAUBOURG
...ropr. vd 2 P., cuis., 25 m2, ...oss. conft, 6ᵉ ét. 272-01-13 soir.

MARAIS - BASTILLE
...uxe, immeuble Pierre, studio à 4 Pièces, terrasses. LOYER S.A. 277-97-26.

Paris Rive gauche

BAS-MOUFFETARD PLEIN CIEL 2 TERRASSES
plantées INONDEES de SOLEIL 6ᵉ et 7ᵉ ét. en DUPLEX Liv. + 7 ch., gd cft., asc. Plusieurs park. 1.320.000 F. 033-30-72.

VANEAU au 2ᵉ étage, dans imm. pierre de taille. Appt. de **82 M2** séj., 2 chbres, s. bns, cuis. 425.000 F. ALIN, O.R.P.I. 539-75-50.

PIED MONT.-STE-GENEVIEVE
Pptaire vd ds imm. magnifiquement rénové tout confort STUDIOS, 2 et 3 PIECES poutres, moquette. 265-44-94.

6ᵉ SAINT-GERMAIN
RUE HAUTEFEUILLE
HOTEL XVIᵉ SIECLE
ENTIEREMENT RESTAURE
APPARTEMENTS
DE 2 A 5 PIECES
DE 85 M2 A 170 M2
POSSIBILITE PARKINGS
Documentation et visites :
SOREDIM 227-91-45 755-98-57

XVᵉ CONVENTION. Liv., chbre tt cft. Balc., tél., imm. réc. 566-02-85.

Mᵒ DUPLEIX P. à P. 6ᵉ ét., séj. + 2 ch., asc. tt cft. Soleil, calme, 435.000 F. TEL : 577-17-62.

BEAUX 3 PIÈCES
Immeubles pierre de taille
61 M2 DUPLEIX .... 300.000 F
61 M2 CONVENTION 310.000 F
Jean FEUILLADE - 566-00-75

5ᵉ Près FACULTE JUSSIEU
APPT en DUPLEX 78 m2. Tout cft. MARDI, MERCR. 14 à 17 h, 7, RUE DES CHANTIERS

VIIᵉ INVALIDES
Immeuble neuf : un 3 pièces et un 5 pièces. LUXUEUX. Téléph. : Cath. Mistler, 878-78-00

SUFFREN, avec travaux, 50 m2, 6ᵉ étage, ascenseur, immeuble P. de T. - Téléphone : 577-47-74.

23, R. DAUBENTON, 6ᵉ, asc., terr 25 m2, très beau studio, décoré, cuis., entrée, wc, bains, pender., imm. récent, tt conft. Urgent. Prix à débattre. Visite, LUNDI, MARDI, de 14 à 17 H.

Mᵒ CARDINAL-LEMOINE Propr. vend mini-studio + cuis. + bains, 82.000 F. ALM. 13-72.

ST-MICHEL, Prop. vd 2 P., tél., cuis., wc, S. de B. 227-19-75.

5ᵉ, rue Contrescarpe, beau studio, trois fenêtres, bar, cuisine, bains, placards, tél. 1.500 F C.C. Téléphone : 225-73-26.

7ᵉ, avenue Bosquet, grand studio avec jardin privatif, cuis., bains, téléphone. 1.500 F + charges. Téléphone : 225-73-26.

Proximité Contrescarpe - Luxe, grande terrasse, ascen., 135 m2, dble séj. + 3 P. ODE. 95-10.

Cherche-Midi - Montparnasse 65 m2, séj. dble + chbre, vue, rénovation de luxe. ODE. 42-78.

CHAMP-DE-MARS Situation exceptionn., appt 4 P., décoration raffinée. Prix élevé justifié. - Téléphone : 976-60-41.

PL. SAINT-ANDRE-DES-ARTS Ds imm. de stdg, Part. à Part., de préf., LUX. STUDIO, entièrement refait, cuis. équ., S. de B., w.-c., téléphone, 2ᵉ étage. Prix : 200.000 francs. Tél., DELACOUR : 544-29-55.

SAINT-JACQUES Imm. stdg, 5 P., tt cft, 105 m2, vue exceptionnelle, 3 terrasses, 100 m2. — Téléphone : 539-67-52.

Mᵒ CENSIER - LUMINEUX **83 m²** ét. élevé, asc., tt cft, calme. - ODE. 73-37.

ST-SULPICE Grand studio - caractère, cuis. équipée, bains + douche. ZANNETTACCI - 727-21-27

14ᵉ - PORTE DE CHATILLON **3 P** entrée, cuisine, w.-c., chauff. central, 5ᵉ ét. Bel imm. calme, soleil. 153.000 F - 331-86-22.

CŒUR MONTPARNASSE **2 P.** coquet, confort, calme, soleil. 165.000 F 326-08-84.

Région parisienne

NEUILLY Mᵒ BARRES Imm. P. de Taille **250 M²** CALME, S/JARD. MAGNIF. RECEPT. + 3 ou 4 chbres, 3 sanitaires. Box 633-29-17 - 577-38-38.

VILLE-D'AVRAY Appartement 92 m² séjour, 3 chb., loggia sur forêt, cave, séchoir, parking. 390.000 F. Ds imm. 1964. Tél. : 945-65-38, 8-11 h., 19 h. 30-21 h. Ag. s'abst.

5ᵉ SAINT-LAZARE
LA GARENNE-COLOMBES
Propriétaire vend directement dans bel immeuble ravalé **APPT** 56 m², 2 p., tout confort, entièrem. refait neuf **139.000 F** vu urgence. Prix à débat. Sur place, 13-17 h., lundi 16, mardi 17, 9, R. ARRIVEE.

NEUILLY PLACE WINSTON-CHURCHILL Luxueux 6-7 p. moderne, 200 m², r.-de-ch., jardin 130 m², garage MICHEL & REYL - 265-90-05.

VINCENNES PRES METRO Charmante maison 5 p., conft. Bon état, calme, petit jardin. MICHEL & REYL - 265-90-05.

BOULOGNE (92), très bel imm. neuf. Mᵒ et BOIS à 5', gd séjour, 3 chbres, balcons, terrasse 9ᵉ étg., parkg. tél. 500.000 F - LUNDI-MARDI, 13 à 18 h. « Le Grande Large », 149, RUE DE SILLY.

Courbevoie - Place Charras Part. vend directement très bel atelier. **DUPLEX individuel** 100 m2. Luxueusement aménagé. Tél. Parking. 350.000 F Tél. heures bureau : 522-37-60

ASNIERES (gare Bois-Colombes) Petit imm. récent, ds verd., studio, tt conft, parking. MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

SAINT-CLOUD (Champ courses) Dble liv. + 3 chbres, 100 m2. S/place, 71, rue de Buzenval, 3ᵉ étage, escal. 3, mardi 17 mai, 15 h. 30 ou téléph. avant 17 h. : 260-88-31 - 260-81-44.

BOULOGNE (Près Mᵒ). Récent living + 1 chambre, tout confort, calme, verdure. — MARTIN, docteur en droit. 742-99-09.

NEUILLY Magnifique studio dans un hôtel particulier rénové, cuisine, bains, impeccable. Téléphone 567-22-88.

MARCHE DES NOTAIRES ILE-SAINT-DENIS, 3 P., 72 m2. Crédit possible par le C.F.F. Tél. : 526-06-50, à M. Loustalet.

Charenton-Ecoles, Partic. vend appt 4 P., tt cft, 7ᵉ étage, Mᵒ, bois, 375.000 F. Tél. : 368-45-88.

ASNIERES - MAIRIE - 105 M2 Rue calme et tranquille, tout confort. - Téléphone : 705-24-10.

CHILLY-MAZARIN (91). Part. vd beau 5 P., lib. juill., 95 m2, 3ᵉ ét. s/jard., tenn., pisc., pet imm. calme, prox. comm., bus, gare, école, 245.000 F. 909-63-38.

ST-MAUR. Imm. 1973, 5 Pièces, gds balc., s/jard., calme, 5 min. Mᵒ, écoles, 497.000 F. Téléphone, 283-15-83 Gérard, de 18 à 20 h.

Etranger

SUISSE - 10 minutes de VEVEY Vue Lac, Alpes, à vendre : appartement standing, F 3, cuisine équipée, tout confort, balcon. Possible vente étrangers : 160.000 francs suisses. Téléphone : 066-66-24-29.

appartem. achat

ACH. DIRECT COMPT URGT 1 à 3 P., PARIS, rive gauche, PRES FACULTE, avec ou sans travaux. Ecrire à LAGACHE, 16, avenue de la Dame-Blanche. 94120 Fontenay-sous-Bois.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète urgent, 2 à 4 P., PARIS, préf. 5ᵉ, 6ᵉ, 7ᵉ, 14ᵉ, 15ᵉ, 16ᵉ, 12ᵉ. T. : 873-23-55.

Jean FEUILLADE, 54, avenue de la Motte-Picquet-15ᵉ, 566-00-75 rech. PARIS 15ᵉ et 7ᵉ, pr bons clients, appts, ttes surfaces et immeuble. PAIEMENT COMPT.

constructions neuves

PRIX NON REVISABLES A LA RESERVATION

Vᵉ - VAL-DE-GRACE
Dans petit immeuble habitables 4ᵉ trimestre 77.
— Studios et 2 pièces.
— 4 pièces en duplex.

XVᵉ - Mᵒ CHARLES-MICHELS
— Studios 200.000
— 3 pièces 410.000
Habitables 3ᵉ trimestre 1977.

XVIIIᵉ - CHAMPIONNET
— 2 pièces 227.000
— 4 pièces, 108 m² + terrasse. Prix 575.000
Habitables 2ᵉ trimestre 1977.

PORTE DES LILAS
— Studios 33 m2 ...... 158.000
Habitables immédiatement.

IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, av. Friedland - 225-93-69.

FACE CENTRE
GEORGES-POMPIDOU
« FAÇADE ANCIENNE »
4 P. GRAND STANDING
en construct., livraison fin 77 et RUE QUINCAMPOIX : STUDIOS, 2, 3, 4 pièces en constr., livr. 2ᵉ trimestre 78.
GROUPE PIERRE BATON. TEL : 704-55-55.

hôtels-partic.

VILLIERS hôtel part. 700 m2, libres. Ecr. PUBLI GR nº 394 27, fg Montmartre, PARIS-9ᵉ.

immeubles

Part. vd 5ᵉ arrdt imm. ancien occupé 500 m² environ. MILLET - 266-52-16.

18ᵉ - PRES METRO 7 STUDIOS – 2 DEUX PIECES. Bel imm. Propriétaire, 531-85-56.

Immobilier (information)

LOUEZ SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, rue Michodière. Mᵒ Opéra. Seuls frais 300 F. - 742-78-93.

viagers

Vendez rapidement en viager. Conseil, Expertise, indexation, gratuit. Discrét. Etude LODEL, 35, boul. Voltaire. - 700-00-99.

ASNIERES. Immeuble 10 pièces, lib., 7 p., jd. 300 m², 275.000 F +2.750 F rte. LODEL. 700-00-99.

ENGHIEN, près gare, beau 3 P. tt confort, soleil, verdure + service, occupé, 2 têtes 72-76. Cpt 8.000 F rente 800 F. **LE VIAGER**, 130, rue Rivoli. 233-85-75.

VAL-DE-LOIRE 190 KM PARIS **LIBRE** Très belle maison XVIᵉ siècle, 250m² habitab., plain-pied, poutres d'époque, tt conft, garage. Jardin 7.900 m². Compt. + rente sur 10 ans. 526-01-50. **VERNEL**

ALESIA. Atelier d'artiste av. loggia., cuis., dches W.-C., occupé vendeur, compt. 20 000 F +800 F mens., 1 tête 74 ans. DECOBERT, 742-20-06.

Ptaire réalisez mieux votre viager. Indexation garanties. **F. CRUZ**, 8, rue La Boétie. 266-19-00. Estimation gratuite. Discrète.

locaux commerciaux

ST-GRAT EN EXCELLENT PLACEMENT local état nf 400 m2, 60 m2 burx sur terrain 1 100 m2. Fac. 36 m, 750 000 F à débattre. 989-31-74.

PARIS-18ᵉ Près Métro Immeuble commercial 1.900 m2. Libre. A louer sans pas-de-porte. Parking. 125 F le m2. Achat possible. Ecrire nº 74.440 I.P.F., 12, rue de l'Isly - 8ᵉ.

locations meublées Offre

Paris

MAILLOT - PART. imm. neuf, studio équipé, 1ʳᵉ occupation, loggia sud, tél., cave, 1.100 F. Tél. : 520-96-07, matin ou soir.

PRES TOUR EIFFEL
MACSON
43, rue Saint-Charles, 75015 Paris loue à la SEMAINE, QUINZAINE ou MOIS, Studios et Appartements - Téléph. : 577-54-04

locations meublées Demande

Paris

Studio meublé, environ 50 m2, 2 P., quartier gare de l'Est ou 19ᵉ, 20ᵉ - Téléphone : 203-57-33.

locations non meublées Offre

Paris

PRES PARC MONCEAU. Très bel imm., beau 5 P., magnifiq. récept., tt cft, exception., loyer mensuel 3.000 F. T. : 887-63-66.

DAUMESNIL. — Récent, étage élevé, balcon, studio, tout conft, park., 850 F + ch. Mardi, 14 à 15 h., rue Elisa-Lemonnier, nº 3

Importante Société loue SANS COMMISSION appartements neufs, tout conft, PARIS-XIXᵉ, 15 et 17, rue Henri-Ribière, face Mᵒ Place des Fêtes : studios, 38 m2, loyer 760 F, charges 168 F, parking 118 F ; 2 Pièces, 50 m2, loyer 934 F, charges, 221 F, parking 118 F.

XIIIᵉ - PLACE D'ITALIE Immeuble récent, confort. SANS COMMISSION 2 Pièces, 51 m2, loyer 1.034 F, charges 235 F, parking 150 F. S'adresser au gardien, 17, rue Albert-Bayet (13ᵉ). Téléphone : 589-15-21.

ANVERS. Bail 6 ans sur bld : appt 2 Pces, cuis., salle d'eau, 950 F charg. compr. PAS. 34-80.

MARAIS. 2 Pces, bains, chf. cal, téléph., 1.200 F. Tél. : 331-41-08.

VICTOR-HUGO Très beau 5 P. 125 M2 2 sanit., tél., moquette, garage, neuf. 5.120 F t.t.c. - 265-97-28.

CHARLES-MICHELS Bel imm. 3 PCES, conft, ascens. 1.500 F + charges - 326-88-94.

10ᵉ RESIDENTIEL BEL APPT. 175 M2 chbre de serv., possib. prof. lib. Imm. stdg. TEL. 3.600 F. 727-84-24.

BIR-HAKEIM
LUXUEUX STUDIO 46 m2 VUE PANORAMIQUE - Parking. TELEPH. 1.900 F net 704-88-18

locations non meublées Demande

Région parisienne

Rech. location pavillon, 2 chbr., séjour, salle de bains, ou appt même type, Bois de Vincennes, Nogent-sur-Marne; Aulnay-ss-B. Téléphone : 203-57-33.

Etude cherche pour CADRES : villas, pavillons, ttes banl. Loy. garanti 4.000 F max. 283-57-02.

bureaux

1ᵉʳ, quart. BEAUBOURG, 450 m² BUREAUX divis., loy. 250 le m2 + faibles charges. Libre suite. Téléph. 336-05-33, le matin.

DOMICILIATION, TEL., SECR. TELEX. Frais 100 F par mois. APEPAL, 228-56-50.

224-08-80
Domiciliat., courrier, secrét., permanence, téléph., télex.

TELEX
SECRET. TEL.
228-56-50

CHAMPS-ÉLYSÉES
Propriétaire loue 1 ou plusieurs bureaux. Réf. neuf. - 563-17-27.

VOS BUREAUX A 16' DE ST-LAZARE
A DES CONDITIONS TRES COMPETITIVES DE 163 A 9.700 M2 EN LOCATION
SARI
720-14-15

1 à 20 BURX. Tous quartiers. Locat. Sans pas-de-porte. AG. MAILLOT. 293-45-55.

8e Proximité Saint-Augustin dans imm gd standing.
A LOUER BUREAUX
293-62-52

locaux indust.

Vendons en BRETAGNE ds ville à 12 km. station balnéaire vaste entrepôt en dur, pouvant convenir à petite industrie. — Renseignements au 16 (96) 31-00-37.

propriétés

NORMANDIE 120 KM
BEAUMONT-LE-ROGER (près) MAIS. CARACTERE s/6 000 m2, grande cheminée, colombages. 425 000 F. TUR. 07-61, av. 12 h.

65 KM. PARIS
(6 KM. NOAILLES (Oise)
PROPRIETE DE MAITRE
2 habitations 5 et 6 pièces, gd confort, dépendances, 3 garages, boxes, centre parc planté et clos 8.600 m².
PARAGE 900.000 AV. 225.000 CPT. 15 (4) 448-07-55.

HAUTE-SAVOIE
entre GENEVE et THONON 5' plage - Placement sûr Vacances privilégiées. Plus qu'un appt, mais. pierre bon état, 2 p., cuis., cab. toil., wc, cave grenier, écurie, grange. Prix 125.000 avec 25.000 F cpt. **AVIS** 15, route Genève-Ambilly (15) 50-38 04-33, ou Paris : 887-43-40

CŒUR DE LA PROVENCE, aux pieds des Alpilles, vue magnif., mazet pierre, tout conft, permis d'agrandissem., 5.000m² terrain. Px 320.000 F. Cabinet Immobilier MORO, 23, bd Victor-Hugo, St-Rémy-de-Prov. (90) 92-14-75.

PROPRIETE XIVᵉ SIECLE Inventaire supplémentaire monuments historiques, site classé, entre LYON et GENEVE, 1 bâtiment principal + dépendances. Tél. 16 (77) 22-22-73, apr. 20 h.

A N D O R R E
Montagne, ski, chasse, pêche, la propriété la plus somptueuse, la plus vaste, la mieux située de la Principauté, luxueusement meublée et équipée. Prix 1.500.000 F. Vaucher La Torre d'Escas, LA MASSANA, ANDORRE. Téléph. 16-078-35-029.

PROVENCE - LUBERON GORDES. Mas XVIIIᵉ siècle restauré, 12 pièces, piscine, tennis, jardin 3 ha. Vue et situation exceptionnelles. IMMOBILIER E. GARCIN, 8, boulevard Mirabeau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Téléph. (90) 92-01-58.

5 KM. TOULOUSE. Ppté 5.000m², parc boisé, villa 145m² habit., dép., gar. 470.000. (61) 83-80-30.

BASSIN D'ARCACHON ANDERNOS, 40 km. Bordeaux, particulier vend propriété agrément 4.300 m² clos, parc boisé, jardins, maison land., tout cft, 180 m² habitables. Garages. Celliers 100 m². Bel empl. à 300 m. comm., 700 m. plage. 650.000 F. Ecr. nº 8.931, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens. 75427 Paris-9ᵉ.

ASNIERES Résidentiel très bel. ppté 10 p. sur 900 m2 + pavill. gard., garage, piscine. - 526-28-33.

A 1 h. 30 Paris, belle propriété à vendre 400m², 14 p. + garage, 4.500m² de terrain, idéal pr bur., maison repos et retraite. Prix 550.000 F. Téléphoner 374-97-72 ou 374-24-67 heures bureau

villas

7 km SAUMUR commerces, école, gare, part. vd pav. F6 s/1 400 m2. 2 gar., cave, atelier, véranda Prix : 250 000 F. Tél. . 788-15-71, après 19 h.

77-BOIS-LE-ROI
500 m GARE, séj., mezzan., 3 ch., cft, beau jardin 1.100 m2. Maison d'ami 2 pces princip., 380.000 F. SODIP. - 439-33-34.

3' LAC ENGHIEN Cadre exceptionnel Mais. récente rez-ch. + 1 étage. Séj. en L + 4 ch., tt confort, jardin. 870.000 F - 989-31-74.

16 KM D'AIX PROP. VEND VILLA PROV. année 1975, 173 m2, pinèdes 6 600 m2. T. : 380-61-00, p. 322.

Pour clients étrangers, nous recherchons villas, propriétés, terrains. **G.D** 102, Champs-Elysées, 75008 PARIS T 359-01-31.

pavillons

CLAMART. Gentil pavillon 1930, 6 p. princ., garage, terrain 430 m² environ. MARTIN, Dr Droit - 742-99-09

MEUDON résidentiel, s/jardin 800 m². PAVILLON parfait état, salon, s. à manger, 6 chbres, tout conft, dépend., cave, buanderie. Garage 2 voitures. PARIS PROMO - 325-28-77

CELLE-St-CLOUD (gare) récent séj., 3 chb., c., conft, gar., jd. angle 375 000 av fac 027-57-40.

fonds de commerce

POUR VENDRE VOTRE COMMERCE ou BOUTIQUE dans de bnes conditions : L'IIP 522-22-00 ou 834-20-48.

BELLE LIBRAIRIE
120 M2 EN PLEIN ESSOR CENTRE VILLE UNIVERSIT. VAL-DE-LOIRE. Ecr. nº 8.975, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9ᵉ.

terrains

43 km Nationale 12
TERRAIN EXCEPTIONNEL
pour PROPRIETES DE CLASSE. 15 ha en pré et bois, permis de construire, 2 maisons, 5 F le m2 à débattre. Ag. de La Table Ronde, Orgerus. — 487-20-28.

Partic. vd lotissement Christine à Orsay, 660 m² en 2 lots de 330 m². Tél. à partir de 20 h. : 636-56-00.

TERRAIN CAVALAIRE. Terrain à vendre de part. à part, surface 1.925 m² boisé, dans lotissement résidentiel, vue imprenable sur baie Cavalaire, à 150 m. de la plage. 300.000 F (av. facilités). Tél. (91) 05-04-17.

78-SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Terr. 750 m², 1.100 m², 1.380 m², TEL. 973-72-59.

78-ORGEVAL Terrain 1.700 m² façade 24 m TEL. 963-38-98.

78-MAREIL/MARLY Terrain 1 300 m², façade 25 m. TEL : 963-21-92.

LA CELLE-SAINT-CLOUD Terrain 950 m², prêt à constr., 32 m. façade proximité gare, très urgent, à réaliser sous 8 jours. Prix à débattre si paiement rapide 929-53-64.

VAR 30 KM MER Près DRAGUIGNAN B. TERR. A BAT. 15.000m², eau, él., av. ruine. Mas. Vue splend. Prix 150.000 facilités. 265-59-07.

châteaux

Vends en PERIGORD château 17ᵉ parf. état, cft. Parc bord ple rivière. 1.000.000 AG. PINELLI, 18. rue Carnot PERIGUEUX.

chalets

ARECHES. Station ski, altitude 1.100 m., sur 1.500 m², ensol., chalet bois, état neuf, type 4, meublé, garage, cave, tout cft. Prix 320.000 F. Ecrire à Agence BOISSON, 26, place Monge, 73000 CHAMBERY.

villégiatures

A louer, août et sept. belle mais. anc. dans le Lot, tout confort Tél. : 329-12-33, poste 320.

SUPER GRAND-BORNAND (Haute-Savoie), duplex, tout confort, 6-8 pers. Semaine ou quatorz. T. hres bureau (26) 64-28-44, ou soir et dimanche : (26) 68-22-66.

maisons de campagne

110 KM DE PARIS sur 2 000 m2 plantés, clos, très joli corps de ferme partie restaurée, gros œuvre excellent, 140 m2 au sol, grenier aménageable, eau et électricité. Prix : 165 000 F, crédit 50 %. 5, RUE DE CHARTRES, Illiers. Tél. : (15-37) 22-01-31.

10 KM. LISIEUX Pleine campagne bâtiments de style s/terrains, superficie moyenne 5 000 m². Sur place du 19 au 22 mai. Tél. 345-10-09 pr tous renseignements.

GIEN VAL-DE-LOIRE 140 km PARIS **FERMETTE** s/1 ha. 4, 3 bâtim., dont 1 restauré, situat. très agréable. 330.000 F. **VILLA** 6 p. sur 4.000 m² terr. Vue sur Loire. 320.000 F. T.E.D. - Tél. (38) 67-16-43.

fermettes

25 km Evreux, s/terr. 1.750 m2 planté pommiers, Press. normand à rest. Colombages. 85.000. Téléphoner le soir au 476-31-48.

SUR 5.700 M2
clos murs - 100 km Paris Magnif. ferme 17ᵉ siècle + four 11ᵉ siècle, partie habit. 10 p., cuis., nbrses dépendances, parf. état. 350.000 F. Crédit possible. **ACM** 14, pl. du Marché, Meaux 434-01-66 - 887-43-40

manoirs

20 km SAINT-BRIEUC. RARE MANOIR XVIᵉ, dominant mer 12 p. Dépendances. 2 ha. BRETAGNE : autres belles propriétés et villas bord de mer. HOUDIARD, B.P. 83 LAVAL Tél : (43) 53-25-21.

100 KM PARIS Autoroute Normandie SITE MEDIEVAL ENVIRONN. EXCEPTIONNEL.
RAVISSANT
MANOIR TOURELLES
Bel récept. + s. à m., 5 ch., tr. gd cft., mais. garde, bergerie 15.000 m parc, arbres séculaires VUE IMPREN. sur prés et bois. EXCLUSIVITE CHANTACO. Tél. pour R.-Vs de 9 à 21 h. 478-32-83 - 478-33-24.

TOURS, 15 km, manoir L. XIII Tt conft. 20 pces. 3 hectares. 1 400 000 F Tél. : (47) 05-49-06.

OFFICIERS MINISTÉRIELS et Ventes par Adjudication

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 2 JUIN 1977, à 14 heures
LOCAL COMMERCIAL
Rez-de-ch. de l'imm. sis à Paris (14ᵉ).
3, R. FRANCIS-DE-PRESSENSÉ
MISE A PRIX : 40.000 FRANCS
S'adr. Mᵉ Marcel BRAZIER, avocat à Paris (8ᵉ), 178, bd Haussmann, tél. WAG. 39-03 ; à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Adjudication 26 mai 1977, à 14 h. 30 Mairie de BEUVRAIGNES AUTOROUTE A 1
LOCATION CHASSE 225 ha
Plaine d'un seul tenant, 9 ans BEUVRAIGNES 80700 ROYE 100 km PARIS.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à EVRY, rue des Mazières, le mardi 24 mai 1977, à 14 heures
UN PAVILLON
situé à
ITTEVILLE (Essonne)
Domaine de l'Epine
51, avenue du Château
MISE A PRIX : 10.000 FRANCS
Consignation indispensable pour enchérir. Renseignem. Mᵉˢ TRUXILLO et AKOUN, avocats, 51, rue Champlouis à CORBEIL-ESSONNES, tél. 496-30-26 et 496-14-18.

Vente au Palais de Justice à Paris, le lundi 6 juin 1977, à 14 heures
EN UN SEUL LOT
MAISON à usage d'habitation
LIBRE DE LOCATION ET D'OCCUP.
L'HAY-LES-ROSES (94)
45, rue de Metz
MISE A PRIX : 15.000 FRANCS
S'adr. Mᵉ P. BOZZA, avoc., Paris (8ᵉ), 3, rue de Penthièvre, tél. 265-41-09 ; Mᵉ DEJEAN DE LA BATIE, not., Paris, 10 bis, bd Bonne-Nouvelle ; Mᵉˢ MILLET et LABOURDETTE, not., Bourg-la-Reine (92), 122, av. Général-Leclerc.

Vente sur saisie immobilière au Palais de Justice à Evry, rue des Mazières, le mardi 24 mai 1977, à 14 heures
MAISON D'HABITATION
située à
ATHIS-MONS (Essonne)
13, rue d'Ablon
Jardin autour - Superficie 429 m2
MISE A PRIX : 40.000 FRANCS
Consignation indispensable pour enchérir - Renseignements Etude de Mᵉˢ TRUXILLO et AKOUN, avocats associés à CORBEIL-ESSONNES, 51, rue Champlouis. tél. 496-30-26.

Vente sur licitat. au Palais de Justice à Paris, le lundi 6 juin 1977, à 14 h. EN UN SEUL LOT : une
PROPRIÉTÉ
sise à
SAINT-LOUP (Nièvre)
Lieudit « Le Bourg »
Cadastrée nº 63 de la section AE pour 3 ares 63 (maison) - Nº 65 de la section AE pour 9 ares 09 (terre)
MISE A PRIX : 25.000 FRANCS
S'adresser pour renseignements à Mᵉ Jean FICHOT, avocat, 8, rue de Liège, Paris (9ᵉ), 874-21-02 ; Mᵉ Robert ALRIQ, avocat, 37, boulev. Bourdon, Paris (4ᵉ) ; et à tous avocats près les Tribunaux de Grande Instance de Paris, Nanterre, Bobigny, et Créteil.

VENTE AU PALAIS DE JUSTICE A PARIS, LE JEUDI 26 MAI 1977, à 14 h.
EN TROIS LOTS
1ᵉʳ lot **UN LOCAL COMMERCIAL** 2ᵉ lot **LOCAL COMMERCIAL RESERVE**
3ᵉ lot : **UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT**
DANS UN IMMEUBLE A CHOISY-LE-ROI (94)
5, 5 bis, 7, 7 bis, 9, 11, 13, rue Jean-Jaurès, et 2, rue A.-France
MISES A PRIX : 1) 100.000 F ; 2) 105.000 F ; 3, 1.000 F
S'adresser 1) Cabinet de Mᵉˢ Roger ENNEQUIN et J.-F. MASSELIN, société d'avocats à Paris (16ᵉ), 16, avenue Pierre-Iᵉʳ-de-Serbie, tél. 720-84-66 ; 2) à tous avoc près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Adj. au Tribunal de Commerce à Paris, le 7 juin 1977, à 13 h. 45 - Fonds
SERRURERIE Achat - Vente - Distribution - Installation - Création de tous systèmes de protection contre le vol - Alarme Coffres-forts
AVEC BAIL ET TELEPHONE A **PARIS (19ᵉ), 79, RUE DE CRIMÉE**
Mise à prix 50.000 F (NE pouvant être baissée). Consignation 40.000 F.
S'adr. Mᵉˢ CHARDONNET et AIRAULT, notaires associés, 9, r. des Pyramides ; Mᵉ Alain PERNOT, syndic à Paris, 144, rue de Rivoli.

VENTE LE 27 MAI 1977, à 14 heures
AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE à 89000 AUXERRE
ENSEMBLE INDUSTRIEL sur 2.300 m2
à VINCELLES (Yonne)
MISE A PRIX : 200.000 FRANCS - CONSIGNATION : 20.000 FRANCS
Renseignem. S.C.P. d'avocats DELORME, MAUROIS, ROBERT, B.P. 257, 89004 AUXERRE Cedex. tél. (86) 52-53-00, poste 2. télex 800972.

Adj. au Tribunal de Commerce à Paris, le 7 juin 1977, à 13 h. 45 - Fonds
TRAVAUX DE DÉMOLITION PUBLICS ET PRIVES **TERRASSEMENT**
Achat - Vente - Réparation de véhicules et matériel travaux publics
AVEC BAIL ET TELEPHONE **113, RUE LAMARCK** à PARIS (18ᵉ)
Mise à prix 210.000 F (NE pouvant être baissée). Consignation 150.000 F.
S'adr. Mᵉ CHARDONNET et AIRAULT, notaires associés, 9, r. des Pyramides ; Mᵉ Alain PERNOT, syndic à Paris, 144, rue de Rivoli

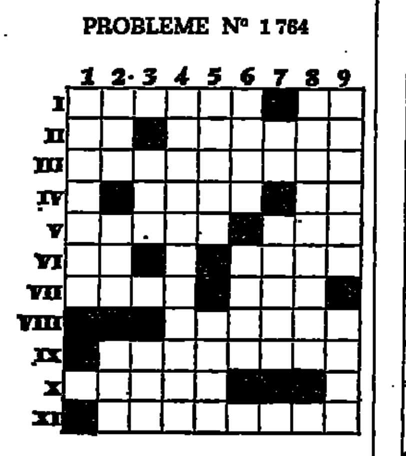
Vente au Palais de Justice à BOBIGNY, le mardi 24 mai 1977, à 13 h. 30
UN IMMEUBLE à usage commercial et d'habitation
sis à DRANCY (Seine-Saint-Denis)
Aven. Henri-Barbusse, nº 152, à l'angle de la r. de la Semeuse, nºˢ 2 et 4 d'une superficie de 284 m2
MISE A PRIX : 130.000 FRANCS
S'adresser 1) Cabinet de Mᵉˢ Roger ENNEQUIN et J.-F. MASSELIN, société d'avocats, 16, avenue Pierre-Iᵉʳ-de-Serbie, 75116 Paris, tél. 720-84-66 ; 2) à tous avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil.

Vente sur surench du 1/10 au Palais Justice Paris. jeudi 2 juin 1977, 14 h.
EN UN SEUL LOT
IMMEUBLE - BROGLIE (Eure) lieudit **« L'ARQUERIE »**
Mise à prix : 242.000 francs
S'adr. Mᵉ J.-P. CORDELIER, avocat à Paris (5ᵉ), 3, rue Gay-Lussac, tél. 033-52-75 et 033-60-85, et à tous avoc. près les Trib Grande Instance Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 764



HORIZONTALEMENT

I. Sort de son lit pour suivre son cours ; Source d'échos variés. — II. Fin de participe ; Linge de corps. — III. On ne saurait les vider avant de les avoir agitées. — IV. Marchand de toiles ; Préposition. — V. Spontanés, par définition ; Touché. — VI. Partie de bésigue ; Bien souvent noires quand elles sont petites. — VII. Est à la merci d'un coup de feu ; Possessif. — VIII. Font théoriquement foi. — IX. Oublie. — X. Ne peuvent donc dialoguer. — XI. Loin d'être malin.

VERTICALEMENT

1. Est forte quand elle est fine. — 2. Cernée par les eaux ; Prénom ; Jouets du hasard. — 3. Prénom féminin ; Roula. — 4. Capitale. — 5. D'un auxiliaire ; Logea. — 6. Risque plus que d'autres de passer inaperçu ; Tête couronnée. — 7. Devint végétarienne par nécessité ; Font changer de couleur. — 8. Des glands ou des pommes. — 9. La légende ne nous dit pas s'il fut, certain jour, atteint d'une fièvre de cheval ; Part d'un bon pied.

Solution du problème n° 1 763

Horizontalement

I. Statues. — II. Orgue ; Ord. — III. Mâle ; Ride. — IV. Miasmes. — V. ENE. — VI. Is ; Pilori. — 7. Las ! Nos. — VIII. Repousse. — IX. Divans ; SR. — X. Ume ; Aléa. — XI. Cerf ; Sirs.

Verticalement

1. Sommeil ; Duc. — 2. Trains ; Dîme. — 3. Aglaé ; Lever. — 4. Tués ; Papa ! — 5. Ue ; Maison. — 6. Ré ; Usas. — 7. Soissons ; Li. — 8. Rd ; Rosser. — 9. Idéaliseras.

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	108 F	195 F	283 F	370 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	198 F	375 F	553 F	730 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	135 F	250 F	365 F	480 F
II. — TUNISIE	173 F	325 F	478 F	630 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16 MAI 1977 - A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 17-V-77 DÉBUT DE MATINÉE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 16 mai à 0 heure et le mardi 17 mai à 24 heures.

Une situation dépressionnaire persistera sur la France, le centre principal de ces basses pressions tendant à se situer sur le bassin occidental de la Méditerranée. Elle maintiendra sur notre pays un temps frais pour la saison avec des précipitations parfois orageuses, plus fréquentes près de la Méditerranée.

Mardi, le temps restera donc frais pour la saison sur l'ensemble de la France. A part des éclaircies passagères, un peu plus marquées sur la moitié nord, les nuages seront en général assez abondants ; la matinée sera brumeuse par endroits en plaine. On notera des pluies ou des averses, parfois accompagnées d'orages, l'après-midi et le soir. Ces précipitations pourront être assez abondantes des Pyrénées aux Alpes et aux régions méditerranéennes, et plus isolées sur le reste du pays.

Sur la moitié ouest de la France, les vents s'orienteront au secteur nord à nord-est ; ils deviendront assez forts sur les côtes. Ailleurs, ils seront plus variables en direction, mais ils seront aussi assez forts sur le pourtour méditerranéen.

Lundi 16 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique, réduite au niveau de la mer, était à Paris-Le Bourget de 1 004,9 millibars, soit 753,7 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 mai, le second le minimum de la nuit du 15 au 16 mai) : Ajaccio, 20 et 12 degrés ; Biarritz, 15 et 9 ; Bordeaux, 16 et 8 ; Brest, 13 et 7 ; Caen, 15 et 8 ; Cherbourg, 12 et 9 ; Clermont-Ferrand, 17 et 7 ; Dijon, 17 et 9 ; Grenoble, 15 et 8 ; Lille, 15 et 6 ; Lyon, 17 et 9 ; Marseille, 21 et 13 ; Nancy, 15 et 4 ; Nantes, 16 et 6 ; Nice, 19 et 13 ; Paris-Le Bourget, 16 et 10 ; Pau, 15 et 8 ; Perpignan, 22 et 10 ; Rennes, 15 et 5 ; Strasbourg, 15 et 5 ; Tours, 16 et 7 ; Toulouse, 17 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 14 ; Amsterdam, 14 et 8 ; Athènes, 21 et 16 ; Berlin, 16 et 8 ; Bonn, 14 et 5 ; Bruxelles, 15 et 6 ; Iles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 12 et 4 ; Genève, 16 et 7 ; Lisbonne, 18 et 11 ; Londres, 14 et 8 ; Madrid, 16 et 8 ; Moscou, 20 et 16 ; New-York, 21 et 13 ; Palma-de-Majorque, 23 et 14 ; Rome, 20 et 12 ; Stockholm, 12 et 1 ; Téhéran, 30 et 21.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 15 mai 1977.

DES DECRETS

● Portant publication de l'échange de lettres franco-britannique du 10 novembre 1976 relatif à l'organisation judiciaire aux Nouvelles-Hébrides ;

● Complétant la liste des titres requis des candidats au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré pour les sciences économiques et sociales.

UN ARRETE

● Portant délimitation des zones agricoles défavorisées.

Vacances

● *Dans le cadre de haute montagne des Alpes bernoises*, en Suisse, face à la Jungfrau, le Centre culturel de la Blatenberg — chalets Talblick — renouvelle ses formules de vacances : ouverture d'un lieu de prière et d'approfondissement de la foi directement basée sur l'actualité religieuse, avec la collaboration de médecins et de psychologues ; liturgie monastique avec les religieux de Saint-Benoît-sur-Loire, offices en latin-français ; sessions de formation sur la dialectique afin de mieux armer les chrétiens dans leurs rapports avec les marxistes. Mgr Léon-Arthur Elchinger, évêque de Strasbourg, y participera.

★ S'informer au Centre culturel français, 38 bis, rue du Faubourg-du-Temple, 75011 Paris, tél. 700-38-91 (permanence le mardi de 15 h. à 18 h.). Ou écrire aux chalets Talblick, 3801 Waldegg - Beatenberg (Suisse), tél. 36-41-12-36.

Handicapés

● *La Caisse d'allocations familiales de la région parisienne* communique que ses services chargés de la gestion de l'allocation aux adultes handicapés ont été transférés 18, rue Viala, Paris-15e. Un bureau de renseignements est ouvert du lundi au vendredi, de 9 heures à 16 heures. Toute la correspondance doit être adressée 18, rue Viala, 75750 Paris Cedex 15, et les renseignements peuvent être obtenus au 578-61-50.

ANCIENS COMBATTANTS

LES ANCIENS DÉPORTÉS DÉNONCENT LA RENAISSANCE D'UN CERTAIN FASCISME

L'Association Buchenwald-Dora et commandos, qui tenait son congrès national le 15 mai à Saint-Etienne, a adopté à l'unanimité des participants une résolution protestant « *contre la renaissance d'un fascisme plus ou moins masqué, qui, déjà, a entrepris de saboter la démocratie par des actes agressifs, et redonner au 8 mai son caractère officiel de victoire sur les forces du totalitarisme esclavagiste* ».

M. Marcel Paul, ancien ministre, président national de la F.N.D.I.R., a été reconduit dans ses fonctions de président de l'amicale Buchenwald-Dora.

Les anciens de Dachau, réunis en congrès samedi 14 et dimanche 15 mai, à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), ont exprimé le vœu que le gouvernement « *prenne des mesures pour interdire en France toute manifestation que pourraient tenir les défenseurs de l'idéologie hitlérienne* ». M. Louis Terrenoire, ancien ministre, a exprimé sa tristesse et celle des anciens déportés en Europe, en constatant que « *les inventeurs des camps de concentration redressent la tête avec autant d'arrogance que d'inconscience* ».

Cinq cents personnes environ, parmi lesquelles d'anciens déportés hollandais et belges, ont participé au congrès qui a été marqué par une cérémonie en présence de M. Yvon Bourges, ministre de la défense, au monument aux morts.

UN SOLDAT INCONNU MORT EN AFRIQUE DU NORD SERA INHUMÉ SOLENNELLEMENT DANS LE PAS-DE-CALAIS

M. André Bord, secrétaire d'Etat aux anciens combattants — au cours de l'assemblée générale des associations réunies les 14 et 15 mai à Nice (Union nationale des combattants, Union nationale des combattants en Afrique du Nord et Association et entraide des veuves et orphelins de guerre), — a donné lecture d'une lettre que lui a adressée M. Valéry Giscard d'Estaing et qui déclare :

« Le gouvernement a décidé que le corps d'un combattant tombé au cours des opérations d'Afrique du Nord serait inhumé au cimetière de Notre-Dame de Lorette, aux côtés des soldats inconnus des guerres 1914-1918 et 1939-1945.

» Je tiens à ce que l'hommage ainsi rendu par la nation à tous les Français qui ont servi dans le cadre de ces opérations, et dont près de cent mille ont été tués ou blessés, revête un caractère de particulière solennité.

» Je présiderai personnellement cette cérémonie par laquelle la France témoignera sa reconnaissance et la fidélité de son souvenir. »

L'hommage solennel de la nation décidé par le chef de l'Etat sera rendu au corps d'un soldat inconnu, inhumé d'abord au cimetière militaire du Petit-Lac, à Oran, et dont la dépouille mortelle a été récemment déposée dans une chapelle ardente de la nécropole de Luynes (Bouches-du-Rhône).

Le cimetière de Notre-Dame de Lorette, dans le Pas-de-Calais, est une nécropole nationale qui abrite dans son ossuaire le corps de soldats inconnus des guerres de 1914-1918 et de 1939-1945. Y reposent aussi les cendres d'un déporté.

M. BORD : une minorité qui fait plus de volume que de poids.

Prenant la parole à Nice, devant les anciens combattants, M. André Bord, secrétaire d'Etat, a déclaré : « *Les anciens combattants ne sont pas que des témoins, et ce temps ne les dispense pas de vouloir et de défendre la liberté pour laquelle ils se sont battus, et cela notamment quand les institutions sont remises en cause par une minorité qui fait plus de volume que de poids.* »

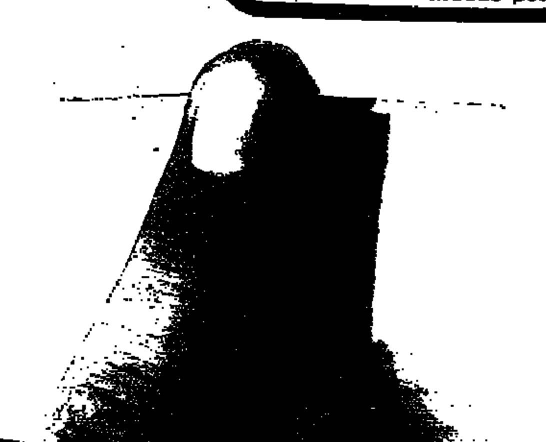
A propos du « *contentieux ancien combattant* », M. Bord a fait observer que « *le contrat a été rempli, et bien rempli* » en ce qui concerne les objectifs de législature définis en 1973, rappelant en particulier « *la qualité de combattants reconnue aux militaires d'Afrique du Nord* ».

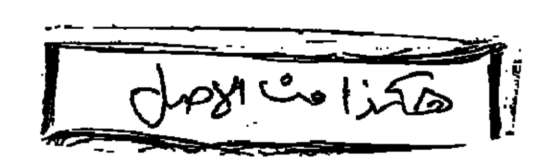
« *Tous mes efforts, à présent,* a conclu M. Bord, *sont dirigés vers le franchissement d'une étape supplémentaire en 1978, qui permettrait à des veuves de moins de soixante ans d'avoir, elles aussi, accès à l'indice 500.* »

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX°
1975

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.





LA VIE ÉCONOMIQUE

POUR ÉVITER LE GIGANTISME ET MAINTENIR LA CONCURRENCE

Le P.S. limiterait la nationalisation de l'industrie pharmaceutique aux grands groupes

Critiquée, vilipendée, attaquée de toutes parts, l'industrie pharmaceutique revient sous les feux de l'actualité.

Quelle restructuration si la gauche arrivait au pouvoir en 1978 ? Le parti socialiste n'a pas que des idées sur la question, mais un véritable plan, élaboré par un groupe de travail et de réflexion « ad hoc », auquel la dernière main a été mise récemment ; ce document sera soumis prochainement à l'approbation des instances dirigeantes du parti. Constitution d'un secteur industriel bipolaire d'intérêt national, mise en place d'une politique contractuelle, création d'un haut commissariat, rattaché à un ministère des affaires sociales (regroupant l'actuel ministère de la santé avec celui du travail) dont la mission principale consisterait à veiller scrupuleusement à la mise en œuvre de la politique industrielle et sanitaire : telles sont les trois grandes lignes de force de ce plan.

La vision socialiste de l'avenir de la pharmacie française est claire. L'industrie pharmaceutique de demain doit être une entité parfaitement distincte de la chimie. Les solutions proposées à cet effet sont radicales, mais écartent tout monolithisme.

Elles aboutissent à la création de deux blocs au sein du secteur d'intérêt national.

● L'un rassemblerait les secteurs pharmaceutiques dont la nationalisation est prévue par le programme commun ; après détachement des maisons mères, à savoir toute la division santé de Rhône-Poulenc (Specia, Adrian Mariner, Théraplix, A.E.C., Bellon, Mérieux), y compris la chimie fine attenante, Pharmuka (division pharmaceutique de PUK) et Roussel-Uclaf. S'y adjoindrait tout le secteur « hygiène et santé » d'Elf-Aquitaine, coiffé par la Sanofi, avec ses intérêts dans Labaz, Parcor, Robillard, choay et l'Institut Pasteur Production, dans lequel l'Etat se bornerait à être majoritaire. Cet ensemble regrouperait la grande majorité de la profession : environ 64 % de son chiffre d'affaires global (près de 9 milliards de francs) et plus de la moitié (trente-cinq mille personnes) de ses effectifs.

● L'autre réunirait des entreprises dont le capital pourrait rester entièrement privé, comme par exemple C.M.-Industries et Synthélabo, ainsi que trois ou quatre groupes « cohérents » restant à créer, dans lesquels l'Etat pourrait, le cas échéant, prendre une participation minoritaire, « permanente ou passagère », par l'intermédiaire d'une sorte d'IDI. Ces regroupements concerneraient des sociétés de taille moyenne (Servier, RETI, Delalande, Delagrange, Rolland, Fabre, Joullié, Beaufour, Egic, etc.), qui, malgré leurs efforts, n'ont pas réussi à se hisser à un niveau vraiment compétitif sur un plan international. Les entreprises plus petites, ayant des capacités intéressantes en matière de recherche, de fabrication ou d'exploitation, pourraient rallier ces groupes.

Toutes ces entreprises ou groupes d'entreprises, comme celles appartenant au secteur public, conserveraient leur autonomie de gestion et leur personnalité propre.

Manifestement, les auteurs du plan paraissent s'être évertués à déjouer les pièges du gigantisme, dont les effets stérilisants iraient à l'encontre du but recherché. Mais ce souci n'est pas le seul qui les ait guidés dans la recherche d'une solution globale « en profondeur ».

En préconisant la constitution de deux pôles bien distincts, de préférence à la création d'une véritable cathédrale industrielle, ces derniers ont voulu, semble-t-il, sauvegarder un certain esprit d'émulation. Secteur public et secteur privé seraient concurrents. Au surcroît, malgré le renforcement des contrôles et les astreintes auxquelles les firmes pharmaceutiques seraient soumises, en vertu des accords contractuels signés avec la puissance publique, une assez grande liberté de manœuvre leur serait laissée.

Le rôle du haut commissariat

Ni la mise en application de cette politique contractuelle, ni, *a fortiori*, la construction du nouvel édifice industriel, ne se feront sans heurt. Les risques de blocage seront nombreux. Quels moyens pour mettre en œuvre une telle politique ? Pour les auteurs du plan la solution passerait par la création d'un haut commissariat, qui servirait à la fois de catalyseur de force et d'organe de transmission entre les pouvoirs publics et la profession. Là aussi, les spécialistes du P.S. ont cherché à limiter tout ce qui pourrait en alourdir le contenu. Ce haut commissariat serait doté de structures légères et d'un comité directeur renouvelable rapidement pour éviter les effets figeants du bureaucratisme.

Il aurait pour rôle :

● D'animer et de coordonner la recherche par l'intermédiaire d'un comité consultatif permanent de l'industrie du médicament (1), chargé lui-même d'assurer la jonction entre la recherche fondamentale et appliquée, et de déterminer les grands axes d'orientation de la santé en fonction des nécessités nationales;

● De veiller à l'application de la politique industrielle et sanitaire ;

● De contrôler la qualité de l'information sur le sujet. Deux instruments seraient mis à sa disposition : un organisme de surveillance (2) et une banque de données, à laquelle serait rattaché un comité de pharmaco-vigilance. But de l'opération : moraliser l'information médicale en réduisant la charge qu'elle représente pour les entreprises (entre 15 % et 20 % de leurs chiffres d'affaires).

● De favoriser l'extension d'activité des firmes pharmaceutiques françaises à l'étranger en leur accordant des aides à l'implantation, mais aussi en leur donnant les moyens de développer la fabrication de produits génériques (médicaments tombant dans le domaine public).

La création d'un tel secteur serait-elle compatible avec la concurrence internationale ? Il faut souligner à cet égard que d'ores et déjà plus de 50 % du marché français est tenu par des sociétés étrangères. Dès lors, rien n'empêcherait leurs filiales françaises de bénéficier elles aussi d'accords contractuels ou de conventions à peu près identiques, à condition toutefois qu'elles se livrent à une véritable recherche et fabriquent en France une partie de leurs matières premières. Ces firmes ne devraient pas faire trop de difficultés pour se plier à la première de ces conditions.

En revanche, elles regimberont contre la seconde. Celles qui, refusant de se soumettre, se verraient offrir, à l'instar des petits laboratoires français soucieux de conserver leur pleine indépendance, le maintien du régime actuel. Mais s'en contenteront-elles, dès que leurs prix ne leur assureront plus une rentabilité suffisante ? Une façon comme une autre d'inciter les unes à vendre, les autres à mourir dignement. « *Mais il est plus facile de quitter un pays que d'y revenir* », nous a-t-on déclaré chez Bayer.

ANDRÉ DESSOT.

(1) Ce comité serait composé de personnalités appartenant à l'INSERM, au C.N.R.S., à l'Université, à l'industrie et à l'Institut Pasteur-Fondation.

(2) Cet organisme comprendrait des représentants des pouvoirs publics, des prescripteurs (médecins, pharmaciens), des consommateurs (associations familiales, unions de consommateurs) et de l'industrie.

AGRICULTURE

DES VITICULTEURS DU MIDI MANIFESTENT A BRUXELLES PUIS A PARIS

A l'occasion du conseil des ministres de l'agriculture de la C.E.E. qui doit traiter, mardi 19 mai, de propositions françaises, l'une sur le calcul des montants compensatoires monétaires, l'autre sur la réglementation du marché vinicole, un groupe de vignerons du Gard doit se rendre à Bruxelles pour faire connaître leurs difficultés. Cette manifestation a été décidée lors du rassemblement, à Sète, le 20 avril dernier. Le 18 mai, les viticulteurs gardois retrouveront leurs collègues de l'Hérault, à Paris. Ils doivent se rendre en cortège, notamment au siège de l'Office des vins de table (ONIVIT).

(Communiqué)

PRÉFECTURE DE LA COTE-D'OR

Direction de l'Administration Générale et de la Réglementation

Bureau de l'Administration Générale et des Elections

Ligne nouvelle ferroviaire PARIS-SUD-EST
et artère de télécommunications à grande capacité PARIS-SUD-EST

AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PARCELLAIRE dans les communes de MONTLAY-EN-AUXOIS, ROUGEMONT et BUFFON

Une enquête parcellaire destinée à déterminer l'identité des propriétaires et les caractéristiques des parcelles dont l'acquisition est nécessaire pour permettre la construction de la ligne nouvelle ferroviaire Paris-Sud-Est, d'une part, et l'établissement de l'artère de télécommunications Paris-Sud-Est, d'autre part, se déroulera dans les communes de Montlay-en-Auxois, Rougemont et Buffon du 1er juin au 22 juin 1977 inclus.

Pendant cette période, les pièces du dossier seront déposées dans les mairies et pourront être consultées aux jours et heures suivants :
— Montlay-en-Auxois.... de 16 h à 18 h du lundi au vendredi inclus
— Rougemont............ de 15 h à 17 h du lundi au vendredi inclus
— Buffon................ de 14 h à 16 h du lundi au vendredi inclus
afin que les personnes qui le désireraient puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées directement par écrit au commissaire-enquêteur, M. VERMOT Félix, Directeur des Impôts (Contributions Directes et Cadastre) en retraite, soit à son domicile, 63, rue de Mirande à Dijon, soit en mairie de l'une des communes indiquées ci-dessus.

A l'issue de l'enquête, les personnes concernées pourront demander à prendre connaissance des conclusions du commissaire-enquêteur en adressant leur requête à M. le Préfet de la Côte-d'Or, Direction de l'Administration Générale et des Elections, 21034 DIJON CEDEX.

Fait à Dijon le 15 avril 1977.
LE PREFET, MICHEL BACHELIER.

LA VIE ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

APRÈS LA DÉCISION DE LA C.G.C.

Tous les syndicats représentatifs appellent à la grève du 24 mai

Toutes les organisations syndicales reconnues représentatives au niveau national participeront à la grève interprofessionnelle de vingt-quatre heures du 24 mai. Après la décision, samedi matin 14 mai, de la C.F.T.C., le comité confédéral de la C.G.C. s'est également prononcé samedi après-midi pour *« un appel au personnel d'encadrement »* en faveur d'un arrêt de travail de vingt-quatre heures.

Cette décision *« unanime »*, déclare la C.G.C., *« a été motivée par le constat de l'absence de concertation de la part du gouvernement avec l'ensemble des organisations syndicales, mais plus particulièrement la C.G.C., la dégradation profonde de la situation de l'emploi, les conséquences d'une lutte anti-inflation dont le résultat va au-delà d'un blocage des salaires et se traduit par une baisse du revenu disponible du fait de l'accroissement de la pression fiscale »*.

La C.G.C., qui rappelle les nombreux avertissements qu'elle a lancés au gouvernement depuis l'automne dernier, précise cependant qu'elle *« entend se démarquer de tous ceux qui voudraient donner à ce mouvement des objectifs de caractère politique.*

» Par voie de conséquence, la C.G.C. interdit à toute fédération, syndicat ou union de s'associer à toute manifestation, déclaration ou réunion qui pourrait être faite par d'autres organisations syndicales.

Alors que M. Charpentié, président de la C.G.C., déclarait, il y a une semaine, que l'ordre de grève des syndicats C.G.T., C.F.D.T. et FEN *« n'était pas opportun »*, les instances dirigeantes de la confédération des cadres indiquent aujourd'hui que *« le mécontentement profond de l'encadrement justifie une action qui s'inscrit dans un contexte différent de celui retenu »* par le front C.G.T., C.F.D.T. et FEN.

La journée du 24 mai sera finalement inaugurée par deux types de grève et peut-être de manifestation puisque les consignes de grève sont *identiques* mais autonomes, puisque F.O. et la C.G.C. rejettent ou « interdisent » toute participation aux manifestations des autres centrales. La C.F.T.C., qui souhaite d'ailleurs aboutir à des *« initiatives communes »*, doit contacter F.O. et la C.G.C.

M. Charpentié, qui déclare que, avant les consignes de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN, son organisation avait déjà prévu une action des cadres contre le plan Barre, nous a indiqué qu' *« il n'y aura pas, le 24 mai, une grève nationale mais une série de grèves nationales »*. Tout en acceptant le principe des contacts avec F.O. et la C.F.T.C., le président de la C.G.C. nous a précisé qu' *« il n'y aura aucune réunion ou déclaration commune, le 24 mai, avec une quelconque organisation »*. Opposée à plusieurs aspects du plan Barre, la C.G.C., qui n'a pas été consultée ou invitée par la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN, a voulu aussi, comme nous l'a déclaré M. Marchelli (Fédération C.G.C. de la métallurgie), *« préserver l'avenir de la C.G.C., ne pas la couper du courant syndical français »* et, surtout, obtenir une reprise de la vie contractuelle.

● *Le Comité intersyndical du Livre parisien C.G.T.* rappelle, *dans un communiqué, qu'il a lancé* dans le secteur du labeur *« un mot d'ordre de grève nationale de quatre heures minimum pour le mardi 17 mai »*. Déclenchée *« face aux refus obstiné des patrons imprimeurs du labeur (...), la journée d'action du 17 mai pour la satisfaction de nos revendications et le renforcement de la C.G.T. sera un tremplin pour la grève nationale interprofessionnelle de vingt-quatre heures du 24 mai »*, conclut le communiqué.

FAITS ET CHIFFRES

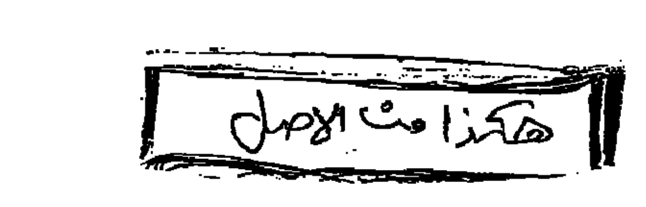
A l'étranger

● *La dette extérieure de l'Etat britannique* s'élevait à 22,2 milliards de dollars au 1er avril, indique la Trésorerie. Ce montant comprend 11,5 milliards de dollars d'emprunts contractés par le gouvernement, dont 3,2 milliards de dollars auprès du Fonds monétaire international (F.M.I.) et 3,5 milliards de dollars sur le marché des euro-devises. Les emprunts des organismes publics, dont les entreprises nationales, s'élèvent à 10,7 milliards de dollars. — *(A.F.P.)*

● *Hausse de 7 % des salaires dans la chimie allemande.* — La première grande grève depuis près de cinquante ans qui menaçait d'éclater dans l'industrie chimique allemande de Rhénanie-Westphalie *(le Monde* daté 15-16 mai) après la rupture des négociations salariales n'aura finalement pas lieu. Un accord portant sur une augmentation de 7 % des salaires, base des propositions patronales, avec effet rétroactif du 1er avril, a été conclu *in extremis* à Wiesbaden. Les syndicats réclamaient 9,50 %. Cet accord, qui concerne deux cent dix mille travailleurs sur les cinq cent mille que compte la chimie en R.F.A., a pu être signé grâce aux bons offices d'une commission de médiation.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisses		Fr français	
24 heures.	4 7/8	5 7/8	2 3/4	3 3/4	1 1/8	1 1/2	9 1/2	9 3/4
1 mois ..	5 1/8	5 5/8	3 1/2	4	3	3 1/2	10 1/2	10 3/4
3 mois ..	5 1/2	6	3 3/4	4 1/4	3 3/4	4 1/4	10 1/2	10 3/4
6 mois ..	5 7/8	6 3/8	3 7/8	4 3/8	4 1/8	4 5/8	10 5/8	10 7/8





AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

IMMOBANQUE

es actionnaires d'Immobanque se
it réunis en assemblée générale
linaire le 13 mai 1977 sous la pré-
ence de M. Gérard Billaud pour
prouver les comptes de l'exercice
6.

Dans un climat général peu favo-
ble au développement des inves-
sements, la société a engagé douze
uvelles opérations, se décompo-
nt en dix opérations de crédit-
il et deux opérations de location
nple et représentant un montant
visionnel d'investissements hors
res de 65,38 millions de francs.

Dans le domaine du crédit-bail,
tivité a été poursuivie avec le
ici de rester dans les limites auto-
ées par l'encadrement du crédit.
u 31 décembre 1976, Immobanque
ait cent dix-neuf opérations cor-
pondant à un volume global
ngagements bruts hors taxes de
70 millions de francs contre
87 millions de francs au 31 dé-
nbre 1975 et se ventilant notam-
nt en locaux à usage de bureaux
20 %), en locaux industriels
20 %) et en locaux commerciaux
30 %).

u cours de l'exercice, seize im-
ubles ont été achevés ou acquis,
t quinze en crédit-bail et un des-
é à la location simple, portant à
t douze immeubles (cent six en
dit-bail et six en location simple)
patrimoine en exploitation.

rès de 70 % de l'ensemble du
rimoine reste situé dans Paris
sa proche banlieue.

our la première fois, les recettes
atives toutes taxes comprises ont
assé les 100 millions de francs,
eignant 113,73 millions en 1976.
: une progression de 19,50 % par
port à l'exercice précédent, tan-
que l'ensemble des produits de
ercice s'élevait à 119,42 millions
francs contre 98,72 millions de
ncs en 1975.

e bénéfice de l'exercice 1976
ève à 16,02 millions de francs con-
13,86 millions de francs en 1975,
ès dotation complémentaire aux
nptes d'amortissement d'un mon-
it de 4,50 millions de francs cons-
ıée dans le cadre de la régle-
ntation propre aux SICOMI, soit
bénéfice par action de 19,94 F
ıtre 17,33 F.

'assemblée a approuvé la distri-
tion d'un dividende de 17 F à
acune des actions, payable à
npter du 15 juin 1977 contre re-
se du coupon n° 19.

e dividende au titre de l'exercice
5 était de 14,75 F par action.

CESSATION DE GARANTIE

a Discount Bank (France) S.A.,
Rond-Point des Champs-Elysées
08 Paris, par application des règles
vues par les articles n° 44 à 48
la loi du 2 janvier 1970, dénonce,
is le délai de trois jours francs,
compter de la présente publication,
garantie financière délivrée le
juillet 1976 à la société Groupe
udes financières et immobilières
R.L. par abréviation Grefima,
rue Beaubourg - 75003 Paris, au
t de l'activité « Transactions
obilières ».

ous les éventuels créanciers au
de l'article n° 39 de la loi pré-
) ont un délai de trois mois pour
luire entre les mains du garant.
ı présente publicité obligatoire
tache en rien la moralité de la
été Groupe d'études financières
mmobilières « Grefima ».



IMMOFFICE

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 19 avril 1977 sous la présidence de M. Simon-Barboux, a approuvé les comptes et résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1976.

En raison du contexte économique incertain, IMMOFFICE a prudemment limité ses interventions à un nombre restreint d'opérations. Le volume global des investissements nets d'amortissements s'élevaient au 31 décembre 1976 à 298 020 405,98 F : les engagements de la société s'établissaient à 376 millions de francs.

La société a poursuivi la constitution d'un patrimoine locatif, puisque 62 % des investissements effectués en 1976 ont concerné la location simple. *Après réalisation des programmes en cours, le patrimoine de location simple de la société devrait s'accroître pour atteindre près de 169 millions de francs.* Il se répartirait ainsi : bureaux (63 %), entrepôts (20 %), surfaces commerciales (17 %). Il convient de souligner que la part des investissements de la société productifs de loyers totalement indexés représentait, au 31 décembre 1976, 136,8 % des fonds propres contre 132,4 % au 31 décembre 1975.

Les ressources d'autofinancement, en augmentation de 18,80 % sur 1975, ont assuré en grande partie le financement des opérations en 1976.

Les recettes totales toutes taxes comprises ressortent à 56 320 039,47 F contre 41 753 254,94 F en 1975, soit un accroissement de 35 %. Le bénéfice net de l'exercice de 22 246 982,79 F, qui se compare à 19 806 461,07 F pour l'exercice 1975, représente 14,38 F par action contre 13,20 l'année précédente.

L'excédent des amortissements effectivement pratiqués sur les amortissements financiers inclus dans les barèmes de crédit-bail a atteint 2 367 270,92 F.

Dans le souci de respecter les recommandations formulées par les pouvoirs publics dans le cadre du plan anti-inflation, l'assemblée a fixé le dividende par action à 12,80 F contre 12 F, représentant une progression de 6,5 %. Ce dividende, qui ne compte pas d'avoir fiscal, le bénéfice de SICOMI n'étant pas assujetti à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, sera mis en paiement à partir du 16 mai 1977 contre remise du coupon n° 11.

Pour l'exercice en cours, malgré la limitation à 6,5 % de l'indexation annuelle des baux, les résultats devraient être en progression sensible par rapport à ceux de 1976.

Au cours de la réunion, le président a indiqué que, selon toutes probabilités, la progression des résultats serait de l'ordre de 20 %.



Le chiffre d'affaires hors taxes et hors produits accessoires du premier trimestre 1977 s'élève à 345 millions de francs contre 290 millions de francs pour la période correspondante de 1976 (+ 18,9 %).

Les trois branches d'activité ont évolué comme suit :

Division papier	303 000 000 F	+ 18,8 %
Divis. polyrey	37 000 000 F	+ 17,9 %
Extr. tannants	5 000 000 F	+ 30,8 %

Il y a lieu de rappeler que le premier trimestre 1976 avait subi le handicap d'une grève de plus d'un mois dans l'une des principales usines de la société. Correction faite de cette incidence, l'augmentation du chiffre d'affaires « papier » serait ramenée à environ 10 %.

L'activité de l'exercice 1977 se présente globalement en amélioration, si la mauvaise conjoncture du bâtiment et du meuble pèse sur les commandes reçues par la division polyrey, par contre la division papier enregistre un volume satisfaisant et conforme à ses objectifs.

COMMERZBANK
AKTIENGESELLSCHAFT

EXERCICE 1976

Au cours de l'exercice 1976 la demande de crédit des entreprises a été réticente et a incité la banque à ne poursuivre qu'une politique d'expansion modérée. Le total de son bilan a progressé de 9,2 % pour atteindre 42,1 milliards de DM.

A la fin de 1976, le Groupe COMMERZBANK exploitait 861 guichets et gérait les intérêts d'environ 2 400 000 clients.

Le développement du réseau international s'est poursuivi et sa contribution aux résultats a connu un accroissement parallèle.

La COMMERZBANK a été la première banque allemande à ouvrir une succursale en France (à Paris) et en Belgique (à Bruxelles). Une agence sera ouverte à Tokyo dans le courant de l'année. Actuellement, la Banque est présente sur 40 places étrangères.

L'Assemblée Générale du 10 mai 1977 a décidé de mettre en paiement à compter du 11 mai un dividende de 9 DM par action de 50 DM (coupon No 34) et de doter à nouveau les réserves d'une somme de 50 millions de DM. En outre, elle a autorisé le Directoire à augmenter le capital par l'émission d'actions contre espèces, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 100 millions de DM.

Le capital autorisé s'élève à DM 176,7 millions.

Europartners
BANCO di ROMA - BANCO HISPANO AMERICANO
COMMERZBANK - CRÉDIT LYONNAIS

Le rapport d'activité sur l'exercice 1976 est disponible auprès de l'agence de la COMMERZBANK 10, rue de la Paix - 75002 PARIS.

MATRA

Le conseil d'administration de la société Matra réuni le 13 mai 1977 a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale ordinaire du 21 juin 1977 la distribution d'un dividende de 14,90 F par action assorti d'un avoir fiscal de 7,45 F. D'autre part, il a été décidé que lors de l'assemblée générale ordinaire de 1978 le conseil d'administration proposera un complément de 5,10 F par action à prélever sur le report à nouveau en même temps que l'assemblée se prononcera sur le dividende de l'exercice 1977. Le chiffre d'affaires hors taxes de la maison mère au 30 avril 1977 est de 621 millions de francs et la prévision pour l'année en cours s'établit à 1,8 milliard de francs. Dans les prochains jours un autre communiqué apportera des précisions sur les chiffres consolidés du Groupe Matra et les perspectives complètes de 1977 (chiffre d'affaires et résultats).

SEB S.A.

Au cours du premier trimestre 1977, le chiffre d'affaires consolidé du groupe SEB, comprenant les sociétés Calor, Téfal, Vogalu, SEB S.A. et SEB International, s'est élevé à 306,4 millions de francs contre 278,9 millions de francs pour la période correspondante de 1976.

Cette progression résulte essentiellement du développement des exportations (+ 40 % par rapport à 1976) et du lancement des produits nouveaux.

Par ailleurs, le groupe SEB annonce la prise de contrôle de la Société française des métaux ouvrés (S.F.M.O.). Cette société, qui dispose à Vesoul d'une usine de 7 200 mètres carrés pour la fabrication d'articles ménagers, notamment en cuivre, a réalisé en 1976 un chiffre d'affaires de 16 millions et un bénéfice net de 0,36 million, après 0,53 million d'amortissements.

LOCAFINANCIÈRE

L'assemblée générale, qui s'est tenue le 29 avril 1977 sous la présidence de M. Jean-Pierre Lacoste, a approuvé les comptes de l'exercice 1976, qui s'est soldé par un bénéfice de 26 199 178,78 F, contre 22 993 446,10 F en 1975.

Elle a décidé de mettre en paiement, à partir du 16 mai 1977, un dividende de 13,85 F.

LAFFITTE-BAIL

L'assemblée ordinaire réunie le 12 mai 1977, sous la présidence de M. André Legros, a approuvé les comptes de l'exercice 1976 (bénéfice net de 11.269.078 F contre 7.545.058 F en 1975). L'assemblée a décidé la mise en distribution, à compter du 30 juin, d'un montant global de 9.578.740 F correspondant à un dividende de 10,50 F par action (contre 9 F).

L'assemblée extraordinaire, tenue le même jour, a décidé la création de titres au porteur comme conséquence de la cotation de la société en Bourse et dans l'optique d'un élargissement de l'audience de la société. Dans son rapport, le conseil a toutefois demandé de ne pas voir dans la modification statutaire proposée un encouragement à la mise au porteur des titres car l'existence d'un important collège de détenteurs de titres nominatifs est nécessaire au maintien d'un contact direct avec l'actionnariat.

BASF Aktiengesellschaft Ludwigshafen am Rhein

Convocation à la
25ème Assemblée Générale Ordinaire

le jeudi 23 juin 1977 à 10 heures, à l'adresse suivante:
BASF-Feierabendhaus, Ludwigshafen am Rhein, Leuschnerstraße 47

Ordre du Jour

1. Présentation des comptes de l'exercice et du rapport annuel de BASF Aktiengesellschaft et du Konzern; présentation du rapport du Conseil de Surveillance
2. Résolution sur l'affectation des bénéfices
3. Quitus au Conseil de Surveillance
4. Quitus au Directoire
5. Capital sous condition
6. Modifications des dispositions
7. Désignation d'un commissaire aux comptes pour l'exercice 1977

Seront autorisés à participer à l'assemblée générale et à exercer leur droit de vote les actionnaires qui auront déposé leurs actions, durant l'ouverture normale des guichets, et selon les modalités requises, auprès de l'un des établissements indiqués au «J.O.» de la République Fédérale d'Allemagne no. 91 du 13 mai 1977 pour le dépôt des actions, et les y auront laissées jusqu'à la fin de l'assemblée générale.

Les Etablissements de dépôt en France sont les banques suivantes:

Banque de Paris et des Pays-Bas
Banque Nationale de Paris
Crédit du Nord
Crédit Lyonnais
Lazard Frères et Cie.
Banque Rothschild
Société Générale

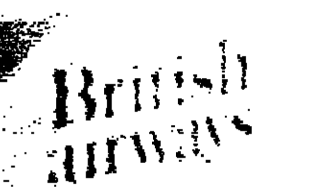
Le dépôt des actions devra être effectué au plus tard le lundi 20 juin 1977.

Ludwigshafen/Rhein, le 13 mai 1977

Le Directoire
BASF Aktiengesellschaft







LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

EMPLOI

Un autre partage du travail

par JEAN-JACQUES DUPEYROUX (*)

Si l'offre de travail doit, longtemps encore, rester insuffisante en regard de la demande, il faudra bien s'attaquer à un problème fondamental, celui d'un partage plus cohérent et plus équitable du travail *disponible*, et, pour employer un mot qui commence à se répandre au plan européen, et promouvoir une véritable politique de *worksharing*.

Or, paradoxalement, par l'effet combiné de pesanteurs très diverses, on retombe presque toujours dans des voies opposées, dans des politiques de *worksharing* à l'envers, dans la mesure où leur propos est moins de mieux étaler un travail global réduit que de le *réserver* à certains. Quelques exemples ?

Chaque fois qu'il y a crise de l'emploi, que ce soit dans une entreprise ou dans un secteur professionnel, le « fin du fin », c'est toujours la mise en pré-retraite. En clair, on éjecte les plus âgés pour la seule et unique raison... qu'ils sont les plus âgés. C'est simple mais stupide ; et même criminel. Personne ne peut plus feindre d'ignorer en 1977 — tous les spécialistes de tous bords les ont suffisamment dénoncées ! — les incidences catastrophiques de l'inactivité soudaine sur des personnes d'un certain âge : un des intéressés sur cinq mourra de désœuvrement dans les mois qui suivent. Peu importe : au lieu de tout mettre en œuvre pour aménager une réduction progressive de la vie active et une introduction également progressive dans la vie inactive, on secoue le cocotier ! Ni plus ni moins.

Autre voie : pour dégonfler la foule des demandeurs d'emploi, on cherche à persuader les mères de s'en tenir aux tâches du foyer... A cette fin, on leur proposera prochainement un congé (non rémunéré) de deux ans à l'occasion de chaque naissance. Mesure cousue de câble blanc : on sait fort bien que, de nos jours, très peu de jeunes femmes sont réellement désireuses de sacrifier par semblable repli, leurs chances de promotion professionnelle, alors que bon nombre d'entre elles souhaiteraient vivement trouver des emplois allégés qu'on se garde bien de leur aménager. Hélas ! le calcul est probablement exact : même si les mères usent très peu de ce congé, la simple possibilité qui va leur être offerte aura sans nul doute l'effet dissuasif escompté sur les chefs d'entreprise ; la situation déjà désastreuse des femmes sur le marché de l'emploi va se dégrader encore, et quelques pincées de formation professionnelle ici et là n'y changeront rien.

Divers autres exemples le confirmeraient, les pesanteurs sociologiques et les efforts concertés tendent moins à distribuer le travail de façon plus équitable qu'à le réserver au citoyen de sexe masculin, pas trop âgé, blanc, etc., bref, comme dit Coluche, « normal ».

La belle découverte, nous dira-t-on : en période de pénurie, les plus forts éliminent toujours les plus faibles. Mais, justement, n'appartient-il pas au pouvoir politique d'agir en sens inverse pour neutraliser ou au moins émousser ces lois « naturelles » au lieu d'en précipiter l'effet, de promouvoir une politique de *worksharing* remise à l'endroit ? N'y a-t-il pas quelque aberration dans le fait que les uns continuent de travailler de façon excessive — la moyenne hebdomadaire avoisine toujours quarante-deux heures. — alors que les autres, rejetés hors du monde du travail, perdent leur qualité de citoyen à part entière ? Ne serait-il pas préférable que les premiers travaillent un tout petit peu moins et les autres beaucoup plus ?

Le répondeur automatique

On connaît d'avance la réponse, aussi mécanique, aussi monotone que celle d'un répondeur automatique : c'est impossible. Mais impossible pourquoi ? Impossible comme l'était, paraît-il, récemment encore l'exonération des charges sociales patronales en cas d'embauche de jeunes travailleurs (1).

Toute suggestion précise se voit généralement opposer un amas embrouillé de considérations pâteuses. Un argument simple et clair revient toutefois assez souvent, se référant à l'attitude des salariés pourvus de travail : ils accepteraient une réduction de la durée de travail mais sans réduction de leur rémunération ! Dans ces conditions...

En gros, c'est sûrement vrai. Mais est-ce vrai pour tous ? Voilà un problème qu'il serait nécessaire d'élucider promptement.

Il nous paraît, en effet, à peu près certain, même si nous ne disposons d'aucun chiffre fiable, qu'un assez grand nombre de personnes appartenant d'ailleurs à des catégories très diverses se voient contraintes d'accepter de travailler quarante heures par semaine ou même plus, alors qu'elles préféreraient s'en tenir à une activité professionnelle moins lourde, à temps partiel, avec salaire réduit. Qui n'en connaît pas ? Combien de mères de famille préféreraient travailler trente heures hebdomadaires seulement et faire le sacrifice financier correspondant ? Or, si on relit la loi du 27 décembre 1973 relative à l'amélioration des conditions de travail, loi qui traite de l'aménagement du temps de travail et des horaires réduits, on s'aperçoit qu'il n'y est question que d'autoriser éventuellement le chef d'entreprise à aménager des horaires de travail réduits, considérés comme une anomalie particulièrement suspecte.

Que le travail à temps partiel puisse donner lieu à de graves abus auxquels il faut rester attentif, qu'il y ait aussi un risque sérieux de féminisation des emplois à temps partiel, avec toutes les conséquences indirectes, pour les femmes elles-mêmes, d'un tel dérapage, ce n'est pas douteux. Mais que, pour un « tout ou rien » médiéval, on contraigne bon nombre de personnes à travailler beaucoup *plus qu'elles ne* le souhaiteraient alors que d'autres sont en chômage total et trop souvent livrées au désespoir, le bon sens se refuse absolument à l'admettre.

Il ne s'agit donc pas d'autoriser les chefs d'entreprise à aménager des emplois à temps partiel, mais d'autoriser les salariés à demander la réduction de leur temps de travail en exerçant une option — dont les conditions et les termes essentiels devraient être définis par le législateur — entre un travail à temps plein et un travail à temps partiel.

Dans la fonction publique, ce droit est pratiquement reconnu : dans nombre d'hypothèses, le ou la fonctionnaire qui en fait la demande est autorisé à n'accomplir qu'un service à mi-temps. Pourquoi, *mutatis, mutandis*, ne pas transposer au secteur privé des solutions déjà retenues et expérimentées dans le secteur public ou s'en inspirer ? Si une quantité non négligeable de salariés ou, plus probablement, de salariées, étaient tentés par cette formule, et si certaines précautions étaient prises pour que la réduction du temps de travail des uns ne se transforme pas aussitôt en heures supplémentaires pour d'autres, il pourrait en résulter un sérieux déblocage, un appel d'air pour ceux qui sont totalement démunis de travail. Et le principe même de certaines transpositions nous choque d'autant moins que, pour notre part, nous considérons que, dans nos sociétés contemporaines, le chef d'entreprise assume une mission de service public, qui, surtout en temps de crise, a ses grandeurs et ses devoirs.

Même si ce type d'effort heurte des tabous, même si sa mise en application doit soulever d'ingrates difficultés pratiques, techniques, juridiques aussi, pourquoi ne pas tenter une large expérience ? Faudra-t-il attendre un plan Barre numéro 3 ?

Le temps qui reste

Ce qui est malheureusement exact, c'est que ce bouleversement des habitudes serait de *toute* façon insuffisant à régler toutes les difficultés !

Il faudra donc, à peu près inévitablement, si la crise est appelée à durer, aller au-delà des réductions d'activité répondant aux vœux de certains salariés pour passer au plan beaucoup plus périlleux des réductions autoritaires d'une durée de travail qui, nous l'avons dit, se situe encore, en moyenne, largement au-dessus des 40 heures hebdomadaires.

D'ores et déjà, l'administration n'est pas sans moyens : les heures supplémentaires doivent être autorisées par l'inspection du travail, et, en cas de chômage, celui-ci peut les interdire, dit l'article L. 212. 7 du code du travail, en vue justement de permettre l'embauche de travailleurs sans emploi. Mais les inspecteurs du travail ne sont peut-être pas les mieux placés pour prendre de telles décisions et, de toute façon, ils sont débordés ; d'autre part, la vraie question est de savoir si le législateur ne devrait pas « profiter » des circonstances pour abaisser la barre fameuse des 40 heures : réalise-t-on que, dans une société qui ne cesse de se métamorphoser, cette barre est restée fixée sur le même chiffre fatidique depuis... plus de 40 ans ? Parallèlement, il faudrait modifier, dans un sens beaucoup plus dissuasif pour les uns comme pour les autres, le régime même des heures supplémentaires : le coût pourrait en être alourdi pour l'entreprise et une bonne partie de ce coût obligatoirement reversée à un fonds de chômage.

Sur ce deuxième plan, la plus grande prudence est de mise. De telles mesures, qui feraient contre elles l'unanimité des employeurs et des salariés les mieux servis en temps de travail, risqueraient par ailleurs, si elles étaient adoptées sans discernement, d'avoir des incidences économiques désastreuses. En revanche, il n'est nullement établi qu'elles ne puis[sent] être utilement retenues dan[s] certains secteurs, dans certaine[s] branches. Et prudence ne do[it] pas être synonyme de fatalism[e]. On avait annoncé, au début d[e] la crise, la constitution d'un[e] commission qui devait justemen[t] s'attaquer au problème des effet[s] d'une réduction autoritaire de l[a] durée du travail. A-t-elle ét[é] finalement constituée ? Par qui ? Qu'est-il sorti de ses études ? Mystère total. On aimerait e[n] savoir *davantage*...

Notre système de protectio[n] contre l'insuffisance de l'offr[e] d'emploi s'est développé sur deu[x] plans principaux : celui de[s] garanties contre le licenciement, celui de l'indemnisation des chô[-]meurs. Les progrès réalisés su[r] chacun de ces deux plans son[t] incontestables, encore que sur l[e] second subsistent d'énormes e[t] déshonorantes lacunes : nou[s] pensons notamment aux chômeur[s] qui perçoivent les seules alloca[-]tions de l'aide publique, et don[t] on ne se soucie guère (2).

Ce schéma ultra-classique n'es[t] pas sans mérite ; mais, en raiso[n] même de son classicisme, il fai[t] pratiquement l'impasse sur l'es[-]sentiel : un étalement du trava[il] disponible permettant justemen[t] d'altérer ce partage catégoriqu[e] entre travailleurs à part entièr[e] et exclus, partage auquel on n[e] doit se résigner en aucun cas.

Sclérose de notre appareil légis[-]latif ou des esprits ? Crainte d[e] jouer les apprentis sorciers pa[r] des expériences imprudentes ? Fatalisme devant le temps qu[i] reste *comparé* au temps perdu ? La grande crise de 1929-1930 fu[t] génératrice du New Deal... On aurait souhaité que celle qu[i] secoue maintenant la France fût de la même façon, l'occasion privilégiée d'une vaste remise en question des idées reçues. N'était-ce pas *le moment ou jamais* ? Un rendez-vous manqué ne va pas sans mélancolie.

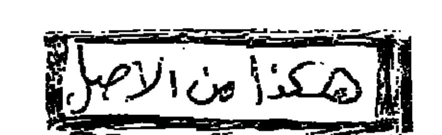
(*) Directeur du départemen[t] du droit du travail de l'universit[é] Paris-Assas.

(1) En janvier, cette exonératio[n] que nous avions ici même suggéré[e] (« Chômage 1977 » - *Le Monde* d[u] 11 janvier 1977) suscita de vi[fs] sarcasmes dans divers milieu[x] officiels...

(2) Rappelons qu'environ deux cent mille chômeurs perçoivent en tout et pour tout, en 1977..., de[s] allocations d'aide publique s'élevan[t] à 15 F par jour pendant les tr[ois] premiers mois et diminuant ensuit[e], mais que d'un autre côté les mê[mes] allocations sont accordées à ceux [qui] bénéficient de la garantie maxi[male] à 90 % (elles sont incluses da[ns les] 90 %). Aux uns elles sont [versées] sous condition d'indigence [...] reuse ; mais le cadre supérie[ur au] chômage, qui perçoit 8 000 [F par] mois au titre des 90 %, les p[erçoit] aussi. Tant d'aberrations se p[assent] de tout commentaire.







LES MARCHÉS FINANCIERS

EURO-ÉMISSION

Désarroi temporaire

(Agefi). — L'atmosphère s'est singulièrement assombrie la semaine dernière sur le marché international des capitaux. Le désarroi de la semaine précédente, engendré par la brusque hausse des taux à court terme, s'est transformé en un profond scepticisme qui, entre autres, a entraîné le retrait de deux émissions lancées il y a quelques jours à peine.

Dans un contexte de très faible activité, les cours sur le marché secondaire ont tous accusé des replis supplémentaires de l'ordre d'un point et plus. Cette mauvaise ambiance est le résultat d'une tension additionnelle sur les taux au cours de la semaine écoulée, de la perspective de rendements dorénavant orientés à la hausse d'un marché encore embouteillé par l'avalanche d'émissions au cours des deux derniers mois, de l'absence de propositions nouvelles susceptibles par la qualité tant des débiteurs que des conditions... de raviver l'intérêt provisoirement défaillant, et, enfin, par l'attente de l'arrivée imminente sur le marché de l'emprunt géant de 500 millions de dollars de la Communauté économique européenne, venant sous l'effet de sa masse épuiser momentanément la capacité générale d'investissement.

L'augmentation de 1/4 % du taux de base américain n'a pas eu d'impact particulier, tant parce qu'elle est intervenue tard en fin de semaine que parce qu'elle était largement anticipée aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. Néanmoins, la hausse du coût privilégié de l'argent concrétise de façon éclatante le passage à un nouveau palier des taux à court terme dont la baisse, ininterrompue depuis un an, avait même fini par faire oublier qu'ils pouvaient un jour reprendre leur marche ascendante.

Comme, d'une part, les liquidités restent très abondantes et que les choix d'investissement sont, somme toute, limités, et que, d'autre part, la tension sur les taux à court terme est appelée à se manifester d'une manière très progressive par petites étapes successives, le marché des euro-obligations a encore de beaux jours devant lui.

LONDRES

Effritement

Sous la pression de quelques ventes bénéficiaires, le marché tend à s'effriter, lundi, à l'ouverture. Aux industrielles, seules quelques vedettes (I.C.I., Beecham) poursuivent leur avance. Tassement des fonds d'État. Résistance des pétroles. Meilleure tenue des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 147 60 contre 148 15

VALEURS	CLOTURE 13 5	COURS 16/5
War Loan 3 1/2 %..	30 ...	38 ...
Beecham	494 ...	494 .
British Petroleum....	944 ...	946
Shell....	538 ...	535 1 2
Vickers	186 ...	184 .
Imperial Chemical....	395 ...	395 1/2
Courtaulds	128 ...	130 ...
De Beers	278 ...	278 1/2
*Western Holdings....	12 1/2	14 5/8
Rio Tinto Zinc Corp..	243 ..	244 ..
*West Driefontein....	16 3/4	20 ...

(*) En livres.

B. A. L. O.

Le numéro du 16 mai publie notamment les insertions suivantes :

« *Area* », *Société des autoroutes Rhône-Alpes*. — Émission au pair de 210 000 actions de 100 F, jouissance du 1er janvier 1977 (3 pour 29).

Le capital est porté de 203 millions de francs à 224 millions.

S.A. des Brasseries du Cameroun. — Attribution gratuite de 58 806 actions de 5 000 francs C.F.A., jouissance du 1er juillet 1976 (1 pour 10).

Le capital est porté de 2 940 300 000 francs C.F.A. à 3 234 330 000 francs C.F.A.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Expanso, c. 24	1 p. 2	.. ..
Montupet, c. 22	7 o.p.20 a.	.. ..
Navale Worms, c. 36	1 p. 4	.. ..
Sambre-Meuse, c. 26	1 p. 4	0 10
Rollinco, dr. ou c. 18	1 p. 20	.. ..

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 9 1/16 %

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SOMMER-ALLIBERT. — Résultats consolidés pour 1976 : marge brute, 144,88 millions de francs contre 100,49 millions ; bénéfice net, 43,89 millions de francs contre une perte de 168 000 F. Dividende global de 26,85 F (+ 6,5 %).

FORGES DE STRASBOURG. — Erratum : une ligne sautée avait rendu incompréhensible le texte publié dans la revue des valeurs (« le Monde » daté 15-16 mai). Le bénéfice pour 1976 atteint 7,06 millions de francs contre 6,64 millions.

MATRA. — Dividende global de 22,35 F contre 21 F. Un complément de 5,10 F sera versé en 1978. Objectif de bénéfice pour 1977 : entre 220 F et 240 F par titre.

ARMAND THIERY ET SIGRAND. — Bénéfice net consolidé pour 1976 : 5,04 millions de francs contre 7,16 millions. Dividende global de 17,55 F contre 16,50 F.

PERNOD-RICARD. — Résultats consolidés pour 1976 : chiffre d'affaires hors T.V.A. 3,70 milliards de francs (+ 9,5 %) ; bénéfice net, 141,96 millions de francs (— 10,2 %). Pour 1977, le chiffre d'affaires devrait marquer une progression de 15 % et le bénéfice net de 10 %. Dividende global de 12 F contre 13,50 F. Pour 1977, le dividende global pourrait s'élever à 15 F.

UNIPOL. — Dividende global de 10,35 F contre 9,75 F.

INDICES HEBDOMADAIRES INSEE

N.D.L.R. — En raison d'une panne d'ordinateur, l'INSEE n'était pas encore en mesure de publier, lundi matin 16 mai, les indices hebdomadaires de la Bourse de Paris.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	12 mai	13 mai
Valeurs françaises ..	78,7	81,5
Valeurs étrangères ..	101,5	101,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	51,6	52,6

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	13/5	16/5
1 dollar (en yens) ...	277 30	277 55

BOURSE DE PARIS - 13 MAI - COMPTANT

HORS COTE

SICAV

*Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 13/5	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 961	4 953	4 960
Allemagne (100 DM)	209 470	209 910	209 590
Belgique (100 F.)	13 682	13 703	13 658
Pays-Bas (100 fl.)	201 180	201 920	200 500
Danemark (100 krd)	82 280	82 335	83
Suède (100 krs)	113 760	113 565	114
Norvège (100 k.)	93 865	94 000	94 250
Grande-Bretagne (£ 1)	8 530	8 518	8 570
Italie (1 000 lires)	5 596	5 588	5 650
Suisse (100 fr.)	196 330	196 470	196 500
Autriche (100 sch.)	29 458	29 513	29 350
Espagne (100 pes.)	7 195	7 181	7 02
Portugal (100 esc.)	12 805	12 785	12 250
Canada ($ can. 1)	4 729	4 717	4 715

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 13-5
Or fin (kilo en barre)	23900	23865
Or fin (kilo en lingot)	23955	23990
Pièce française (20 fr.)	251 70	251 30
Pièce française (10 fr.)	208	218
Pièce suisse (20 fr.)	220 90	221 60
Union latine (20 fr.)	207 90	207 70
Souverain	221 20	222 60
Pièce de 20 dollars	1110 40	1110 80
Pièce de 10 dollars	674	575
Pièce de 5 dollars	334 ..	...
Pièce de 50 pesos	979 50	976 50
Pièce de 10 florins	225 60	230

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A Marseille

M. Defferre invite les ouvriers licenciés de Gervais-Danone à refuser de « prétendus reclassements »

De notre correspondant

Marseille. — *Ce lundi matin 16 mai, à l'heure où commençait le travail, M. Gaston Defferre, maire de Marseille et président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, a effectué une visite au personnel (cent quarante employés, ouvriers et cadres) de l'usine Gervais-Danone de Marseille, qui viennent de recevoir leur lettre de licenciement, et ont commencé leur période de préavis.*

Le maire de Marseille s'est montré particulièrement ferme dans son propos : « Vous ne devez pas céder », *a-t-il conseillé à ses interlocuteurs.* « Il est inadmissible qu'une société multinationale, à la recherche d'un profit maximum, vous sacrifie au bénéfice d'une usine implantée à l'étranger et qu'elle vous condamne au chômage. Nous ne devons pas accepter, ni pour vous, ni pour Marseille. Ensemble, nous imposerons la seule décision juste : le maintien en activité d'une usine rentable. Ne vous laissez pas fractionner en acceptant de prétendus reclassements, *a encore dit M. Defferre.* Restons unis. Je suis convaincu que vous serez amenés à occuper l'usine au moment que vous choisirez. Je serai à vos côtés. Pour ma part, je mettrai toute mon autorité de maire dans la balance pour m'opposer à la vente des terrains occupés par l'usine en vue d'une opération immobilière. Je prends l'engagement aujourd'hui de refuser l'examen de tout dossier pouvant intéresser le groupe B.S.N. - Gervais - Danone et concernant le territoire de la commune, tant que votre cas ne sera pas réglé. Il faut que cela se sache. Je le dirai dès aujourd'hui au préfet de région. Gervais-Danone est devenu pour nous une affaire exemplaire, une affaire de principe, et nous prévenons solennellement la direction du groupe comme les pouvoirs publics. »

A la messe des juristes catholiques

Mgr Elchinger estime que les coupables bénéficient de trop de compréhension

Mgr Léon-Arthur Elchinger, évêque de Strasbourg, s'en est *pris* avec âpreté à une certaine façon de concevoir aujourd'hui la justice, dans une homélie prononcée, dimanche 15 mai, à la Sainte-Chapelle, devant une assemblée de juristes à Paris, à l'occasion de la messe annuelle du groupe catholique du palais de justice.

L'évêque a stigmatisé, en termes caustiques rappelant ses fameuses *« homélies de combat »* du 14 juillet — dont la dernière rejetait la main tendue des communistes à l'Eglise catholique, — le fait *« que des hommes d'église ne savent plus ce qu'est la foi et que des hommes de loi ne savent plus ce qu'est la justice ».*

« Vouloir adapter la loi aux mœurs conduit à autoriser une action criminelle dès qu'elle répond aux désirs, aux appétits ou aux ambitions d'un milieu ou d'un groupe », a déclaré l'évêque de Strasbourg. Le prélat alsacien estime qu'il faut retrouver une *« boussole morale »* dans une société qui s'engage sur le chemin de la décadence.

Après avoir accusé les *mass media* de se plaire *« à majorer et à multiplier les malentendus, les dissensions et l'agressivité qui existent entre les hommes »*, l'auteur de *Je plaide pour l'homme* a réclamé plus de rigueur dans la justice des hommes. Il s'est étonné en particulier qu'on rejette fréquemment sur la société la responsabilité de la mauvaise action et non pas sur le coupable. *« Au moment où de tous côtés — et souvent avec violence — on revendique la liberté la plus étendue pour l'individu, il serait contradictoire de ne pas lui reconnaître en même temps la capacité d'être responsable de ses actes »*, a-t-il dit. Il a ajouté : *« En voulant être trop compréhensif pour le coupable, on en vient à être injuste envers l'innocent. »*

« On ne pourra perfectionner l'exercice de la justice sans rénover et fortifier nos convictions morales. Dans les institutions judiciaires comme dans les autres, le progrès véritable est dû à des consciences nobles et exigeantes. Il ne saurait être le fait d'un devenir collectif, visant à toujours plus de concessions et de facilités », a conclu Mgr Elchinger.

Le numéro du « Monde » daté 15-16 mai 1977 a été tiré à 525 579 exemplaires.

M. Barre au congrès des économistes de langue française

COMMENT CONDUIRE UNE POLITIQUE DES REVENUS AVEC DES SYNDICATS DIVERSIFIÉS DONT CERTAINS REMETTENT EN CAUSE LA SOCIÉTÉ ACTUELLE ?

Les revendications salariales les plus absolues viennent de ceux-là mêmes qui bénéficient de la garantie de leur emploi et dont les rémunérations montreraient — si elles étaient publiées — qu'ils sont les *nantis* de la classe ouvrière, a déclaré en substance M. Raymond Barre, lundi 16 mai, en ouvrant à Paris le congrès international des économistes de langue française qui est consacré, cette année, *« aux distorsions structurelles de l'inflation »*. Une politique des revenus *est beaucoup plus difficile à faire qu'à réclamer*, a ajouté le premier ministre, à cause notamment d'un *milieu syndical très diversifié.*

Pour l'essentiel, l'exposé de M. Barre a été une démonstration du fait que les contraintes qui pèsent sur l'action de tout gouvernement sont tellement lourdes en France qu'il est impossible et illusoire de séparer la politique conjoncturelle — politique dite *« à court terme ou à courte vue »*, a ironisé le premier ministre — des actions structurelles.

« Tout d'abord, a dit M. Barre, *comment conduire une politique structurelle homogène lorsqu'on est en présence d'un tissu économique très disparate ? On peut bien railler, par exemple, la loi d'orientation sur le commerce et l'artisanat* (1). *Est-il sûr qu'elle n'ait été inspirée que par des réactions mercantiles ou d'hostilité à la fiscalité ? »*

D'autre part, a ajouté M. Barre, les syndicats anglais ou allemand (TUC ou D.G.B.) non seulement peuvent se porter garants d'un contrat avec le gouvernement, mais surtout ne remettent pas en cause — comme en France — les règles du jeu de la société où nous vivons.

(1) La loi Royer de décembre 1973.

LE DIFFÉREND SUR LES PRIX DU PÉTROLE CONTINUE DE FAIRE L'OBJET DE CONSULTATIONS AU SEIN DE L'OPEP

déclare le Koweït

Le ministre koweïtien du pétrole, M. Abdel Moutaleb Kazimi, a déclaré à Koweït, le 14 mai, qu'il ne possédait pas *« d'information officielle »* sur la *« décision »* de onze des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de renoncer à la nouvelle augmentation de 5 % du prix du « brut » prévue pour le 1er juillet annoncée à la fin de la semaine dernière par la revue *Middle East Economic Survey* (*le Monde* daté 15-16 mai). *« Aucune décision en ce sens n'a été prise*, a-t-il déclaré, *et le différend sur les prix continue de faire l'objet de consultations au sein de l'OPEP. »*

A Qatar, dans les milieux proches du ministre du pétrole, on déclarait de même, le 15 mai, qu'*« aucun accord n'était intervenu. Les consultations se poursuivent au sein de l'OPEP et tout compromis éventuel sera annoncé seulement lors de la réunion de l'Organisation, prévue pour le 12 juillet à Stockholm ». — (Reuter, A.F.P.)*

[Ces déclarations ne sont pas forcément contradictoires avec les informations diffusées par le « Middle East Economic Survey ». Celles-ci, rappelons-le, faisaient état d'un accord entre les Onze (tous les pays de l'OPEP à l'exception de l'Arabie Saoudite et des Emirats arabes unis) *pour renoncer à l'augmentation de 5 %* des prix du « brut » initialement prévue pour le 1er juillet. Les propos des autorités koweïtiennes et qataris sont — volontairement ? — ambigus, puisqu'ils démentent l'existence d'un *compromis entre les Onze et l'Arabie* Saoudite. Rien n'interdit donc de penser que les Onze se sont bien mis d'accord sur l'abandon de la hausse de 5 % *prévue pour le* 1er juillet. Ils renverraient ainsi la balle dans le camp de l'Arabie Saoudite et lui tiendraient en substance ce langage : « Nous faisons preuve de réalisme et de responsabilité ; à vous maintenant de faire un geste *pour montrer que vous ne souhaitez* pas l'éclatement de l'OPEP. » Si tel est bien le scénario, un compromis pourrait alors être trouvé d'ici le 12 juillet : l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis augmenteraient légèrement leurs prix (actuellement inférieurs de 5 % à ceux de leurs partenaires) ; les autres Etats de l'OPEP pourraient, outre la renonciation à la hausse prévue le 1er juillet, diminuer — *officieusement* — leurs tarifs, afin d'aboutir de nouveau à un *prix unique* pour le pétrole. — J.-M. Q.]

● *En Guadeloupe*, plusieurs mots d'ordre de grève ont été lancés par les syndicats : arrêt de travail de quarante-huit heures (le cinquième en quinze jours) dans le bâtiment et les travaux publics, pour l'obtention d'une augmentation de salaires, à l'appel des syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et F.T.G. Une grève de même durée pourrait affecter les stations FR 3 de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane. Il s'agit de la poursuite d'une *action entamée le 9 mai dernier* pour obtenir des augmentations de salaires et la promotion de certains personnels.

ATTENTAT A L'OFFICE DU TOURISME TURC

Une bombe a explosé dans la nuit du samedi 14 au dimanche 15 mai, à 3 heures du matin, devant l'office du tourisme turc, 102, avenue des Champs-Elysées, à Paris. Le gardien de l'immeuble a été légèrement blessé, et les dégâts sont importants. L'attentat a été revendiqué peu après l'explosion, dans un appel téléphonique à l'Agence France-Presse, par un correspondant se réclamant du Groupe d'action jeunesse (GAJ). Celui-ci a indiqué que cette action était destinée à soutenir le peuple arménien.

Un autre appel téléphonique, reçu également par l'A.F.P. quelques instants avant l'attentat, annonçait qu'une explosion allait se produire 118, avenue des Champs-Elysées. Le correspondant, se réclamant de la « Nouvelle Résistance arménienne », a précisé dans un communiqué : *« Seule une lutte populaire armée, inscrite dans un large front anti-impérialiste aux côtés des peuples de Turquie et de Transcaucasie, permettra la libération de l'Arménie et l'édification d'une Arménie réunifiée indépendante et socialiste. »*

A B C D E F G



